

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d' étude / mars 2020

BiblioPat : étude d'une communauté professionnelle

Emilie LEROMAIN

Sous la direction de Claire HAQUET
Responsable de la Bibliothèque Stanislas – Bibliothèque municipale de Nancy

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement ma directrice de mémoire, Mme Claire Haquet pour sa disponibilité et ses précieux conseils.

J'adresse également mes plus sincères remerciements au conseil d'administration de BiblioPat, pour l'accès sans restriction aux archives de l'association ainsi que pour leur aide notamment dans la conception et la diffusion de mon questionnaire.

Merci également à M. Christophe Evans pour ses remarques avisées lors de l'élaboration de mon enquête.

Toute ma gratitude aux abonnés et aux adhérents de BiblioPat qui ont répondu à mon questionnaire et ont participé à mes entretiens. Je remercie également les membres des bureaux de l'AAF, de l'ABF, de l'ADBS, de l'AGCCPF et du Bouclier bleu France qui ont accepté de répondre à mes nombreuses questions.

Un grand merci à mon amie Laetitia, pour sa relecture minutieuse et ses corrections. Merci également à ma collègue de promotion, Chloé Perrot pour sa relecture ainsi que pour son assistance (et celle de son fils) dans le sauvetage du fichier électronique de ce mémoire.

Une pensée pour Adam et Harry pour leur présence et leur soutien indéfectible ainsi qu'au Dr. Delmotte grâce auquel j'ai pu être dans la capacité physique de rédiger ce mémoire.

Résumé :

BiblioPat est née en 2006 avec l'ambition d'offrir aux professionnels des bibliothèques en charge de collections patrimoniales, un espace d'échanges libres. Une communauté dépassant le monde des bibliothèques s'est rapidement développée autour de la liste de discussion de l'association. Quelles sont les caractéristiques de cette communauté ? Quels sont ses besoins ? 14 ans après son établissement, il convient de s'interroger sur la pertinence des activités de BiblioPat et le rôle qu'elle joue ou peut jouer en tant qu'association dans les questions relatives au patrimoine écrit.

Descripteurs :

Bibliothécaires -- Associations

Communauté de pratique

Liste de discussion

Réseaux sociaux (Internet)

Patrimoine écrit

Abstract :

BiblioPat was born in 2006 with the ambition to offer to librarians in charge of special and rare collections a space for free exchange. A community beyond the world of libraries has grown rapidly around the association's mailing list. What are the characteristics of this community ? What are its needs ? 14 years after its foundation, it is necessary to question the relevance of BiblioPat's activities and the role it plays or can play as an association in written heritage matters.

Keywords :

Library science--Societies, etc

Community of practice

Discussion group

Electronic villages (Computer networks)

Written patrimony

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
AVERTISSEMENT	13
INTRODUCTION.....	15
PARTIE I. LA RÉPONSE À UN BESOIN : HISTORIQUE ET ORGANISATION DE BIBLIOPAT	21
Les prémices de la liste de discussion et de l'association	21
L'organisation de BiblioPat.....	27
<i>Le choix d'une association</i>	<i>27</i>
<i>Le Conseil d'administration</i>	<i>30</i>
<i>L'assemblée générale.....</i>	<i>32</i>
<i>Charte et règlement intérieur</i>	<i>33</i>
Le modèle économique de l'association BiblioPat.....	34
Conclusion de la Partie I	36
PARTIE II. BIBLIOPAT : UNE LISTE DE DISCUSSION COMME CŒUR ET ORIGINE DE L'ASSOCIATION	37
Une liste en accroissement constant	37
<i>Audience et évolution du nombre d'abonnés</i>	<i>37</i>
<i>Une ouverture progressive de la liste</i>	<i>39</i>
<i>Le profil des abonnés</i>	<i>40</i>
« L'esprit BiblioPat » : activité de la liste et typologie des sujets traités	44
<i>Activité de la liste</i>	<i>45</i>
<i>Analyse des sujets traités par la liste.....</i>	<i>46</i>
<i>Usages et apports de la liste et de l'association.....</i>	<i>56</i>
<i>Le rôle de la modération de la liste</i>	<i>58</i>
Analyse de la participation des abonnés	59
<i>De nombreux « spectateurs »</i>	<i>59</i>
<i>Une parole essentiellement mobilisée par les cadres</i>	<i>62</i>
Conclusion de la Partie II.....	63
PARTIE III. LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ SUR LE PATRIMOINE ÉCRIT : APPORT ET INFLUENCE DE BIBLIOPAT SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	65
Une communauté et un réseau professionnels.....	65
<i>Quel type de communauté ?.....</i>	<i>65</i>
<i>Un réseau actif et solidaire</i>	<i>69</i>
<i>Une liste francophone et surtout française</i>	<i>71</i>
L'influence de BiblioPat sur les pratiques professionnelles.....	73

<i>Un outil de veille professionnelle</i>	74
<i>Les journées BiblioPat</i>	76
<i>Une influence réelle sur les pratiques professionnelles ?</i>	81
Les relations entre BiblioPat et les institutions publiques	85
<i>BiblioPat, un interlocuteur connu et reconnu des pouvoirs publics</i>	85
<i>Relations avec les grands établissements</i>	87
Conclusion de la Partie III	88
PARTIE IV. LES DÉFIS FUTURS DE BIBLIOPAT	91
Une association qui peine à attirer des adhérents	91
<i>Évolution du nombre d'adhérents</i>	91
<i>Profil des adhérents : une association de bibliothécaires</i>	96
Peu d'activités en dehors de la liste de discussion	98
Une association professionnelle repliée sur elle-même	105
<i>Une liste (trop) axée sur la pratique et la technique</i>	105
<i>Une association peu engagée</i>	109
<i>Des relations limitées avec d'autres associations</i>	115
Conclusion de la Partie IV	116
CONCLUSION	119
SOURCES	121
Entretiens	121
Archives de l'association BiblioPat	122
<i>Site web</i>	122
<i>AG</i>	124
<i>Réunions du CA</i>	124
<i>Documents divers</i>	125
Sources d'autres associations	125
<i>AAF</i>	125
<i>ABF</i>	126
<i>ABQLA</i>	127
<i>ADBS</i>	127
<i>ADBU</i>	128
<i>AGCCPF</i>	129
<i>Ala</i>	129
<i>BOUCLIER BLEU FRANCE</i>	130
<i>IABD</i>	130
<i>Ifla</i>	130
Cadre légal et administratif	130

<i>Lois et textes législatifs</i>	130
<i>Ministères et services publics</i>	131
Documentation de bibliothèques	132
BIBLIOGRAPHIE	133
<i>BiblioPat</i>	133
<i>Les associations professionnelles</i>	135
<i>Les communautés de pratique et les communautés virtuelles</i>	137
<i>La communication au sein des communautés</i>	139
<i>Le patrimoine écrit et graphique</i>	141
<i>Les métiers des bibliothèques</i>	142
ANNEXES	143
TABLE DES ILLUSTRATIONS	165
TABLE DES MATIÈRES	167

Sigles et abréviations

AAF : Association des archivistes français

ABD : Association des bibliothécaires départementaux

Abes : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ABF : Association des bibliothécaires de France

ABQLA : Association des bibliothécaires du Québec – Quebec Library Association

ACB : Association des conservateurs des bibliothèques

Acim : Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale

ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADBU : Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

AG : assemblée générale

AGCCPF : Association nationale des conservateurs et professionnels des musées et patrimoines publics (depuis le 2 décembre 2019, auparavant, Association générale des conservateurs des collections publiques de France)

Ala : American Library Association

BBS : Bibliothèques et bibliothécaires suisses (jusqu'en 2008, puis BIS)

BDP : Bibliothèque départementale de prêt

BIS : Bibliothèque Information Suisse (jusqu'en 2018, puis Bibliosuisse)

BM : Bibliothèque municipale

BMC : Bibliothèque municipale classée

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNUS : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

BU : Bibliothèque universitaire

CA : Conseil d'administration

CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques

IABD : Interassociation archives-bibliothèques-documentation

Ica : International Council on Archives

Icom : International Council of *Museums*

Icomos : International Council on monuments and sites

Ifla : International Federation of Library Association

IGB : Inspection générale des bibliothèques

SRL : structures régionales pour le livre

Urfist : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

AVERTISSEMENT

Bien que le terme « patrimoine écrit » ne suffise pas à décrire la réalité des fonds patrimoniaux conservés dans les bibliothèques¹, nous l'emploierons par commodité dans ce mémoire.

¹ Gérard Cohen et Michel Yvon considèrent que l'appellation « patrimoine écrit » est trop restrictive et ne prend pas en compte la diversité des collections conservées en bibliothèque (estampes, photographies, cartes, affiches, monnaies etc). COHEN, Gérard et YVON, Michel. Le Plan d'action pour le patrimoine écrit. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2004, n° 5, p. 48-50. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0048-008>

INTRODUCTION

« Le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens, tous les « trésors » du passé » écrivent Jean-Paul Babelon et André Chastel². En effet, si l'évolution de la notion de patrimoine vers une définition culturelle a lieu dès le XIX^e siècle avec en particulier la création de la Commission des Monuments historiques en 1837³, c'est à partir des années 1960-1970 avec notamment l'action d'André Malraux qu'elle prend son sens actuel⁴. Les lois précédentes et spécialement celles de 1887⁵ et de 1913⁶ s'intéressaient essentiellement à la conservation des édifices et des objets et quasiment pas au patrimoine écrit⁷. L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques lancé en 1964 fait lui aussi la part belle au patrimoine monumental et mobilier⁸ et ne concerne, à nouveau, que peu le patrimoine écrit même si les archivistes participent à l'opération⁹. Il faut attendre 1974 pour que soit créé par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) – qui disparaît dès l'année suivante - le Service du livre ancien géré par la Bibliothèque nationale (devenu le Centre national du livre ancien et des documents rares et précieux en 1979). En 1978-1979, la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) bénéficie de crédits en faveur des fonds patrimoniaux des bibliothèques¹⁰. Mais c'est vraiment avec le

² BABELON, Jean-Pierre et CHASTEL, André. *La notion de patrimoine*. Paris : Liana Levi, 2008. p.11. ISBN 978-2-86746-481-2

³ *Idem*, (ici p. 73)

⁴ MILHAT, Morgane. *Collections patrimoniales : quelles stratégies documentaires aujourd'hui ?* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2016. 1 vol. p. 16

⁵ La loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique est la première du genre en France. Elle est complétée par la loi du 19 juillet 1909 avant d'être abrogée par la promulgation de la loi de 1913.

⁶ La loi du 31 décembre 1913 a notamment formulé la notion de « monument historique ». MELOT, Michel. *Mirabilia. Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*. Paris : Gallimard, 2012. p. 47. ISBN 978-2-07-013637-7

⁷ MILHAT, Morgane. *Collections patrimoniales : quelles stratégies documentaires aujourd'hui ?* Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2016. 1 vol. p. 17

Aujourd'hui, 1729 livres (sur 266 693 objets) font partie de la liste des Monuments historiques. MINISTÈRE DE LA CULTURE. Plateforme ouverte du patrimoine. In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. [Consulté le 7 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.pop.culture.gouv.fr/search/mosaic?base=%5B%22Patrimoine%20mobilier%20%28Palissy%29%22%5D>

⁸ Il comporte néanmoins des restrictions d'ordre géographique et chronologique. MELOT, Michel. *Mirabilia. Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*. Paris : Gallimard, 2012. p. 39-41. ISBN 978-2-07-013637-7

Les critères ont par la suite été élargis. L'extension de la catégorie « monuments historiques » aux œuvres « singulières » ou témoignant de la vie quotidienne a ainsi permis de faire passer la part des monuments historiques dans leur définition traditionnelle (architecture militaires, palais, grands ouvrages d'art etc.) de 86 % des inscriptions et classements en 1962 à 30 % en 1982. HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, p. 18-20. ISBN : 978-2-7351-1264-7

⁹ LAURENT, Xavier. Naissance et développement de l'Inventaire. Texte repris du hors-série n°1 de *Présence d'André Malraux*, 2004 : actes de la journée d'étude consacrée à « Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France », BnF, 23 mai 2013. [en ligne] [Consulté le 10 décembre 2019] Disponible à l'adresse : https://malraux.org/art181_2016_laurent/

Aujourd'hui, 753 livres (sur 229 927 objets) sont inscrits à l'Inventaire général. MINISTÈRE DE LA CULTURE. Plateforme ouverte du patrimoine. In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. [Consulté le 7 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.pop.culture.gouv.fr/search/mosaic?base=%5B%22Patrimoine%20mobilier%20%28Palissy%29%22%5D>

¹⁰ GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 3, p. 27. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>

rapport de Louis Desgraves en 1982¹¹, que la patrimonialité en bibliothèque obtient une vraie reconnaissance et que s'impose la notion d'un « patrimoine écrit »¹².

En 2003, face au constat qu'il n'existe pas d'espace d'échanges et de communication dédié aux questions du patrimoine en bibliothèque, émerge au sein de la DLL - aujourd'hui Service du Livre et de la Lecture (SLL) - l'idée d'une liste de discussion. Celle-ci, nommée Patrimoine-Bibliothèques, est largement inspirée du succès grandissant de Biblio-fr, liste créée en 1993 et qui en mars 2003 compte 11 924 abonnés¹³. En réunissant « les directeurs et les responsables des fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales, les conseillers pour le livre et la lecture des directions régionales des affaires culturelles, les personnels du département des politiques documentaires et patrimoniales et du département du développement de la lecture et des bibliothèques territoriales de la DLL, les personnels chargés du projet Répertoire des manuscrits littéraires français du XorXe siècle et les inspecteurs généraux des bibliothèques », cette liste devait favoriser les interactions entre les professionnels des bibliothèques en charge de collections patrimoniales et permettre de « diffuser l'information professionnelle en matière de catalogage, acquisitions, informatisation, communication, conservation, sauvegarde et valorisation des fonds patrimoniaux »¹⁴. Cette liste n'est cependant ouverte qu'aux personnels d'établissements relevant du ministère de la Culture, de l'Éducation nationale (auquel l'enseignement supérieur est alors rattaché) ou de la Ville de Paris¹⁵. Elle exclut ainsi les personnels de structures n'entrant pas dans ce cadre (bibliothèques privées, associatives etc.) et dans les faits, il semble qu'elle concentre majoritairement des agents rattachés à des structures territoriales, les personnels relevant de l'enseignement supérieur étant très rares¹⁶. En outre, malgré cette volonté d'être un espace d'échanges et de partage, l'encadrement institutionnel bride

¹¹ DESGRAVES, Louis. *Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres*. [Paris] : Ministère de la Culture, 1982, 2 vol.

Un premier rapport avait été remis au gouvernement en juillet 1981 avant la formation de la commission Desgraves. GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 3, p. 27. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>

¹² COHEN, Gérard et YVON, Michel. *Le Plan d'action pour le patrimoine écrit. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2004, n° 5, p. 48-50. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0048-008>

Il est difficile de donner une définition du patrimoine écrit tant il est protéiforme. Il comprend aussi bien des documents anciens, rares et précieux que des documents contemporains mais dont la conservation aura été jugée nécessaire. Le critère d'ancienneté du document ne peut donc seul le définir. Ainsi, comme l'écrit Tiphaine Cécile Foucher, « Il ne faut pas assimiler le patrimoine écrit et les fonds anciens conservés dans les bibliothèques françaises ». FOUCHER Tiphaine-Cécile. *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2018, 1 vol., p. 15. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf> ; HUCHET, Bernard. *Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier »*. In COQ, Dominique (dir.). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012, p. 28-29. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pressenssib/652#tocto1n1>

¹³ RYGIEL, Philippe et NOIRET, Serge (dir.). *Les historiens, leurs revues et Internet*. Paris : Publibook, 2005, p. 115. ISBN : 2-74830960-X

¹⁴ Message « Bienvenue sur la liste » diffusé auprès des 240 premiers abonnés d'office à la liste Patrimoine-Bibliothèques. Ces premiers abonnés ont été inscrits d'emblée, mais avec la possibilité ensuite pour eux de se désabonner.

¹⁵ Note « mise en route de la liste de discussion Patrimoine-bibliothèques@culture.fr » du 21 mai 2003 d'Éric Gross, directeur du livre et de la lecture, à l'intention de Madame Elodie Ziegler-Perthuisot, conseillère chargée de la société de l'information et d'Internet S/c de Monsieur Christophe Patier, conseiller au cabinet.

¹⁶ Sources : Bureau du Patrimoine au SLL ; Entretiens n°34 – AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019 et n°36 – AR – cat. A (Ministère de la Culture) - 6.12.2019

les abonnés qui ne se sentent pas toujours libres de s'exprimer¹⁷. Ce manque de liberté fait qu'au début de l'année 2006, un petit groupe de professionnels des bibliothèques élabore le projet d'une nouvelle liste dédiée, elle aussi, aux questions patrimoniales en bibliothèque mais qui serait détachée de toute tutelle ou encadrement institutionnel. Elle prend le nom de BiblioPat et s'adresse à l'ensemble des personnels intéressés par le patrimoine écrit. D'abord circonscrite aux bibliothécaires, elle s'ouvre rapidement aux autres métiers en charge du patrimoine (archives, musées etc.). La liste est adossée dès sa création à une association.

Les associations tournées vers la défense du patrimoine se sont multipliées depuis les années 1990, même si le nombre de créations a été divisé par 2 depuis. Ainsi, entre 2016 et 2019, on compte 1128 créations (soit 1,6 % du total des nouvelles associations¹⁸ contre 2241 entre 1997 et 2000¹⁹). Il s'agit essentiellement d'associations locales « mobilisées autour d'objets patrimoniaux peu identifiés ou peu reconnus par les politiques publiques »²⁰. Au niveau national et professionnel, les associations spécialisées dans les questions patrimoniales touchent essentiellement le monde des musées comme l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France fondée en 1922 (devenue le 2 décembre 2019 l'Association nationale des conservateurs et professionnels des musées et patrimoines publics) ou l'Association des conservateurs d'antiquités et d'objets d'art de France. Ces associations peuvent aussi avoir une approche interprofessionnelle comme le Bouclier bleu France créé en 2001 et émanation du Comité international du Bouclier Bleu fondé en 1996 à l'initiative de 4 associations internationales œuvrant pour les musées (Icom), les monuments et les sites (Icomos), les archives (Ica) et les bibliothèques (Ifla). Du côté des bibliothèques françaises, les associations se sont peu emparées des problématiques patrimoniales²¹, alors

¹⁷ Entretiens n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité – 29.11.2019 ; n°34 – AE – cat. A (EPA) – 2.12.2019 ; n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) – 9.12.2019

¹⁸ BAZIN Cécile, DUROS Marie, DUFOUR Marie, PRÉVOSTAT Guillaume, FAURITTE Jacques et MALET Jacques. *La France associative en mouvement, Recherche et solidarité* [en ligne]. 17^e édition. S.I. : s.n., octobre 2019, p. 6. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la-france-associative-18-10-2019.pdf>

¹⁹ Les associations du patrimoine. *Bulletin du Département des études et de la prospective* [en ligne], septembre 2001, n°136, p. 2. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministere/Histoire-du-ministere/Ressources-documentaires/Collections-numerisees/La-collection-du-bulletin-d-information-Developpement-culturel-1969-2006>

²⁰ *Ibidem*

²¹ Le 14 octobre 2019, l'ABF Alsace a organisé à Colmar une journée d'étude « *Quelle médiation pour le patrimoine ? Retour sur des expériences alsaciennes* ». ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. CR de la JE *Quelle médiation pour le patrimoine*. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 11 novembre 2019. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/314/2552/ABF-Region/cr-de-la-je-queles-mediations-pour-le-patrimoine>

Sur le forum AgoraBib, dans la section « Métiers, environnement et institutions des bibliothèques », il y a une sous-partie « patrimoniales » mais celle-ci ne regroupe que 4 sujets (2 en 2013 et 2 en 2018) et un seul nécessitait d'obtenir des réponses (il en a eu 2) sur le forum. *Agorabib. Le forum des professionnels des bibliothèques et de la documentation* [forum de discussion]. [Consulté le 15 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agorabib.fr/forum/28-patrimoniales/>

Dans la section consacrée aux collections, 2 sujets abordent les collections patrimoniales : un sujet portant sur les fonds anciens lancé par un journaliste a obtenu 10 réponses. VERBAERE. Fond du livre ancien. In *Agorabib. Le forum des professionnels des bibliothèques et de la documentation*. [forum de discussion]. 3 septembre 2018. [Consulté le 15 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agorabib.fr/topic/3406-fond-du-livre-ancien/>; un sur les livres anciens a reçu 13 réponses. VAL59. Livres anciens : que faut-il en faire ? In *Agorabib. Le forum des professionnels des bibliothèques et de la documentation*. [forum de discussion]. 20 août 2013. [Consulté le 15 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agorabib.fr/topic/1632-livres-anciens-que-faut-il-en-faire/>

Notons également, la création en 1988 de l'association « Sauver les documents en péril des bibliothèques françaises » par des bibliothécaires, des bibliophiles, des professionnels du livre et des intellectuels. Cette association est engagée dans la protection de la documentation écrite en général. Elle souhaitait ainsi que soit généralisé l'emploi du

qu'au niveau international, l'Ifla y consacre une de ses sections (*Rare Books and Special Collections*). De même le Cerl (*Consortium of European Research Libraries*) formé en 1992 a pour but de « partager ressources et expertise entre bibliothèques de recherche afin d'améliorer l'accès, l'exploitation et la préservation du patrimoine imprimé européen ». En France, une place était donc à prendre...

Outre sa liste de diffusion, Patrimoine-Bibliothèques, le SLL organise depuis 2005 une rencontre annuelle en région : les journées du patrimoine écrit. « Ces journées d'information et d'étude [...] ont vocation à réunir des spécialistes du patrimoine écrit et graphique autour de questions scientifiques propres aux collections patrimoniales des bibliothèques, avec pour objectifs de confronter les points de vues des spécialistes, de donner un écho national à des expériences locales, de diffuser les apports les plus récents de la recherche auprès des professionnels intéressés à la conservation, de susciter le développement d'une dynamique d'échange et de réseaux et de sensibiliser les élus aux enjeux patrimoniaux en bibliothèque »²². Malgré cette ambition d'être un espace de rencontres, cela reste un rendez-vous annuel qui ne peut répondre à toutes les interrogations quotidiennes des professionnels en charge de collections patrimoniales écrites et graphiques et ne peut se substituer à une liste de discussion. Celle du SLL est essentiellement descendante et certains abonnés considèrent qu'étant modérée par le ministère de la Culture, elle ne permet pas d'échanges complètement libres. BiblioPat a ainsi pu investir une place demeurée libre en devenant le lieu de rencontre et de discussion virtuel et physique (grâce à ses propres journées d'étude) pour tous les professionnels ayant des problématiques et des interrogations liées au patrimoine écrit.

Depuis les années 1970-1980 et en particulier depuis le rapport Desgraves, le patrimoine écrit est devenu un sujet de débat et d'écriture. Les listes de discussion autour de ces thématiques ainsi que les événements organisés (colloques, journées d'étude ou professionnelles etc.²³) participent à nourrir cette réflexion. Mais si ce sujet est fécond²⁴, on trouve en revanche peu d'écrits sur les organismes qui y consacrent leur activité et notamment dans le cas qui nous intéresse, les associations professionnelles. Elles sont productrices de contenu (revues²⁵, actes de journées²⁶,

papier neutre dans l'édition, mais également que soit entreprises des actions pour la conservation et la restauration des documents. L'action de l'association consiste en des conférences, des visites de bibliothèques et la publication d'un bulletin semestriel. Nous n'avons trouvé que peu de renseignements sur cette association, et quasiment rien après les années 1990. Nous ignorons donc si elle est toujours active ou si elle a été dissoute. GALLICHAN, Gilles. L'Association Sauver les documents en péril des bibliothèques françaises. *Documentation et bibliothèques* [en ligne], 1994, 40 (1), p. 33-34. [Consulté le 19 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.7202/1033419ar>

²² DRAC OCCITANIE. Journée du patrimoine écrit, 27-28 juin, Albi. *Ministère de la Culture* [en ligne]. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Actualites/Actualite-a-la-une/Journees-du-patrimoine-ecrit-27-28-juin-Albi>

²³ Exemples récents : colloque « Archives en bibliothèques (XVIe-XXIe siècles) » à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence, 14-15 novembre 2019 ; Journée professionnelle « Du trésor au patrimoine » organisée par la BnF et le Labo – Cambrai, au Labo à Cambrai, 4 novembre 2019

²⁴ En 2017, l'expression « patrimoine écrit » était apparu à 170 reprises dans la presse francophone. HENRYOT, Fabienne. Introduction. Le patrimoine écrit. Histoire et enjeux d'un concept. In : *La fabrique du patrimoine écrit. Objets, acteurs, usages sociaux*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2019. p. 7. ISBN : 978-2-37546-123-5

Ce sujet a également suscité 6 mémoires professionnels d'élèves conservateurs des bibliothèques dont le dernier est celui de FOUCHER Tiphaine-Cécile. *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2018, 1 vol. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf>

²⁵ Par exemple, depuis 2002, la revue *Bibliothèque(s)* de l'ABF.

²⁶ Exemple : BOUCLIER BLEU FRANCE. Un bouclier bleu pour la sauvegarde du patrimoine. Actes de la deuxième Journée d'étude du Comité français du Bouclier bleu, le 8 avril 2005. Toulouse : Bibliothèque municipale à vocation régionale, 2006, 67 p.

vade-mecum²⁷ etc.), mais sont rarement elles-mêmes objets d'étude et lorsque c'est le cas, il s'agit essentiellement d'études historiques²⁸. Nous nous intéresserons bien sûr à l'histoire et l'évolution de BiblioPat depuis ses origines mais ce ne sera pas la seule finalité de ce mémoire. L'approche historique et chronologique nous permettra de replacer dans son contexte la création de cette association (et de sa liste) et de percevoir quels sont son intérêt et sa singularité dans le paysage déjà fourni des associations professionnelles des bibliothèques. Ce mémoire aura ainsi pour but de montrer quel type de communauté est BiblioPat et comment celle-ci, détachée de la tutelle des ministères ou des institutions publiques ainsi que des grandes associations professionnelles, s'est imposée sur les questions du patrimoine écrit.

Pour ce faire, nous avons mené une enquête auprès des abonnés de la liste et des adhérents de l'association. Celle-ci menée entre le 3 juin et le 16 octobre 2019, nous a permis de recueillir 374 réponses ce qui représente 20,3 % des abonnés²⁹ et nous permet d'afficher un taux de confiance en les réponses obtenues de 95 % avec une marge d'erreur de 4,53 %³⁰. Cette enquête longue de 58 questions³¹ nous a permis de dessiner assez précisément le profil des abonnés et des adhérents mais également de comprendre ce qu'ils retirent et attendent de la liste et de l'association. Parmi les répondants de l'enquête, 141 ont accepté de participer à des entretiens approfondis. Nous en avons recontacté 42 et avons pu mener 26 entretiens entre septembre et octobre 2019 (18 par téléphone et 8 par mail). Nous avons cherché à multiplier les profils en prenant notamment en compte la date d'adhésion à l'association et/ou celle d'abonnement à la liste, le métier exercé et la structure de rattachement, les usages de l'association et de la liste. Nous n'avons pas utilisé une grille de questions identique pour chaque entretien, car les différences entre les profils ne s'y prêtaient pas. Nous les avons ainsi individualisés au possible afin de creuser ce qui nous semblait important en regard des réponses que les personnes avaient pu fournir dans notre questionnaire. En outre, nous avons interrogé 8 personnes ayant ou faisant partie du conseil d'administration de l'association. Nous avons également interrogé l'actuelle cheffe du Bureau Patrimoine au SLL ainsi que 5 membres de la gouvernance d'autres associations professionnelles (AAF, ABF, ADBS, AGCCPF, Bouclier bleu France).

Nous avons parallèlement à cette enquête étudié l'intégralité des archives de la liste de son lancement en juin 2006 jusqu'au 31 décembre 2019 afin de déterminer quels thèmes ont la faveur des abonnés, quels usages sont faits de la liste et s'ils ont évolué au cours des années. Nous avons, en outre, pu nous appuyer sur les archives

²⁷ Exemple : ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. *La sécurité dans les services archives : recommandations pour prévenir les risques de sinistre et guide pour élaborer un plan de reprise d'activité*. Paris : Association des archivistes français, 2007, 51 p.

²⁸ Exemples : WILHITE, Jeffrey M. *85 years IFLA : a history and chronology of sessions 1927-2012*. Berlin : De Gruyter Saur, 2012, 359 p. ; DEPEYROT, Bertrand. *Histoire des assemblées d'adhérents de l'Association des bibliothécaires de France, de l'assemblée constitutive au 55e congrès : 1906-2009*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2010, 1 vol. ; HECQUARD, Françoise. *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991*. Paris : Association des bibliothécaires français, 1991, 64 p. ; LEMAÎTRE, Cyrille. *L'ABF, ses manuels et le métier de bibliothécaire*. Mémoire : Lettres modernes. Marseille : Université Aix-Marseille 1, 2005, 1 vol.

²⁹ Sur la base de 1843 abonnés au 16 octobre 2019.

³⁰ Calcul en ligne disponible sur : <https://fr.checkmarket.com/calculateur-taille-echantillon/#sample-size-margin-of-error-calculator>

³¹ Il s'agit du nombre total de questions que compte notre enquête, mais aucun répondant n'a eu à y en entier. En effet, certaines questions étaient réservées à des profils particuliers. L'ensemble des questions fermées et leurs résultats sont disponibles dans notre annexe 1.

de l'association afin de comprendre son fonctionnement de l'intérieur et de prendre connaissance de son historique.

Grâce à ces différents éléments, nous retracerons dans un premier temps l'histoire de BiblioPat, de sa genèse à sa forme actuelle. Nous nous intéresserons ainsi aux origines de la constitution de l'association et à son organisation. Dans un second temps, nous étudierons la liste de discussion et la typologie des sujets traités. Puis nous nous intéresserons à l'impact et au poids de la communauté BiblioPat sur l'ensemble de la profession : sa production de ressources, sa légitimité face aux instances gouvernementales et les tutelles avant de conclure sur les évolutions et les enjeux futurs auxquels cette association devra faire face.

PARTIE I. LA RÉPONSE À UN BESOIN : HISTORIQUE ET ORGANISATION DE BIBLIOPAT

L'histoire de BiblioPat débute en 2006. À l'origine, il s'agissait de proposer une liste de discussion permettant à l'ensemble des professionnels des bibliothèques en charge de collections patrimoniales, ou intéressés par ce sujet, d'échanger, hors de toute tutelle institutionnelle. Une association est rapidement créée pour accompagner cette idée et lui permettre de s'épanouir.

LES PRÉMICES DE LA LISTE DE DISCUSSION ET DE L'ASSOCIATION

Dès le premier février 2006, un brouillon esquisse les contours de la première réunion autour de ce projet³². Il est clairement précisé qu'assister à cette réunion n'est pas considéré comme un engagement quelconque, que ce soit de participer à la gestion de la liste ou même de s'y abonner. Le but est d'attirer un maximum de participants en leur laissant la liberté de s'investir ou non dans le projet. En outre, à ce stade, la réunion n'a comme enjeu que de dégager les besoins auxquels la future liste pourrait répondre³³.

Entre le 1^{er} et le 7 février, est établie une liste de personnes³⁴ susceptibles d'être intéressées par le projet et conviées à participer à une réunion le 8 mars suivant³⁵. Cette première rencontre initiée par Mesdames Juliette Jestaz, Laure Jestaz, Raphaële Mouren et Carole Gascard – cette dernière avait d'ailleurs participé à l'éclosion de la liste dirigée par la DLL³⁶ et en avait été la première modératrice et gestionnaire - se tient à l'École nationale supérieure des beaux-arts à Paris. Y assistent physiquement 13 personnes tandis que 10 autres se font excuser³⁷. Si ce nombre peut paraître restreint, la première réunion pour discuter de la future liste Biblio-fr n'avait, elle, réuni que 6 personnes (sur 7 invitées)³⁸. Mais contrairement à Biblio-fr dont la mise en place avait été impulsée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques, BiblioPat est née d'une initiative personnelle. Ce sont essentiellement des personnes en poste à Paris (à l'exception de 2) qui assistent à la réunion, tandis que la grande majorité des absents excusés travaillent en région (à l'exception à nouveau de 2). Le projet de création d'une liste de discussion professionnelle dédiée aux questions patrimoniales en bibliothèque est alors présenté. Partant du constat que de nombreux bibliothécaires se sentent démunis et

³² BIBLIOPAT. Brouillon du mail d'invitation à la réunion du 8 mars 2006 – 1.02.2006

³³ Entretien n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité - 22.11.2019

³⁴ Cette liste de personnes a été établie sur la base des relations personnelles des initiatrices du projet. Entretien n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité - 29.11.2019

³⁵ MOUREN, Raphaële. Le patrimoine bien modéré : Entretien avec Raphaële Mouren, modératrice de la liste BiblioPat. *Bibliothèque(s)* [en ligne], octobre 2010, n°52, p.51-52. [Consulté le 29 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59894-52-nouveaux-patrimoines.pdf#page=53>

³⁶ Aujourd'hui Service Livre et Lecture (SLL).

³⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion tenue à l'École nationale supérieure des beaux-arts – 8.03.2006

³⁸ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 207. ISBN : 2-7384-6733-4

isolés pour trouver de l'aide et des conseils, cette liste aura pour vocation de répondre à toutes les préoccupations et interrogations des personnels des bibliothèques en charge de collections patrimoniales³⁹. Elle se distingue en cela d'une liste de diffusion qui, basée sur le modèle de la lettre d'information, ne sert qu'à recevoir de l'information. La liste de discussion en revanche permet à l'ensemble des destinataires d'envoyer ou de répondre aux messages diffusés⁴⁰. Elle permet ainsi de former une communauté entre pairs où chacun peut, en principe, participer et débattre sur un pied d'égalité⁴¹. L'association précise sur son site web que la liste BiblioPat vient en complément de celle du ministère⁴². En effet, la liste Patrimoine-Bibliothèques a pour but de fournir au SLL « un mode de diffusion de l'information professionnelle, et pour les bibliothécaires [...] un outil de discussion et de contact »⁴³. Bien que les 2 listes ont le même objectif, celle du SLL, de par son origine institutionnelle, a pu être considérée par certains comme un lieu où la parole devait être plus maîtrisée. BiblioPat apparaît alors comme une alternative pour un dialogue libéré des contraintes hiérarchiques et institutionnelles.

Bien que le rapport *Bibliothécaires en perspective* paru en 2006 atteste que 60 % des professionnels des bibliothèques sont abonnés à une liste de discussion⁴⁴, on pourrait s'interroger sur la pertinence de créer une nouvelle liste alors même que ce mode de communication, utilisé depuis la fin des années 1970⁴⁵ et que les milieux professionnels de la culture se sont largement approprié notamment dans les années 1990⁴⁶, semble commencer à s'essouffler face aux nouveaux outils du web⁴⁷. Lors

³⁹ MOUREN, Raphaële. Le patrimoine bien modéré : Entretien avec Raphaële Mouren, modérateur de la liste BiblioPat. *Bibliothèque(s)* [en ligne], octobre 2010, n°52, p. 51-52. [Consulté le 29 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59894-52-nouveaux-patrimoines.pdf#page=53>

⁴⁰ PALOQUE-BERGÈS, Camille. *Les ordinateurs entrent en conférence : genèse des listes électroniques*. In : *Qu'est-ce qu'un forum internet ? Une généalogie historique au prisme des cultures savantes numériques* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2018. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/oep/1846>

⁴¹ PALOQUE-BERGÈS, Camille. *Introduction*. In : *Qu'est-ce qu'un forum internet ? Une généalogie historique au prisme des cultures savantes numériques* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2018. [Consulté le 9 décembre 2019]. À l'adresse : <http://books.openedition.org/oep/1845>.

LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 13-15.

⁴² « Cette liste de discussion est à plusieurs titres complémentaire de la liste de diffusion Patrimoine-Bibliothèques animée par le Bureau du patrimoine du Service du livre et de la lecture (Ministère de la Culture) ». BIBLIOPAT. L'association. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/lassociation>

⁴³ Note de Mme Carole Gascard à l'intention de M. Éric Gross, directeur du livre et de la lecture – 6.05.2003

⁴⁴ DURAND, Jean-Pierre, PEYRIÈRE, Monique et SEBAG, Joyce. *Bibliothécaires en perspectives*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2006, p. 36.

Dans l'enquête réalisée pour son mémoire en 2005, 60 des 64 sondés par Mme Angelina Garreau attestent utiliser des listes de diffusion ou de discussion dans le cadre de leur travail. GARREAU Angelina. *Les blogs, entre outils de publication et espaces de communication. Un nouvel outil pour les professionnels de la documentation* [en ligne]. Mémoire : sciences de l'information et de la documentation. Université catholique de l'Ouest, Angers, 19 septembre 2005, p.134 [Consulté le 12 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://memic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000273

⁴⁵ Voir SIEGERT, Paul Ferdinand. *Die Geschichte der E-Mail*. Bielefeld : Transcript Verlag, 2008, p. 224-264. ISBN : 978-3-89942-896-4

⁴⁶ En témoigne la création de plusieurs listes importantes : Biblio-fr en 1993 ; Adbs-info en 1994 ; archives-fr en 1998.

⁴⁷ Nous pensons notamment aux blogs et aux wikis tel que Bibliopédia lancé en 2006 et qui, à l'origine, proposait notamment des synthèses de débats ayant eu lieu sur Biblio-fr. CHAIMBAULT Thomas. *Du blog au wiki* [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2007, n° 4, p. 86-87. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0086-002>.

Concernant les blogs, Bruno de Vauchelles, formateur-chercheur, a transformé en novembre 2005 une liste de diffusion privée en un blog sur les TICE, toujours actif aujourd'hui : VAUCHELLES, Bruno de. *Veille et analyse TICE*.

de l'arrêt de la liste Biblio-fr en juin 2009, il a ainsi été affirmé : « Aujourd'hui, le modèle d'une liste de diffusion est épuisé, c'est sur le web, dans les blogs, les wikis, les réseaux sociaux que s'inventent les usages et les réflexions pour demain »⁴⁸. Des listes sont en effet en perte de vitesse. Ainsi, le nombre de messages diffusés sur ADBS-info a fortement augmenté jusqu'en 2000 avant de s'effondrer⁴⁹. Cette liste est d'ailleurs vouée à disparaître⁵⁰. Dans le même temps, on assiste à la multiplication de blogs. Leur gratuité et surtout leur facilité d'accès et d'utilisation sont des atouts indéniables. Olivier Ertzcheid considère ainsi que leur « [...] interface est semblable à celle de l'envoi d'un courrier électronique »⁵¹, ce qui les rendrait aussi faciles d'utilisation que les listes de diffusion ou de discussion. L'avantage des blogs est également de pouvoir proposer, comme les sites internet et contrairement aux listes, l'inscription à des flux RSS qui permettent d'être automatiquement informés de nouveaux contenus⁵². Quant aux wikis, créés en 1995, mais qui se sont développés surtout après le succès de Wikipédia en 2001⁵³, ils permettent de mutualiser en partie le travail que les bibliothécaires faisaient jusque-là chacun de leur côté, notamment en ce qui concerne la veille professionnelle⁵⁴.

Malgré les atouts des blogs et des wikis et même si la liste de discussion peut paraître en 2006 quelque peu désuète face à ces nouveaux outils et modes de communication, elle répond à d'autres usages. De fait, elle est plus complétée que supplantée par les blogs et les wikis. Rappelons d'ailleurs, qu'au moment d'équiper l'association d'un nouvel outil, s'est posée la question d'ouvrir un blog, un wiki ou un site web, mais sans que l'existence de la liste ne soit menacée ou remise en

Partager, débattre et apprendre [en ligne]. 2005. [Consulté le 5 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.brunodevauchelle.com/blog/>

⁴⁸ Message de Sara Aubri et Hervé Le Crosnier à la liste Biblio-fr, 4 juin 2009

⁴⁹ La liste a diffusé 3439 messages en 2000. En 2001, le nombre de messages baisse de 16,4 %. En 2019, seuls 403 messages ont été diffusés sur ce canal. Voir notre annexe 2 « Évolution du nombre de messages diffusés sur la liste ADBS-info (1994-2019) ».

⁵⁰ Des groupes de discussions par thématique, régions ou secteurs sont disponibles sur le site internet de l'association, mais leur audience est limitée (163 membres pour le plus actif qui est ouvert à tous, non-adhérents compris). La présidente reconnaît elle-même que les adhérents notamment, ont dû mal à se les approprier (les groupes emploi Grand Est et Paca Marseille ne réunissent ainsi respectivement que 18 et 32 membres). Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020

⁵¹ ERTZCHEID, Olivier. Weblogs : un nouveau paradigme pour les systèmes d'information et la diffusion de connaissances ? Applications et cas d'usage en contexte de veille et d'intelligence économique [en ligne], 2005. [Consulté le 21 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/62619/filename/sic_00001433.pdf

⁵² GARREAU, Angelina. *Les blogs, entre outils de publication et espaces de communication. Un nouvel outil pour les professionnels de la documentation* [en ligne]. Mémoire : sciences de l'information et de la documentation. Université catholique de l'Ouest, Angers, 19 septembre 2005, p.134 [Consulté le 12 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://memic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000273

⁵³ LIZIARD David. Les wikis. In : QUEYRAUD, Frédéric et SAUTERON, Jacques (dir.). *Outils du web participatif en bibliothèque. Fils RSS, wikis, blogs, podcast, VOD, portails, réseaux sociaux, services mobiles, questions-réponses*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : ABF, 2013, p. 66. ISBN : 978-2-900177-37-2

⁵⁴ *Idem*. p. 70

question⁵⁵. Ce n'est qu'après avoir pesé le pour et le contre de chacun de ces outils⁵⁶, que le choix du CA s'est finalement porté vers un site web⁵⁷.

La liste de discussion a plusieurs qualités. Tout d'abord, elle est plus adaptée aux échanges et aux débats que le blog (même s'il est possible de s'exprimer dans les commentaires). Les blogs sont surtout des lieux de veille professionnelle⁵⁸. Il en est de même pour les wikis qui, en outre, demandent un investissement important par la rédaction d'articles. La liste de discussion se distingue aussi par sa facilité d'utilisation, accessible à tous, même aux non-spécialistes de l'informatique. C'est cette facilité d'utilisation qui a d'ailleurs convaincu les fondateurs de BiblioPat. La liste avait cet avantage sur les autres médias de fournir l'information aux abonnés directement dans leur boîte mail⁵⁹. En revanche, elle nécessite une inscription préalable et lorsqu'on participe aux échanges, cela implique de pouvoir être identifié et donc potentiellement reconnu par les autres membres de la liste⁶⁰. Le succès de BiblioPat fait que la liste compte aussi bien des responsables que leurs équipes et il est désormais quasi impossible d'envoyer un message en toute discrétion. Cela peut conduire à une certaine autocensure de la part des abonnés⁶¹. L'anonymat est en effet plus facile à préserver sur d'autres canaux, comme les forums. Ce dernier modèle a d'ailleurs été choisi par l'ABF avec le lancement en 2013 d'Agorabib⁶². L'AAF, qui dispose d'une liste de discussion depuis 1998, envisage également d'évoluer vers un forum⁶³. L'avantage du forum par rapport à la liste de discussion est que les messageries des utilisateurs ne sont pas encombrées par des mails : ils peuvent s'abonner aux sujets qui les intéressent et ainsi sélectionner l'information qu'ils souhaitent recevoir⁶⁴. Sans permettre une sélection par thématique des messages reçus, la liste ADBS-info, créée en 1994, a mis en place depuis novembre 1999 un système de mots-clés à faire figurer dans l'objet du message afin d'en faciliter la

⁵⁵ L'ouverture d'un wiki ou d'un blog est évoquée dès 2008 afin de rendre plus facilement disponible les fiches de synthèse sur certains sujets de discussion qui ont été rédigées. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008. En 2009, dans un article paru dans le BBF, il est fait état des avantages de la mise en place d'un wiki. HUCHET, Bernard. BiblioPat. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 1, p. 36-37. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0036-004>

⁵⁶ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'atelier « Définition d'un outil en ligne permettant l'accès aux ressources » – 19.03.2012

⁵⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 4.06.2012

⁵⁸ Exemple le blog animé par Silvère Mercier depuis 205 : <http://www.bibliobsession.net/>

Bibliopédia fournit des listes de blogs et de wiki s'intéressant au monde des bibliothèques : <http://bibliopedia.fr/w/index.php?title=Biblioblogs> ; <http://bibliopedia.fr/w/index.php?title=Bibliowikis>

⁵⁹ Entretien n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité - 22.11.2019

⁶⁰ PALOQUE-BERGÈS, Camille. *Les ordinateurs entrent en conférence : genèse des listes électroniques* In : *Qu'est-ce qu'un forum internet ? Une généalogie historique au prisme des cultures savantes numériques* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2018. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/oep/1846>

⁶¹ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁶² TEXIER, Bruno. L'ABF lance AgoraBib, un forum dédié aux bibliothécaires et documentalistes. *Archimag.com* [en ligne], 6 mars 2013. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archimag.com/article/labf-lance-agorabib-un-forum-d%C3%A9di%C3%A9-aux-biblioth%C3%A9caires-et-aux-documentalistes>

⁶³ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Fermeture de la liste archives-fr sur Yahoo et migration vers une nouvelle liste de discussion. In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. Mis en ligne le 7 janvier 2020. [Consulté le 8 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://archivistes.org/Fermeture-de-la-liste-archives-fr-sur-Yahoo-et-migration-vers-une-nouvelle>

⁶⁴ C'est d'ailleurs cet argument qui a convaincu l'ABF de préférer un forum à une liste de discussion. Autre avantage non négligeable pour cette association le fait qu'il y a : « [...] pour les membres des conseils d'administration régionaux, [...] une rubrique spéciale qui permet d'accéder, déposer, télécharger des documents utiles à la gestion des groupes régionaux ; ce que ne permettrait pas une liste de diffusion ». Entretien n°39 – AC – ABF- 19.01.2020.

gestion et la recherche dans les archives⁶⁵. En effet, alors que les interventions sur un forum sont répertoriées par sujet et que les messages sont automatiquement réunis dans un ensemble cohérent et construit⁶⁶, les archives d'une liste sont classées chronologiquement, si bien que c'est à l'utilisateur d'opérer la reconstruction de la discussion pour avoir l'ensemble des échanges, ce qui peut être fastidieux quand un sujet a été traité sporadiquement sur une longue période.

Malgré l'absence d'anonymat lors de la participation aux échanges et des archives parfois difficiles d'utilisation⁶⁷, la liste de discussion reste un outil adapté aux communautés circonscrites et spécialisées, comme c'est le cas de celle du patrimoine⁶⁸. C'est pourquoi, même en 2020 ce canal de communication continue à être choisi par des communautés spécialisées du monde des bibliothèques⁶⁹ comme d'ailleurs⁷⁰. Une des raisons de la fin de Biblio-fr en juin 2009, pourtant liste de référence dans la profession des bibliothécaires et des documentalistes, a été en effet l'ampleur de la communauté constituée (17 800 abonnés lors de son arrêt⁷¹) et l'impossibilité pour une modération bénévole⁷² de suivre et de gérer la masse quotidienne de messages. Pour une communauté restreinte comme BiblioPat, le risque d'engorgement et de débordement de la modération est peu élevé. Enfin, si en 2020, les modes de communication sont multiples, le mail reste néanmoins le plus utilisé pour les échanges professionnels. La liste de discussion est donc un outil qui convient parfaitement à une communauté professionnelle spécialisée comme celle de BiblioPat. L'enquête que nous avons menée met d'ailleurs en évidence qu'en 2019, 13 années après son lancement, 88,7 % des « Bibliopatiens » sont satisfaits, voire même très satisfaits (49,7 %) de ce mode de communication. Quelques améliorations comme la possibilité de pouvoir thématiser son abonnement afin de ne pas recevoir l'ensemble des messages de la liste sont néanmoins souhaitées⁷³.

⁶⁵ La liste de ces mots-clés est fournie dans la charte. ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Adbs-info - L'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation : in : *Listes ADBS*. [Consulté le 6 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://listes.adbs.fr/sympa/info/adbs-info>

⁶⁶ THÉVIOT, Anaïs. Les forums : un espace commun de discussion publique sur Internet. In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du XXI^e siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives*. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 27-29. ISBN : 978-2-296-55369-9

⁶⁷ Nous reviendrons sur la question des archives dans notre 2^e partie.

⁶⁸ Pour la communauté intéressée par le patrimoine, on peut noter également la création en 2008 de la liste de diffusion pac-list@infoserv.inist.fr rattachée au programme PAC (Préservation et conservation) de l'Ifla dédié à la préservation et à la conservation du patrimoine des bibliothèques et des archives. BARYLA, Christiane. Préservation et conservation. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 1, p. 42-46. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0042-006>

⁶⁹ En juin 2019, a été lancée la liste collEx/Science politique (collexsciencepolitique@groupes.renater.fr) qui veut être un « lieu d'échanges et de partage aux bibliothécaires, documentalistes et chercheurs qui font vivre la recherche en science politique ». Message de François Cavalier, « Lancement de la liste CollEx/Science politique » diffusé le 14 juin 2019 sur la liste Collex/Science politique.

⁷⁰ En janvier 2020, a ainsi été créée la liste de discussion Metzger (metzger@groupes.renater.fr) « consacrée à l'enseignement et à la recherche en épistémologie, histoire des sciences, des techniques et de la médecine, couverts par la section 72 du Conseil national des Universités, et plus généralement en études des sciences, de la médecine et des techniques. Elle accueille les annonces et les échanges de toutes les personnes – étudiantes, chercheuses, enseignantes, amatrices, hommes et femmes – qui s'intéressent à ces champs d'études ». <https://groupes.renater.fr/sympa/info/metzger>

⁷¹ RÉGIMBEAU, Gérard. Biblio-fr et après ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2010, n° 4, p. 88-89. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0088-007>

⁷² En 2009, la modération est assurée par une seule personne : Mme Sara Aubry.

⁷³ Sur les 35 réponses fournies concernant la manière d'améliorer la liste, 9 portent sur un abonnement basé par thématique ou catégorie afin de filtrer les messages reçus. Une amélioration de l'indexation et de la recherche dans les archives est également souhaitée (3 réponses).

La nécessité de créer une liste de discussion professionnelle pour aborder tous les sujets relatifs aux collections patrimoniales ayant fait consensus parmi les fondateurs de BiblioPat, les aspects techniques de sa mise en place et notamment de son hébergement sont alors discutés. Plusieurs options sont à l'étude mais l'idée d'un hébergement institutionnel est d'abord écartée afin de conserver à la liste toute son indépendance et sa liberté de ton. L'association a d'abord pensé faire appel au Comité réseau des universités (CRU) qui accueillait déjà la liste Biblio-fr, mais comme il fallait avoir un soutien institutionnel pour que cela aboutisse, elle s'est alors tournée vers l'Enssib. Celle-ci utilisait, comme le CRU, le logiciel libre Sympa et a accepté immédiatement d'héberger gracieusement la liste BiblioPat⁷⁴. Le logiciel Sympa, piloté jusqu'en 2017 par RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la technologie, l'Enseignement et la Recherche), permet à l'administrateur de la liste de la gérer en toute indépendance et d'automatiser certaines de ses fonctions (abonnements etc.)⁷⁵. BiblioPat n'est pas la seule liste spécialisée dans le patrimoine à avoir fait ce choix : la liste américaine Exlibris-L l'utilise depuis 2006⁷⁶ et c'est également le cas depuis janvier 2020 de la liste archives-fr⁷⁷.

Au cours de cette réunion du 8 mars, sont aussi adoptées les modalités de participation à la future liste de discussion : un accès restreint aux professionnels en charge (ou ayant été en charge) de fonds patrimoniaux en bibliothèque est préféré. Cela est justifié par l'envie d'éviter toute forme d'autocensure de la part des participants. Néanmoins, un élargissement postérieur à d'autres publics, tels que les restaurateurs ou les enseignants-chercheurs, n'est pas pour autant définitivement écarté⁷⁸. De même, il est convenu que, tant que le projet sera en cours de construction et que la liste ne sera pas opérationnelle, aucune nouvelle personne n'y sera associée⁷⁹. Enfin, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du projet, il est décidé de

Le trop grand nombre de messages reçus est souvent reproché aux listes de discussion. Bertrand Calenge écrivait à propos de Biblio-fr : « Mais zut alors (et je suis poli), je n'ai pas besoin de voir ma boîte aux lettres envahie par des déclarations d'intention, des annonces d'heures du conte, des changements d'adresse, etc. [...] Quand j'ai douze messages qui signalent des modifications d'horaire ou d'ouverture de bibliothèques lointaines, et douze autres manifestes syndicaux, et encore douze annonces d'animations très locales, douze appels au peuple d'organismes de formation en mal de stagiaires pour une session spécialisée à Théodoric-le-vieux, et pour couronner le tout douze messages de personnes qui se plaignent des concours, des horaires, des lecteurs, des chefs, de l'État, voire de la wifi ou de la RFID, je craque !!!!! ». Les commentaires (c'est le billet qui en compte le plus) reviennent également sur ce flot de messages quotidiens et l'impossibilité de les trier en amont. CALENGE, Bertrand. J'en ai marre de biblio.fr [billet de blog]. In : *Bertrand Calenge : carnet de notes*. 29 novembre 2008. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bccn.wordpress.com/2008/11/29/jen-ai-marre-de-bibliofr/>

⁷⁴ Message de Raphaële Mouren, « Deux ans déjà » diffusé le 8 juin 2008 sur la liste BiblioPat.

⁷⁵ Sympa (informatique). In : *Wikipédia, l'encyclopédie libre* [en ligne]. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sympa_\(informatique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sympa_(informatique))

⁷⁶ exlibris-l@list.indiana.edu traite des livres rares et des manuscrits. Hébergée par l'université de l'Indiana depuis 2006, elle a été créée en 1990. Au 10 février 2020, elle compte 3281 abonnés. <https://list.indiana.edu/sympa/arc/exlibris-l>

⁷⁷ Cette liste existe depuis 1998 et était hébergée par Yahoo. Suite au changement de la politique de gestion des yahoo groupés, la modération n'était plus possible. Les échanges sur la liste étaient ainsi interrompus depuis le 15 décembre et c'est pour ne pas interrompre davantage l'activité de la liste, qu'il a été choisi de migrer. ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Fermeture de la liste archives-fr sur Yahoo et migration vers une nouvelle liste de discussion. In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. Mis en ligne le 7 janvier 2020. [Consulté le 8 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://archivistes.org/Fermeture-de-la-liste-archives-fr-sur-Yahoo-et-migration-vers-une-nouvelle>

⁷⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion tenue à l'École nationale supérieure des beaux-arts – 8.03.2006

⁷⁹ *Ibidem*

créer une association soumise au régime de la loi de 1901⁸⁰. M. Bernard Huchet est alors chargé de rédiger une première version des statuts qui sera soumise à la validation des parties prenantes du projet. Une dernière réunion le 27 mars permet de choisir le nom de la future association et de sa liste : ce sera BiblioPat⁸¹. Ce nom permet de résumer l'objectif de la liste : le patrimoine en bibliothèque, de même que le nom de Biblio-fr avait été choisi pour mettre en avant ses axes de travail : les bibliothèques et la langue française⁸². L'association BiblioPat est officiellement lancée lors d'une assemblée générale constitutive le 2 mai 2006⁸³.

L'ORGANISATION DE BIBLIOPAT

Le choix d'une association

BiblioPat est d'abord une liste de discussion, mais très rapidement, dès la réunion du 8 mars 2006, il a été décidé que son existence serait appuyée et pérennisée par la création d'une association. On observe plus souvent le mouvement inverse : la création d'une association puis la mise en place d'une liste de discussion ou d'un forum pour permettre les échanges entre membres mais aussi avec des personnes non adhérentes. Ainsi, l'ADBS fondée en 1963⁸⁴ se dote en 1994 d'une liste de discussion (ADBS-info). Ce nouveau canal d'information de l'association doit notamment lui permettre de toucher un public plus large que celui de ses adhérents. Cette liste a ainsi pour ambition de devenir le lieu privilégié de discussions sur les évolutions de la profession⁸⁵. De même l'Acim créée en 1989 propose à partir de février 2000 une liste de discussion (discothecaires_fr⁸⁶) afin de fournir un espace de débats et d'échanges d'information entre discothécaires des médiathèques publiques⁸⁷. Enfin, plus récemment, l'ABF ouvre le 5 mars 2013⁸⁸ un forum de discussion « consacré aux questions liées aux bibliothèques, à leur environnement politique et institutionnel, aux sciences de l'information »⁸⁹.

⁸⁰ *Ibidem*

⁸¹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de réunion – 27.03.2006

⁸² LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN Nicolas et TOBIN Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 195. ISBN : 2-7384-6733-4

⁸³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constitutive de l'association – 2.05.2006

⁸⁴ Pour en savoir plus sur la création et les premières années de cette association, voir : GICQUEL, Florence. De la création à la professionnalisation de l'ADBS. Le temps des pionniers : 1963-1983. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2003, vol. 40, n°2, p. 94-103.

⁸⁵ LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 5.

⁸⁶ La liste discothecaires_fr (discothecaires_fr@listes.ircam.fr) créée en 2000 compte 1622 abonnés (chiffre au 17 octobre 2019). http://listes.ircam.fr/wvs/info/discothecaires_fr

⁸⁷ GALAUP, Xavier. Présentation de discothecaires_fr. In *Acim. Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale* [en ligne]. Mis en ligne le 6 février 2002. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.acim.asso.fr/2002/02/presentation-de-discothecaires_fr/

⁸⁸ TEXIER, Bruno. L'ABF lance AgoraBib, un forum dédié aux bibliothécaires et documentalistes [en ligne]. Archimag.com, 6 mars 2013. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archimag.com/article/labf-lance-agorabib-un-forum-d%C3%A9di%C3%A9-aux-biblioth%C3%A9caires-et-aux-documentalistes>

⁸⁹ *Agorabib. Le forum des professionnels des bibliothèques et de la documentation* [forum de discussion]. ABF. [Consulté le 12 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agorabib.fr/>

Une des raisons qui a poussé à la création d'une association était le besoin purement pratique d'avoir une personne morale pour dialoguer avec les institutions susceptibles d'héberger la liste⁹⁰. Au-delà de ce besoin, la constitution en association offre à BiblioPat une assise juridique tout en permettant à sa communauté d'exister physiquement et de ne pas être uniquement réunie virtuellement autour de la liste de discussion⁹¹. Même si une association peut être dissoute, l'existence d'une liste seule, malgré son attractivité, est encore plus précaire. Si nous prenons l'exemple de Biblio-fr, l'arrêt de la liste⁹² a signé la fin de la communauté qui s'était constituée autour d'elle. Celle-ci bien que forte de 17 800 abonnés⁹³ n'a pu survivre car Biblio-fr se résumait à la liste de discussion et n'avait pas d'activités annexes⁹⁴.

L'association BiblioPat est soumise au régime de la loi de 1901. Elle doit ainsi être déclarée en préfecture et fournir un exemplaire de ses statuts⁹⁵. En dehors d'une volonté forte de marquer une distinction entre les fonctions liées à la liste et plus tard au site web et le bureau au sein du CA, les statuts de BiblioPat demeurent relativement proches de ceux des autres associations professionnelles. M. Bernard Huchet s'est notamment inspiré, entre autres, de ceux de l'Association des conservateurs des bibliothèques (ACB)⁹⁶. Une première version des statuts est soumise dès la réunion du 27 mars 2006⁹⁷. Après corrections et notamment la suppression de 2 types de membres distincts, ils sont définitivement adoptés à l'unanimité le 2 mai 2006, lors de l'assemblée générale constituante de l'association⁹⁸.

Les statuts de BiblioPat, composés de 13 articles⁹⁹, confirment les motivations qui ont mené à la création de l'association. L'article 2 précise ainsi qu'elle a pour objet de :

⁹⁰ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁹¹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 22.01.2007

⁹² L'arrêt de la liste est justifié par le fait que Biblio-fr n'est plus une liste de débat et « l'impression de tourner en rond » ainsi que par le poids de la modération quotidienne. Cf. Message de Sara Aubri et Hervé Le Crosnier à la liste Biblio-fr, 4 juin 2009

⁹³ RÉGIMBEAU, Gérard. Biblio-fr et après ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2010, n° 4, p. 88-89. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0088-007>

⁹⁴ Il y a bien eu en 1998, les « Rencontres de BIBLIO-FR », mais c'est le seul événement organisé durant toute la durée de la liste qui ait permis à ses abonnés de se rencontrer physiquement. Une deuxième édition organisée en 2003 a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants. BÉQUET, Gaëlle. Les Premières rencontres Biblio-fr. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1998, n° 4, p. 110-114. [Consulté le 25 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0110-001> ; RYGIEL, Philippe et NOIRET, Serge (dir.). *Les historiens, leurs revues et Internet*. Paris : Publibook, 2005, p.115. ISBN : 2-74830960-X

⁹⁵ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Article 5 de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, modifié par l'Ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 - art. 4 JORF 29 juillet 2005 en vigueur le 1er janvier 2006 [en ligne]. [Consulté le 22 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570&dateTexte=20090506>

⁹⁶ Cette association créée en 1967 a été dissoute en 2009. https://data.bnf.fr/fr/11873122/association_des_conservateurs_de_bibliotheques_france/ Elle transféra une partie de sa trésorerie à l'association BiblioPat (3000 €). Cf. L'association a pris contact à ce sujet avec le Président d'ACB par un courrier le 28 octobre 2008. Le don intervient en juin 2009 et le 23 juillet 2009, la présidente de BiblioPat, Mme Carole Gascard, adresse une lettre de remerciements au président de l'assemblée dissoute. BIBLIOPAT. Lettre de Mme Gascard Carole, présidente de BiblioPat à M. le président de l'ACB – 28.10.2008; Idem – 23.07.2009 ; Compte-rendu de l'AG de l'association – 13.10.2009

⁹⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de réunion – 27.03.2006

⁹⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constituante de l'association – 2.05.2006

⁹⁹ À titre de comparaison, les statuts de l'ACB en comptaient 24.

[...] favoriser [...] la diffusion d'informations relatives à la gestion des fonds à vocation patrimoniale en bibliothèques ; mettre à la disposition des agents des bibliothèques prenant part à la gestion de fonds à vocation patrimoniale une plate-forme permanente de discussion et d'échanges sur l'exercice de leur métier ; [...] entreprendre des actions collectives susceptibles de développer les compétences de ses membres dans les domaines de la conservation, du traitement et de la valorisation des fonds à vocation patrimoniale¹⁰⁰.

Les autres articles quant à eux fixent le cadre légal et les modalités de fonctionnement et d'organisation de l'association : son siège (à Paris), sa durée (illimitée), sa composition (engagement à titre personnel sans engagement de la part des établissements d'affectation ou des tutelles ; avoir exercé dans une bibliothèque ayant un ou des fonds patrimoniaux ; acquittement d'une cotisation et adhésion aux statuts), les conditions menant à la perte de la qualité de membre, les ressources de l'association, ses moyens d'action (liste de discussion), les modalités de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire (fréquence, convocation, contenu, participation), le conseil d'administration (nombre de membres, élection, renouvellement, pouvoirs), le règlement intérieur et enfin la dissolution de l'association¹⁰¹.

Face au développement de l'association et de la liste de discussion, les statuts doivent être modifiés afin de définir le périmètre des nouvelles actions. Ainsi, le 10 novembre 2011, lors d'une réunion du CA, il est évoqué d'éclaircir la notion d'adhérent à l'association et celle d'abonné à la liste de discussion (articles 1 et 5)¹⁰². Finalement, une nouvelle proposition des statuts prévoyant une modification des articles 8 et 10 est présentée à l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2012¹⁰³. La création d'un site web, mesure votée à la quasi-unanimité (un seul vote contre) lors de l'assemblée générale du 10 octobre 2011¹⁰⁴, est ainsi actée et ajoutée aux moyens d'action de l'association. Sa réalisation ne sera cependant effective qu'en 2013¹⁰⁵. La révision de l'article 8 permet de définir plus précisément le rôle du modérateur et du modérateur adjoint de la liste. Enfin la nouvelle version de l'article 10 prévoit que l'association sera dirigée par un CA de 6 à 10 membres élus pour 2 années. Cette version est toujours d'actualité¹⁰⁶.

Nous avons choisi de développer quelques points inscrits dans les statuts et qui concernent notamment la gouvernance de l'association et son fonctionnement (CA et AG), mais également le cadre qui l'entoure (charte et règlement intérieur).

¹⁰⁰ BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 2.05.2006

¹⁰¹ *Ibidem*.

¹⁰² BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 10.11.2011

¹⁰³ BIBLIOPAT. Proposition de modification des statuts présentée à l'AG extraordinaire – 11.12.2012

¹⁰⁴ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.10.2011

¹⁰⁵ Message de Christelle Quillet, « Ouverture du site BiblioPat le 27 mai » diffusé le 24 mai 2013 sur la liste BiblioPat.

¹⁰⁶ BIBLIOPAT. *Statuts de l'association* [PDF]. [Consulté le 12 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat-statuts.pdf>

Le Conseil d'administration

Organisation

L'association est gouvernée par un CA. La première version des statuts prévoyait 6 membres élus par l'assemblée générale pour un mandat renouvelable de 3 années. La durée du mandat était en cela semblable à ce qu'on peut observer chez d'autres associations professionnelles comme l'AAF¹⁰⁷ ou l'ABF¹⁰⁸. Il est renouvelé par tiers chaque année¹⁰⁹. Le CA compte un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier (ainsi que certaines années d'un trésorier-adjoint)¹¹⁰. Cette composition est classique¹¹¹.

L'élargissement du CA est évoqué dès l'assemblée générale du 7 décembre 2010 afin de permettre une meilleure prise en charge de l'organisation des rencontres Henri-Jean Martin¹¹². Cela sera acté dans la nouvelle version des statuts de 2012. Le CA est désormais composé de 6 à 10 membres élus pour 2 ans seulement et renouvelé par moitié chaque année¹¹³. En 2018-2019, le CA est ainsi composé de 9 membres et en 2019-2020 de 10. La taille du CA de BiblioPat est assez similaire à ce qu'on trouve chez d'autres associations professionnelles des bibliothèques même lorsque

¹⁰⁷ ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Statuts. In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.org/Statuts.1360>

¹⁰⁸ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Le bureau national. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 6 août 2019 [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/17/4/ABF/le-bureau-national>

¹⁰⁹ BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 2.05.2006

¹¹⁰ C'est le cas en 2014-2015.

¹¹¹ Un bureau est en général composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ces fonctions peuvent être doublées d'adjoints en fonction de la taille de l'association. ARNAUD, Pascal. *Créer et gérer une association*. Levallois-Perret : StudyramaPro, 2019, p.90. ISBN : 978-2-7590-3925-8

À titre d'exemples, le bureau de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) compte 5 membres (les mêmes que BiblioPat plus un secrétaire-adjoint) et celui de l'Association des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation (ADBU) est aussi composé de 5 membres (2 vice-présidents au lieu d'un chez BiblioPat). ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Conseil d'administration. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 6 août 2019 [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/7/418/1176/ABF-Region/conseil-d-administration-2019-2021>; ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Conseil d'administration. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://adbu.fr/lassociation/conseil-d-administration/>

Celui du Bouclier bleu France est en revanche plus nombreux et comporte 7 membres. En plus des 4 fonctions qu'on retrouve chez BiblioPat, il y a un secrétaire général et un secrétaire général adjoint et un trésorier adjoint. BOUCLIER BLEU FRANCE. Organisation et fonctionnement. In : *Bouclier bleu France. Protéger le patrimoine en temps de crise* [en ligne]. Mis à jour le 2 juillet 2018. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bouclier-bleu.fr/organisation-et-fonctionnement/>

¹¹² BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

¹¹³ BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 11.12.2012

celles-ci sont de plus grande ampleur. L'ABF a ainsi 9 membres élus dans son CA et l'ADBU, 10¹¹⁴. Le Bouclier bleu France en compte en revanche 21¹¹⁵.

La composition du bureau demeure inchangée (4 membres). Suivant le souhait de M. Bernard Huchet, les fonctions de modérateur de la liste de discussion, de modérateur-adjoint ainsi que de webmestre (en prévision de l'ouverture future du site web de l'association) doivent être réparties entre les membres ne faisant pas partie du bureau¹¹⁶. En effet, M. Bernard Huchet, chargé de la rédaction des statuts, a eu à cœur de distinguer et de séparer les 2 pouvoirs de l'association : à savoir d'une part le bureau chargé de la vie de l'association et d'autre part ce qu'il appelle l'« équipe de production » à savoir le modérateur de la liste de discussion et son adjoint, puis le webmestre une fois le site web mis en service. Pour lui, il était essentiel que ces fonctions représentant la liste à l'extérieur soient indépendantes du bureau, même si celui-ci garde la possibilité d'intervenir en cas de faute grave du modérateur¹¹⁷. Bien que l'exercice de ces fonctions ne soit pas associé au CA dans la première version des statuts, nous observons que dans les faits, le modérateur et son adjoint en ont fait partie dès les débuts de l'association. C'est d'ailleurs ce constat qui a décidé d'en faire officiellement des membres en 2012, au même titre que le webmestre dont la fonction venait d'être créée¹¹⁸. Enfin, les autres membres du CA hors bureau sont chargés, en 2019, l'un de la préparation des journées d'étude de l'association et l'autre de la gestion des ressources et contenus¹¹⁹.

Composition

L'examen des différents CA depuis la création de l'association nous a démontré que jusqu'à présent, les 28 personnes différentes l'ayant composé étaient presque toutes des cadres des bibliothèques actifs ou retraités¹²⁰ et tout particulièrement des conservateurs¹²¹. La présence de retraités est limitée. Ceux que nous avons interrogés nous ont expliqué leur retrait des fonctions dirigeantes de

¹¹⁴ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Conseil d'administration 2019-2021. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 18 octobre 2019 [Consulté le 30 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/7/418/1176/ABF-Region/conseil-d-administration-2019-2021> ; ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Conseil d'administration. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://adbu.fr/lassociation/conseil-d-administration/>

¹¹⁵ BOUCLIER BLEU FRANCE. Organisation et fonctionnement. In : *Bouclier bleu France. Protéger le patrimoine en temps de crise* [en ligne]. Mis à jour le 2 juillet 2018. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bouclier-bleu.fr/organisation-et-fonctionnement/>

¹¹⁶ BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 11.12.2012

¹¹⁷ Entretien n°22 - EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

¹¹⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 11.12.2012

¹¹⁹ BIBLIOPAT. L'association. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/lassociation>

C'est la composition actuelle. En 2016-2017, il y avait 6 membres du CA hors bureau, outre les fonctions que nous venons de nommer, une personne était en charge de la communication.

¹²⁰ Un seul membre était de catégorie B.

¹²¹ Nous avons comptabilisé 3bibliothécaires ayant siégé ou siégeant au CA de BiblioPat.

l'association par leur volonté de laisser la place à des personnes encore dans le métier¹²².

En outre, malgré l'ouverture effective de la liste et de l'association aux métiers de la culture autres que ceux des bibliothèques, les membres du CA appartiennent quasiment exclusivement à ces derniers¹²³.

Concernant la durée des mandats, nous constatons qu'ils varient entre 1 et 10 ans. Les statuts de BiblioPat, contrairement à d'autres associations, ne prévoient pas un nombre limité de mandats¹²⁴. Les personnes engagées au sein du CA le sont généralement pour plus d'un mandat puisque la moyenne varie de 3,8 années à 4,2 années suivant selon la prise en compte ou non des 2 nouveaux membres élus fin 2019¹²⁵. Peu de personnes enchaînent plus de 2 ou 3 mandats. Les anciens membres du CA que nous avons pu interroger nous ont expliqué ce fait par la charge de travail importante due notamment à l'organisation des rencontres Henri-Jean Martin puis des journées BiblioPat¹²⁶, ainsi que le besoin de renouvellement de l'association¹²⁷.

Nous constatons également que les démissions en cours de mandat sont relativement rares. En effet, nous n'avons comptabilisé que 7 cas entre 2007 et 2019¹²⁸ dont seulement 3 interviennent après une année d'exercice au sein du CA.

L'assemblée générale

Comme le prévoient les statuts, une assemblée générale est convoquée au moins une fois par an. La première s'est tenue le 2 mai 2006, il s'agit de l'assemblée constituante de l'association, autrement dit celle qui a acté sa naissance.

Il existe 2 types d'assemblées générales : l'ordinaire et l'extraordinaire. La première se réunit tous les ans, alors que la seconde n'est convoquée que lorsque le CA le juge nécessaire ou à la demande des 2/3 des adhérents de l'association¹²⁹. Jusqu'à présent, elle n'a été réunie que pour voter des modifications des statuts.

L'assemblée générale ordinaire rassemble l'ensemble des adhérents, avec possibilité pour les absents de se faire représenter. Son rôle est d'approuver les

¹²² Entretiens n°7 – AI – cat. A (bibliothèque)/retraité - 11.09.2019 et n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

¹²³ Le CA a compté 2 maîtres de conférences ainsi qu'une assistante de conservation du patrimoine et une membre d'une association de coopération régionale.

¹²⁴ 2 mandats consécutifs pour l'ABF et 3 pour l'AAF. ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Statuts. In : AAF. *Association des archivistes français* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.org/Statuts.1360> ; ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Le bureau national. In : abf. *Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour 6 août 2019 [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/17/4/ABF/le-bureau-national>

¹²⁵ Pour une personne, nous avons compté ses 2 participations au CA comme si elles étaient celles de 2x personnes distinctes afin de distinguer la durée de chacun de ses engagements et de prendre en compte la coupure qu'il y a eu entre eux.

¹²⁶ Entretiens n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité - 29.11.2019 ; n°34 – AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019

¹²⁷ Entretiens n°7 – AI – cat. A (bibliothèque)/retraité - 11.09.2019 ; n°22- EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019 ; n°34 – AE – cat A (EPA) - 2.12.2019

¹²⁸ Une personne a démissionné à 2 reprises.

¹²⁹ Article 9. BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 11.12.2012

actions de l'association et de décider des prochaines orientations. En outre, elle approuve son rapport moral et ses comptes. C'est elle également qui fixe le montant de la cotisation annuelle. L'augmentation de celle-ci de 10 à 15 euros a ainsi été approuvée lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2014¹³⁰.

Enfin, les statuts prévoient qu'elle peut délibérer sur le cas des membres exclus mais à ce jour cette situation ne s'est jamais présentée. Les votes sont soumis à la majorité simple des membres présents physiquement ou représentés. En effet, les assemblées générales n'ont jamais jusqu'à présent pu réunir l'ensemble des adhérents. Néanmoins, afin de permettre à un maximum de membres de s'y rendre, elles ont lieu depuis 2009 durant les journées organisées par l'association¹³¹. La présence des adhérents est très forte les premières années (entre 50¹³² et 82 %¹³³ jusqu'en 2012). Avec l'accroissement de leur nombre, ce taux diminue même si la moyenne de présents chaque année reste sensiblement la même entre 2008 et 2012 et 2013 et 2019 (entre 34 et 38 personnes).

Charte et règlement intérieur

Afin d'encadrer le fonctionnement de la liste de discussion, en plus de la modération, une charte est mise en place¹³⁴.

La mise en place d'un règlement intérieur est évoquée dès le 27 mars 2006¹³⁵. Comme pour les statuts de l'association, c'est M. Bernard Huchet qui est chargé de sa rédaction. La première version est présentée lors de l'assemblée générale du 2 mai suivant¹³⁶. Le règlement intérieur validé alors concerne les activités de l'association et en particulier la gestion de la liste de discussion et depuis 2012 du site web. En novembre 2014, ce règlement est modifié mais le contenu des modifications n'est pas connu, le compte-rendu de l'assemblée générale n'en faisant pas état¹³⁷.

¹³⁰ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014

¹³¹ De 2007 à 2011, BiblioPat a organisé avec l'Enssib les Journées Henri-Jean Martin. En 2012, afin de célébrer ses 20 ans, l'Enssib décide d'organiser cet événement en collaboration avec les élèves-conservateurs. Dès lors, BiblioPat décide d'organiser ses propres journées professionnelles. Dès la genèse de ce nouveau projet, il est prévu de prévoir un temps, notamment en fin de journée, pour réunir l'AG des adhérents de l'association. BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.01.2012

¹³² 2008

¹³³ 2010

¹³⁴ BIBLIOPAT. *Charte de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat_-_charte_de_la_liste_de_discussion.pdf

¹³⁵ Compte-rendu de la réunion du 27 mars 2006. *Archives de l'association BiblioPat*

¹³⁶ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constituante de l'association – 2.05.2006

¹³⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014. Nouvelle version du règlement intérieur disponible en ligne : BIBLIOPAT. *Le règlement intérieur (modifié en 2014)* [PDF]. [Consulté le 29 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat-reglement-interieur2014.pdf>

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION BIBLIOPAT

Le modèle économique de BiblioPat est simple. L'ensemble des recettes est assuré par les adhésions, agrémentées parfois de dons. À l'AAF, la majorité des recettes proviennent également des adhésions¹³⁸. En revanche, dans une association comme l'ADBU, elles ne représentent que 26 % des recettes, l'essentiel provenant de son congrès annuel (60,2 %)¹³⁹.

Dès les débuts de l'association et malgré un manque de trésorerie évident, le CA a refusé de rendre payant l'abonnement à la liste. Ainsi que l'explique un membre du premier bureau, pour que l'association soit crédible auprès de la profession, il est nécessaire qu'elle ait de nombreux abonnés. Rendre l'accès à la liste payant aurait eu l'effet pervers de faire diminuer le nombre de participants et donc de réduire la portée de la liste¹⁴⁰. De plus cela n'aurait pas eu de sens dès lors que l'inscription à d'autres listes professionnelles existantes, comme Biblio-fr par exemple, était gratuite¹⁴¹.

La distinction entre adhérent et abonné n'a pas toujours été évidente, notamment au début de l'association où le fait de payer une cotisation ne donnait pas d'avantage par rapport aux simples abonnés et équivalait plus à un geste de soutien¹⁴², même si les adhérents gardaient sur les abonnés le droit de participer aux AG et de s'exprimer sur la vie de l'association. L'ouverture du site web a permis de valoriser le statut d'adhérent en lui donnant un accès réservé à des contenus supplémentaires.

Dès 2007, sur proposition de la directrice de l'Enssib, Mme Anne-Marie Bertrand, BiblioPat participe à la mise en place des rencontres Henri-Jean Martin¹⁴³ dont la première édition a lieu les 22 et 23 octobre 2007¹⁴⁴. BiblioPat était en charge du contenu scientifique des journées, tandis que l'Enssib s'occupait de l'aspect technique et financier¹⁴⁵. Cette collaboration dure jusqu'en 2012¹⁴⁶. Dès lors, l'association décide d'avoir ses propres journées, ce qui n'est pas sans conséquences financières. Les adhésions n'étant pas assez nombreuses pour permettre

¹³⁸ Entretien n°35 – YA – AAF - 4.12.2019

¹³⁹ ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport financier 2018-2019. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/09/RAPPORT-FINANCIER-ADBU-2018.pdf>

¹⁴⁰ Entretien n°22 – EU - cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

¹⁴¹ Nous n'avons d'ailleurs pas trouvé d'exemples de listes payantes dans le domaine des sciences de l'information.

¹⁴² BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constituante de l'association – 2.05.2006

¹⁴³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007

¹⁴⁴ Voir le compte-rendu de cette première édition : DUTREMÉE, Régis. Rencontres Henri-Jean Martin. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 1, p. 100-100. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0100-009>

¹⁴⁵ Entretiens n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019 et n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

¹⁴⁶ Bien que plusieurs témoignages assurent que cette séparation s'est faite d'un accord commun et sans heurts, elle a été mal vécue sur le moment par certains membres du CA, même si avec le recul elle est désormais considérée comme avoir été une chance pour l'association d'exister par elle-même. Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019.

l'organisation d'un tel événement, c'est grâce au don obtenu en 2009 de l'ACB, alors en cours de dissolution, que les 2 premières éditions ont pu se tenir¹⁴⁷. De l'aveu d'un membre du CA, sans ce don, il aurait été impossible à BiblioPat d'assurer sur ses fonds propres cet événement les 2 premières années. Ce don de 3000 € a ainsi permis à l'association de ne pas solliciter de subventions publiques et de conserver son indépendance financière¹⁴⁸. Ce choix étonne d'ailleurs certains abonnés : « [...] c'est un peu bizarre que ce réseau professionnel qui a l'air très utile et florissant, ne soit pas subventionné par le ministère de la Culture »¹⁴⁹. D'autres associations comme l'AAF, l'AGCCPF, l'ABF ou l'ADBU bénéficient, elles, de subventions publiques¹⁵⁰. Afin d'augmenter ses ressources, l'AGCCPF a même fait le choix de recourir au mécénat d'entreprises privées¹⁵¹. Même s'il s'agit d'acteurs privés et donc avec des intérêts financiers, d'autant plus que leurs principaux clients sont les musées, les bibliothèques ou les centres d'archives, l'association assure qu'il n'y a pas d'ingérence de leur part dans son activité¹⁵².

Malgré le don de l'ACB, l'organisation des journées pèse lourdement sur les finances de l'association. L'essentiel de ses ressources et de son budget y est d'ailleurs consacré chaque année. C'est pourquoi il a été envisagé de rendre ces journées payantes aux non-adhérents. En 2014, un sondage est diffusé sur la liste afin d'étudier 5 scénarios différents pour assurer leur financement¹⁵³. Le premier prévoyait de rendre obligatoire l'adhésion pour assister aux journées, le second, dans la même veine, préconisait de faire payer l'événement aux non-adhérents au prix de la cotisation, le troisième proposait de rendre les journées payantes pour tous mais avec une réduction pour les adhérents, le quatrième envisageait d'augmenter le montant de l'adhésion, enfin, le dernier, considérait de subordonner l'abonnement à la liste à l'adhésion à l'association¹⁵⁴. Les résultats sont présentés lors de l'AG et finalement, c'est l'augmentation de la cotisation annuelle de 5 euros¹⁵⁵ qui a été

¹⁴⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 23.07.2009

¹⁴⁸ Entretien n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019.

¹⁴⁹ Réponse n°71 de notre enquête « BiblioPat et vous ».

¹⁵⁰ En 2018, l'ABF a touché 65 000 € de subventions publiques (60 000 € du ministère de la Culture et 5000 € du ministère de l'Enseignement supérieur). Elle a également bénéficié de 15 000 € de la Sofia au titre du mécénat pour son congrès. Globalement les subventions représenteraient 15 % des recettes de l'association. Entretien n°39 – AC – ABF - 19.01.2020 ; ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Comptes rendus des assemblées générales et des conseils nationaux. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 13 juin 2017. Mise à jour le 27 novembre 2019. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/compte_rendu_AG/CR_AG_juin_2019.pdf

L'ADBU a reçu en 2018, 20 000 € de subventions (5,4 % des recettes). ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport financier 2018-2019. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/09/RAPPORT-FINANCIER-ADBU-2018.pdf>

L'AAF pour sa part reçoit en moyenne 3000 € de subventions publiques. Entretien n°35 – YA – AAF - 4.12.2019

¹⁵¹ Le droit d'entrée à ce « club d'entreprises » est fixé à 1000 €. Chaque année, l'association réunit ses entreprises mécènes (dont la liste est présente sur le site web) pour leur présenter ses projets. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES CONSERVATEURS DES COLLECTIONS PUBLIQUES DE FRANCE. Flyer club entreprise [PDF]. [Consulté le 14 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agccpf.com/uploads/revue/Flyer%20club%20d'entreprise.pdf>

¹⁵² Entretien n°37 – HI – AGCCPF - 6.12.2019

¹⁵³ Message d'Emmanuelle Minault-Richomme, « Journées BiblioPat gratuites vs payantes » diffusé le 14 octobre 2014 sur la liste BiblioPat

¹⁵⁴ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014

¹⁵⁵ Elle est ainsi passée de 10 à 15 €.

choisie¹⁵⁶. Les autres solutions ont paru, semble-t-il, être trop dommageables pour la représentation de l'association et son développement. En effet, plus des 2/3 des sondés ont affirmé que le paiement des journées constituerait un frein à leur participation future¹⁵⁷. Notre enquête a également montré que faire payer la participation aux journées aux non-adhérents n'était pas populaire (seulement 14,7 % des répondants pour).

CONCLUSION DE LA PARTIE I

BiblioPat est le fruit d'une initiative de quelques personnes qui ont souhaité que les bibliothécaires en charge de fonds patrimoniaux puissent disposer d'un espace de parole libre en dehors des institutions. Afin d'assurer une structure stable et pérenne à la liste, une association est créée en même temps. Celle-ci permet à BiblioPat d'exister en dehors de la liste et d'élargir ses activités. De la première réunion en 2006 à aujourd'hui, la liste et l'association se sont développées et ouvertes progressivement à d'autres professions. En 2019, la liste compte 1853 abonnés et l'association 161 adhérents¹⁵⁸. On y trouve certes, toujours des bibliothécaires, mais également des personnels des archives, des musées, des chercheurs, des étudiants, des retraités. En bref, tous ceux qui, de loin ou de près, sont intéressés par le patrimoine écrit.

¹⁵⁶ BIBLIOPAT. Rapport financier 2013 présenté à l'AG de l'association – 20.11.2014

¹⁵⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014

¹⁵⁸ Chiffres au 31 décembre 2019.

PARTIE II. BIBLIOPAT : UNE LISTE DE DISCUSSION COMME CŒUR ET ORIGINE DE L'ASSOCIATION

Dans le manifeste publié sur la page d'accueil de son site web, BiblioPat rappelle qu'elle « n'est pas une tribu de fantômes » et « [...] réclame de tous un concours actif »¹⁵⁹. BiblioPat est une communauté et une liste qui se veulent actives et réactives. Depuis ses débuts en 2006, la liste n'a cessé de grandir avec un nombre d'abonnés en croissance constante.

UNE LISTE EN ACCROISSEMENT CONSTANT

Audience et évolution du nombre d'abonnés

Nous l'avons vu, l'association a été créée lors d'une assemblée constitutive le 2 mai 2006. La liste de discussion a été ouverte le mois suivant. Après une année d'existence, le bilan est positif puisque la liste compte 384 abonnés au 2 juillet 2007. Après une croissance très forte jusqu'en 2008 avec 56 % d'abonnés en plus en un an, celle-ci diminue, mais reste néanmoins importante entre 2009 et 2013 avec des augmentations comprises entre 26,8 % et 15,5 % par an. Par la suite, la croissance annuelle passe sous le seuil des 10 %¹⁶⁰ et entre 2017 et 2018, la liste ne gagne que 8 nouveaux abonnés (+ 0,5 %)¹⁶¹. Cependant, il serait réducteur d'y voir un essoufflement de l'attractivité de la liste. En effet, le monde du patrimoine étant un milieu restreint et circonscrit, la liste ne peut s'accroître indéfiniment si ce n'est pour prendre en compte le renouvellement des générations et des postes. Ainsi, même si nous notons un ralentissement, la liste continue néanmoins à gagner chaque année de nouveaux abonnés, preuve s'il en est de son dynamisme et de son attrait.

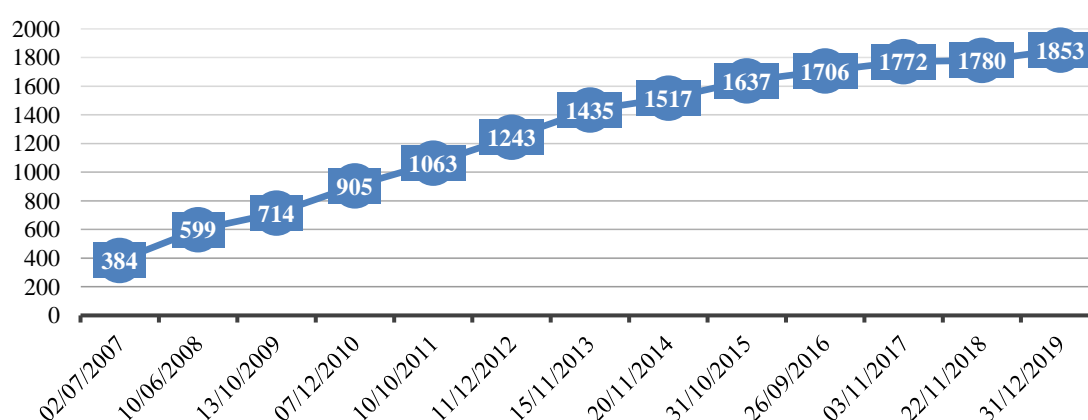


Figure 1 : Évolution du nombre d'abonnés à la liste BiblioPat (2007-2019)

¹⁵⁹ BIBLIOPAT. Manifeste. In : *Bibliopat* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/>

¹⁶⁰ Croissance comprise entre 7,9 % et 0,5 % suivant les années.

¹⁶¹ Entre 2018 et 2019, l'accroissement est de 4,1 %.

De l'aveu d'un ancien membre du CA, de nombreuses personnes ont découvert la liste et l'association grâce au bouche à oreille¹⁶². C'est aussi ce que reflètent les résultats de notre enquête où 46,3 % des répondants ont entendu parler de BiblioPat par un collègue¹⁶³. Néanmoins, le CA s'est également beaucoup investi pour faire connaître l'association et la liste de discussion auprès des professionnels. Un message est ainsi diffusé dès le 6 juin 2006, soit 5 jours après la mise en route de la liste¹⁶⁴, sur Biblio-fr, liste francophone la plus consultée alors et qui compte une audience de 12 500 personnes en 2005¹⁶⁵. Le 14 juin suivant, un nouveau message, toujours sur Biblio-fr, annonce que BiblioPat compte déjà une centaine d'abonnés¹⁶⁶. Au même moment, BiblioPat participe à l'espace-rencontres organisé lors du congrès du centenaire de l'ABF du 9 au 11 juin 2006. BiblioPat a ainsi à sa disposition un espace avec des sessions lui permettant de se faire connaître auprès des professionnels et d'échanger de vive voix avec eux¹⁶⁷. En 2010, un entretien de Mme Raphaële Mouren, modératrice de la liste, paru dans la revue *Bibliothèque(s)*¹⁶⁸ permet également de mettre BiblioPat en lumière et d'attirer de nouveaux abonnés¹⁶⁹. De même des comptes-rendus des événements organisés par BiblioPat sont régulièrement publiés dans les revues professionnelles¹⁷⁰.

Afin de toucher l'audience la plus large possible, un mail est envoyé à toutes les BMC¹⁷¹. Des correspondants « archives » sont également désignés afin de faire le lien entre BiblioPat et les listes spécialisées de ces métiers¹⁷².

Enfin, pour faire connaître la liste à l'international, un article paraît dans la newsletter de l'Ifla sur la conservation, l'*International Preservation News*, dès octobre 2007¹⁷³. En 2014, BiblioPat présente également un poster lors du congrès mondial de l'Ifla tenu à Lyon. Celui-ci est une nouvelle occasion pour l'association

¹⁶² Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019. Cela est aussi souligné lors des AG. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010 ; Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.10.2011

¹⁶³ Enquête « BiblioPat et vous » – juin à octobre 2019

¹⁶⁴ Message de Raphaële Mouren « Informations : annonce de naissance : liste de discussion sur le patrimoine » diffusé le 6 juin 2006 sur la liste Biblio-fr

¹⁶⁵ BERKANI, Véronique. Internet. Les sites coopératifs : un tumulte très constructif. *Territoires*, mars 2005, n°456

¹⁶⁶ Message du 14/06/2006 diffusé sur Biblio-fr

Des relances régulières sont faites sur Biblio-fr les années suivantes. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008

¹⁶⁷ BIBLIOPAT. Formulaire d'inscription à l'espace-rencontres du congrès de l'ABF – juin 2006

¹⁶⁸ MOUREN, Raphaële. Le patrimoine bien modéré : Entretien avec Raphaële Mouren, modérateur de la liste BiblioPat. *Bibliothèque(s)* [en ligne], octobre 2010, n°52, p.51-52. [Consulté le 29 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59894-52-nouveaux-patrimoines.pdf#page=53>

Notons que cet entretien a été réalisé par un membre du CA de BiblioPat, M. Bernard Huchet, futur modérateur de la liste.

¹⁶⁹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

¹⁷⁰ Des comptes-rendus sont notamment publiés pour l'ensemble des rencontres Henri-Jean Martin auxquelles BiblioPat a participées. Exemples : DUTREMÉE, Régis. Rencontres Henri-Jean Martin. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 1, p. 100-100. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0100-009> ; VALLAS, Philippe. Compte rendu des 4^{èmes} rencontres Henri-Jean Martin (Villeurbanne, 10-11 octobre 2011). *Actualités de la conservation*, 2011, n°30, p. 1-4.

¹⁷¹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007

Une relance est faite en 2008. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008

¹⁷² *Ibidem*

¹⁷³ BOSCH, Aurélie. Update on BiblioPat : A French Association for Special Collections Librarians. *International Preservation News : a Newsletter of the IFLA Core Activity on Preservation and Conservation*, octobre 2007, n°42 p. 34-35.

de se faire connaître au niveau international et de présenter ses projets et ses actions¹⁷⁴.

Ces relances, les participations à des événements ainsi que les articles parus dans la presse professionnelle permettent à chaque fois à la liste et à l'association de gagner de nouveaux abonnés et adhérents et de faire ainsi grandir la communauté bibliopatiennne¹⁷⁵.

Une ouverture progressive de la liste

Les statuts de l'association¹⁷⁶ et son manifeste¹⁷⁷ écrits en 2006 proclament que BiblioPat est destinée aux bibliothécaires. La charte de la liste considère également qu'elle s'adresse à ceux qui ont un intérêt pour « le patrimoine des bibliothèques, au sens le plus large du terme »¹⁷⁸. Cependant, force est de constater que, depuis ses débuts, l'audience de la liste et de l'association a dépassé la sphère des bibliothèques et s'est élargie aux autres métiers en relation avec les collections patrimoniales : les archives, les musées, les restaurateurs-conservateurs, les chercheurs, les étudiants etc. Dès la réunion constitutive de l'association du 2 mai 2006, il est d'ailleurs convenu que la liste est « destinée » et non « réservée » aux bibliothécaires¹⁷⁹.

Même si ces autres métiers restent moins représentés que ceux des bibliothèques, ils n'en demeurent pas moins présents et ces professionnels enrichissent de leurs expériences et de leurs pratiques les échanges de la liste. En 2011, un archiviste écrit ainsi : « l'ouverture de la liste à des professionnels "cousins" comme les archivistes la positionne comme une référence en matière de patrimoine écrit et [...] elle permet un heureux partage des questions et problèmes que nous pouvons avoir en commun »¹⁸⁰. Autre preuve de leur intégration, les journées BiblioPat ont à cœur depuis 2014 d'avoir une triple vision : bibliothèques, musées et archives. En effet, auparavant, les rencontres Henri-Jean Martin étaient centrées, ainsi que leur présentation l'indiquait, « autour du patrimoine des bibliothèques et de son actualité »¹⁸¹, même si des professionnels des musées ou des

¹⁷⁴ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014

¹⁷⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

¹⁷⁶ L'article 5 conditionne l'adhésion à l'association au fait d'« exercer ou avoir exercé dans une bibliothèque ouverte au public des activités de gestion d'un ou de plusieurs fonds à vocation patrimoniale, quels qu'en soient les supports ». Néanmoins, il est précisé que « le conseil d'administration de l'association peut accepter, par une dérogation motivée, l'adhésion de membres qui ne rempliraient pas [...] [cette] condition ». BIBLIOPAT. *Statuts de l'association* [PDF]. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat-statuts.pdf>

¹⁷⁷ « BiblioPat s'adresse aux bibliothécaires qui s'interrogent sur le traitement de leurs fonds patrimoniaux ». BIBLIOPAT. Manifeste. In : *Bibliopat* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/>

¹⁷⁸ BIBLIOPAT. *Charte de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat_-_charte_de_la_liste_de_discussion.pdf

¹⁷⁹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constituante de l'association – 2.05.2006

¹⁸⁰ Message de François Giustiniani, « nouvelle année et nouveau bureau BiblioPat » diffusé le 21 janvier 2011 sur la liste BiblioPat.

¹⁸¹ Exemple : BIBLIOPAT, ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Programme des 1^{ères} rencontres Henri-Jean Martin. In : *Bibliopat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2007-2009>

archives pouvaient ponctuellement intervenir¹⁸². Lorsque BiblioPat a commencé à organiser ses propres journées, elles ont d'abord continué à traiter essentiellement des bibliothèques avant que le programme de celles de 2014 annonce : « nous avons eu l'envie de partager encore plus avec nos collègues chargés des archives et des musées, les journées d'étude BiblioPat 2013¹⁸³ nous ayant montré à quel point ces problématiques nous rassemblent »¹⁸⁴. Dès lors, les programmes des journées ont pris le parti de multiplier les points de vue.

Si les journées marquent une ouverture aux mondes des musées et des archives, cela est également perceptible par le profil des abonnés à la liste de discussion.

Le profil des abonnés

Les abonnements à la liste BiblioPat doivent être pris à titre personnel et ne peuvent l'être au nom d'un établissement ou d'une association¹⁸⁵. Quelques demandes d'abonnement ont ainsi été rejetées¹⁸⁶. Nous notons néanmoins aujourd'hui la présence d'adresses génériques de services d'institutions parmi les abonnés¹⁸⁷. Biblio-fr pensait aussi que les abonnements devaient concerner des individus et non des institutions entières. En revanche, lors de la première réunion pour discuter de cette future liste le 28 mai 1993, il est considéré qu'un accord de celles-ci est néanmoins nécessaire pour s'inscrire¹⁸⁸, ce qui n'est pas le cas pour BiblioPat. De même, estimant que les échanges sont faits à titre personnel, BiblioPat n'impose pas aux abonnés de mentionner leur établissement et leur affiliation dans leurs messages¹⁸⁹.

Si d'autres listes, comme ADBS-info ou Exlibris-L par exemple, acceptent que soient diffusés des messages à caractère commercial¹⁹⁰, BiblioPat a toujours refusé

¹⁸² Par exemple, lors de l'édition de 2009, une professionnelle des et une des archives sont intervenues. BIBLIOPAT, ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Programme, 3^{èmes} rencontres Henri-Jean Martin. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2007-2009>

¹⁸³ Le thème de l'édition de 2013 était « Pratiques personnelles, mémoire professionnelle : de la maîtrise à la transmission ».

¹⁸⁴ BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2014 : A prendre ou à laisser ? In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-bibliopat-2014-a-prendre-ou-a-laisser>

¹⁸⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007

¹⁸⁶ Un abonnement collectif pour la BnF a ainsi été refusé en 2007. *Ibidem*

¹⁸⁷ Exemple : recherche.coordination@bnf.fr qui renvoie à plusieurs personnes : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. La recherche à la BnF. In : *BnF* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnf.fr/fr/la-recherche-la-bnf#contacts>

¹⁸⁸ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 209. ISBN : 2-7384-6733-4

¹⁸⁹ D'autres listes encouragent leurs abonnés à faire figurer cette information dans leurs messages (Exlibris-L, ADBS-info par exemple). Notons également que de nombreux abonnés à BiblioPat utilisent leur adresse professionnel pour échanger sur la liste et de fait, que ce soit par la forme de leur adresse mail ou dans leur signature, leur affiliation est parfaitement visible.

¹⁹⁰ Il s'agit cependant surtout d'annonces de publications. Sur la liste ADBS-info. Ils sont indiqués par le mot-clé « PUB ». Exemples : Message de Bernard Jacquemin, « PUB : Parution : Études de communication, vol. 52 – Libre accès et données de la recherche. Quelle résonance dans les SIC ? » diffusé le 14 janvier 2020 sur la liste ADBS-info ; Message de Robin Chauchot, « PUB : parution BAO 45 : Organiser des résidences artistiques et littéraires en bibliothèque » diffusé le 15 avril 2019 sur la liste ADBS-info.

les demandes d'abonnement émanant de prestataires éventuels. Ce principe est rappelé sur la liste en octobre 2009. En effet, suite à une question sur un modèle de numériseur et une société¹⁹¹, les réponses sont assez critiques envers le prestataire et un des intervenants à la discussion demande : « Le sujet [...] paraît-il déplacé sur BiblioPat ? »¹⁹². La modération de la liste rappelle alors que : « la liste BiblioPat a été conçue comme un lieu de discussions libre entre collègues, où chacun peut demander de l'aide sur toutes les questions dont il a à s'occuper. Nous avons en particulier décidé de ne pas accueillir sur la liste les prestataires et partenaires commerciaux des bibliothèques, afin justement de pouvoir parler franchement de tous les sujets, y compris des matériels que nous payons si cher - et des contrats de maintenance qui ne sont pas gratuits ». Elle poursuit en se disant « particulièrement heureuse que cette discussion ait lieu » mais « espère qu'aucun membre de [...] [la] liste n'a eu l'indélicatesse de faire suivre le message [...] à des prestataires privés sans [...] avoir demandé [...] [l'] accord [à son auteur] »¹⁹³. En 2012, l'ancienne modératrice de la liste considère d'ailleurs que BiblioPat est « un lieu de discussion [...] protégé [...] des fournisseurs, qui ont étouffé la liste bibnum où il n'était pas possible de parler d'un matériel sans être aussitôt assiégé par les commerciaux de la marque »¹⁹⁴. Ce principe est également rappelé sur le site web de l'association : « Toute personne ayant travaillé en bibliothèque et travaillant désormais dans le domaine privé pour un prestataire s'engage à ne pas utiliser la liste à des fins commerciales sous peine d'exclusion »¹⁹⁵. Cette position d'exclusion d'office des adresses professionnelles liées à une société n'est pas toujours comprise. C'est ce que nous avons constaté au cours d'un de nos entretiens où une professionnelle des bibliothèques abonnée à la liste, mais ayant depuis ouvert son propre atelier de restauration, s'est vu refuser à ce titre de changer l'adresse électronique à laquelle elle recevait les messages. Bien qu'étant entrepreneuse, elle continue de recevoir les messages mais sur son adresse mail privée. La situation lui a semblé peu compréhensible car travaillant à l'étranger, elle n'a, selon ses propres termes, « pas d'intérêts financiers à être membre de cette liste »¹⁹⁶.

Des discussions au moment de l'ouverture de la liste ont également porté sur l'acceptation de demandes d'abonnement émanant d'étudiants. La conclusion a rapidement été que le but de la liste étant d'offrir un lieu pour accompagner les

Sur la liste Exlibris-L, la diffusion des messages commerciaux est néanmoins strictement encadré : ils ne peuvent être postés que le mardi, ne pas contenir plus de 150 mots, s'agir uniquement des annonces de publication ; interdiction de mentionner les lieux de vente ou d'ajouter les membres de la liste à leurs propres listes de diffusion sans leur accord etc. UNIVERSITÉ DE L'INDIANA. Exlibris-l@list.indiana.edu – List information. In : *LIST.INDIANA.EDU Mailing Lists*. Mis à jour le 14 mars 2019. [Consulté le 10 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://list.indiana.edu/sympa/info/exlibris-l>

¹⁹¹ Message de Romuald Goudeseune, « Numériseur X - Prestations S. », diffusé le 18 octobre 2009 sur la liste BiblioPat

¹⁹² Message de Jean-François Vincent, « Numériseur I2S - Prestations S. », diffusé le 18 octobre 2009 sur la liste BiblioPat

¹⁹³ Message de Raphaële Mouren, « Numériseur I2S - Prestations S. », diffusé le 18 octobre 2009 sur la liste BiblioPat

¹⁹⁴ Message de Raphaële Mouren, « Offres d'emploi en bibliothèques » diffusé le 23 janvier 2012 sur la liste BiblioPat

¹⁹⁵ BIBLIOPAT. Adhérer à l'association. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/adherer-a-lassociation>

¹⁹⁶ Entretien n°29 – LI – conservatrice-restauratrice - 15.10.2019

personnels dans leurs questionnements, il était inconcevable de ne pas l'ouvrir aux futurs professionnels¹⁹⁷.

Au 31 août 2019, la liste compte 1837 abonnés¹⁹⁸. Après avoir ôté les doublons, nous obtenons un total de 1815 personnes. À partir de là, nous avons cherché à connaître les types d'établissements auxquels les abonnés étaient rattachés. Nous avons également indiqué lorsqu'ils étaient sans emploi, retraités ou étudiants. Pour certains abonnés, nous n'avons pas pu déterminer leur profil car nous ne disposions que d'une adresse mail personnelle et d'aucune indication sur leur profession, voire parfois même d'aucun nom qui aurait permis de les identifier. Nous en avons 138 dans ce cas ce qui représente 7,6 % du total. En outre, nous avons inclus les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt dans la même catégorie. Sous l'appellation « autres types de bibliothèques » nous avons compris les bibliothèques associatives, privées ou encore spécialisées. Enfin, dans la catégorie « autres » nous avons réuni des profils divers comme par exemple les associations.

¹⁹⁷ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

¹⁹⁸ Les abonnés étant classés par ordre alphabétique et non par date d'inscription, nous avons choisi de ne pas refaire cette analyse pour y inclure les 16 nouveaux inscrits entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Nous considérons que leur nombre était trop limité pour avoir un réel impact sur notre première analyse.

Partie II. BiblioPat : une liste de discussion comme cœur et origine de l'association

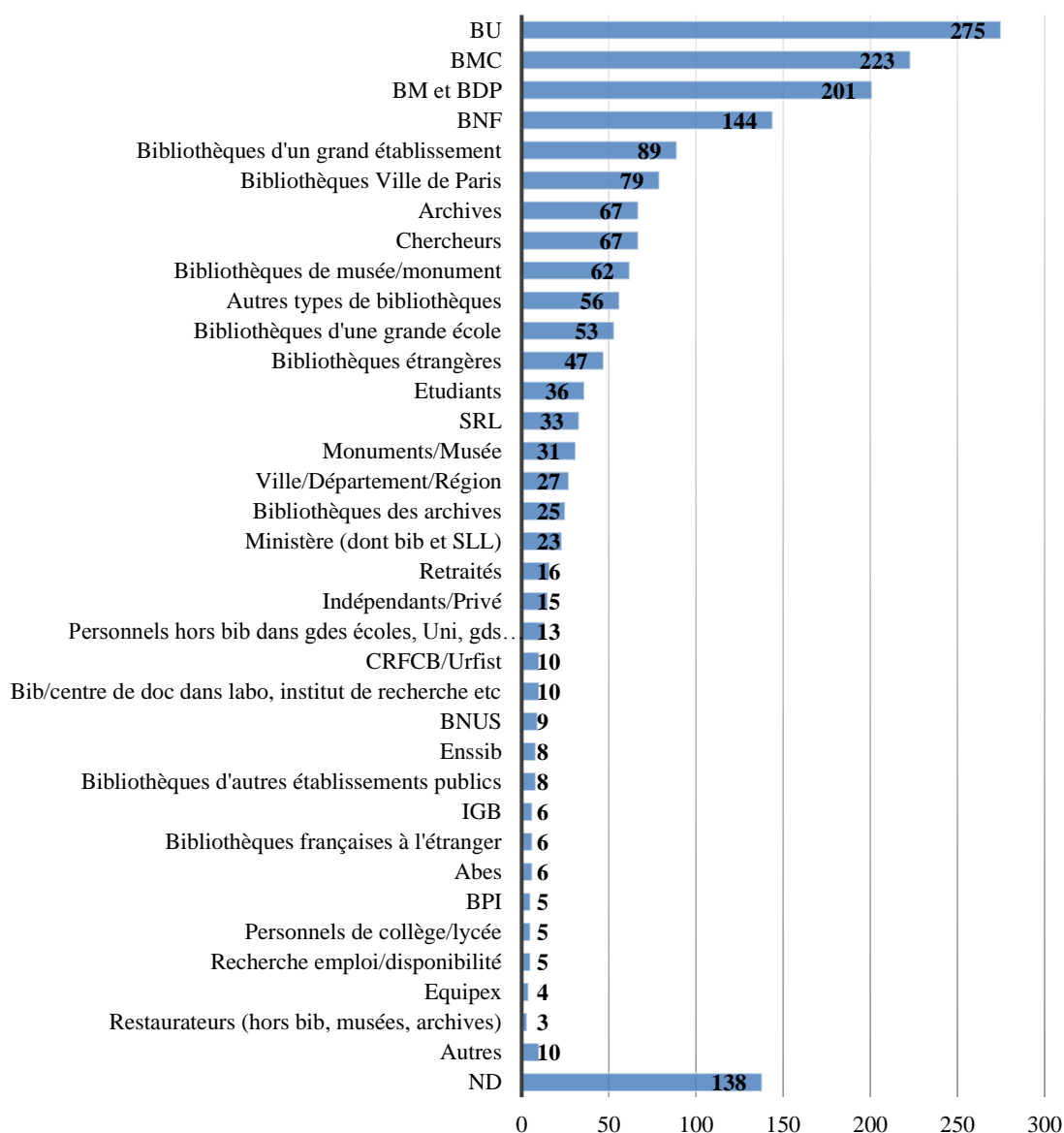


Figure 2 : Établissements de rattachement des abonnés à la liste BiblioPat en 2019¹⁹⁹

74 % des abonnés à la liste BiblioPat travaillent dans une bibliothèque, un centre de documentation ou dans des structures dédiées aux bibliothèques et à la lecture (Abes, IGB, SLL, SRL). L'essentiel (23,4 %) travaille dans une bibliothèque municipale ou départementale (classée ou non). Les bibliothèques universitaires sont également largement représentées (15,2 %).

La BnF est l'établissement qui compte le plus d'abonnés (7,9 % du total). Cela tient à la taille de l'institution qui emploie 2271 personnes en 2018²⁰⁰, ainsi ce sont 6,4 % des personnels de la BnF qui sont abonnés à BiblioPat²⁰¹.

¹⁹⁹ Au 1^{er} septembre 2019

²⁰⁰ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Les ressources humaines. In : *BnF* [en ligne]. [Consulté le 15 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnf.fr/fr/ra2018-les-ressources-humaines>

²⁰¹ Ce chiffre s'explique par le fait que tous les personnels de la BnF ne sont pas rattachés à la filière bibliothèque.

Notons également la présence de quelques bibliothèques étrangères. Celles-ci sont essentiellement européennes (80,9 %). Les personnels établis à l'étranger sont présents dès les débuts de l'association. Ils n'hésitent pas à intervenir sur la liste que ce soit pour solliciter l'aide des autres abonnés²⁰², répondre à leurs interrogations²⁰³, participer aux débats²⁰⁴ ainsi que pour diffuser des informations relatives à des événements culturels ou professionnels ou à des formations²⁰⁵.

Les personnels des musées et des archives ne travaillant pas dans le centre de ressources ou de documentation de leur établissement ne représentent que 5,4 % des abonnés (10,2 % si on prend en compte les bibliothèques et centres documentaires des archives et des musées). Ainsi, malgré son ouverture aux autres métiers du patrimoine, BiblioPat s'adresse avant tout aux bibliothécaires. Lors d'un entretien une abonnée archiviste nous a d'ailleurs confirmé que c'était « avant tout une liste de bibliothécaires »²⁰⁶. Néanmoins, ces personnels apprécient la qualité des échanges et le niveau d'expertise qu'ils peuvent y trouver²⁰⁷.

Notre enquête a montré que la majorité des abonnés de la liste étaient actuellement en contact avec des collections patrimoniales (78,6 %) ou l'avaient déjà été (13,6 %). Pour près de la moitié (47,5 %) de ceux occupant aujourd'hui un poste profilé patrimoine, il s'agit de leur première expérience sur un tel poste. L'abonnement à la liste permet ainsi à ces professionnels qui découvrent le monde patrimonial de répondre à leurs interrogations et d'acquérir des connaissances de base sur la gestion de ce type de collections (37,7 % de l'ensemble des sondés pour ce dernier point). Une ancienne membre du CA nous confirme d'ailleurs que « beaucoup de gens qui viennent à BiblioPat sont de jeunes professionnels »²⁰⁸.

« L'ESPRIT BIBLIOPAT » : ACTIVITÉ DE LA LISTE ET TYPOLOGIE DES SUJETS TRAITÉS

Nous allons d'abord examiner l'activité de la liste ainsi que les sujets qu'elle a abordés afin de déterminer son orientation. Puis nous nous intéresserons à sa modération et à la participation de ses abonnés.

²⁰² Exemple : Message de Karim Boughida (Getty Research Institut, Los Angeles), « numérisation : questions pointues! » diffusé le 21 septembre 2006

²⁰³ Exemple : Message de Florane Gindroz (alors en poste à la Bibliothèque de Genève), « Restauration d'un ouvrage ancien » diffusé le 13 mai 2011 sur la liste BiblioPat

²⁰⁴ Exemple : Message de Sarah de Bogui (alors en poste à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec), « Jeter des livres » diffusé le 18 août 2006 sur la liste BiblioPat

²⁰⁵ Exemple : Message d'Aurélié Martin (Ligatus Research Center, à l'Université de Londres), « Formation sur l'histoire de la reliure et ses techniques de documentation - Août 2013 (LIGATUS - Université d'Uppsala) » diffusé le 4 juin 2013 sur la liste BiblioPat

²⁰⁶ Entretien n°9 – GA – cat. A (archives) - 13.09.2019

²⁰⁷ Entretien n°3- NU – cat. B (musée) - 10.09.2019

²⁰⁸ Entretien n°2 – ALA -cat. A (bibliothèque – indépendant) – 9.09.2019

Activité de la liste

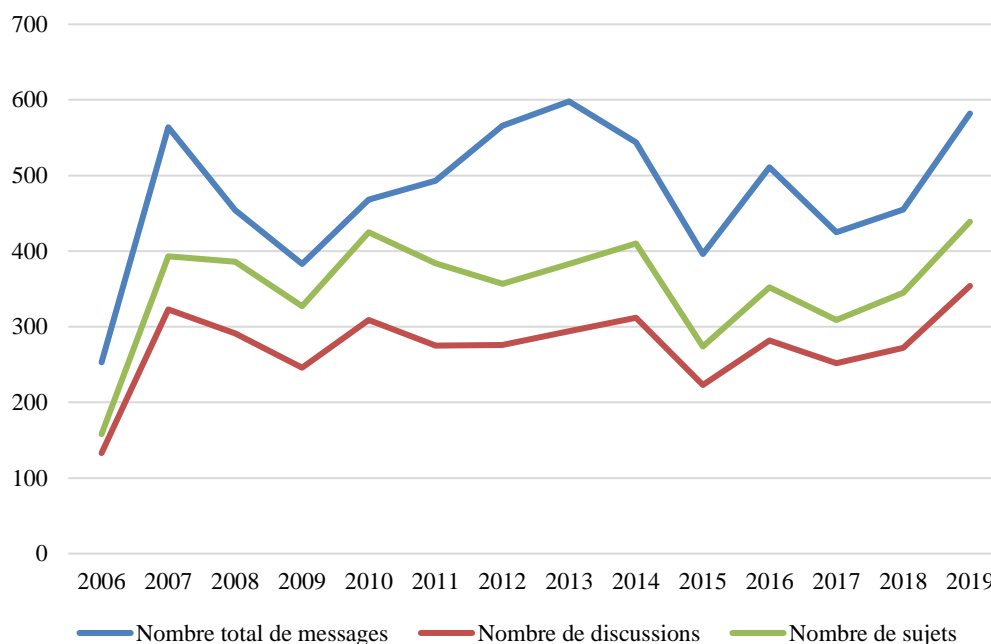


Figure 3 : Évolution de l'activité de la liste BiblioPat (2006-2019)

L'activité de la liste n'a pas toujours été croissante. En 2008 et 2009, elle connaît même une baisse importante (- 19,5 % en 2008 et - 15,6 % en 2009) avant de repartir à la hausse jusqu'en 2013. Puis à nouveau un déclin de 2 années (2014 et 2015) et une rechute en 2017 avant d'augmenter à nouveau, avec notamment 27,9 % messages supplémentaires en 2019. Cette dernière hausse est surtout due au nombre important de réponses (+ 31,4 % par rapport à 2018) avec notamment une question qui a recueilli 23 réponses²⁰⁹. Les mois les moins féconds en messages sont juillet, août et décembre, des périodes qui correspondent à des creux professionnels (congés d'été et fêtes de fin d'année). Depuis 2016, la modération s'accorde d'ailleurs une courte pause fin décembre (entre le 25 et le 27 en 2016) et depuis 2017 une quinzaine de jours de congé l'été. Si le nombre de messages diffusés sur la liste n'évolue que peu, malgré l'accroissement du nombre d'abonnés, les baisses observées sont néanmoins temporaires et nous ne constatons qu'il n'y a pas de déclin de la liste, contrairement à ce que nous avons pu constater pour la liste ADBS-info (- 88,3 % de messages diffusés entre 2000 et 2019)²¹⁰. Cela confirme que le canal de communication choisi par BiblioPat trouve encore son public. Comme nous l'avons déjà évoqué, la liste de discussion reste particulièrement adaptée pour les communautés circonscrites et spécialisées. La vitalité de la liste américaine Exlibris-L, orientée vers les livres rares et les manuscrits, le prouve puisque malgré, une baisse entre 2012 et 2015, elle reste très active avec, en 2019, 3931 messages diffusés, pour une communauté de 3281 abonnés²¹¹.

²⁰⁹ Message de Juliette Jestaz, « Bibliothécaires donateurs ? » diffusé le 26 juillet 2019 sur la liste BiblioPat.

²¹⁰ Voir notre annexe 2 « Évolution du nombre de messages diffusés sur la liste ADBS-info (1994-2019) ».

²¹¹ Voir notre annexe 3 « Évolution du nombre de messages diffusés sur la liste Exlibris-L (2007-2019) ».

Notons d'ailleurs qu'elle diffuse aujourd'hui plus de messages que la liste ADBS-info lorsque celle-ci était à son apogée et comptait plus d'abonnés (3439 messages en 2000 pour 4400 abonnés). LASRET, Kathia. *La liste de discussion*

Si le nombre de discussions et de sujets abordés sur BiblioPat suit la même évolution que celle du nombre de messages diffusés, nous notons néanmoins que les décrochages sont moins marqués. En 2014, si le nombre de messages chute de près de 9 %, en revanche celui de discussions et de sujets abordés est en hausse, grâce notamment à l'augmentation du nombre d'annonces (+ 4,2 % de messages d'annonces de formation par rapport à 2013 par exemple). Les messages d'annonces sont en effet les plus nombreux à être diffusés par la liste BiblioPat.

Analyse des sujets traités par la liste

Une majorité de messages d'annonces

Pour notre analyse des sujets traités par la liste, nous avons pris en compte le nombre de messages mais également le nombre de discussions auxquelles ils avaient conduit. Nous considérons qu'une discussion est un ensemble de messages qui se répondent et traitent d'un même sujet. Une même thématique peut donner lieu à plusieurs discussions (par exemple le dépoussiérage des collections). Celles-ci se distinguent alors notamment par le fait qu'elles ont lieu à des périodes différentes. En revanche pour certains messages, malgré un éparpillement sur plusieurs mois, nous avons pu estimer qu'ils faisaient partie d'une seule et même discussion. Par exemple, nous avons décidé que les différents messages que nous avons diffusés sur la liste concernant notre enquête faisaient partie d'une seule discussion, le premier message en marquant l'origine tandis que les autres messages postés par la suite ont été considérés comme des « réponses ». Nous avons aussi traité de cette façon toutes les relances et informations supplémentaires diffusées pour un même événement. Enfin, malgré ce terme de « discussion » que nous avons choisi, certaines ne comportent en réalité qu'un seul message et n'ont pas suscité de réactions ou de relances (c'est notamment le cas pour les messages d'information).

Nous avons classé ces discussions par sujet en élaborant une nomenclature de 25 catégories²¹². Une même discussion peut appartenir à différentes catégories. Un message d'annonce pour les journées BiblioPat sera ainsi associé aux catégories « événement culturel ou professionnel » et « BiblioPat ».

ADBS-INFO. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 29

²¹² Événement culturel ou professionnel ; Informations pratiques (fermetures, horaires etc) ; Appel à communication ; Questions pratiques ; Numérisation ; Conseils/informations juridiques ; Catalogage/Classement/Rétroconversion ; Identification de livres ou de collections ; Conservation ; BiblioPat ; Diffusion de documents/Ressources ; Publication ; Évaluation du prix des collections ; Bibliographie ; Actualités des bibliothèques ; Acquisition/vente de collections ; Gestion des collections ; Formations/Études ; Emploi ; Stage ; Médiation ; Déménagement ; Dons ; Nouveaux outils/services ; Autre

Partie II. BiblioPat : une liste de discussion comme cœur et origine de l'association

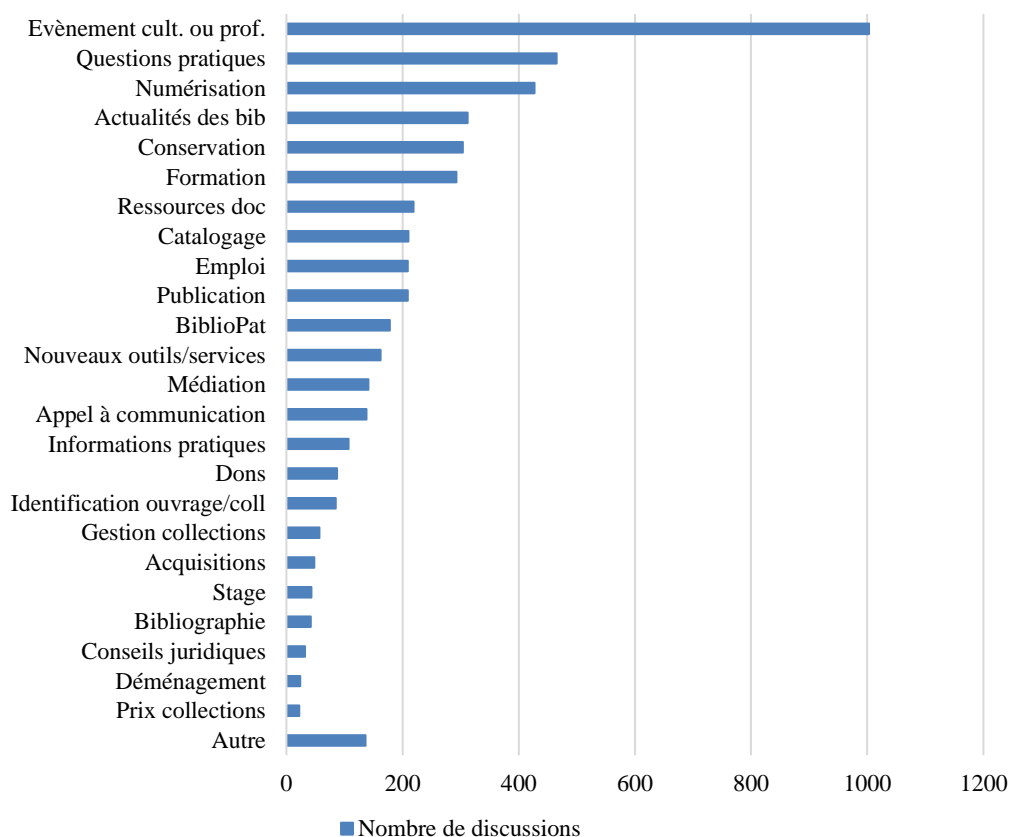


Figure 4 : Sujets abordés par la liste BiblioPat (2006-2019)

Dès le début de la liste, nous constatons que les annonces et en particulier celles d'événements culturels et professionnels constituent le sujet le plus abordé. Elles représentent entre 14,6 % (2006 et 2015) et 27,9 % (2009) des sujets traités chaque année. Si on y ajoute l'ensemble des messages à visée essentiellement informative (dons, actualités des bibliothèques, emplois et formations, nouveaux outils, publications etc.), il s'agit au total de 57 % des discussions initiées entre 2006 et 2019.

L'association est parfaitement consciente de la part importante que tiennent les messages de ce type. En 2010, elle considérait même que c'était une tendance à encourager : « ça ne suscite pas forcément de réponses, mais c'est une fonction complémentaire qui donne corps au réseau, au-delà des questions pratiques que l'on peut se poser quotidiennement dans la gestion des fonds »²¹³. Il n'est pas rare que ces messages informatifs aient d'abord été diffusés sur d'autres listes avant de l'être sur BiblioPat. Nous trouvons ainsi des messages provenant de listes généralistes (Biblio-fr²¹⁴), spécialisées dans le patrimoine des bibliothèques qu'elles soient

²¹³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

²¹⁴ Nous avons déjà évoqué dans notre première partie cette liste créée en 1993 et arrêtée en 2009.

Exemple d'un message paru sur Biblio-fr et transféré sur BiblioPat : message de Laure Jestaz, « Les bibliothèques patrimoniales et spécialisées de la Ville de Paris invitées du SLAM au Salon International du Livre Ancien » diffusé le 16 avril 2007 sur la liste BiblioPat.

françaises (Patrimoine-Bibliothèques²¹⁵) ou internationales (Exlibris-L²¹⁶, Apices²¹⁷, Pac-list²¹⁸) ou encore d'autres associations professionnelles (ADBU²¹⁹, ADBS²²⁰, Ifla²²¹).

Ces transferts sont fréquents et montrent que les professionnels du patrimoine sont souvent abonnés à plusieurs listes de discussion/diffusion. Cette réalité a déjà été démontrée dans le cas de la liste ADBS-info²²². En 2006, quelques semaines après l'ouverture de la liste BiblioPat, une membre du CA de l'association informe d'ailleurs qu'étant abonnée à plusieurs listes (Biblio-fr, Arlis-Link²²³, EAHN²²⁴, Philibert²²⁵), elle transférera les messages susceptibles d'intéresser la communauté BiblioPat²²⁶. En 2009, un accord est même passé entre BiblioPat et les modérateurs des listes Exlibris-L et Bouclier bleu France afin de transférer systématiquement les messages parus sur ces 2 listes à celle de BiblioPat²²⁷.

Si l'essentiel de ces messages transférés concernent des annonces d'événements, certains faits d'actualité sont également partagés. En 2006,

²¹⁵ Liste créée en 2004 et gérée par la DLL puis le SLL.

²¹⁶ exlibris-l@list.indiana.edu traite des livres rares et des manuscrits. <https://list.indiana.edu/sympa/arc/exlibris-l>

Exemple d'un sujet paru sur Exlibris-L puis transféré sur BiblioPat : Message de la modération « Nouvelles de la liste Exlibris » diffusé le 5 octobre 2007 sur la liste BiblioPat.

²¹⁷ Association paléographique internationale. Culture/Écriture/Société (APICES) et le Colloque international de paléographie latine (CIPL) possèdent une liste réservée exclusivement aux membres de ces 2 organisations : apilist@cnrs-orleans.fr ; <http://www.palaeographia.org/apices/apices.htm?p=apilist.htm>

Exemple d'un message paru sur Apilist et transféré sur BiblioPat : Message de Raphaële Mouren, « Journée d'études "Book Production in the Byzantine World" » diffusé le 7 octobre 2010 sur la liste BiblioPat.

²¹⁸ Afin de soutenir son programme PAC (Préservation et conservation), l'Ifla lui adjoint une liste de diffusion créée en 2008 (pac-list@infoserv.inist.fr). L'annonce de sa création est d'ailleurs reprise sur BiblioPat : Message de Raphaële Mouren, « création d'une liste de diffusion » diffusé le 29 janvier 2008 sur la liste BiblioPat.

²¹⁹ Exemple de message paru sur ADBU-forum et transféré sur BiblioPat : Message de Laure Jestaz ; « Archives et données de la recherche : appel à communication » diffusé le 24 septembre 2013 sur la liste BiblioPat.

²²⁰ La liste ADBS-info a été créée en 1994. Pour en savoir plus : LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., 84 p.

Exemple de Message d'ADBS-info transféré sur BiblioPat : Message de la modération, « Portail www.e-rara.ch : 800 titres imprimés entre le XVIe et le XIXe s. numérisés » diffusé le 30 mars 2010 sur la liste BiblioPat.

²²¹ Outre pac-list, quelques messages d'une autre liste de diffusion de l'IFLA, diglib@infoserv.inist.fr ouverte en 1995, s'intéresse aux bibliothèques numériques. Exemple de message transféré sur BiblioPat : Message de Raphaële Mouren « The extent of newspaper digitisation in European Libraries » diffusé le 15 mars 2013 sur la liste BiblioPat.

²²² LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 24.

²²³ Arlis-Link est la liste de discussion des bibliothèques d'art de Grande-Bretagne et d'Irlande (ARLIS/UK & Ireland). <https://www.jiscmail.ac.uk/cgi-bin/webadmin?A0=ARLIS-LINK>

Exemple de message d'Arlis-link transféré sur BiblioPat : Message de Juliette Jestaz, « RLUK-BLPAC one-day conference : Dare to share: new approaches to long-term collections management » diffusé le 15 juillet 2010 sur la liste BiblioPat.

²²⁴ La liste de l'European Architectural History Network a été créée en 2007 et close en 2012. Ses archives sont disponibles en ligne : <https://eahn.org/about/newsletter-archive/>

Nous n'avons en tout cas trouvé aucun message provenant de cette liste diffusé sur BiblioPat.

²²⁵ Philibert est une liste de diffusion modérée de l'Association Française des Historiens de l'Architecture qui compte 808 abonnés au 27 octobre 2019. <http://sympa.archi.fr/www/info/philibert>

Exemple de message de Philibert transféré sur BiblioPat : Message de Juliette Jestaz, « ArchiWebture : base de données des inventaires du Centre d'archives de l'institut français d'architecture » diffusé le 30 novembre 2007 sur la liste BiblioPat

²²⁶ Message de Juliette Jestaz « autres listes de discussion - ARLIS et Biblio-fr » diffusé le 26 juin 2006 sur la liste BiblioPat

²²⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 12.10.2009

l'information parue sur la liste Apilist²²⁸ concernant la vente d'une partie des manuscrits de la *Badische Landesbibliothek* de Karlsruhe suite à un conflit judiciaire avec les princes de Baden est diffusée sur BiblioPat²²⁹. Suite aux différents rebondissements de l'affaire, cette actualité continue à apparaître sur la liste jusqu'au 9 janvier 2007. L'affaire suscite beaucoup d'émotion en France et est relayée par plusieurs médias (article de presse²³⁰, article de carnet de recherche²³¹ etc.). En revanche, il y a peu de réactions sur la liste BiblioPat, l'essentiel des messages se contentent de donner des informations et de traduire des appels à protester.

Ces transferts n'ont pas seulement un but informatif. Ils permettent aussi de partager des réflexions en cours dans la profession et d'enrichir les réponses fournies aux interrogations des abonnés. Ainsi en 2011, alors qu'est posée une question sur la valeur d'assurance de documents patrimoniaux²³², les échanges tenus sur la liste du Bouclier bleu France sur le même sujet mais pour les archives sont partagés afin d'enrichir le débat et la réflexion²³³.

Parmi les messages d'informations et d'annonces, on peut évoquer le cas des offres d'emploi qui a été un sujet épineux pour BiblioPat. Ces offres ont été diffusées sur la liste jusqu'en 2012, attirant parfois des réactions importantes. Ce fut notamment le cas en 2011 où le contenu d'une offre d'emploi²³⁴, le niveau de formation demandé ainsi que sa durée ont beaucoup fait réagir les abonnés que ce soit pour la décrier²³⁵ ou la défendre²³⁶. L'année suivante, le CA de BiblioPat décide donc d'arrêter de diffuser ces offres sur la liste :

À la suite de la disparition de la liste Biblio-fr, BiblioPat a reçu de nombreux messages demandant la diffusion d'offres d'emploi de nature patrimoniale en bibliothèque [...]. Nous les avons généralement diffusées, dans la mesure où nous considérons qu'en l'absence d'autres structures mieux adaptées nous

²²⁸ Message de Raphaële Mouren « Karlsruhe : à vendre ! » diffusé le 27 septembre 2006 sur la liste BiblioPat

²²⁹ Message de Raphaële Mouren « Vente de manuscrits » diffusé le 27 septembre 2006 sur la liste BiblioPat

Un livre relatant l'affaire est paru en 2007 : EHRLE Peter Michael et OBHOF Ute (éd.). *Handschriftensammlung der Badischen Landesbibliothek : bedrohtes Kulturerbe ?* Gernsbach : C. Katz, 2007, 160 p.

Cette publication est d'ailleurs annoncée sur BiblioPat : Message de Raphaële Mouren, « Karlsruhe manuscrits » diffusé le 23 avril 2007 sur la liste BiblioPat

²³⁰ SCHMITT, Jean-Claude. Il faut sauver les manuscrits de Karlsruhe. *Le Monde* [en ligne], 5 octobre 2006. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/livres/article/2006/10/05/il-faut-sauver-les-manuscrits-de-karlsruhe-par-jean-claude-schmitt_820086_3260.html

RYKNER, Didier. Les manuscrits de la Badische Landesbibliothek menacés de vente. *La Tribune de l'Art*, 1^{er} octobre 2006

²³¹ GRAF, Klaus. Les manuscrits de la Badische Landesbibliothek menacés de vente [billet de blog]. In : *Archivalia*. 2 octobre 2006. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://archivalia.hypotheses.org/28845>

²³² Message d'Émilie Gangnat, « Valeur d'assurance pour des documents patrimoniaux » diffusé le 30 septembre 2011 sur la liste BiblioPat

²³³ Message de Laure Jestaz, « Archives et valeurs d'assurances » diffusé le 30 septembre 2011 sur la liste BiblioPat

²³⁴ Message d'Olivier Muth, « contrat temporaire 3 mois au service des bibliothèques du Département des Hauts-de-Seine » diffusé le 5 juillet 2011 sur la liste BiblioPat

²³⁵ Exemple : « Je ne vois guère que Superman [pour faire tout cela] [...] en 3 ou 6 mois ». Message de Raphaële Mouren, « contrat temporaire 3 mois au service des bibliothèques du Département des Hauts-de-Seine » diffusé le 5 juillet 2011 sur la liste BiblioPat

²³⁶ Exemple : « Je trouve pour ma part cette offre de contrat relativement honnête, par rapport à beaucoup d'autres ». Message d'Émilie Dreyfus, « contrat temporaire 3 mois au service des bibliothèques du Département des Hauts-de-Seine » diffusé le 6 juillet sur la liste BiblioPat.

devions contribuer à faire connaître ces perspectives professionnelles [...]. Mais nous restions persuadés qu'il ne s'agissait là que d'un service minimal, et qu'il n'entraînait qu'à la marge dans les missions que s'étaient données notre liste. Depuis cette époque, deux sites au moins donnent aux professionnels des bibliothèques la possibilité de déposer et de consulter des offres d'emploi en ligne [...]. Le conseil d'administration de BiblioPat a donc décidé que désormais nous ne diffuserons plus d'offres d'emploi sur la liste [...] ²³⁷.

Un ancien modérateur de la liste nous a d'ailleurs confirmé qu'un certain nombre d'abonnés de Biblio-fr ont pu penser, après l'arrêt de la liste en 2009, que BiblioPat allait se substituer à elle ²³⁸. 9 des 11 abonnés ayant réagi à l'annonce regrettent en tout cas la décision de cesser de diffuser les offres d'emploi. La première modératrice, Mme Raphaële Mouren rappelle alors que BiblioPat a pour but d'être une liste de discussion et non de diffusion. Face au nombre de réactions que suscite cette position, un membre du CA rappelle également les missions initiales de BiblioPat et explique pourquoi ce choix a été fait :

Les thèmes abordés [par la liste] sont [...] techniques, ont un rapport avec nos pratiques professionnelles dans le domaine du patrimoine, pas du management. Les offres d'emploi ne donnent pas lieu à un questionnement objectif sur nos pratiques ou à un partage d'expérience. Les seules discussions auxquelles elles ont donné cours portaient sur le sentiment de dévalorisation du métier. Et pour cause : les offres d'emplois [sic] sous-payés diffusées sur la liste ont sûrement contribué à cette décision. Les membres du CA de BiblioPat, qui est aussi une association [...] et non pas un simple outil de diffusion, ont parfois considéré qu'ils cautionnaient une dévalorisation de notre métier. [...] il est apparu trop difficile de faire le tri dans les offres, car cela mêle des questions morales aux questions professionnelles. La solution retenue a été de les ignorer toutes, l'abstention de jugement et la réorientation vers les sources d'information adéquates nous paraissant la solution la plus honorable ²³⁹.

Ce débat fait que le SLL, en accord avec BiblioPat, décide de prendre le relais et de diffuser sur sa liste Patrimoine-Bibliothèques, les offres d'emploi patrimoniaux en bibliothèque ²⁴⁰. Finalement en 2017, ces offres réapparaissent sur la liste. Elles sont désormais versées dans une rubrique dédiée du site web et des notifications sont envoyées sur la liste à chaque nouvelle publication. Il en est de même pour les offres de stages. L'ADBS a également dû faire face à la question de la diffusion des offres d'emploi et de stages sur sa liste de discussion principale (ADBS-info) et les dérives qui ont pu en découler (multiplication de contrats emplois jeunes ou de stages aux conditions jugées abusives etc.) ²⁴¹. Depuis, la charte de la liste précise : « les entreprises qui diffusent des offres de stages via la liste s'engagent à respecter les dispositions de la Charte des stages étudiants en entreprise, signée par le ministère

²³⁷ Message de la modération, « Offres d'emploi en bibliothèques » diffusé le 20 janvier 2012 sur la liste BiblioPat

²³⁸ Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

Remarquons d'ailleurs que l'annonce de la fin de Biblio-fr n'a pas suscité le moindre commentaire sur la liste BiblioPat.

²³⁹ Message de Christelle Quillet, « Offres d'emploi en bibliothèques » diffusé le 24 janvier 2012 sur la liste BiblioPat

²⁴⁰ Message de François Lenell, « Diffusion d'offres d'emplois patrimoniaux sur la liste patrimoine-bibliotheques » diffusé le 10 février 2012 sur la liste BiblioPat.

²⁴¹ LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 70

de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 26 avril 2006 »²⁴². En ce qui concerne les offres d'emplois, la liste ne diffuse en théorie que les offres de CDD de moins de 6 mois. Les autres offres sont disponibles sur le site web de l'association mais accessibles qu'aux adhérents²⁴³.

Une liste animée par les questions pratiques et techniques

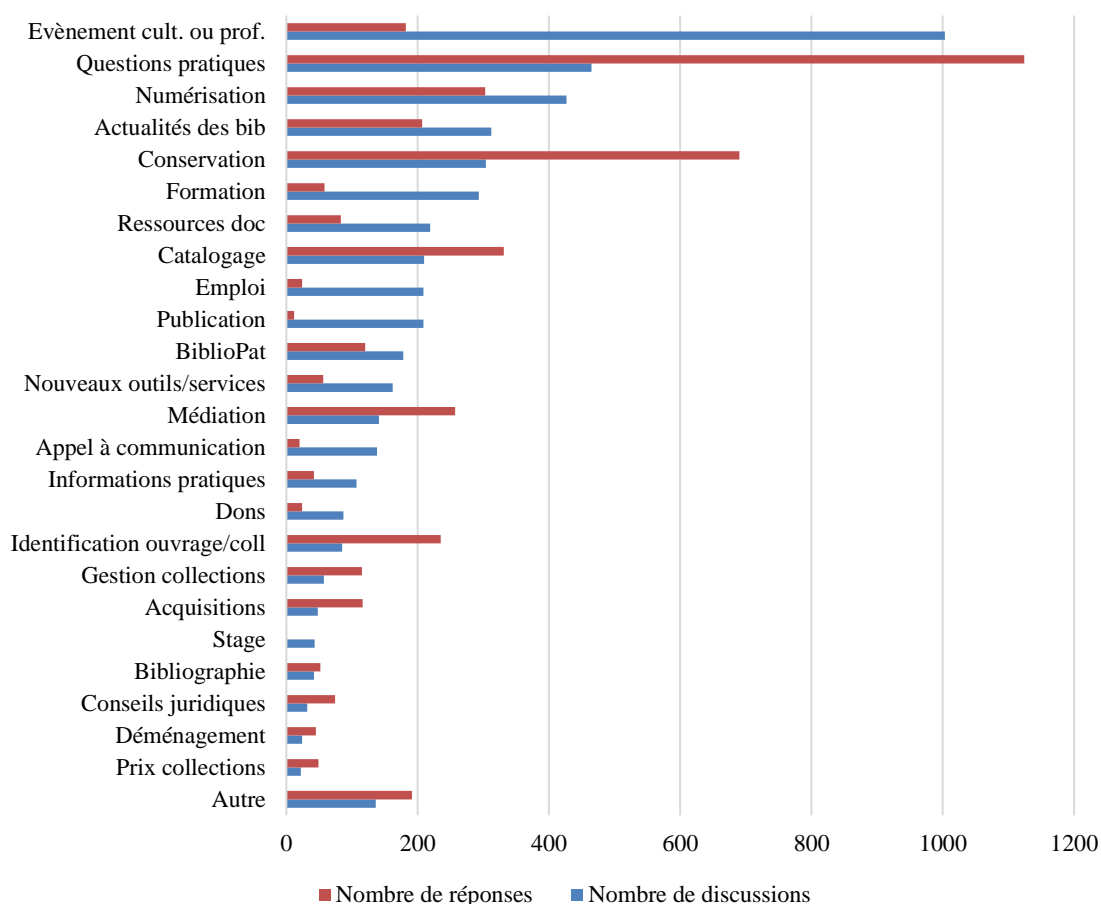


Figure 5 : Sujets abordés par la liste BiblioPat (2006-2019)

Les discussions nécessitant d'avoir un retour ou une réponse représentent en moyenne 20,8 % de l'ensemble chaque année (au maximum 34,5 % en 2006 et au minimum 16,2 % en 2008).

Nous observons que les annonces d'événements culturels ou professionnels, diffusées très largement, ne provoquent que peu de réactions (20,3 % des discussions

²⁴² ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Adbs-info - L'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation : in : *Listes ADBS*. Mise à jour en janvier 2016. [Consulté le 6 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://listes.adbs.fr/sympa/info/adbs-info>

²⁴³ *Ibidem*

En explorant les archives, nous avons constaté que des offres de CDD de plus de 6 mois voire de CDI sont régulièrement diffusées sur la liste, notamment depuis 2018, (ex : Message « CDD: 2 CDD d'1 an renouvelable - Ingénieur d'études "Chargé du traitement de documents et d'archives" pour le CINES » diffusé le 5 novembre 2019 ; Message « EMPLOI : CDI : Documentaliste - Cachan (94) » diffusé le 8 novembre 2019 sur la liste ADBS-info)

mais seulement 4,1 % des réponses). C'est d'ailleurs le cas pour tous les messages à visée essentiellement informative (dons, actualité des bibliothèques, emplois et formations, nouveaux outils, publications etc.). Au total, bien que ces annonces représentent 57 % des discussions, elles ne suscitent que 17,3 % des réponses.

En dehors des événements culturels ou professionnels, la numérisation et la conservation sont 2 sujets qui intéressent particulièrement la liste. 8,6 % des discussions entre 2006 et 2019 ont ainsi été consacrées à la numérisation. Il s'agit pour beaucoup de messages d'annonces d'ouverture de nouvelles bibliothèques numériques, ce qui explique le faible taux de réponses (6,9 % de l'ensemble des retours). En effet, depuis le lancement de Google Books en 2004 et l'arrivée du web 2.0 en 2005, les bibliothèques numériques patrimoniales, initiées par certaines institutions dès les années 1990 (Gallica en 1997 par exemple), se multiplient²⁴⁴. 2008 est par exemple marquée par le lancement d'Europeana, la bibliothèque numérique européenne²⁴⁵. En 2013, la numérisation représente 13,3 % des discussions abordées de l'année mais l'immense majorité concernent l'annonce de mise en ligne de nouveaux contenus²⁴⁶, d'ouverture de nouvelles bibliothèques numériques²⁴⁷ ou de diffusion d'appel à intérêt²⁴⁸ ou à projet²⁴⁹. Parmi ces annonces, plusieurs suscitent des réactions. Le fait que la grande majorité des documents diffusés par Medic@, la bibliothèque numérique de la BIUS, soit sous licence libre²⁵⁰, provoque un débat sur les conditions de réutilisation des images d'ouvrages tombés dans le domaine public. Mais c'est surtout l'accord de numérisation signé entre la BnF et la société ProQuest²⁵¹ qui attire le plus de réactions avec 23 réponses entre janvier et avril entre les partisans et les détracteurs d'une telle association. Nous aurons l'occasion de revenir sur la position de BiblioPat face à cet accord dans notre dernière partie.

²⁴⁴ DUFRENE Bernadette, IHADJADENE Madjid et BRUCKMANN Denis (dir.). *Numérisation du patrimoine. Quelles médiations ? Quels accès ? Quelles cultures ?* Paris : Hermann, 2013, p. 7-8.

Sur l'annonce de Google Books en décembre 2014 voir notamment : JACQUESSON, Alain. *Google Livres et le futur des bibliothèques numériques. Historique du projet, techniques documentaires, alternatives et controverses*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2010, p.51-54

²⁴⁵ SCIARDIS, Nelly. *Europeana, le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : des bibliothèques numériques internationales miroirs de leurs publics ? Le patrimoine au défi de la numérisation de masse et de la diversité culturelle* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2012, p.10. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56775-europeana-le-reseau-francophone-numerique-et-la-world-digital-library-legitimite-des-communauts-instaurées-par-ces-bibliothèques-numériques-patrimoniales.pdf>

²⁴⁶ 10 discussions, soit un cinquième, concernent les nouveaux documents ajoutés à la bibliothèque numérique de l'INHA. Exemple : Message d'Émilie Desserle, « Nouveautés bibliothèque numérique de l'INHA » diffusé le 7 janvier 2013 sur la liste BiblioPat

²⁴⁷ Exemple : Message de Vincent Deyris, « Nouveautés bibliothèque numérique de l'INHA » diffusé le 1^{er} février 2013 sur la liste BiblioPat

²⁴⁸ Message d'Anne-Marie Turcan-Verkerk, « Premier appel Bibliissima » diffusé le 16 mai 2013 sur la liste BiblioPat

²⁴⁹ Message de Frédéric Blin, « Lancement d'un appel à projets dans le cadre de BSN5 » diffusé le 3 mai 2013 sur la liste BiblioPat

²⁵⁰ Message de Jean-François Vincent « La BIU Santé adopte la Licence ouverte », diffusé le 11 octobre 2013 sur la liste BiblioPat

²⁵¹ Débat lancé par le message de Juliette Jestaz, « Je ne suis pas scandalisée - pour l'instant » diffusé le 23 janvier 2013

Annnonce de l'accord par le Ministère de la Culture : MINISTÈRE DE LA CULTURE. Communiqué de presse : Investissements d'Avenir : Deux partenariats d'envergure conclus pour la numérisation et la diffusion des collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF). In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. Mis en ligne le 15 janvier 2013. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presse/Archives-Communiqués-de-presse-2012-2018/Annee-2013/Investissements-d-Avenir-Deux-partenariats-d-envergure-conclus-pour-la-numerisation-et-la-diffusion-des-collections-de-la-Bibliothèque-nationale>

Quant à la conservation, si ce thème ne représente que 6,1 % des discussions, en revanche, il suscite 15,6 % du total des réponses. Les questions abordées concernent aussi bien des cas très pratiques, comme le nettoyage des sols des réserves patrimoniales²⁵², que des sujets plus délicats comme le traitement de collections dégradées (attaques fongiques²⁵³, dégâts des eaux²⁵⁴, incendies²⁵⁵ etc.) avec des demandes très pointues comme celle par exemple concernant la restauration de drapeaux anciens²⁵⁶.

Depuis le lancement de la liste, 765 discussions nécessitaient d'obtenir au moins une réponse, mais en moyenne 28,3 % n'en ont pas obtenue, du moins qui ait été diffusée sur la liste avec parfois de grandes différences suivant les années (entre 39 % et 21,8 % de non réponse). Faute d'avoir obtenu des retours ou de les avoir conservés dans les archives de la liste, certains sujets sont relancés. C'est le cas par exemple de celui posant la question de l'éclairage adéquat en salle de lecture d'un fonds anciens et le choix des luminaires. La question a été diffusée une première fois 19 octobre 2006²⁵⁷. N'ayant pas reçu de réponse, le sujet est réactivé 7 ans plus tard par une autre abonnée²⁵⁸ mais sans obtenir davantage de retours.

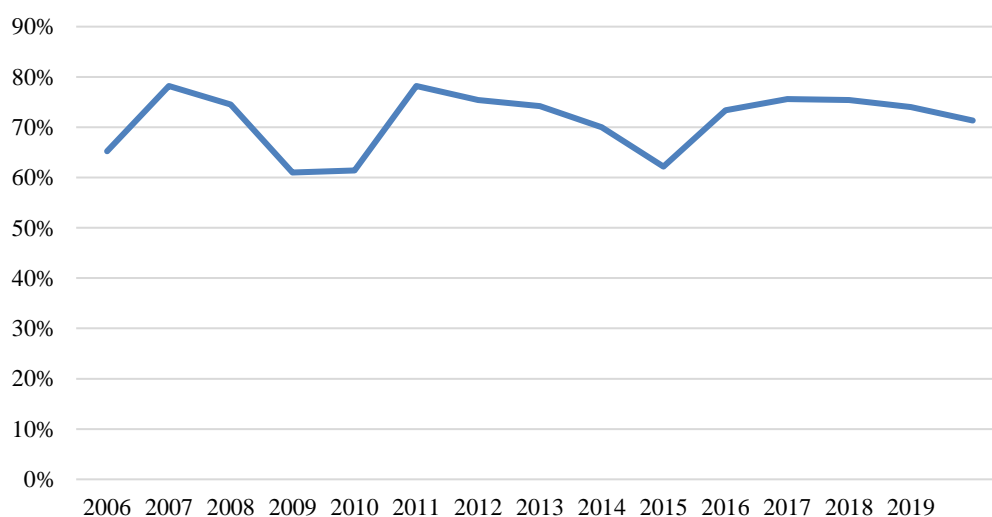


Figure 6 : Taux de réponse aux questions posées sur BiblioPat entre 2006 et 2019 (d'après les archives)

²⁵² Message de Sylvie Doido « Du ménage dans les fonds ancien » diffusé le 21 avril 2010 sur la liste BiblioPat

²⁵³ Exemple : Message de Véronique Magnol Malhache, « Contamination fongique d'un fonds ancien » diffusé le 14 mars 2012 sur la liste BiblioPat

²⁵⁴ Exemple : Message de Cécile Martini, « Dégât des eaux sur des ouvrages » diffusé le 8 mars 2007 sur la liste BiblioPat

²⁵⁵ Exemple : Message de Joël Dupressoir, « Gestion des conséquences d'un incendie sur une collection patrimoniale » diffusé le 5 novembre 2013 sur la liste BiblioPat

²⁵⁶ Message de Sylvie Tisserand, « Restauration de drapeaux anciens » diffusé le 10 juin 2015 sur la liste BiblioPat.

²⁵⁷ Message de Anne-Sophie Durozoy, « lampes et ampoules au fonds ancien » diffusé le 19 octobre 2006 sur la liste BiblioPat

²⁵⁸ Message d'Emilie Dreyfus, « Lampes en salle de lecture » diffusé le 20 octobre 2013 sur la liste BiblioPat

166 des 374 personnes ayant répondu à notre enquête ont envoyé un message à la liste BiblioPat. Parmi elles, 120 attendaient un retour de la liste et 90,8 % estiment que les réponses données étaient satisfaisantes. Un chiffre bien au-dessus de celui fourni par notre étude des archives. Cette différence peut s'expliquer par le fait que certains abonnés préfèrent répondre directement à l'auteur d'un message sans passer par la liste²⁵⁹. Les archives de la liste ne comportent donc pas l'ensemble des réponses fournies mais seulement celles adressées à l'ensemble des abonnés²⁶⁰. Une des membres fondatrices de la liste explique ce fort taux de satisfaction par le fait qu'au départ, le but de la liste était de ne laisser aucune question sans réponse²⁶¹. Si la part non négligeable de messages laissés sans réponse a pu inquiéter le CA en 2009 (39 % de messages sans réponse archivée²⁶²), en 2012, la première modératrice estime que la liste : « [...] a rempli son office mieux que nous aurions pu l'imaginer : elle a réuni des gens qui ne se connaissaient pas, qui ignoraient l'existence des uns et des autres ; (presque) chaque fois que quelqu'un pose une question, il a une réponse »²⁶³. Le manque de retours sur certains sujets ne semble en tout cas pas affecter la confiance des abonnés en la liste²⁶⁴ et BiblioPat est vraiment considérée comme « une communauté d'aide pour les questions insolubles »²⁶⁵.

Entre 2006 et 2019, 14 discussions ont obtenu au moins 15 retours diffusés sur la liste. Le sujet ayant le plus suscité de réponses est celui du catalogage des estampes en 2007²⁶⁶ avec pas moins de 25 réactions. L'engouement autour de ce thème est tel qu'il donne naissance à une journée pour en débattre. Une journée nationale d'études sur le signalement des estampes a ainsi lieu le 13 mai 2008 à la Bibliothèque Sainte-Geneviève sous « les auspices de BiblioPat et en partenariat avec l'Esssib »²⁶⁷. 60 personnes y assistent²⁶⁸. En étant à l'instigation de cette rencontre, la liste BiblioPat s'inscrit vraiment comme un lieu de débat et de réflexion professionnelle. L'accord BnF-ProQuest, que nous avons déjà évoqué, a provoqué également de nombreuses réactions avec pas moins de 23 contributions. Récemment la question sur les bibliothécaires donateurs²⁶⁹ a également donné lieu à 23 réponses, chiffre d'autant plus important qu'elle a eu lieu au cours des mois de juillet-août, période où l'activité de la liste est la plus réduite (en moyenne : 30 messages diffusés en juillet et 17 en août).

Dès les premiers mois de la liste, des abonnés ont entrepris de synthétiser les réponses. C'est le cas par exemple en 2013, de l'inventaire des livres des filles de

²⁵⁹ Entretien n°20 – UO – cat. B (BMC) – 4.10.2019 et n°21 – AO – cat. A (bibliothèque universitaire) - 4.10.2019

²⁶⁰ Lors de l'AG de 2010, ce constat était déjà souligné. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

²⁶¹ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) – 9.12.2019

²⁶² 2009 et 2010 sont les années ayant enregistré le taux le plus bas de réponses fournies aux questions.

²⁶³ Message de Raphaële Mouren, « Offres d'emploi en bibliothèques » diffusé le 23 janvier 2012 sur la liste BiblioPat

²⁶⁴ Entretien n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019

²⁶⁵ Entretien n°25 – NT – cat. B (BMC) - 7.10.2019

²⁶⁶ Message de Marie-Laure Ingelaere diffusé le 12 décembre 2007 sur la liste BiblioPat.

²⁶⁷ JESTAZ, Laure. Quels projets pour les fonds d'estampes ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 5, p. 96-97. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0096-009>

²⁶⁸ *Ibidem*

²⁶⁹ Message de Juliette Jestaz, « Bibliothécaires donateurs ? » diffusé le 26 juillet 2019 sur la liste BiblioPat.

Louis XV (18 réponses)²⁷⁰ et de la question sur les recueils factices de frontispices, lettrines ou pages de titres découpés par des amateurs au XIXe siècle²⁷¹ (16 réponses). La première synthèse est diffusée uniquement sur la liste²⁷², tandis que la seconde a été intégrée aux ressources du site web de BiblioPat. En 2017, la synthèse produite sur les photographes spécialisés dans la prise de vue d'objets patrimoniaux ou architecturaux²⁷³ enrichit quant à elle la section « Annuaire » de la rubrique « Ressources » du site web de BiblioPat.

La rédaction de synthèses des sujets de discussion n'est pas une particularité de BiblioPat. Nous l'observons aussi sur d'autres listes. Ainsi sur ADBS-info, 54 synthèses ont été diffusées entre 2010 et 2019²⁷⁴, mais 994 questions ont été posées dans le même temps...²⁷⁵ Loin d'être systématique, la rédaction de synthèses traduit la volonté de leurs auteurs de faire profiter à l'ensemble de la communauté les conseils et les retours d'expérience, notamment lorsque les réponses n'ont été envoyées qu'à l'auteur du message initial. C'est cette dernière raison qui a notamment conduit en 2006 à la réalisation d'une synthèse sur le catalogage diffusée ensuite sur la liste BiblioPat²⁷⁶. Ces synthèses permettent aux utilisateurs de bénéficier rapidement d'un ensemble de réponses sur un sujet donné. Elles peuvent éviter ainsi la multiplication de questions identiques²⁷⁷. La liste de discussion étant un outil de type asynchrone, elle conserve une trace de ce qui a été écrit et diffusé sur son canal dans des archives²⁷⁸. Cependant ces archives ne sont pas toujours aisées à interroger et de plus, rappelons-le, elles ne contiennent pas l'ensemble des réponses. En outre, les messages étant classés par ordre chronologique et non thématique, les discussions peuvent être décousues et donc difficiles à reconstruire. C'est pourquoi, les abonnés ne les utilisent que peu. Notre enquête a en effet révélé

²⁷⁰ Message de Claire Chaubet, « Livres aux armes des filles de Louis XV, mesdames de France » diffusé le 23 octobre 2013 sur la liste BiblioPat.

²⁷¹ Message de Juliette Jestaz, « Recueils factices de frontispices, lettrines ou pages de titres : en connaissez-vous ? » diffusé le 30 janvier 2013 sur la liste BiblioPat

²⁷² Message de Claire Chaubet, « Synthèse des réponses pour les livres aux armes des filles de Louis XV » diffusé par la modération le 13 novembre 2013 sur la liste BiblioPat

D'autres synthèses ont aussi été diffusées uniquement sur la liste : message de Sophie Danis, « synthèse sur le nettoyage des collections » diffusé le 16 avril 2013 ; message d'Éric Hébert, « Synthèse Prêt de livre ancien » diffusé le 22 mai 2013 sur la liste BiblioPat

²⁷³ Message de Carole Jacquet, « Synthèse : contacts de photographes spécialisés dans la prise de vue d'objets patrimoniaux et/ou architecturaux » diffusé le 15 septembre 2017 sur la liste BiblioPat

²⁷⁴ 63 messages ayant pour objet « Synth. » ont été diffusés sur la liste sur cette période, mais une partie d'entre eux sont soit des corrections soit des réactions à l'encontre de ces synthèses.

²⁷⁵ Lorsque l'activité de la liste était plus forte, le nombre de synthèses diffusées était également plus important. Ainsi en 2003, il a fallu 3 mois à Elisabeth Kolmayer pour constituer un corpus de 50 synthèses. Elle indique en outre, qu'à ce moment, les synthèses représentent 6,9 % des échanges de la liste. KOLMAYER, Elisabeth. Formation et capitalisation des connaissances sur une liste de discussion professionnelle. *Réseaux* [en ligne], 2003/3, n°119, p. 189. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2003-3-page-177.htm>

²⁷⁶ « Je remercie toutes les personnes qui ont déjà répondu à ma question sur les parenthèses et les crochets dans l'adresse bibliographique (210 d'unimarc) mais je remarque que vous m'avez toutes et tous répondu directement, sans envoyer votre message à la liste Bibliopat. Je pense que ce serait bien que tous les abonnés puissent profiter de vos réponses... Pouvez-vous les envoyer à la liste ? Je fais tout de même ici une synthèse ». Message de Carole Gascard, « catalogage livre ancien (suite) » diffusé le 22 septembre 2006 sur la liste BiblioPat.

²⁷⁷ Sur la liste ADBS-info, on trouve peu de synthèses jusqu'à 1997 et les mêmes questions sont régulièrement posées sur la liste, d'où des plaintes des abonnés. Cela conduit à une augmentation du nombre de synthèses à partir de 1998. LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Universitè Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 60-61

²⁷⁸ GHETTY, Cédric. Communautés virtuelles : genèse, définitions et fonctionnement. In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du XXIe siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives*. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 102. ISBN : 978-2-296-55369-9

que 59,9 % des sondés n'y recouraient jamais. C'est un constat que l'on retrouve pour d'autres listes de discussion²⁷⁹. Les principaux reproches faits aux archives portent sur leur accès (déconnexions intempestives entre autres)²⁸⁰ ainsi que sur l'interface et le module de recherche²⁸¹. Le CA reconnaît lui-même que les archives ne sont « ni conviviales, ni vraiment visibles »²⁸².

Usages et apports de la liste et de l'association

Lors de notre enquête, nous avons souhaité savoir quelles étaient les attentes des abonnés vis-à-vis de la liste. Presque la totalité des sondés s'y est abonnée pour faire de la veille et nourrir leur réflexion professionnelle. Pour une grande majorité, la liste est également utilisée afin de répondre à leurs interrogations. Prendre connaissance d'événements professionnels est également très important. De même pour 2/3 des sondés, la liste permettrait de garder contact avec la profession.

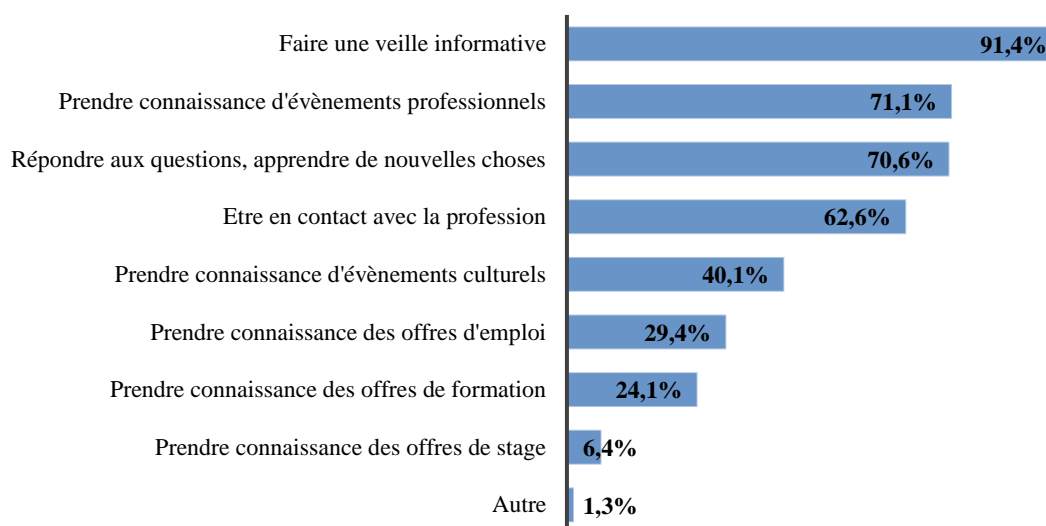


Figure 7 : Les usages de la liste BiblioPat (374 sondés)

²⁷⁹ Dans l'analyse de la liste Biblio-fr en 2000, 41 % des interrogés ne consultaient jamais les archives et 25 % rarement. Seuls 2 % les consultaient régulièrement. BURGET, Rémy, FLAHAUT, Jean-Jacques, GUÉLY, Cécile et LEMOINE, Vanessa. *Capitalisation des connaissances et listes de discussion*. Mémoire de recherche : DCB. Villeurbanne : Enssib, juin 2000, 1 vol. p. 23

²⁸⁰ Réponses n°18, 205, 210, 347 de l'enquête « BiblioPat et vous ».

²⁸¹ Entretiens n°12 – RE – cat. B (BMC) – 20.09.2019 ; n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) – 3.10.2019 ; n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019, n°25 – NT – cat. B (BMC) – 7.10.2019 ; réponses n°47, 68, 94, 294, 301, 314, 347, 357, 365 de l'enquête « BiblioPat et vous ».

²⁸² BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008

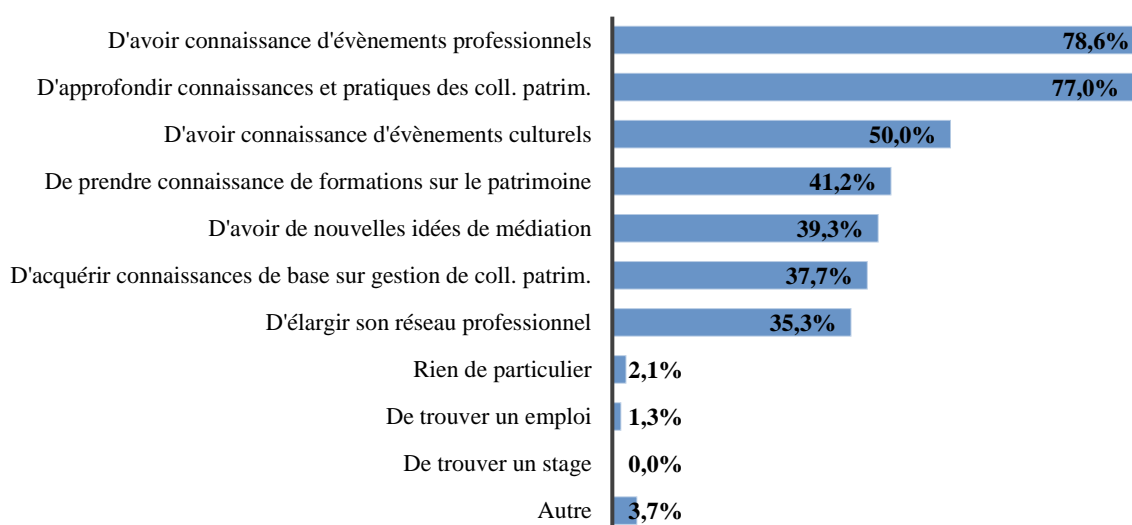


Figure 8 : Les apports de BiblioPat (374 sondés)

Concrètement, BiblioPat a majoritairement permis aux abonnés d'être informés d'événements professionnels (et dans une moindre mesure d'événements culturels)²⁸³. Les taux observés correspondent à ce que nous avons établi lors de notre étude des archives de la liste, à savoir que ces annonces représentaient un cinquième des discussions. Les chercheurs considèrent, par exemple, que la liste est particulièrement utile pour diffuser des avis de colloques mais aussi pour prendre connaissance d'événements qu'ils peuvent ensuite diffuser à leur propre communauté²⁸⁴.

BiblioPat a également une véritable utilité en termes d'apprentissage et de transmission des connaissances et des pratiques. 77 % des sondés affirment ainsi que la liste et l'association leur ont permis d'approfondir leurs connaissances. En effet, comme nous avons pu le voir, si les discussions portant sur des questions techniques ou pratiques ne sont pas les plus nombreuses, en revanche, ce sont celles qui recueillent le plus de retours de la part des abonnés. Lors de nos entretiens, les abonnés nous ont confié que ce qu'ils appréciaient le plus, c'était « le fait d'en apprendre tous les jours »²⁸⁵, « de pouvoir échanger de manière détaillée voire experte sur des sujets pour lesquels il est souvent difficile de trouver des interlocuteurs »²⁸⁶, d'avoir « des réponses [...] très carrées [qui] renvoient à des sources, à des articles : les personnes qui répondent ont tellement de pratique qu'on peut se fier largement à ce qu'on lit »²⁸⁷. En effet, la présence de spécialistes et d'experts est très recherchée sur les listes de discussions ou les forums²⁸⁸ et il n'est

²⁸³ Au cours de nos entretiens, 2 abonnés nous ont affirmé avoir assisté à des événements professionnels dont elles avaient eu connaissance grâce à la liste. Entretien n°6 - OO - cat. A (Ministère de la Culture) - 11.09.2019 ; n°29 - LI - conservatrice-restauratrice - 15.10.2019

²⁸⁴ Entretien n°14 - AE - enseignant-chercheur - 30.09.2019 et n°32 - AEO - enseignant-chercheur - 29.10.2019

²⁸⁵ Entretien n°23 - OO - cat. A (archives) - 7.10.2019

²⁸⁶ Entretien n°16 - ADL - cat. A (bibliothèque d'un grand établissement) - 1.10.2019

²⁸⁷ *Ibidem*

²⁸⁸ LATZKO-TOTH Guillaume et PROULX Serge. Le virtuel au pluriel : cartographie d'une notion ambiguë. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p. 68. ISBN : 978-2-7637-8384-0

pas étonnant que les abonnés que nous avons interrogés y soient sensibles et l'apprécient. Ainsi, pour le cas de collections infestées par des insectes, des réponses très précises ont pu être fournies par des microbiologistes²⁸⁹.

Pour plus d'1/3 des sondés, BiblioPat leur a aussi permis d'élargir leur réseau. La liste notamment leur permet « d'être en contact avec des personnes qu'on pourrait ne jamais rencontrer »²⁹⁰. Pour 41,2 % des sondés, la liste est aussi un excellent moyen pour découvrir de nouvelles formes de médiation. Une abonnée nous déclare ainsi que la liste lui « donne [...] des idées pour des expositions : les manières d'aborder certains sujets, des contacts, des conférenciers »²⁹¹. Enfin, la liste est aussi un canal important pour prendre connaissance des offres de formation.

Le rôle de la modération de la liste

Dès le départ, BiblioPat est une liste modérée. Si la modération est largement pratiquée dans les listes états-uniennes, ce n'est pas le cas pour toutes les listes françaises²⁹². La question de la modération n'est pas toujours facile à trancher car elle peut être vue comme un acte de censure. ADBS-info, par exemple, créée en 1994, n'a été modérée qu'à partir de 1997²⁹³. En 1996, une expérience de non-modération a été tentée sur Biblio-fr pendant une dizaine de jours. Hervé Le Crosnier considère que cela « a tourné au psychodrame collectif, avec un tiers des lecteurs qui se sont désabonnés »²⁹⁴. Le choix d'une liste modérée n'a pas fait l'objet de débat ou de résistance chez BiblioPat²⁹⁵. La modération doit permettre d'éviter que des thèmes hors-sujet ou ne respectant pas la netiquette soient diffusés aux abonnés²⁹⁶. Chez BiblioPat, elle est assurée par un modérateur, épaulé depuis 2007 par un adjoint. Notons néanmoins que s'il existe bien une charte de la liste de discussion, aucun document n'expose aux nouveaux abonnés les règles de bonne conduite à respecter dans le contenu de leurs futurs messages. Il est seulement indiqué que le

²⁸⁹ Message de Katia Baslé, « Dobbol fogger » diffusé le 29 mai 2007 (transmet la réponse de M. Fabien Fohrer, microbiologiste, qui a répondu directement à l'auteur de la question) ; Message de Caroline Laffont (microbiologiste à la BnF), « demande de conseil pour insecticides » diffusé le 29 mai 2007 sur la liste BiblioPat.

²⁹⁰ Entretien n°25 – NT – cat. B (BMC) - 7.10.2019

²⁹¹ Entretien n°30 – NM – cat. C (bibliothèque municipale) - 21.10.2019

²⁹² LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 199. ISBN : 2-7384-6733-4

²⁹³ HUMBAIRE Bernard et OLLIVIER Marie-Anne. *L'Internet au service d'une profession : L'offre de l'ADBS. IDT97 le Salon de l'informatique électronique. Textes des communications*, 1997, p. 22.

La modération s'est imposée car la multiplication de SPAM avec des pièces-jointes infestées de virus a paralysé la liste et la diffusion des messages. LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 197. ISBN : 2-7384-6733-4

²⁹⁴ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 197. ISBN : 2-7384-6733-4

²⁹⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constituante de l'association – 2.05.2006

²⁹⁶ Il existe une Charte encadrant l'utilisation de la liste. Si elle indique quels sont les usages et les buts de la liste, en revanche, rien n'est indiqué sur ce qui pourrait justifier le rejet d'un message par la modération.

refus de la diffusion d'un message sera expliqué et motivé par la modération auprès de son auteur²⁹⁷.

D'après un ancien modérateur, cette fonction essentielle a été « très sympathique [à exercer] [...] surtout par rapport à ce qu'ont pu connaître nos collègues de la liste Biblio-fr »²⁹⁸. Rappelons que le nombre trop important de messages journaliers à traiter, a été une des raisons de l'arrêt de cette liste. Ce modérateur affirme qu'il a rarement dû refuser des messages. Ceux qui l'ont été étaient souvent hors-sujet et ne traitaient pas des collections patrimoniales (cela a notamment été le cas après la fin de Biblio-fr)²⁹⁹. Pour certains, le CA s'est concerté afin de déterminer s'ils entraient dans le cadre ou non couvert par la liste. Ce fut particulièrement le cas pour tout ce qui touchait aux livres d'artistes. La première position de la modération a été de refuser ces messages, considérant qu'ils ne s'agissaient pas de collections patrimoniales, avant de faire volte-face et de les autoriser³⁰⁰. Il y a eu rarement des cas de refus motivés par un ton jugé trop agressif ou un contenu déplacé³⁰¹. En 2011, le CA souligne d'ailleurs que « les abonnés ont parfaitement intégré l'étiquette générale de la liste, et les échanges se déroulent dans un climat de saine coopération professionnelle »³⁰². Constat que confirme l'ancien modérateur : « généralement les échanges se situaient à un niveau de courtoisie et de qualité professionnelle qui n'entraînait pas de la part du modérateur des prises de position trop difficiles »³⁰³.

ANALYSE DE LA PARTICIPATION DES ABONNÉS

De nombreux « spectateurs »

Bien que la liste compte plus de 1800 abonnés³⁰⁴, tous n'y participent pas. Une majorité même sont ce qu'on appelle des *lurkers*, c'est-à-dire des abonnés passifs qui se contentent de suivre les échanges sans y prendre part³⁰⁵. Ce n'est pas un phénomène propre à BiblioPat. Kathia Lasret le constatait déjà pour la liste ADBS-info³⁰⁶. Guillaume Latzko-Toth et Serge Proulx affirment même qu'en général moins

²⁹⁷ BIBLIOPAT. *Charte de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat_-_charte_de_la_liste_de_discussion.pdf

²⁹⁸ Entretien n°22 - EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

²⁹⁹ « Biblio-fr avait beaucoup d'abonnés, beaucoup de transactions et des gens se trouvant à court de liste de discussion, se sont imaginés que BiblioPat allait remplacer Biblio-fr dans toutes ses dimensions ». *Ibidem*

³⁰⁰ Le modérateur affirme que cette volte-face a été critiquée par le CA, mais sans qu'il y ait eu de sanctions entreprises. *Ibidem*.

³⁰¹ *Ibidem*

³⁰² BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.10.2011

³⁰³ *Ibidem*

³⁰⁴ 1853 au 31 décembre 2019.

³⁰⁵ La même chose est observable pour les forums. Lors de leur étude sur la rubrique « Les maladies rares et orphelines » du site Doctissimo, Céline Paganelli et Viviane Clavier ont observé que le nombre de consultation était de 319 fois supérieur à celui d'intervention. PAGANELLI Céline et CLAVIER Viviane. Le forum de discussion : une ressource informationnelle hybride entre information grand public et information spécialisée. In : In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du XXIe siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives*. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 41-43. ISBN : 978-2-296-55369-9

³⁰⁶ LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 43

de 10 % des abonnés participent régulièrement à la liste et que l'essentiel des messages sont le fruit de quelques personnalités³⁰⁷.

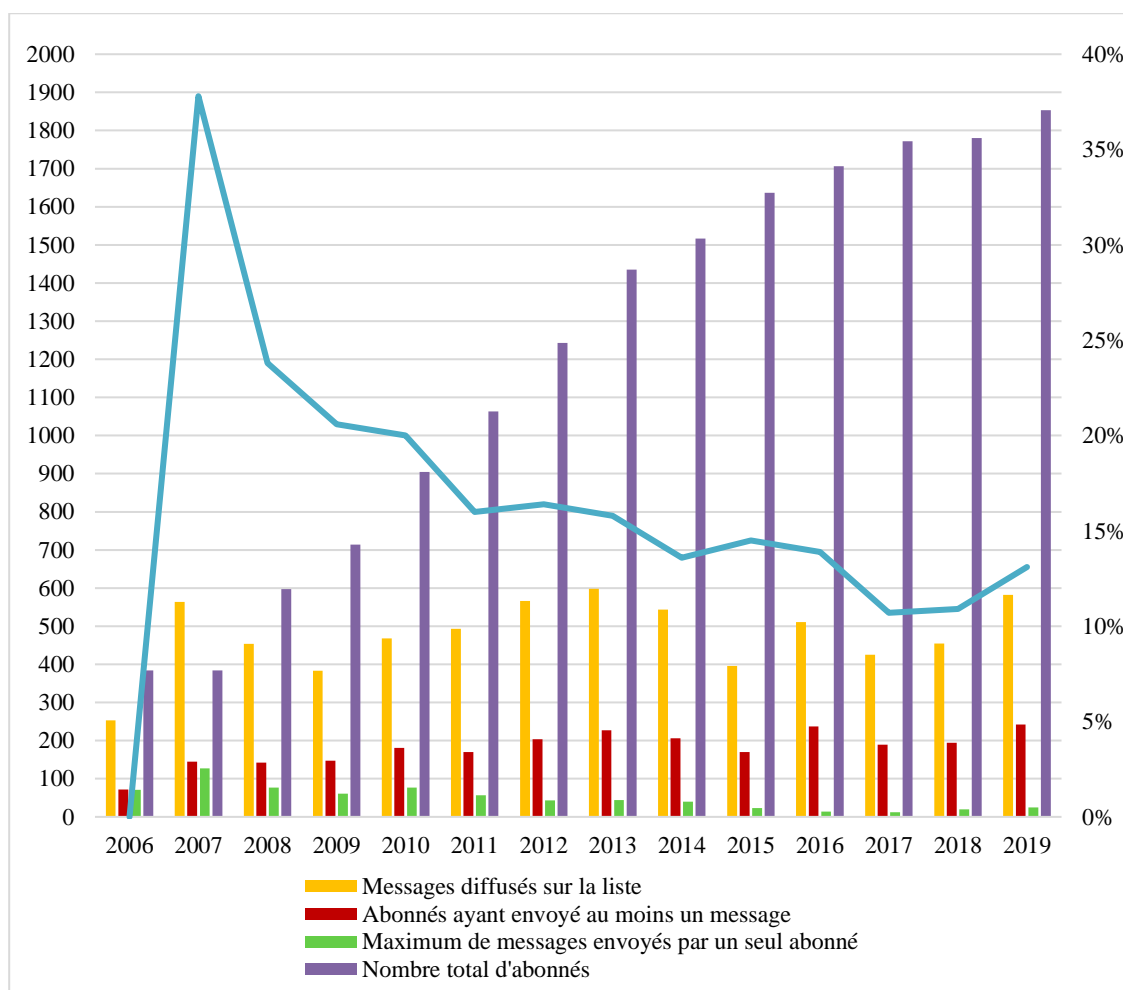


Figure 9 : Évolution du nombre d'abonnés participant à la liste BiblioPat (2007-2019)

Nous avons étudié la participation des abonnés depuis les débuts de la liste BiblioPat jusqu'à décembre 2019. Plus la liste compte d'abonnés, plus nous constatons que la part des participants diminue et nous approchons effectivement les 10 % de participants en 2015, 2017 et 2018³⁰⁸. En 2019, ce taux augmente et passe à 13,9 %. Cela va de pair avec la forte augmentation du nombre de messages diffusés sur la liste cette année. Néanmoins, nous constatons que si le nombre d'abonnés ne cesse de croître, en revanche, le nombre de messages diffusés chaque année n'évolue que peu. Ainsi en 2007, alors que la liste compte entre 384 et 599 abonnés³⁰⁹, presque autant de messages sont parus qu'en 2019, alors que le nombre d'abonnés a plus que triplé. C'est la preuve que les abonnés passifs sont de plus en plus nombreux sur la

³⁰⁷ LATZKO-TOTH Guillaume et PROULX Serge. Le virtuel au pluriel : cartographie d'une notion ambiguë. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p. 68. ISBN : 978-2-7637-8384-0

³⁰⁸ De 2006 à 2014, elle est passée de 37,8 % à 13,6 %. En 2016, elle est de 13,6%.

³⁰⁹ Il y a 384 abonnés lors de l'AG du 2 juillet 2007 et 599 au moment de l'AG du 10 juin 2008.

liste. Jusqu'en 2012, au moins 10 % des messages diffusés annuellement sont le fait d'une seule personne, après, cela ne dépasse plus les 7,6 % (et même entre 4,4 et 2,7 % entre 2016 et 2018). En 2006, 71 messages sont du même auteur (28% du total des messages diffusés cette année) et en 2007, c'est le cas pour 127 messages (22 % du total). Dès le 16 juin 2006, un appel est d'ailleurs lancé pour inciter les abonnés à participer à la liste afin que celle-ci ne meure pas³¹⁰. Les personnes à l'origine de la liste se sont beaucoup investies les premières années pour que la liste soit vivante et active et pour que ceux qui la sollicitent obtiennent des réponses à leurs questions. D'ailleurs les 4 plus gros contributeurs de la liste sont des personnes intervenant depuis son ouverture et ayant fait partie du CA (entre 110 et 604 messages envoyés entre 2006 et 2019).

Si la liste possède des contributeurs réguliers, nous observons néanmoins que plus de la moitié des participants n'intervient qu'à une seule reprise dans l'année³¹¹. Sur l'ensemble de la période, ils sont même 18,8 % à n'avoir envoyé qu'un seul message sur la liste depuis leur inscription.

Amaury Daele considère qu'il y a 5 raisons qui poussent les membres d'une communauté de pratique³¹², c'est-à-dire, un groupe de personnes qui témoignent d'un intérêt commun pour un domaine précis, à s'y investir : 1) acquérir davantage d'informations sur le domaine d'intérêt (ici le patrimoine écrit, notamment en bibliothèque) ; 2) en savoir plus sur les pratiques des autres grâce au partage d'expériences ; 3) échanger et partager des connaissances ; 4) changer ou faire évoluer ses pratiques individuelles, 5) contribuer à faire changer les pratiques communes³¹³. Cela se vérifie pour BiblioPat. Si le nombre de participants est faible par rapport au nombre d'abonnés, cela ne signifie pas que ces derniers ne prennent pas connaissance des messages diffusés. 92,1 % des répondants à notre enquête les consultent au moins hebdomadairement. Ils sont même 54,6 % à le faire au moins une fois par jour dont 26,2 % (et même 27,2 % pour ceux qui n'ont jamais envoyé de message) qui lisent les messages à chaque arrivée³¹⁴. Cela rejoint le constat fait par Guillaume Latzko-Toth et Serge Proulx sur les abonnés silencieux³¹⁵. En effet, la majorité des abonnés à une liste de discussion en a un usage purement informationnel³¹⁶.

Cette forte consultation traduit en tout cas l'intérêt suscité par les sujets abordés sur la liste BiblioPat. 63,4 % des personnes ayant déjà contribué à la liste affirment d'ailleurs que les échanges sur BiblioPat ont pu appuyer leurs décisions

³¹⁰ « Jusqu'ici seuls les fondateurs – et deux de nos premiers inscrits – ont envoyé des messages. Nous continuerons bien sûr quelque temps, mais sans vous, la liste mourra ». Message de la modération, « qu'est-ce que la liste BiblioPat ? » diffusé le 16 juin 2006 sur la liste BiblioPat

³¹¹ À part en 2007, où cette part est de 46,9%, elle varie entre 52,1% et 63,9%.

³¹² Nous préciserons davantage la notion de communauté de pratique dans notre prochaine partie.

³¹³ DAELE, Amaury. Vers un modèle de compréhension des processus et de l'expérience d'apprentissage au sein des communautés de pratique. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 73. ISBN : 979-10-91901-18-5

³¹⁴ LATZKO-TOTH Guillaume et PROULX Serge. Le virtuel au pluriel : cartographie d'une notion ambiguë. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p. 68. ISBN : 978-2-7637-8384-0

³¹⁵ *Ibidem*

³¹⁶ CAVIALE Olivier, BRUILLARD Éric. Les jeux d'acteurs sur des listes de discussion institutionnelles d'enseignants. *Réseaux* [en ligne], 2009/3, n° 155, p. 169. [Consulté le 15 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2009-3-page-137.htm>

face à leurs collègues ou leur hiérarchie³¹⁷. En outre, les entretiens ont aussi démontré que les notions de partage de connaissances et de pratiques étaient très importantes. Un abonné confronté au déménagement prochain de sa bibliothèque affirme ainsi avoir été très intéressé par les retours d'expériences fournis par la liste (notamment en matière de rayonnages mobiles) qui lui ont permis de débattre avec son CA³¹⁸. Les échanges permettent aussi de prendre connaissance d'autres pratiques et de se questionner sur les siennes. Cette réflexion sur sa pratique professionnelle est importante et est à plusieurs fois mentionnée dans les entretiens que nous avons menés. Une abonnée considère ainsi que « la liste donne des idées sur ce qui se pratique ailleurs, même si cela ne change pas notre manière de faire. [...] Elle permet de se positionner et de développer son propre argumentaire si on n'est pas d'accord »³¹⁹.

La solidarité est aussi une valeur importante et recherchée dans la liste. Des abonnés trouvent qu'il est intéressant « [...] de pouvoir répondre à des collègues par rapport à un problème posé »³²⁰ et de « venir en aide aux collègues »³²¹. Une personne affirme même : « on sent une réelle solidarité entre collègues »³²².

Une parole essentiellement mobilisée par les cadres

Les personnels de catégories B et C font largement partie des spectateurs de la liste. Ainsi, parmi ceux qui ont répondu à notre enquête, 71,9 % n'ont jamais sollicité la liste et 61,2 % n'ont jamais répondu à un message, contre respectivement 40,7 % et 40,2 % pour les cadres. Cette absence de participation est majoritairement due au fait qu'ils ne ressentent pas le besoin de prendre part aux échanges ou d'en initier (63,2 %). Nous remarquons néanmoins qu'il s'agit des catégories de professionnels ayant le moins osé recourir à la liste (62,6 % des personnes ayant indiqué cette raison). En effet, dans nos entretiens, plusieurs professionnels nous ont fait part de leur peur de poser une question à la liste et/ou de ne pas se sentir suffisamment légitimes pour répondre aux messages postés. Une abonnée nous explique ainsi : « J'ai toujours trouvé qu'en tant qu'assistante de conservation, je n'avais pas forcément la légitimité nécessaire pour poser une question [...]. Quand on voit des réponses de conservateurs de grand fonds et de grandes bibliothèques, c'est toujours intimidant lorsqu'on est juste un petit B perdu dans la masse »³²³. Une personne nous a également confié que ce sentiment était largement causé par sa hiérarchie qui, selon ses dires, « lui a fait comprendre que ce n'était pas à elle de poster sur BiblioPat »³²⁴. Une cadre elle-même avoue : « il a pu m'arriver de faire

³¹⁷ Sur 183 sondés.

³¹⁸ Entretien n°5 – AA – cat. A (bibliothèque associative) - 10.09.2019

³¹⁹ Entretien n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019

³²⁰ Entretien n°11 – EE – cat. B (bibliothèque municipale) - 13.09.2019

³²¹ Entretien n°18 – EA – chargé de mission (SRL) - 2.10.2019

³²² Entretien n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019

³²³ Entretien n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019.

Autre cas : « Je ne me sens pas légitime dans ce cercle ». Entretien n°13 – AI – cat. C (BMC) - 20.09.201

Une personne nous a également confié ne pas se sentir légitime du fait de ne pas être titulaire. Maintenant qu'elle l'est, elle pense participer à la liste. Entretien n°25 – NT – cat. B (BMC) - 7.10.2019

³²⁴ Entretien n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019

une réponse en me sentant coupable par rapport à ma hiérarchie. Est-ce qu'elle ne va pas penser que je devrais m'occuper de mes oignons [...] ? Il y a une espèce d'autocensure qu'on fait soi-même et qui n'est pas facile à résoudre »³²⁵. Cette même cadre considère d'ailleurs que ce sont les responsables hiérarchiques qui doivent relayer les questions de leurs équipes. Elle justifie ainsi ce choix :

Si on a des questions qu'un B ou un C fait remonter et qu'on n'a pas trop d'idées de comment y répondre, on ne va pas demander au B ou au C de rédiger la question sur BiblioPat. On a l'idée qu'on est sur la place publique professionnelle et qu'on est regardé par nos collègues qui vont juger nos compétences. Quand on pose une question, c'est étaler une ignorance, et il ne faut pas que les collègues se disent que notre bibliothèque est mal gérée. Du coup, la parole vient forcément d'un cadre³²⁶.

Ce positionnement explique que les contributeurs de la liste sont majoritairement des cadres. Ce sont d'ailleurs eux qui ont largement répondu à notre enquête³²⁷. Cependant, notons que paradoxalement, les entretiens ont aussi plusieurs fois montré que les abonnés appréciaient le fait que la liste soit ouverte à tous, indifféremment des postes et des niveaux de qualification ou de la taille des structures³²⁸.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

La liste à l'origine de l'association BiblioPat demeure toujours sa principale émanation et activité. Elle est en croissance constante, même si celle-ci a ralenti au fur et à mesure de son développement. Ce sont essentiellement des bibliothécaires qui y sont abonnés, mais les archivistes, les personnels de musées, les chercheurs et les étudiants y ont aussi trouvé leur place. La liste modérée est très tournée vers les questions pratiques, c'est d'ailleurs une des raisons qui avait conduit à sa création : offrir aux professionnels un lieu pour exprimer leurs problématiques et surtout y obtenir des réponses. L'entraide et le partage sont essentiels même si de nombreux abonnés sont passifs et ne participent pas aux échanges, ce qui est loin d'être une particularité propre à BiblioPat. Parmi ces abonnés silencieux, on trouve une bonne part d'agents se considérant, de par leur position ou leur statut, illégitimes à participer aux discussions. La prise de parole sur la liste BiblioPat est ainsi largement le fait des cadres, même si ces derniers peuvent relayer les interrogations de leurs équipes. Notre enquête et nos entretiens démontrent en tout cas que pour une grande partie des abonnés à la liste et des adhérents à l'association, BiblioPat est un vrai outil de travail.

Une autre abonnée nous indique ne pas se sentir légitime et ne pas vouloir interférer avec sa hiérarchie. Entretien n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019

³²⁵ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

³²⁶ *Ibidem*

³²⁷ 56,7 % des professionnels des bibliothèques, des musées ou des archives ayant répondu à l'enquête « BiblioPat et vous ».

³²⁸ Entretiens n°28 – MI – cat. C (bibliothèque municipale) - 13.10.2019 ; n°30 - NM – cat. C (bibliothèque municipale) - 21.10.2019

PARTIE III. LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ SUR LE PATRIMOINE ÉCRIT : APPORT ET INFLUENCE DE BIBLIOPAT SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

BiblioPat, grâce à sa liste et à l'association qui s'est constituée, réunit un groupe autour d'une thématique et d'un intérêt commun. Ici, il s'agit du patrimoine des bibliothèques et plus largement du patrimoine écrit. Grâce à l'archivage des messages de la liste, mais également aux productions de l'association sous forme de documents et de fiches pratiques, BiblioPat offre des ressources plus ou moins formalisées aux professionnels en charge de collections patrimoniales.

UNE COMMUNAUTÉ ET UN RÉSEAU PROFESSIONNELS

Quel type de communauté ?

Véronique Fortin-Carillat, auteure d'une thèse sur le numérique³²⁹, rappelle que le terme de « communauté » issu des champs de la sociologie et de l'anthropologie peut parfois être utilisé de façon abusive et erronée, notamment pour les communautés dites virtuelles³³⁰.

Différents critères permettent de déterminer ce qu'est une communauté : interactions sociales, interdépendance, intérêts communs etc.³³¹ Ce qui différencie, sur le web, une mise en réseau d'une communauté, serait « l'intensité des relations entre leurs membres, les limites qui leur sont assignées [...] et le poids accordé aux

³²⁹ FORTUN-CARILLAT, Véronique. *Les enjeux du e-learning « communautaire » en formation continue d'enseignants* [en ligne]. Thèse de doctorat : Sciences de l'éducation. Université de Paris-Est, 2016. [Consulté le 30 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://theses.fr/2016PESC0018/document>

³³⁰ FORTUN-CARILLAT, Véronique. *Pratique communautaires au sein de communautés virtuelles dites de pratique. Nouvelles formes d'appropriation et de participation*. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 235. ISBN : 979-10-91901-18-5

Le terme de « communauté virtuelle » a été utilisé pour la première fois par Rheingold en 1993 dans son ouvrage *The Virtual Community*. BOUGHZALA, Imed. *Communautés professionnelles virtuelles et gestion des connaissances*. In : BOUGHZALA Imed et ERMINE Jean-Louis (dir.). *Management des connaissances en entreprise*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : Hermès Science publications, Get et Lavoisier, 2007, p. 178. ISBN : 978-2-7462-1551-1

Le mot « virtuel » renvoie ici à une réalité sans existence physique et non à quelque chose d'inexistant.

Voir sur cette notion : LÉVY, Pierre. *Cyberculture. rapport au conseil de l'Europe dans le cadre du projet « Nouvelles technologies, coopération culturelle et communication »*. Paris : Éditions Odile Jacob, [Strasbourg], Éditions du Conseil de l'Europe, 1997, p. 55-56. ISBN : 2-7381-0512-2 ; *Qu'est-ce que le virtuel ?* Paris : La Découverte, 1998, p. 13. ISBN : 2-7071-2835-X ; Pour un modèle scientifique des communautés virtuelles. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p. 91-105. ISBN : 978-2-7637-8384-0

³³¹ Véronique Fortin-Carillat se base sur les études d'Hillery de 1955 (Voir GHETTY, Cédric. *Communautés virtuelles : genèse, définitions et fonctionnement*. In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du XXI^e siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives*. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 91-111. ISBN : 978-2-296-55369-9) et de France Henri et Béatrice Pudelko en 2006. FORTUN-CARILLAT, Véronique. *Pratique communautaires au sein de communautés virtuelles dites de pratique. Nouvelles formes d'appropriation et de participation*. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 235. ISBN : 979-10-91901-18-5

valeurs partagées dans le contexte donné par l'espace virtuel »³³². Selon ces critères, BiblioPat est bien une communauté.

Le concept de communauté virtuelle est apparu après 1985 avec la multiplication des moyens d'échanges en ligne. C'est devenu un phénomène social important à partir de 1994 avec le développement du web³³³. BiblioPat est ce qu'on appelle une communauté virtuelle, du moins en partie, car sa première émanation, la principale d'ailleurs, est sa liste de discussion qui réunit dans un espace virtuel (le web) des personnes partageant un même intérêt pour le patrimoine écrit. Cependant, contrairement à d'autres communautés, BiblioPat ne s'est pas contentée d'être un lieu de rencontres et d'échanges en ligne. La question de la pérennité d'une communauté virtuelle sans que n'existent des temps aménagés pour que ses membres puissent se rencontrer physiquement s'était posée pour Biblio-fr. Elle fut à l'origine des rencontres de Biblio-fr organisées du 3 au 6 avril 1998 et qui ont réuni 200 abonnés de la liste³³⁴. Ce fut néanmoins un événement unique jamais renouvelé puisque la deuxième édition organisée en 2003 a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants³³⁵. Grâce à l'association qui soutient la liste et aux journées d'études (et auparavant en participant aux rencontres Henri-Jean Martin), BiblioPat propose aussi aux professionnels un cadre où ils peuvent se rencontrer physiquement au moins une fois par an. C'est d'ailleurs l'organisation de ces journées qui, d'après un ancien membre du CA, a permis à BiblioPat « de fonctionner au-delà de la liste de discussion »³³⁶.

BiblioPat est donc une communauté, mais pas n'importe quel type de communauté. En effet, elle fait partie de celles dites « de pratique »³³⁷. Voici la définition qu'en propose Amaury Daele :

Une communauté de pratique est un groupe de personnes qui témoignent d'un intérêt commun pour un domaine précis. Ce domaine est généralement lié à une profession particulière [...]. Ces personnes se réunissent régulièrement, en face à face ou à distance. Elles partagent leurs pratiques quotidiennes, rassemblent des ressources utiles et développent de nouvelles façons de considérer ou de comprendre leurs activités et leur domaine de référence. Par leurs activités, elles formalisent leurs connaissances tacites, discutent et débattent à propos de thématiques variées et développent chacune leurs compétences professionnelles. Ensemble, elles contribuent aussi à développer

³³² *Ibidem*

³³³ LÉVY, Pierre. Pour un modèle scientifique des communautés virtuelles. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p. 92. ISBN : 978-2-7637-8384-0

³³⁴ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 204. ISBN : 2-7384-6733-4

³³⁵ BÉQUET, Gaëlle. Les Premières rencontres Biblio-fr. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1998, n° 4, p. 110-114. [Consulté le 25 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0110-001> ; RYGIEL, Philippe et NOIRET, Serge (dir.). *Les historiens, leurs revues et Internet*. Paris : Publibook, 2005, 193 p. ISBN : 2-74830960-X

³³⁶ Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019

³³⁷ Le nom apparaît en 1991 dans les travaux de Jean Lave et Etienne Wenger. Ce dernier a formalisé la théorie en 1998. Cité par STASSIN, Bérengère. *La blogosphère info-doc : une communauté de savoir, une mosaïque de médiations. Étude des dynamiques sociales, socio-thématiques et discursives d'un réseau de blogueurs experts*. Toulouse : Cepaduès-Éditions, 2016, p. 104. ISBN : 978-2-36493-563-1 (ici p. 104)

leur identité personnelle ou professionnelle en même temps que l'identité de la communauté qu'elles constituent³³⁸.

Le but d'une communauté de pratique est donc « de développer et d'enrichir [la] pratique professionnelle grâce au partage et à la mise en commun des connaissances complémentaires de ses membres »³³⁹. Cela fait que la communauté de pratique est souvent aussi une communauté de savoir et un lieu potentiel de création de connaissances³⁴⁰. BiblioPat correspond à cette définition, puisque l'association entend offrir à ses adhérents un lieu de partage des pratiques et des connaissances professionnelles, tout en proposant des synthèses et des fiches ressources sur des sujets susceptibles de les intéresser. Afin d'assurer cette volonté d'être un lieu propice au partage et à l'enrichissement des connaissances et des pratiques, 3 axes principaux sont identifiés en 2006 pour animer la liste : les questions d'ordre scientifique, celles d'ordre bibliothéconomique et enfin celles d'ordre technique. Cette orientation est jugée essentielle, car certains professionnels ignorent parfois auprès de quels interlocuteurs ils peuvent obtenir des réponses à leurs interrogations quotidiennes. Cette vocation de la liste est d'ailleurs rappelée en février 2007³⁴¹ suite au message d'un abonné qui regrette que soient posées via ce canal³⁴² des questions pour lesquelles des acteurs institutionnels (DRAC, DLL ou SRL³⁴³) lui semblent parfaitement identifiés et plus légitimes pour y répondre³⁴⁴. Très rapidement, la liste va élargir ses horizons et ne pas se contenter des 3 axes définis à ses débuts.

La liste de discussion BiblioPat est conçue comme un espace d'échanges libres en dehors des institutions. C'est d'ailleurs le but d'une telle liste : « On ne s'y attend pas à y entendre la "voix officielle" : ceci est le rôle des listes de diffusion »³⁴⁵. BiblioPat entend aussi se démarquer grâce à son ton. D'ailleurs dans le message de présentation de la liste, la modératrice précise que « BiblioPat, ce n'est pas la parole divine venue d'en haut que l'on vient consulter comme l'oracle. C'est une discussion entre amis »³⁴⁶. Le manifeste, rédigé par M. Bernard Huchet, présent sur le site web,

³³⁸ DAELE, Amaury, Les communautés de pratique. In : BARBIER Jean-Marie, BOURGEOIS Etienne et CHAPELLE Gaëtan (dir.). *Encyclopédie de la formation*. Paris : PUF, 2009, p. 721–730.

³³⁹ HENRI France et PUDELKO Béatrice. La recherche sur la communication asynchrone : de l'outil aux communautés. In : DAELE Amaury et CHARLIER Bernadette (dir.). *Étude des communautés délocalisées d'enseignants* [en ligne]. Rapport PNER (Programme Numérisation pour l'Enseignement et la Recherche) : Observation des usages et des pratiques dans le domaine de l'enseignement scolaire. Paris : Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 2002, p. 32. [Consulté le 5 novembre 2019] Disponible à l'adresse : <https://edutice.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/1881/filename/rapportfinal.pdf>. Cité par STASSIN, Bérengère. *La blogosphère info-doc : une communauté de savoir, une mosaïque de médiations. Étude des dynamiques sociales, socio-thématiques et discursives d'un réseau de blogueurs experts*. Toulouse : Cépaduès-Éditions, 2016, p. 98. ISBN : 978-2-36493-563-1

³⁴⁰ *Ibidem*

³⁴¹ La modératrice de la liste écrit ainsi : « Mon espoir est que BiblioPat aide chacun à se constituer un réseau, et sache ensuite qui pourra l'aider pour régler une question spécifique ». Message de la modération, diffusé le 16 février 2007 sur la liste BiblioPat

³⁴² BiblioPat n'est pas la seule liste de discussion citée dans le message de cet abonné.

³⁴³ La liste de ces structures est disponible sur le site web du Ministère de la Culture. MINISTÈRE DE LA CULTURE. Livre et Lecture. Structures régionales du livre. In : *Ministère de la culture* [en ligne]. [Consulté le 5 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Ressources-et-action-territoriale/Action-territoriale/Les-structures-regionales-du-livre>

³⁴⁴ L'auteur du message ne parle pas explicitement de la plus forte légitimité des acteurs institutionnels, mais met en garde contre l'« approximatif » éventuel de certaines réponses que pourraient apporter la liste. Message de T. D., « Convalescence entre 2 expos pour un manuscrit » diffusé le 16 février 2007 sur la liste BiblioPat.

³⁴⁵ LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 13.

³⁴⁶ Message de Raphaële Mouren, « Qu'est-ce que la liste bibliopat ? » diffusé le 16 juin 2006 sur la liste BiblioPat.

traduit également cette volonté de rompre avec un discours de l'administration centrale perçu parfois comme méprisant envers les collègues en région³⁴⁷. C'est pourquoi, s'il rappelle les missions de la liste et de l'association, il adopte volontairement un ton humoristique et convivial³⁴⁸. Une des fondatrices de l'association et de la liste explique d'ailleurs qu'en ce qui la concerne, elle fait attention quand elle écrit un message ou répond à une question « à ne pas avoir l'impression de rédiger une note administrative. [...] c'est l'intérêt d'une liste comme celle-là de se dire qu'on est dans une communauté, qu'on peut parler librement et que cela peut se sentir par un ton plus familier »³⁴⁹. La convivialité permet d'instaurer un climat de confiance³⁵⁰ et celle-ci est primordiale pour permettre aux membres de la liste d'aborder librement et sans censure tous les sujets. C'est pour garantir cela que les abonnements et les adhésions de prestataires sont d'office refusés, de même que ceux pris au nom d'un établissement. Cela permet d'avoir une communauté constituée de « vraies personnes ». C'est dans ce but qu'avait été prise l'initiative, aux débuts de la liste, d'inviter les 100^e, 200^e etc. abonnés à se présenter³⁵¹. Enfin, une autre caractéristique des communautés de pratique est le fait que ces acteurs échangent sans qu'une hiérarchie se dessine entre eux³⁵², ce qui est particulièrement apprécié chez BiblioPat, notamment par les personnels de petites structures³⁵³.

Ainsi, BiblioPat veut être un lieu, hors des institutions, où tous les professionnels, sans considération de poste ou de niveau hiérarchique, peuvent théoriquement débattre et questionner tous les sujets relatifs au patrimoine écrit, sans censure ou langue de bois³⁵⁴. Les mots-clés sont le partage de connaissances, d'expériences et d'opinions dans une ambiance bienveillante.

³⁴⁷ Cette affirmation revient dans les entretiens, mais les personnes que nous avons entendues ont insisté sur le fait que c'était vrai au moment de la création de l'association, mais plus d'actualité.

³⁴⁸ BIBLIOPAT. Manifeste. In : *Bibliopat* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/>

³⁴⁹ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) – 9.12.2019

³⁵⁰ MARTIN, Christian. Dimensions interculturelles de la communication au sein de communautés de pratique naissantes : confiance, conversations, convivialité. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 272. ISBN : 979-10-91901-18-5

³⁵¹ Exemple : Message d'Emmanuelle Chioussé-Chemsi, « La Bibliothèque de La Ciotat rejoint BiblioPat » diffusé le 19 juin 2006 sur la liste BiblioPat. Malgré ce titre, il s'agit bien d'une présentation personnelle même si des éléments sur l'établissement de rattachement de la personne concernée sont aussi donnés.

³⁵² FORTUN-CARILLAT, Véronique. Pratique *communautiques* au sein de communautés virtuelles dites de pratique. Nouvelles formes d'appropriation et de participation. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 229. ISBN : 979-10-91901-18-5

³⁵³ Entretien n°30 – NM – cat. C (bibliothèque municipale) - 21.10.2019

³⁵⁴ Toutes les liste de discussion d'association ne parviennent pas à cette liberté d'échanges et notamment à ce que les questions posées ne fassent l'objet d'aucun jugement. De l'aveu d'une des vice-présidentes de l'AAF, la liste archives-fr a parfois pu être le théâtre de recadrage d'agents par des conservateurs ou des chefs de service. Entretien n°35 - YA – AAF - 4.12.2019

Un réseau actif et solidaire

BiblioPat est une communauté regroupant des personnes intéressées par le patrimoine écrit. La liste de discussion, notamment, permet de mettre en contact des professionnels qui, de par leur statut, leur lieu d'exercice ou leurs activités, n'auraient pas l'occasion ou la possibilité de se rencontrer. Comme nous l'avons vu, il s'agit essentiellement de personnels des bibliothèques, mais on y trouve également des professionnels des musées et des archives, des restaurateurs³⁵⁵, des membres d'association, des indépendants, ou encore des chercheurs et des étudiants.

Chaque groupe a des attentes différentes de la liste et de l'association. La liste est notamment un excellent moyen pour être en contact avec la profession. Comme nous l'avons vu précédemment, 1/3 des abonnés interrogés a élargi son réseau professionnel grâce à elle. 16,8 % des répondants à notre enquête sont seuls dans leur structure à travailler en lien avec des collections patrimoniales et peuvent donc se sentir isolés dans leur pratique. Au cours de nos entretiens, il est ainsi ressorti que BiblioPat, l'association et surtout la liste, permettait de se sentir moins isolé, de faire partie d'un groupe confronté aux mêmes problématiques et dont les échanges permettent de progresser dans sa pratique ou au moins de s'interroger sur celle-ci : « toutes les questions ne me concernent pas forcément, mais cela approfondit mes connaissances. Ce qui est très sympathique, c'est l'impression d'être en réseau. Le métier de bibliothécaire peut isoler et c'est vraiment important de faire partie d'un réseau »³⁵⁶. Ce qu'apprécie également une autre abonnée ce sont les « échanges, [de] pouvoir faire connaissance [des] [...] collègues, ce qui permet d'avoir le sentiment d'appartenir à une communauté qui partage une certaine idée du patrimoine au-delà [des] [...] institutions »³⁵⁷. Ce besoin d'être et de rester en contact avec des membres de sa profession ressort particulièrement chez les personnels en poste dans des établissements à l'étranger : « Il est important de rompre l'isolement géographique et de rester en contact des échanges professionnels, notamment avec les collègues français »³⁵⁸. BiblioPat, à l'instar de Biblio-fr en son temps³⁵⁹, permet ainsi de rompre la solitude que peuvent ressentir les professionnels en charge du patrimoine écrit. Certains abonnés avouent d'ailleurs apprécier suivre les évolutions de carrière de leurs collègues au gré des mutations et des changements de poste³⁶⁰. Le côté très humain de la liste ressort également lors des hommages très personnels rendus aux personnes disparues de la profession³⁶¹.

³⁵⁵ Nous avons compris les restaurateurs officiant dans une bibliothèque comme des personnels de celle-ci.

³⁵⁶ Entretien n°4 – ADI – cat. A (musée) - 10.09.2019. On retrouve ce sentiment dans l'entretien n°3 – NU – cat. B (musée) - 10.09.2019

³⁵⁷ Entretien n°3 – NU – cat. B (musée) - 10.09.2019

³⁵⁸ Entretien n°1 – GA – cat. A (bibliothèque d'un institut de recherche) - 8.09.2019

³⁵⁹ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 198. ISBN : 2-7384-6733-4

³⁶⁰ Entretiens n°34 - AE – cat. A (EPA) – 2.12.2019 et n° 38 –UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) – 9.12.2019 ; Réponse n°246 de notre enquête « BiblioPat et vous ».

³⁶¹ Entretien n°38 –UE – cat A (bibliothèque spécialisée) – 9.12.2019. Nous avons pu le remarquer très récemment avec la disparition de M. Josué Seckel qui a donné lieu à de nombreux messages d'hommage de la part de ses anciens collègues mais aussi de la part de ceux qui l'avaient connu plus ou moins personnellement. *Archives de la liste BiblioPat* – novembre 2019

La liste permet grâce à des échanges virtuels de mettre sur un pied d'égalité la parole de tous les participants et d'abolir, en théorie, toute notion de hiérarchie en termes de postes ou de taille d'établissement. Une abonnée considère même que BiblioPat est un exemple du travail en réseau et qu'elle s'en inspirerait si sa hiérarchie la laissait développer un réseau similaire dans son domaine car, c'est, affirme-t-elle, « l'une des meilleures listes que je suis, même si elle est éloignée de mes préoccupations actuelles »³⁶². BiblioPat a permis de donner à la communauté du patrimoine écrit un cadre et un lieu où s'exprimer. Une abonnée considère qu'« il y avait déjà une entraide avant, mais BiblioPat c'est un moyen de poser une question globalement à la communauté patrimoine. C'est un outil que j'apprécie. Dans mon entourage patrimonial, BiblioPat est un outil reconnu. On en parle lors d'autres journées, comme les journées du patrimoine écrit par exemple. On n'hésite pas à l'utiliser quand on a une question ou lorsqu'on veut recruter un contractuel »³⁶³. BiblioPat est, en effet, utilisé aujourd'hui pour trouver des contacts que ce soit pour un éventuel recrutement, pour un projet ou avoir une expertise et des retours d'expériences. Une abonnée admet ainsi constituer des dossiers thématiques avec les messages de la liste, notamment concernant le numérique, « afin d'avoir un petit répertoire d'idées et d'adresses d'intervenants »³⁶⁴. Concernant les questions liées aux recrutements, 5 répondants (1,3 %) de notre enquête assurent que la liste leur a permis de trouver un emploi et ils sont 29,4 % à affirmer qu'elle leur sert à prendre connaissance des offres d'emploi (6,4 % pour les offres de stage). La rubrique du site web de l'association dédiée à ce sujet est d'ailleurs consultée par 35,2 % des utilisateurs.

Les rencontres Henri-Jean Martin puis les journées BiblioPat participent à la création de cet esprit de communauté. Une ancienne membre du CA considère que les premières éditions ont pu être des moments de libération de parole pour les collègues avec presque une dimension thérapeutique et cathartique : « Les premières journées ressemblaient un peu à des groupes de parole. C'était fort d'un point de vue psychologique. On se rendait compte des difficultés auxquelles les collègues étaient confrontés »³⁶⁵. Les journées sont considérées comme des moments « créateur[s] de liens »³⁶⁶, permettant notamment de « trouver des personnes référentes » sur certaines problématiques³⁶⁷. Ainsi, si aujourd'hui l'aspect libérateur voire même purgatif est moins présent durant ces événements, ils n'en demeurent pas moins un temps d'échanges important et un moyen de donner chair à la communauté de BiblioPat.

³⁶² Entretien n°6 – OO – cat. A (Ministère de la Culture) - 11.09.2019

³⁶³ Entretien n°21 - AO – cat. A (bibliothèque universitaire) - 4.10.2019

³⁶⁴ Entretien n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019

³⁶⁵ Entretien n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019

³⁶⁶ Entretien n°21 – AO – cat. A (bibliothèque universitaire) - 4.10.2019

³⁶⁷ *Ibidem*

Une liste francophone et surtout française

Nous l'avons déjà évoqué, un petit nombre d'abonnés à la liste réside à l'étranger. Parmi eux, on compte aussi bien des personnels rattachés à des institutions françaises que des agents exerçant dans des établissements locaux.

À l'occasion de sa participation au 80^e congrès de l'Ifla en 2014 organisé à Lyon, BiblioPat a présenté un poster indiquant le rayonnement et l'audience de sa liste en France, mais aussi dans le monde³⁶⁸. Celui-ci n'est malheureusement pas très visible et il est difficile de déterminer quel était l'impact de BiblioPat à l'étranger à cette époque.

Nous avons établi, hors doublons et adresses génériques, que la liste comptait 1815 abonnés au 1^{er} septembre 2019 et que nous avons pu en identifier formellement 1677. Parmi ceux-ci, 59 résident hors de France (métropole et outre-mer), ce qui représente 3,3 % des abonnés identifiés. L'impact de BiblioPat à l'étranger est donc très limité. Il se concentre essentiellement sur les pays européens proches et francophones : Suisse (15), Belgique (6), Luxembourg (3), Monaco (5)³⁶⁹.

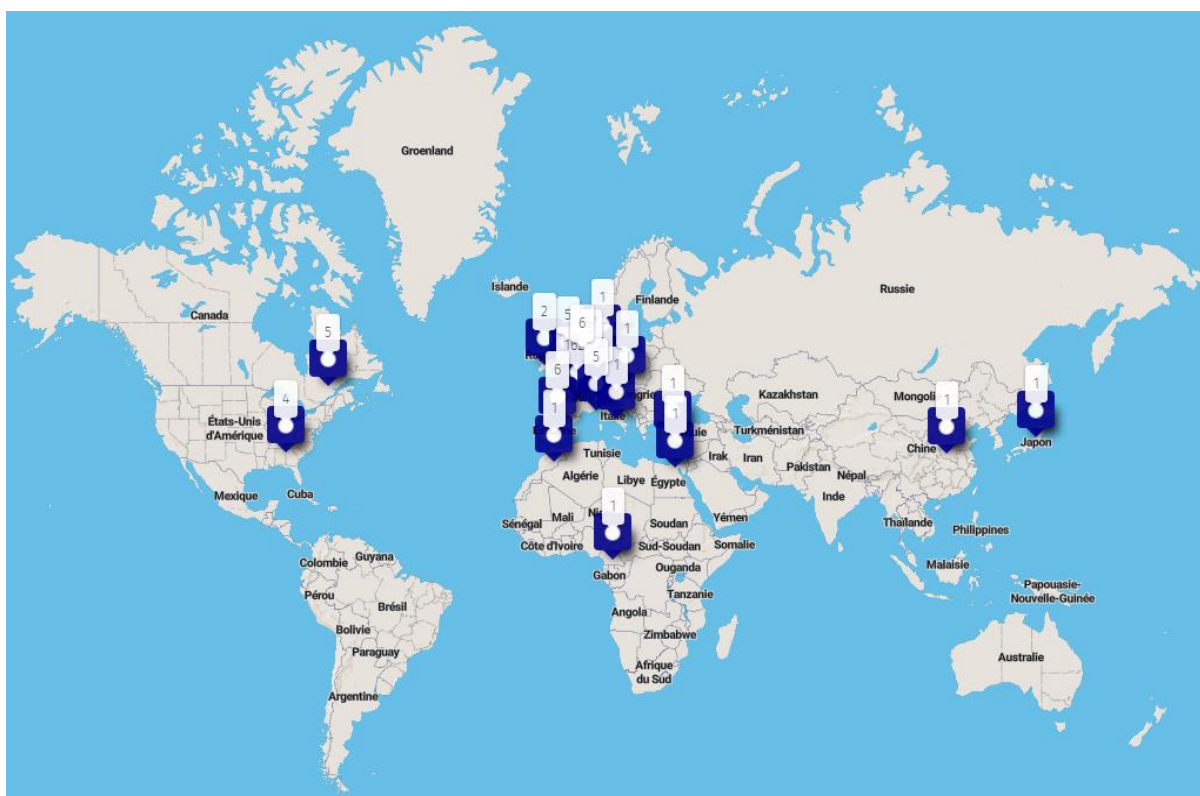


Figure 10 : Les abonnés de la liste BiblioPat dans le monde

³⁶⁸ BIBLIOPAT. Audience et rayonnement de BiblioPat. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/audience-et-rayonnement-de-bibliopat>

³⁶⁹ La personne identifiée comme étant actuellement au Japon, s'était inscrite sur la liste en tant que responsable à New Delhi de la médiathèque de l'Alliance française et coordinateur du réseau bibliothèques françaises en Inde, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2013 avant de devenir le directeur d'une société de tourisme à Tokyo. Il ne doit donc plus faire grand usage de la liste.

Partie III. La constitution d'une communauté sur le patrimoine écrit : apport et influence de BiblioPat sur les pratiques professionnelles



Figure 11 : Les abonnés de la liste BiblioPat en Europe

La surreprésentation des abonnés résidant en France est naturelle. BiblioPat a été créée pour eux. Sur le site web de l'association, il est ainsi évoqué parmi les 10 bonnes raisons de s'abonner à la liste : « faire partie de la communauté des bibliothécaires de fonds anciens francophones, active et inventive »³⁷⁰. En outre, la charte de la liste rappelle que la langue de préférence est le français³⁷¹, ce qui limite de fait son rayonnement. Les rares messages diffusés dans une autre langue (essentiellement en anglais) sont des transferts de messages parus sur d'autres listes. Il s'agit d'annonces d'événements ou d'informations et sont donc peu propices à des discussions. Biblio-fr était, elle aussi, presque exclusivement francophone. Un des 3 points ayant mené à sa création était de proposer des documents en français sur le web. Cela transparaît d'ailleurs dans le nom même de la liste³⁷². Les premières années de Biblio-fr, la position de la modération fut très stricte quant à la diffusion de messages en anglais, estimant que « les lecteurs de Biblio-fr attendent des textes

³⁷⁰ <http://bibliopat.fr/sabonner-a-la-liste>

³⁷¹ BIBLIOPAT. *Charte de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat_-_charte_de_la_liste_de_discussion.pdf

³⁷² LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 193 et 195. ISBN : 2-7384-6733-4

d'introduction, faciles à comprendre donc rédigés en français »³⁷³. BiblioPat n'a jamais eu de position aussi intransigeante et dès le début des messages de listes anglophones ou autres ont été diffusés, même si cela reste de façon très modérée. Exceptionnellement certains ont pu être traduits. C'est le cas de la lettre de protestation écrite par les médiévistes allemands suite à la menace de la vente des manuscrits de la bibliothèque de Karlsruhe en 2007³⁷⁴.

Les abonnés installés à l'étranger, expatriés ou locaux, maîtrisent tous le français et n'hésitent pas à intervenir et à faire part de leur expertise. En 2011, la discussion qui a suscité le plus de réactions (17 réponses) portait sur la restauration d'un ouvrage ancien³⁷⁵. Parmi les réponses apportées, on compte les avis de 4 professionnels exerçant à l'étranger. L'une d'elle s'excuse d'ailleurs de s'exprimer sur le sujet : « Je m'excuse d'intervenir même en séjournant à Barcelone et n'étant, donc, pas tout à fait au courant de ce que peuvent être les usages à ce sujet en France »³⁷⁶. Ce sentiment de ne pas avoir un avis légitime car, exerçant hors de France, n'est heureusement pas partagé par les autres intervenants. Nous avons interrogé 2 abonnées résidant à l'étranger. La première, expatriée française, est responsable de la bibliothèque d'un institut français en Afrique du Nord. BiblioPat lui permet d'obtenir des réponses et l'avis de spécialistes aux questions que pose la gestion d'un fonds patrimonial, mais également de garder le lien avec ses collègues français³⁷⁷. La seconde, une restauratrice indépendante ayant exercé dans une bibliothèque suisse, apprécie particulièrement les échanges de la liste qui lui permettent de ne pas rester uniquement focalisée sur la conservation, mais d'être aussi confrontée aux autres problématiques rencontrées par les bibliothécaires. Si les attentes et l'usage de la liste de ces 2 abonnées sont différents, elles considèrent néanmoins que la liste répond à leurs besoins même si elles n'exercent pas en France. Ainsi, la communauté étrangère de BiblioPat, bien que limitée³⁷⁸, n'en a pas moins sa place sur la liste et parmi les échanges.

L'INFLUENCE DE BIBLIOPAT SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

BiblioPat est une communauté professionnelle. Les gens adhèrent à l'association et s'abonnent à la liste car, ils conçoivent le tout comme un outil adapté aussi bien pour faire de la veille que pour répondre à leurs interrogations. Ainsi, même si parmi les répondants à notre enquête, 17,1 % se sont abonnés à la liste de

³⁷³ *Idem.* p. 196.

³⁷⁴ Message de Georges Frechet, « Karlsruhe – suite » diffusé le 28 septembre 2006 sur la liste BiblioPat

³⁷⁵ Message de François Giustiniani, « Restauration d'un ouvrage ancien » diffusé le 12 mai 2011 sur la liste BiblioPat

³⁷⁶ Message d'Anna Gudayol Torelló, « Restauration d'un ouvrage ancien » diffusé le 12 mai 2011 sur la liste BiblioPat.

³⁷⁷ Entretien n°1 – GA – cat. A (bibliothèque d'un institut de recherche) - 8.09.2019

³⁷⁸ Dans notre enquête, une abonnée suggère d'indiquer clairement que les professionnels étrangers sont les bienvenus sur la liste et de lancer une campagne de communication autour de la liste à l'étranger. Réponse n°220 de l'enquête « BiblioPat et vous ». Une présentation de la liste et de l'association sur les listes de diffusion ou de discussion francophones permettrait en effet peut-être d'augmenter la part de professionnels officiant à l'étranger.

discussion par curiosité, pour 94,4 % de l'ensemble des sondés, cette démarche a surtout été entreprise pour des raisons professionnelles.

Un outil de veille professionnelle

Le projet de BiblioPat et en particulier de sa liste était d'offrir un espace d'échanges aux professionnels en contact avec des collections patrimoniales et de pouvoir répondre à leurs interrogations. Selon notre enquête, 70,6 % des sondés estiment en effet que BiblioPat leur sert à trouver des réponses à leurs questions et des solutions aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Pour certains, consulter la liste est même devenu un réflexe. Plusieurs personnes interrogées considèrent que BiblioPat leur permet de bénéficier d'un format de veille plus léger, voire plus agréable que la consultation de la littérature professionnelle³⁷⁹. La liste permet ainsi de prendre connaissance et de s'intéresser à des sujets extérieurs à ses centres d'intérêt : « Toutes les questions ne me concernent pas forcément, mais cela approfondit mes connaissances » déclare une abonnée³⁸⁰.

BiblioPat semble être devenu un outil de veille incontournable. 91,4 % des sondés l'utilisent dans ce but. Ils sont même 42,8 % à ne s'appuyer que sur l'association et la liste pour faire leur veille professionnelle. 48,3 % de ces personnes sont des cadres. Cependant, cette forte représentation des personnels de catégorie A est à nuancer. En effet, les cadres sont ceux qui ont le plus majoritairement répondu à notre enquête (56,7 % des participants). Dans les faits, seuls 35,7 % d'entre eux basent leur veille professionnelle uniquement sur BiblioPat. Les chiffres sont plus élevés du côté des catégories B et C. En effet, pour 49 % les personnels de catégorie B sondés, BiblioPat est la seule ressource de veille. Et cela représente 78,3 % des catégories C interrogées. Il en est de même pour l'utilisation de BiblioPat comme seule ressource pour la pratique professionnelle des collections patrimoniales : 34,7 % des catégories A, 42,9 % des B et 78,3 % des C. Les cadres ont plus volontiers recours à différents médias pour nourrir leur veille que les autres catégories. Les B et les C ont en effet une approche plus pratique et technique des collections : le temps consacré à la veille est généralement moindre que chez les cadres et cela explique aussi le resserrement de cette activité sur une seule ressource³⁸¹.

Un des enjeux d'une communauté de pratique est de mettre à disposition de ses membres des ressources et des outils³⁸². C'est ce que fait BiblioPat, en proposant,

³⁷⁹ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

³⁸⁰ Entretien n°4 – ADI – cat. A (musée) - 10.09.2019

³⁸¹ Seules 12 % des fiches de poste de magasiniers examinées par Mme Laetitia Bracco prévoyaient ainsi dans le cadre de la gestion interne, une activité de veille professionnelle. BRACCO, Laetitia. *Le métier de magasinier en bibliothèque universitaire : disparition ou évolution ?* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2019, p. 40 [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68898-le-metier-de-magasinier-en-bibliotheque-universitaire-disparition-ou-evolution.pdf>

³⁸² BOUGHZALA, Imed. Communautés professionnelles virtuelles et gestion des connaissances. In : BOUGHZALA Imed et ERMINE Jean-Louis (dir.). *Management des connaissances en entreprise*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : Hermès Science publications, Get et Lavoisier, 2007, p. 176. ISBN : 978-2-7462-1551-1

en dehors de sa liste de discussion, des ressources accessibles à tous et d'autres réservées aux adhérents de l'association³⁸³.

Le compte Zotero de l'association³⁸⁴ a été créé en 2013 par M. Romuald Goudeseune avant de prendre le nom de BiblioPat en juin 2015³⁸⁵. Il permet d'accéder, mais aussi de contribuer, à une bibliographie sur le thème du patrimoine écrit. Le compte Diigo³⁸⁶ met quant à lui à disposition des signets. Ces outils sont plus ou moins régulièrement alimentés, mais très peu de personnes y participent : 10 membres pour Zotero et 19 contributeurs pour Diigo. Pour ce dernier, lors de l'AG de 2019, il était même considéré que seules 2 personnes y contribuaient régulièrement³⁸⁷. Depuis, un nouveau contributeur a intégré le groupe³⁸⁸. Entre 2015 et 2018, le compte Diigo est passé de 161 signets à 274, soit une progression de 70,2 %, néanmoins, nous notons qu'entre 2017 et 2018 celle-ci n'a été que de 3 %. En 2019, on compte même seulement 3 contributions, toutes faites par la même personne. Le nombre de contributeurs étant trop restreint, un essoufflement de leur motivation et de leur activité était effectivement à prévoir.

Ce faible nombre de contributeurs est en corrélation avec la méconnaissance de ces outils mis à disposition de tous, aussi bien par les abonnés de la liste que par les adhérents de l'association. En effet, seuls 11,5 % de nos répondants connaissent le compte Diigo et 13,6 % celui de Zotero. Les adhérents – anciens et actuels - sont néanmoins plus au fait de leur existence que les seuls abonnés à la liste (21,8 % connaissent le compte Diigo et 25,3 % celui de Zotero) notamment grâce aux AG qui leur consacrent toujours un point.

Parmi les personnes averties de l'existence de ces 2 comptes, une majorité considère que ces outils sont utiles mais sans les utiliser (60,5 % pour Diigo et 72,5 % pour Zotero). On peut s'interroger sur ce chiffre et se demander s'il ne faut pas y voir une manifestation de la bienveillance des répondants envers l'association plutôt qu'un réel avis sur ces outils. D'ailleurs un certain nombre préfère ne pas se prononcer sur la pertinence ou non de ces outils (23,3 % pour Diigo et 13,7 % pour Zotero). Au final parmi nos 374 répondants, seuls 3 utilisent le compte Diigo et 4 le compte Zotero de l'association.

L'association est également présente sur Twitter. Ce réseau social est le principal outil de veille des professionnels des bibliothèques actifs âgés entre 25 et 45 ans³⁸⁹. Ils l'utilisent aussi bien pour faire de la veille et de la curation que pour partager des informations ou encore cultiver leur réseau³⁹⁰. Twitter est, en effet, « particulièrement adapté comme outil d'échanges entre pairs et support de

³⁸³ Nous traiterons des ressources réservées aux adhérents dans notre sous-partie *Une influence réelle sur les pratiques professionnelles ?* ainsi que dans la dernière partie de ce mémoire.

³⁸⁴ <https://www.zotero.org/groups/151112/bibliopat?>

³⁸⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 5.11.2015

³⁸⁶ <https://groups.diigo.com/group/ressources-livre-ancien>

³⁸⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.11.2019

³⁸⁸ Il a intégré le groupe le 30 novembre 2019

³⁸⁹ DUPIN, Corinne. *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*. Paris : Édition du Cercle de la librairie, 2017, p. 65

³⁹⁰ DOMENGET, Jean-Claude. La fragilité des usages numériques. Une approche temporaliste de la formation des usages. *Les Cahiers du numérique* [en ligne], 2013/2 (Vol. 9), p. 62. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.ezscd.univ-lyon3.fr/revue-les-cahiers-du-numerique-2013-2-page-47.htm>

présentation de soi dans une visée de définition d'une identité professionnelle »³⁹¹. La plupart des associations professionnelles ont ainsi un compte Twitter³⁹². Pour toucher un maximum de personnes, BiblioPat ne pouvait donc demeurer absente de ce réseau social³⁹³. Un compte a donc été créé en février 2015. Depuis, il compte 1530 abonnés, a publié 2557 tweets ou retweets et propose 9 listes³⁹⁴. Si le compte Twitter de l'association est plus connu que ses comptes Diigo et Zotero, une majorité des personnes ayant répondu à notre enquête ignorait son existence : 60,2 % (44,9 % pour les adhérents). En outre, parmi celles qui le connaissent, seules 48,3 % le suivent³⁹⁵. En dehors des journées BiblioPat où on observe un pic d'activité, le reste de l'année, le compte est moins actif et se limite essentiellement à retweeter. Ses *followers* considèrent qu'il faudrait « [...] plus d'apports « spécifiques » à BiblioPat [...] »³⁹⁶ et « plus de références sur les thématiques de fonds patrimoniaux »³⁹⁷. Ce compte Twitter, s'il a une audience certaine au vu du nombre de ses abonnés, ne contribue cependant que peu à faire connaître l'association en tant que telle. En effet, seuls 1,3 % de répondants à notre enquête affirment avoir découvert BiblioPat grâce aux réseaux sociaux³⁹⁸.

Les journées BiblioPat

Origine et organisation

Dès 2007, la directrice de l'Enssib d'alors, Mme Anne-Marie Bertrand prend contact avec BiblioPat afin d'organiser des rencontres régulières à l'intention des bibliothécaires responsables de fonds patrimoniaux. Ayant la forme de 3 demi-journées, ces rencontres prennent, sur proposition de l'association et avec l'accord de sa veuve³⁹⁹, le nom d'Henri-Jean Martin, « historien et bibliothécaire célèbre pour

³⁹¹ THIAULT, Florence. Présentation de soi et promotion de l'identité promotionnelle sur Twitter. In : KIYINDOU, Alain, BARBEY, Francis et CORROY-LABARDENS, Laurence. *De l'éducation par les médias à l'éducation aux médias*. Paris : L'Harmattan, 2015, pp.53-64. ISBN : 978-2-343-07510-5. Disponible à l'adresse : <https://hal.univ-lille3.fr/hal-01695985/document>

³⁹² Certaines sont présentes sur plusieurs réseaux sociaux, mais pour le milieu des bibliothèques, nous constatons que le compte Twitter compte généralement plus d'abonnés que les pages Facebook. Exemple : au 10 février 2020, le compte Twitter de l'ADBS (@adbsfr), ouvert en février 2010, compte 9 213 *followers*, tandis que la page Facebook, créée en 2007, n'est aimée que par 3 076 personnes (et suivie par 3 295 personnes). Le compte LinkedIn compte quant à lui 1990 abonnés.

³⁹³ 11,4 % des participants de notre enquête utilisent twitter dans le cadre de leur veille professionnelle autour des collections patrimoniales conservés dans les bibliothèques.

³⁹⁴ Chiffres au 28 février 2020.

³⁹⁵ Ce chiffre est très proche du nombre de répondants (51,9 %) se situant dans la tranche d'âge la plus susceptible d'utiliser Twitter pour un usage professionnel (25-45 ans).

³⁹⁶ Entretien n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019

³⁹⁷ Entretien n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019

³⁹⁸ Ce résultat en net défaveur des réseaux sociaux ne peut être imputé au seul fait que les répondants de l'enquête sont 45,2 % à être abonnés à la liste depuis au moins 5 ans, donc avant l'ouverture du compte Twitter de l'association. En effet, parmi les abonnés de moins de 5 ans, seuls 2 % ont entendu parler de BiblioPat grâce aux réseaux sociaux. Quelle que soit la date d'inscription à la liste, la grande majorité des répondants a entrepris cette démarche sur les conseils d'un(e) collègue.

³⁹⁹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007

avoir toujours gardé sa liberté de parole »⁴⁰⁰. La première édition a lieu les 22 et 23 octobre 2007⁴⁰¹. Ce fut l'opportunité pour l'association de s'inscrire davantage dans le paysage professionnel et d'exister en dehors de la liste. D'un point de vue organisationnel, BiblioPat était en charge du contenu scientifique des journées, tandis que l'Enssib s'occupait de l'aspect technique et financier⁴⁰².

En 2012, suite à la décision de l'Enssib de programmer désormais seule les rencontres Henri-Jean Martin⁴⁰³, l'association choisit d'organiser ses propres journées. Selon les témoignages que nous avons recueillis, la fin de la collaboration avec l'Enssib s'est plus ou moins bien passée⁴⁰⁴. L'Enssib a d'ailleurs conservé le nom de « rencontres Henri-Jean Martin » car, c'est elle qui en avait fait la demande auprès de la veuve de M. Martin par l'intermédiaire de Mme Valérie Tesnière⁴⁰⁵. Le CA d'alors rappelle que l'association n'avait d'ailleurs pas utilisé cette appellation lorsque l'édition 2010 avait été annulée suite à une grève des transports et avait été remplacée par une version écourtée à Paris⁴⁰⁶.

Si la rupture a été plus ou moins bien vécue du côté de l'association, cela fut en tout cas l'occasion pour elle de mettre en place ses propres journées, avec la problématique supplémentaire d'avoir à gérer en plus du contenu scientifique, l'organisation logistique et financière. Cette charge supplémentaire explique que la première édition a été conçue sur le format d'une journée avant de passer dès 2013 à 2 journées au cours desquelles se tient également l'AG annuelle de l'association. Comme nous l'avons déjà vu les 2 premières éditions ont pu être organisées grâce au don obtenu en 2009 de l'ACB.

L'organisation de ces journées pèse lourd sur les membres du CA. Ceux que nous avons interrogés à ce sujet sont unanimes⁴⁰⁷. Plusieurs alertes sont faites à ce sujet lors des AG⁴⁰⁸. Elles conduisent à un élargissement du CA qui passe de 6 à 10 membres à partir de 2012⁴⁰⁹. Dès lors apparaît dans le CA un coordinateur en charge de cet événement⁴¹⁰. En 2014, la coordinatrice est en charge de la conception du programme et de son aspect scientifique, tandis que la secrétaire s'occupe des

⁴⁰⁰ BIBLIOPAT et ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Programme des 1ères rencontres Henri-Jean Martin. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2007-2009>

⁴⁰¹ Voir le compte-rendu de cette première édition : DUTREMÉE, Régis. Rencontres Henri-Jean Martin. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 1, p. 100-100. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0100-009>

⁴⁰² Entretiens n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) – 1.10.2019 et n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019

⁴⁰³ Bien que plusieurs témoignages assurent que cette séparation s'est faite d'un accord commun et sans heurts, elle a été mal vécue sur le moment par certains membres du CA, même si avec le recul elle est désormais considérée comme avoir été une chance pour l'association d'exister par elle-même. Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019.

⁴⁰⁴ Entretiens n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019 ; n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019 ; n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité - 29.11.2019 ; n°34 – AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019.

⁴⁰⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 11.12.2012

⁴⁰⁶ *Ibidem*

⁴⁰⁷ Entretiens n°7 – AI – cat. A (bibliothèque)/retraité- 11.09.2019 ; n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019 ; n°16 – ADL – cat. A (bibliothèque d'un grand établissement) - 1.10.2019 ; n°22 -EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019 ; n°33 – AA – cat. A (bibliothèque)/retraité – 29.11.2019 ; n°34 – AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019.

⁴⁰⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

⁴⁰⁹ BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 11.12.2012

⁴¹⁰ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 21.01.2013

inscriptions, la vice-présidente gère la partie logistique (signalétique, organisation des pauses, lien avec la régie etc.)⁴¹¹. Même si une répartition de la charge de travail est définie, dans les faits, l'ensemble du CA participe à l'organisation des journées.

Contenu

Les rencontres Henri-Jean Martin puis les journées BiblioPat permettent d'explorer des thématiques et des enjeux importants du patrimoine écrit. Les rencontres n'étaient pas construites autour d'une thématique unique contrairement à ce que propose BiblioPat depuis l'organisation de ses premières journées en 2012. 8 thématiques ont ainsi été traitées : les objets conservés dans les bibliothèques (2012)⁴¹², les pratiques personnelles et professionnelles (2013)⁴¹³, les acquisitions non onéreuses (2014)⁴¹⁴, les fonds iconographiques et les bibliothèques numériques (2015)⁴¹⁵, les publics et la médiation du patrimoine (2016)⁴¹⁶, l'évaluation de la valeur des collections patrimoniales (2017)⁴¹⁷, l'utilité citoyenne des institutions de conservation du patrimoine (2018)⁴¹⁸ et enfin les mouvements de collections (2019)⁴¹⁹. Sur ces 8 éditions, 5 ont donc été consacrées aux collections. Elles répondent en cela à l'attente des abonnés et des adhérents comme le prouve l'orientation de la liste très tournée vers les questions pratiques et techniques. En effet lors de l'AG annuelle, les adhérents sont invités à se prononcer sur les sujets proposés par le CA mais aussi à faire leurs propres suggestions⁴²⁰.

Depuis 2014, ces journées ont pris une orientation pluriprofessionnelle en intégrant d'office les musées et les archives dans les problématiques traitées⁴²¹. Une archiviste étant intervenue lors des rencontres Henri-Jean Martin de 2009 confirme

⁴¹¹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 13.01.2014

⁴¹² GOTTELY, Alexandra. Journée BiblioPat 2012. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2013, n° 2. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0091-004>

⁴¹³ WESTEEL, Isabelle. La transmission de la mémoire des bibliothèques et des bibliothécaires. *Insula : Bibliothéconomie* [en ligne], 22 novembre 2013. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://insula.univ-lille3.fr/2013/11/transmission-memoire-bibliotheques-bibliothecaires/>

⁴¹⁴ TRAINEAU-DUROZOY, Anne-Sophie. Journée BiblioPat 2014. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2014, n° 3. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2014_65003

⁴¹⁵ BARBARO Agnès. Journée BiblioPat 2015. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2016, n° 6, [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2015_65729

⁴¹⁶ PATRIMOINE ET NUMÉRIQUE. #BIBLIOPAT16 : publics, médias et médiations du patrimoine. In : *Patrimoine-et-numérique.fr* [en ligne]. Mis en ligne le 18 novembre 2016. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.patrimoine-et-numerique.fr/journees-d-etudes-evenements/44-bibliopat16-publics-medias-et-mediations-du-patrimoine>

⁴¹⁷ BREUIL, Sandrine. Journées BiblioPat 2017 : La valeur atteint-elle le nombre des années ? De la notion de valeur appliquée aux collections patrimoniales [billet de blog]. In : *Renaissance & Patrimoine*. Mis en ligne le 28 septembre 2017. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://renapatri.hypotheses.org/2831>

⁴¹⁸ RAPATEL, Livia. Le Patrimoine écrit dans la cité ou de l'utilité citoyenne des institutions de conservation du patrimoine. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2019, n° 17. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/le-patrimoine-ecrit-dans-la-cite-ou-de-l-utilite-citoyenne-des-institutions-de-conservation-du-patrimoine_69068

⁴¹⁹ BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2019 – Le patrimoine MOUVEMENTÉ. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2019-le-patrimoine-mouvemente>

⁴²⁰ Par exemple, le choix du thème des journées 2019 a été adopté après des échanges avec les adhérents lors de l'AG. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 22.11.2018

⁴²¹ Programme des journées BiblioPat de 2014

qu'alors cet événement avait une coloration très « bibliothèque »⁴²². Ces journées sont composées depuis 2007 de 3 tables-ronde ainsi que parfois d'une ou 2 interventions ou d'une conférence introductive. Ce format doit permettre les échanges entre intervenants, mais également avec le public. En effet, les participants apprécient autant le contenu des journées que les échanges entre le public et les intervenants, mais également en marge entre collègues⁴²³. L'association a saisi l'importance de ces temps d'échanges comme le rappelle le compte-rendu produit dans le *BBF* suite à l'édition 2014 : « la particularité de ces journées réside dans le fait qu'une place importante est laissée à la parole de la salle. Un temps passé au second plan, cette préoccupation a repris la première place, comme le montre bien le programme des journées 2014 »⁴²⁴. Pour favoriser au mieux les échanges, l'association a créé cette année-là une charte pour les modérateurs et les intervenants. Elle limite notamment le temps d'exposé à 10 minutes par intervenant et les diaporamas à 5 diapositives. En tout, la table-ronde ne doit pas excéder 60 minutes. Une heure est ensuite consacrée aux échanges avec la salle. La charte insiste sur le fait que « ces journées d'étude doivent favoriser les échanges avec la salle et encourager la relation d'autres expériences »⁴²⁵.

Organisées à Paris, mais à chaque fois dans un lieu différent, les journées BiblioPat sont aussi l'occasion de proposer des visites des bibliothèques du lieu d'accueil. Elles ont un beau succès et sont plébiscitées par les participants⁴²⁶. Lors de l'édition 2019 organisée à l'Académie de médecine une quatrième visite a même dû être programmée pour répondre à la demande.

Audience et réception

La première édition des rencontres Henri-Jean Martin a été un succès, avec 103 personnes qui y ont assisté en partie ou en totalité. Le compte-rendu de cet événement paru dans le *BBF* est élogieux :

[...] ces deux journées [...] ont parfaitement atteint leur objectif : permettre aux professionnels de faire le point sur les grandes questions qui se posent à eux dans le prolongement des échanges de la liste de discussion BiblioPat. Une formule parfaitement maîtrisée, alors même que c'étaient les premières rencontres [...]. Cette réussite et la satisfaction des participants a déterminé l'Enssib et BiblioPat à poursuivre l'expérience⁴²⁷.

L'audience de l'édition 2008 est plus basse avec seulement 67 inscrits. Mais le nombre d'inscriptions les années suivantes prouve que ces temps sont appréciés

⁴²² Entretien n°9 – GA – cat. A (archives) - 13.09.2019

⁴²³ Entretiens n°10 – LH – cat. A (bibliothèque universitaire) - 13.09.2019 ; n°11 – EE – cat. B (bibliothèque municipale) - 13.09.2019 ; n°21 – AO – cat. A (bibliothèque universitaire) - 4.10.2019 ; n°23 – OO – cat. A (archives) - 7.10.2019 ; n°31- EE – cat. A (BMC) - 25.10.2019

⁴²⁴ TRAINAU-DUROZOY, Anne-Sophie. Journée BiblioPat 2014. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2014, n° 3. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2014_65003

⁴²⁵ BIBLIOPAT. Charte du modérateur et de l'intervenant – Journées d'étude BiblioPat

⁴²⁶ Entretiens n°2 – ALA – cat. A (bibliothèque – indépendant) - 9.09.2019 ; n°7 – AI – cat. A (bibliothèque)/retraité – 11.09.2019

⁴²⁷ DUTREMÉE, Régis. Rencontres Henri-Jean Martin. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 1, p. 100-100. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0100-009>

par les professionnels : 130 personnes inscrites en 2009⁴²⁸, 94 en 2010⁴²⁹, 82 en 2011⁴³⁰.

La première édition des journées BiblioPat concentrée sur une journée a une audience modeste par rapport à celle qu'avaient connue les rencontres Henri-Jean Martin avec un peu plus de 50 participants⁴³¹. En 2013, l'association passe à un programme courant sur 2 journées et pour lequel 84 personnes s'inscrivent⁴³². En 2014, l'édition consacrée aux acquisitions non onéreuses attire 73 personnes⁴³³. C'est à partir de 2015 que ce rendez-vous annuel prend une nouvelle ampleur avec 157 personnes rassemblées autour de la thématique des fonds iconographiques et des bibliothèques numériques⁴³⁴. C'est la plus haute audience enregistrée à ce jour. En 2016, la participation est de 86 personnes alors qu'entre 115⁴³⁵ et 120⁴³⁶ personnes s'étaient inscrites. On observe le même phénomène en 2017 (119 inscrits pour 87 présents effectifs)⁴³⁷. Face à cet écart important entre les inscriptions et les présences réelles (entre 25 et 28 % de moins que ce qui était annoncé), le CA tire l'enseignement de se concentrer à l'avenir sur des salles pouvant recevoir jusqu'à 100 personnes, ce qui multiplie les possibles lieux d'accueil⁴³⁸. L'édition 2018 réunit quant à elle 105 personnes sur les 2 jours⁴³⁹ : 58 personnes le premier jour, 49 le second⁴⁴⁰.

Si ces événements rencontrent leur public, cela ne concerne qu'une petite fraction des abonnés à la liste. 101 personnes se sont inscrites à l'édition 2019 soit 5,5 % des abonnés⁴⁴¹. Parmi les répondants à notre enquête, 62,3 % n'ont jamais assisté aux journées. La principale raison invoquée est le manque de disponibilité professionnelle⁴⁴². La distance (les journées sont toujours organisées à Paris)⁴⁴³ ainsi

⁴²⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 13.10.2009

⁴²⁹ Ce chiffre correspond au nombre d'inscrits au 28 septembre à l'événement prévu les 11 et 12 octobre à l'Enssib et qui finalement a été annulé suite à des grèves dans les transports. Un programme réduit et concentré sur une journée a été organisé par l'association en décembre à Paris (l'AG de l'association a aussi été tenue à cette occasion). 63 personnes se sont inscrites à cette journée. *Archives de l'association BiblioPat*

⁴³⁰ BIBLIOPAT. Copie des inscrits RHJM 2011

⁴³¹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 21.01.2013

⁴³² BIBLIOPAT. Liste des inscrits 2013 aux journées BiblioPat

⁴³³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 5.11.2015

⁴³⁴ BARBARO Agnès. Journée BiblioPat 2015. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2016, n° 6, [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2015_65729

136 personnes ont été présentes la première journée et 128 la seconde. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 17.11.2016

⁴³⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 23.01.2017

⁴³⁶ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 17.11.2016

⁴³⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 29.01.2018

⁴³⁸ *Ibidem*

⁴³⁹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.11.2019

⁴⁴⁰ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 28.01.2019

⁴⁴¹ Sur la base de 1850 inscrits au 7 novembre 2019 et en estimant que l'ensemble des inscrits sont également abonnés à la liste.

⁴⁴² Entretiens n°3 – NU – cat. B (musée) - 10.09.2019 ; n°4 - ADI – cat. A (musée) - 10.09.2019, n°8 – SO – cat. B (musée) - 12.09.2019 ; n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019 ; n°24 – AO – cat. A (bibliothèque municipale) - 7.10.2019 ; n°30 – NM – cat. C (bibliothèque municipale) - 21.10.2019

⁴⁴³ Entretiens n°8 – SO – cat. B (musée) - 12.09.2019 ; n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019 ; n°26 – NO – cat. B (bibliothèque d'un grand établissement) - 8.10.2019 ; n°30 – NM – cat. C (bibliothèque municipale) - 21.10.2019

que la concurrence avec d'autres événements⁴⁴⁴ sont également des facteurs à prendre en compte. Plus rarement est mentionné le manque d'intérêt pour les thématiques abordées⁴⁴⁵ ou plus curieusement le manque de légitimité à y assister. En effet, 2 personnes interrogées considèrent qu'elles ne sont pas suffisamment légitimes pour y participer que ce soit à cause de la nature de leurs collections « à mi-chemin entre documentation et fonds patrimonial »⁴⁴⁶ ou en termes de compétences⁴⁴⁷ (l'une d'elle se décrit même comme une « touriste »⁴⁴⁸).

Une influence réelle sur les pratiques professionnelles ?

Lors d'un entretien, une personne ayant participé à la création de BiblioPat nous a confié que la mise en place de la liste de discussion avait été guidée, entre autres choses que nous avons pu déjà évoquer, par « l'idée que les gens en BM de province étaient très isolés, que les bibliothèques pouvaient être assez petites, qu'il n'y avait pas de référents sur les questions patrimoniales, que les gens débarquaient, ils avaient un fonds ancien, mais ils n'avaient pas été formés à cela. Au-delà du besoin de formation, il y avait un besoin d'information sur des questions relativement pratiques »⁴⁴⁹. BiblioPat n'a pas, et n'a jamais eu, l'ambition de se substituer aux formations professionnelles, mais d'apporter des réponses à des personnels parfois démunis. Et force est de constater que la liste de discussion a souvent rempli ce rôle.

Ainsi, 77 % des personnes ayant répondu à notre enquête considèrent que BiblioPat leur a permis d'approfondir leurs connaissances et leur pratique des collections patrimoniales. Ils sont également 37,7 % à avoir pu acquérir des connaissances de base sur la gestion de ce type de collection.

Lors de nos entretiens, 13 des 25 personnes auxquelles nous avons posé la question nous ont répondu que BiblioPat avait une influence sur leur pratique professionnelle, que cela soit très ponctuellement ou plus régulièrement. Pour une abonnée, l'influence directe de la liste est « l'amélioration concrète de la gestion des fonds patrimoniaux », même si elle tempère immédiatement en précisant que cette influence n'est pas quotidienne⁴⁵⁰. Pour d'autres, la liste permet d'obtenir des « réponses des collègues à des questions très concrètes et ce sont parfois des réponses qu'on ne peut pas trouver ailleurs [...] »⁴⁵¹.

Les personnels des bibliothèques sont ceux qui estiment le plus que la liste et l'association ont une influence, plus ou moins forte, sur leur manière de travailler et d'appréhender les collections patrimoniales. Une agente affirme même que BiblioPat lui a permis de pallier certaines lacunes dues à un manque de formation, considérant que c'est « [...] le principal vecteur d'information, de prise de

⁴⁴⁴ Entretiens n°4 - ADI - cat. A (musée) - 10.09.2019 ; n°19 - AI - cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019

⁴⁴⁵ Entretien n°8 - SO - cat. B (musée) - 12.09.2019 ;

⁴⁴⁶ Entretien n°24 - AO - cat. A (bibliothèque municipale) - 7.10.2019

⁴⁴⁷ *Ibidem*

⁴⁴⁸ Entretien n°8 - SO - cat. B (musée) - 12.09.2019

⁴⁴⁹ Entretien n°38 - UE - cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁴⁵⁰ Entretien n°1 - GA - cat. A (bibliothèque d'un institut de recherche) - 8.09.2019

⁴⁵¹ Entretien n°2 - ALA - cat. A (bibliothèque -indépendant) - 9.09.2019

compétence. [...] Cela m'a soutenu pendant toutes ces années »⁴⁵². Cela reste néanmoins un cas exceptionnel. Les personnes exerçant dans les musées ou les archives sont plus réservées sur la question, même si quelques-uns reconnaissent l'apport de BiblioPat dans leur travail⁴⁵³. Une agente de musée nous confie ainsi : « La liste a un impact sur ma manière de travailler, sur la manière d'aborder certains sujets. Par exemple, lorsqu'on reçoit une formation sur les plans de sauvetages, on est sur des exemples de sinistres extrêmes, or sur des situations un peu moindres comme des infestations légères de collections, la liste permet de réajuster le niveau d'intervention [...] »⁴⁵⁴. Une archiviste déclare quant à elle : « Il m'arrive de temps en temps de récupérer des éléments techniques que je transmets à mes équipes. Cela n'arrive pas tous les jours, mais ponctuellement »⁴⁵⁵.

La liste BiblioPat est parfois considérée comme une « sécurité ». L'expertise et l'expérience des autres abonnés permet ainsi d'avoir un cadre⁴⁵⁶ et certains abonnés estiment que cela leur permet de s'assurer de ne pas faire de « bêtises »⁴⁵⁷. Les échanges permettent aux professionnels de se réinterroger sur leur pratique personnelle et de prendre connaissance de celle de leurs collègues⁴⁵⁸. Une abonnée nous affirme ainsi : « le fait de prendre connaissance sur la liste de ce qui fait ou ne se fait pas, oriente mes choix pour l'utilisation de tel ou tel matériel de conservation. [...] C'est très important d'être au contact et de prendre connaissance de ce qui fait un peu partout pour suivre les normes de conservation [...] »⁴⁵⁹. BiblioPat ne saurait bien sûr se substituer aux documents normatifs en vigueur sur la conservation des collections, mais il permet à des personnes ne sachant pas forcément où chercher la bonne information de la trouver.

La liste n'a pas toujours une incidence directe sur les pratiques professionnelles, mais plusieurs personnes que nous avons interrogées conservent des messages sur certaines thématiques⁴⁶⁰ ou les transmettent à leurs collègues⁴⁶¹. La liste ne modifie pas leur pratique immédiatement, mais constitue « une présence, un possible »⁴⁶² le jour où elles seront potentiellement confrontées à des problématiques déjà évoquées.

Si la liste est, pour certains abonnés, un vecteur d'acquisitions de connaissances voire même de compétences, elle n'est pas le seul apport de BiblioPat. En 2012 l'association a ouvert un site web. En 2019, il compte 1155 inscrits dont

⁴⁵² Entretien n°24 – AO – cat. A (bibliothèque municipale) - 7.10.2019

⁴⁵³ Exemple : Entretien n°8 – SO – cat. B (musée) - 12.09.2019

⁴⁵⁴ Entretien n°3 – NU – cat. B (musée) - 10.09.2019

⁴⁵⁵ Entretien n°9 – GA – cat. A (archives) - 13.09.2019

⁴⁵⁶ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁴⁵⁷ Entretien n°5 – AA – cat. A (bibliothèque associative) - 10.09.2019

⁴⁵⁸ Entretiens n°21 – AO – cat. A (bibliothèque universitaire) - 4.10.2019 et n°23 – OO – cat. A (archives) - 7.10.2019

⁴⁵⁹ Entretien n°26 – NO – cat B (bibliothèque d'un grand établissement) - 8.10.2019

⁴⁶⁰ Entretien n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019

⁴⁶¹ Entretien n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019

⁴⁶² Entretien n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019

1129 sont des utilisateurs actifs⁴⁶³. Sur ce site, elle met à disposition, essentiellement de ses adhérents⁴⁶⁴, un certain nombre de ressources. Elles sont de différentes sortes : il peut s'agir de renvoi vers les sites d'institutions compétentes sur tel ou tel sujet (exemple la partie sur la législation, l'annuaire et les formations), mais également la mise à disposition des modèles de documents, des fiches pratiques ou de synthèses de discussions de la liste. Selon notre enquête, il s'agit de la section la plus visitée par les adhérents (68,9 %) mais également par les non-adhérents (41,4 %).

Une partie des fiches pratiques proposées sont des synthèses de discussion de la liste (7 synthèses en ligne). L'association n'a cependant pas attendu d'avoir un site web pour en rédiger et en diffuser. Les archives sont, en effet, considérées comme « n'étant ni conviviales, ni vraiment visibles »⁴⁶⁵. Avant d'être intégrées au site de l'association, elles sont diffusées sur celui de l'Enssib⁴⁶⁶.

Force est de constater que jusqu'à présent, même si la publication de ressources était réelle, elle était plutôt limitée et irrégulière : les 10 sections de la partie « fiches pratiques » comportent 23 documents (dont un exemple de règlement intérieur et un document modèle pour les expositions) réalisés entre 2008 et 2019.

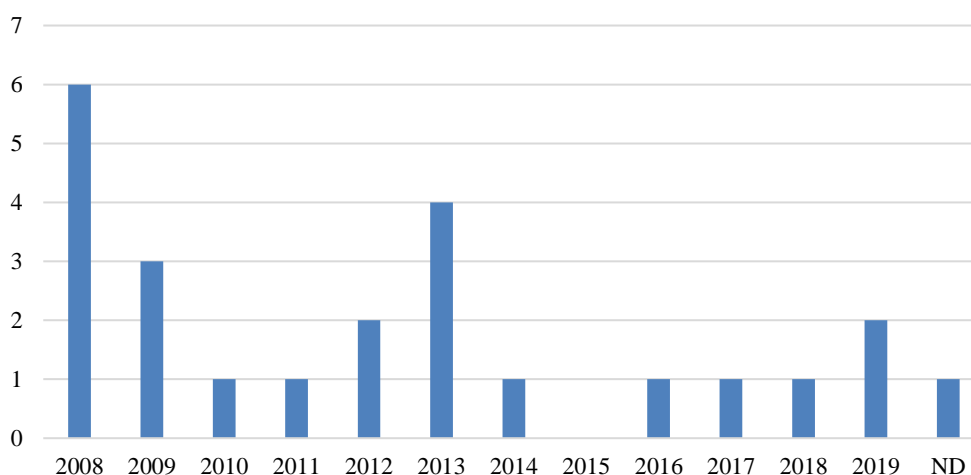


Figure 12 : La production de fiches pratiques par BiblioPat (2008-2019)⁴⁶⁷

Une grande partie des fiches présentes sur le site web ont été produites en 2008 lorsque la coordination de la réalisation de ces documents a été officiellement confiée à 2 adhérents (Mme Aurélie Bosc et M. Thierry Ermakoff)⁴⁶⁸. 4 de ces fiches ont fait l'objet d'une mise à jour en 2013 et 2014. La production est restreinte de

⁴⁶³ Chiffres au 7 novembre 2019. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.11.2019

⁴⁶⁴ Cette politique n'est pas propre à BiblioPat. La plupart des associations réservent leurs productions à leurs adhérents. Dans de rares cas, celles-ci sont rendues publiques afin d'affirmer l'expertise de l'association et d'influer sur un sujet. Guillaume Alriq cite le cas de la CIGREF (Club informatique des grandes entreprises françaises). ALRIQ, Guillaume. *Le management des connaissances dans les associations professionnelles et d'entreprise*. Paris : L'Harmattan, 2010, p. 99 ISBN : 978-2-296-11518-7

⁴⁶⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008

⁴⁶⁶ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 12.10.2009

⁴⁶⁷ Ce graphique prend en compte les 21 documents encore accessibles sur le site de l'association ainsi que les 3 rédigés en 2009 et qui n'y ont pas été versés.

⁴⁶⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008

fait, car elle repose entièrement sur la motivation et l'implication de quelques personnes. Des appels pour la rédaction de ces documents ont été passés sur la liste en 2007⁴⁶⁹, 2008⁴⁷⁰ et 2009⁴⁷¹, mais seules 3 personnes ont manifesté leur intérêt publiquement sur la liste. L'objectif affiché était de mettre en ligne une dizaine de fiches au printemps 2008⁴⁷². Finalement en mai 2009, 9 fiches⁴⁷³ sont effectivement disponibles sur le site web de l'Enssib. Elles sont le fruit de 6 auteurs différents. Par la suite, plus aucun appel n'est passé et les documents produits sont essentiellement le fait des membres du CA ainsi que d'abonnés réalisant des synthèses des réponses qu'ils ont obtenues à leurs questions.

Si la production de fiches et de documents pratiques s'est étiolée, lors de l'AG de 2019, le CA a annoncé sa volonté de mener une politique de publication plus affirmée. Celle-ci se traduit notamment par la rédaction d'un vade-mecum sur la sécurisation de la communication des collections patrimoniales en collaboration avec Mme Catherine Granger, cheffe du Bureau du Patrimoine au SLL, la rédaction d'une fiche sur le récolement ainsi que la préparation de synthèses sur les sujets les plus débattus au cours de l'année (une synthèse des échanges sur la valorisation est ainsi en cours de réalisation). Une mise à jour des vade-mecum déjà présents sur le site est également prévue⁴⁷⁴. Fin janvier 2020, il est annoncé que plusieurs guides pratiques sont en cours de validation et seront bientôt disponibles⁴⁷⁵. Cet engagement du CA à produire plus de documents répond à une vraie attente des abonnés et des adhérents puisque 35,3 % réclament la mise à disposition de modèles de documents et de procédures à partager (31,8 %). Ils souhaitent également que des groupes de travail élaborent des guides communs (35,3 %). La mise à disposition d'un plus grand nombre de ressources fait également partie de la majorité des propositions faites par les sondés lorsque nous leur avons demandé ce qu'il fallait améliorer sur le site web⁴⁷⁶.

Si les membres de la communauté BiblioPat souhaitent que l'association produise davantage de documents pratiques et de guides, c'est parce qu'ils reconnaissent son expertise. Ils ne sont pas les seuls, les institutions publiques reconnaissent également en BiblioPat un interlocuteur important pour les questions patrimoniales. Il convient donc désormais de voir quels regards portent les pouvoirs publics et les grands établissements sur cette association et les relations qu'ils entretiennent.

⁴⁶⁹ Message de la modération, « Appel au peuple !! Rédaction de fiches pratiques », diffusé le 10 décembre 2007 sur la liste BiblioPat

⁴⁷⁰ Message de la modération, « Fiches pratiques : recherche 5 auteurs », diffusé le 6 mars 2008 sur la liste

⁴⁷¹ Message de Carole Gascard, « Fiches pratiques BiblioPat », diffusé le 6 mai 2009 sur la liste

⁴⁷² Message de la modération, « Appel au peuple !! Rédaction de fiches pratiques », diffusé le 10 décembre 2007 sur la liste BiblioPat

⁴⁷³ Sur ces 9 fiches, 6 sont encore disponibles sur le site de BiblioPat.

⁴⁷⁴ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.11.2019

⁴⁷⁵ Message de Claire Haquet, « Vœux de BiblioPat » diffusé le 26 janvier 2020 sur la liste BiblioPat

⁴⁷⁶ Sur les 46 propositions faites, 19 portaient sur l'augmentation de ressources pratiques (fiches, vade-mecum) et/ou un accès ouvert à tous et non plus réservé aux adhérents. 2 propositions demandaient également une réorganisation des fiches, l'actuelle étant jugée pas toujours suffisamment intuitive.

LES RELATIONS ENTRE BIBLIOPAT ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

BiblioPat, un interlocuteur connu et reconnu des pouvoirs publics

Si BiblioPat a été créée en réaction à la liste Patrimoine-Bibliothèques de l'ancienne DLL du ministère de la Culture, aujourd'hui, les relations entre l'association et le ministère sont parfaitement normalisées et apaisées. Les membres du ministère ont d'ailleurs rapidement utilisé la liste pour diffuser des informations⁴⁷⁷. L'intervention aux journées d'étude de la part de membres du SLL n'a en revanche pas toujours été une évidence. Il faudra ainsi attendre 2011, pour qu'un membre du SLL soit invité à intervenir lors des rencontres Henri-Jean Martin⁴⁷⁸. Depuis, ces derniers, et notamment les chefs du Bureau du Patrimoine, sont intervenus à plusieurs reprises : en 2013, M. Dominique Le Coq a modéré une table-ronde⁴⁷⁹ et ce fut également le cas de Mme Catherine Granger en 2018⁴⁸⁰. Si un ancien membre du CA reconnaît qu'il est important pour l'association d'avoir une reconnaissance officielle, il regrette cependant la rigidité que cela peut éventuellement apporter dans son fonctionnement et dans son expression. Il estime néanmoins que cette évolution est moins marquée que chez d'autres associations et que les échanges sur la liste continuent d'être libres⁴⁸¹.

Le ministère de la Culture reconnaît BiblioPat comme un interlocuteur et un acteur important sur les questions patrimoniales dans les bibliothèques. Le SLL admet d'ailleurs que les messages diffusés sur la liste Patrimoine-Bibliothèques sont régulièrement doublés sur BiblioPat qui a une audience plus large⁴⁸². En octobre 2007, Mme Carole Gascard, ancienne modératrice de Patrimoine-Bibliothèques et désormais présidente de BiblioPat, diffuse ainsi une information parue sur la liste du SLL concernant le départ de la cheffe du Bureau du Patrimoine⁴⁸³. Mais c'est surtout face à la multiplication de vols de cartes dans les bibliothèques que la reconnaissance de BiblioPat par le ministère de la Culture comme un média de communication incontournable pour les professionnels en relation avec des collections patrimoniales est visible. En effet, le ministère avait conseillé que le message de la police judiciaire soit diffusé sur la liste BiblioPat afin qu'un maximum

⁴⁷⁷ Message de Martine Tayeb, « Nouveau site pour le patrimoine numérique » diffusé par le modérateur le 29 juin 2006 sur la liste BiblioPat

⁴⁷⁸ BIBLIOPAT, ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Rencontres Henri-Jean Martin 2011 : Publics et politiques publiques. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2011-publics-et-politiques-publiques>

⁴⁷⁹ BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2013 : Transmission de la mémoire professionnelle. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-bibliopat-2013-transmission-de-la-memoire-professionnelle>

⁴⁸⁰ BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2018 : Le patrimoine écrit dans la cité. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019] Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2018-le-patrimoine-ecrit-dans-la-cite>

⁴⁸¹ Entretien n° 22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019

⁴⁸² Entretien n° 36 – AR – cat. A (ministère de la Culture) - 6.12.2019

⁴⁸³ Message de Carole Gascard « DLL : départ de Claire Roche-Moigne » diffusé le 9 octobre 2007 sur la liste BiblioPat.

de personnels soient avertis de cette situation et puissent redoubler de vigilance⁴⁸⁴. De même en 2014, dans un document décrivant la procédure à suivre en cas de vol dans une bibliothèque relevant d'une collectivité territoriale, le SLL précise qu'il avertira « son réseau par un message sur la liste de diffusion Patrimoine-Bibliothèques, dont il est gestionnaire, et la liste BiblioPat »⁴⁸⁵.

Aujourd'hui, plusieurs membres du Bureau du Patrimoine sont abonnés à BiblioPat. Sa cheffe actuelle, dont l'abonnement est antérieur à sa prise de poste (septembre 2017) au ministère, assure que sa vision n'a pas évolué depuis qu'elle a rejoint le SLL. Sa pratique a en revanche légèrement changé : alors qu'auparavant, elle avait surtout un usage informatif de la liste, aujourd'hui elle est particulièrement attentive aux questions que se posent les personnels et notamment les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Si elle estime que les sujets abordés par BiblioPat n'ont pas permis d'influer sur les dossiers et les priorités du Bureau du Patrimoine, en revanche, il lui est arrivé de prendre connaissance de problèmes relatifs aux collections patrimoniales dans certains établissements et de les contacter si ces derniers ne l'avaient pas déjà fait⁴⁸⁶.

En novembre 2019, les adhérents de BiblioPat sont directement associés à la relecture d'un document produit par le ministère de la Culture et le SLL sur la gestion des collections patrimoniales. La cheffe du Bureau Patrimoine avait rencontré le CA de l'association le 1^{er} avril 2019 pour discuter de ce projet. Une version 0 a été diffusée aux participants des journées du patrimoine écrit organisées par le SLL à Compiègne fin juin. Une nouvelle version, non définitive, a ensuite été transmise à BiblioPat pour que ses adhérents (et non l'ensemble des abonnés) puissent la relire et faire part de leurs remarques. Une nouvelle rencontre entre le CA de l'association et Mme Granger était prévue courant décembre 2019. C'est la première fois que le Bureau du Patrimoine, qui a déjà produit des documents destinés à la profession dont l'exemple le plus notable est la Charte de la conservation dans les bibliothèques élaborée en 2011-2012⁴⁸⁷, associe une association dans ce processus⁴⁸⁸.

Des membres de l'IGB (ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)⁴⁸⁹ ont également participé à la liste de discussion dès ses

⁴⁸⁴ Compte-rendu de l'AG de BiblioPat – jeudi 14 novembre 2013

⁴⁸⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE. Recommandations du service du livre et de la lecture : procédure à suivre en cas de vol constaté dans une bibliothèque relevant d'une collectivité territoriale. In : *Ministère de la culture* [en ligne]. [Consulté le 18 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Securite-Surete/Fichiers/Procedure-a-suivre-en-cas-de-vol-constate-dans-une-bibliotheque-relevant-d-une-collection-territoriale-2014>

⁴⁸⁶ Entretien n° 36 – AR – cat. A (ministère de la Culture) - 6.12.2019

⁴⁸⁷ Elle a été officiellement présentée lors des journées du patrimoine écrit qui ont eu lieu les 13 et 14 juin 2013 au Havre. LIVRE ET LECTURE. Charte de la conservation dans les bibliothèques. In : *Ministère de la culture* [en ligne]. [Consulté le 16 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/Conservation-restauration/La-charte-de-la-conservation-dans-les-bibliotheques>

⁴⁸⁸ Entretien n° 36 – AR – cat. A (ministère de la Culture) - 6.12.2019

Pour la Charte de la conservation dans les bibliothèques, les professionnels étaient cependant appelés à donner leur avis sur la version de travail. L'appel avait été relayé sur BiblioPat en novembre 2012 et des réactions avaient eu lieu directement sur la liste.

⁴⁸⁹ Rappelons que l'IGB en tant que telle a disparu mais que ses missions ont été reprises par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche depuis le 1^{er} octobre 2019. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. Création de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). In : *Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* [en ligne]. 1^{er}

débuts⁴⁹⁰. Tout comme pour le SLL, l'invitation d'inspecteurs généraux à intervenir lors des journées d'étude a été assez tardive : à partir de 2011 pour les rencontres Henri-Jean Martin (5^e édition) et à partir de 2016 pour les journées BiblioPat (4^e édition). Depuis, ils sont régulièrement invités à intervenir (en 2019, M. Philippe Marcerou par exemple).

Cette participation aux journées d'études, qu'elle soit plus ou moins récente, prouve en tout cas que les pouvoirs publics et notamment le SLL et l'IGB reconnaissent en BiblioPat un interlocuteur incontournable pour les questions patrimoniales en bibliothèque et un média de qualité pour les professionnels en charge de telles collections⁴⁹¹.

Relations avec les grands établissements

Les relations entre BiblioPat et la BnF ont été timides au début de l'association. Une des membres fondateurs de BiblioPat considère que la volonté de l'association de permettre à ses membres de s'exprimer à titre personnel sur des matières professionnelles vient de là⁴⁹². La BnF en tant qu'établissement national a un discours normé. En matière de patrimoine, elle soutient notamment le « développement et l'application de normes, recommandations et mesures en matière de conservation et de numérisation élaborées par les organismes nationaux et internationaux »⁴⁹³. Cette mission fait que ses agents avaient, selon cette personne, du mal à s'exprimer. Les adhésions et les abonnements de personnels de la BnF à BiblioPat se sont ainsi faits progressivement les premières années. Aujourd'hui, la BnF est l'établissement le plus représenté parmi les abonnés de la liste, mais comme nous l'avons déjà précisé dans notre partie précédente, cela est à relativiser vu la taille de l'institution, de très loin la bibliothèque la plus importante en termes de ressources humaines (2 179 ETP)⁴⁹⁴. À titre de comparaison, la bibliothèque municipale de Lyon, deuxième établissement le plus important de France après la BnF, compte 450 ETP⁴⁹⁵. Malgré cette forte présence, la personne que nous avons interrogée considère que les personnels de la BnF s'expriment peu⁴⁹⁶. Et force est de constater que lorsqu'ils le font, c'est majoritairement pour diffuser de l'information

octobre 2019. [Consulté le 31 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145523/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145523/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145523/creation-de-l-inspection-generale-de-l-education-du-sport-et-de-la-recherche-igesr.html>

⁴⁹⁰ Message de Jean-Marie Arnoult, « rideaux ou films occultants » diffusé le 22 décembre 2006 sur la liste BiblioPat

⁴⁹¹ Cette reconnaissance serait aussi bien le fruit des réalisations et des actions de l'association que de la bonne réputation auprès de ces 2 organismes des membres du CA (notamment des conservateurs en mise à disposition dans des bibliothèques importantes en région).

⁴⁹² Entretien n°34 - AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019

⁴⁹³ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Politique de conservation. In : *BnF* [en ligne]. [Consulté le 23 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnf.fr/fr/politique-de-conservation>

⁴⁹⁴ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Les ressources humaines. In : *BnF* [en ligne]. [Consulté le 15 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnf.fr/fr/ra2018-les-ressources-humaines>

⁴⁹⁵ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. Rapport d'activité 2018. In : *bm-lyon.fr* [en ligne]. [Consulté le 23 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bm-lyon.fr/rapports-d-activite/rapport-d-activite-2018/article/les-chiffres-cles-2018>

⁴⁹⁶ Entretien n°34 - AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019

ou donner un avis technique, mais rarement pour prendre position sur des sujets possiblement polémiques ou litigieux. Biblio-fr a connu la même chose. Lors du bilan des 4 premières années de la liste, Hervé Le Crosnier considérait que les « professionnels des grands organismes [...] ont été plus long à prendre place, et restent globalement moins actifs »⁴⁹⁷. Selon lui, cela « révèle l'inquiétude devant le caractère interactif du réseau ». Il conclut son analyse en affirmant que contrairement à ce qu'on peut observer chez les listes américaines, Biblio-fr liste est vécue comme un « danger » de la part de ces grandes institutions, même si depuis les rencontres Biblio-fr en 1998, cet avis a tendance à changer⁴⁹⁸.

En 2013, BiblioPat ainsi que 5 autres associations (ABF, ADBU, IABD, ADBS, Acim) sont reçues par le président de la BnF et des représentants du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre des accords signés avec la société ProQuest⁴⁹⁹. En avril 2014, elle est à nouveau conviée, ainsi que les 5 associations précédemment citées, lors de la présentation des 3 prochains partenariats noués par la BnF dans le cadre des Investissements d'avenir. Cette présence confirme la légitimité acquise par l'association auprès des établissements publics et notamment la BnF⁵⁰⁰.

En outre, la BnF s'est aujourd'hui parfaitement appropriée la liste BiblioPat pour diffuser des informations relatives aux événements qu'elle organise. L'association notait cet usage dès 2010 : « [...] le canal de BiblioPat est manifestement apprécié des grands établissements parisiens qui l'utilisent maintenant de manière systématique, en parallèle avec leurs propres outils de diffusion (la BnF et ses listes de pôles associées [...]) »⁵⁰¹.

De même les personnels d'autres institutions ou organismes officiels comme l'Enssib⁵⁰² ont très rapidement rejoint la liste et ont participé aux échanges.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

BiblioPat est une communauté de pratique composée essentiellement de professionnels des bibliothèques, même si les personnels des musées, des archives, les chercheurs et les étudiants ont également trouvé leur place sur la liste et dans les journées organisées par l'association. Si la liste est avant tout destinée aux personnels exerçant en France, elle compte néanmoins quelques abonnés installés à l'étranger qui n'hésitent pas à participer aux échanges. La liste est le principal outil

⁴⁹⁷ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 198. ISBN : 2-7384-6733-4

⁴⁹⁸ LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 198-199. ISBN : 2-7384-6733-4

⁴⁹⁹ Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans notre dernière partie.

⁵⁰⁰ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. BnF-Partenariats. Rencontres avec les associations professionnelles – 23.04.2014 ; BIBLIOPAT. Compte rendu de la réunion d'information sur les nouveaux partenariats de la BnF – 23.04.2014

⁵⁰¹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

⁵⁰² Exemple : message de Dominique Varry, « rideaux ou films occultants » diffusé le 21 décembre 2006 sur la liste BiblioPat.

de l'association. De nombreux abonnés s'en servent aussi bien pour faire de la veille que pour nourrir leur pratique et obtenir des réponses à leurs interrogations. Les journées d'étude proposées annuellement par l'association, d'abord conjointement avec l'Enssib, puis en totale autonomie, ont pour but de permettre aux membres de la communauté de se rencontrer et de débattre de problématiques qui ont pu être abordées ou non par la liste. Ce rendez-vous désormais bien identifié est apprécié des participants et participe au rayonnement de l'association. Celle-ci est désormais bien installée dans le paysage associatif français et est reconnue comme un interlocuteur sur les questions patrimoniales aussi bien par les pouvoirs publics que par les grands établissements et institutions. Cette reconnaissance officielle n'efface néanmoins pas certaines faiblesses de BiblioPat, en particulier le peu de diversité de son activité et son action limitée en tant qu'association.

PARTIE IV. LES DÉFIS FUTURS DE BIBLIOPAT

Créée il y a 14 ans déjà, BiblioPat doit faire face aujourd'hui à plusieurs défis et en premier lieu celui d'attirer plus d'adhérents.

UNE ASSOCIATION QUI PEINE À ATTIRER DES ADHÉRENTS

Évolution du nombre d'adhérents

Si le nombre d'abonnés ne cesse de croître, en revanche celui des adhérents n'a pas toujours suivi une courbe ascendante.

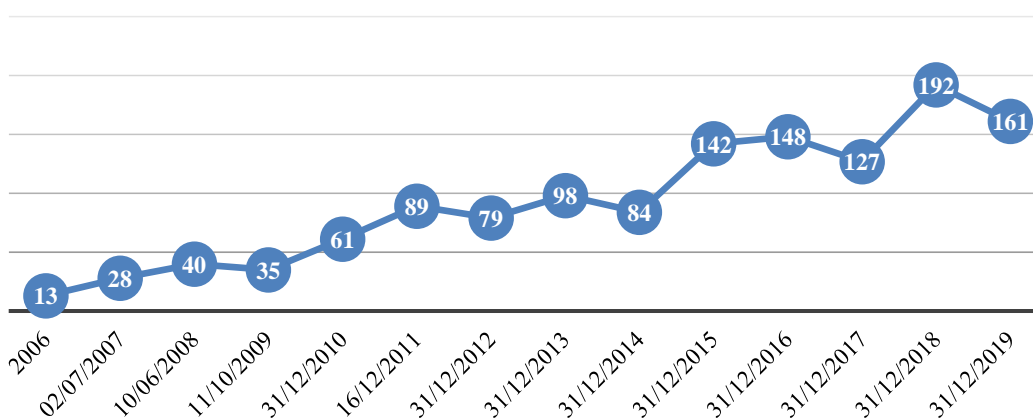


Figure 13 : Évolution du nombre d'adhérents de l'association BiblioPat (2006-2019)⁵⁰³

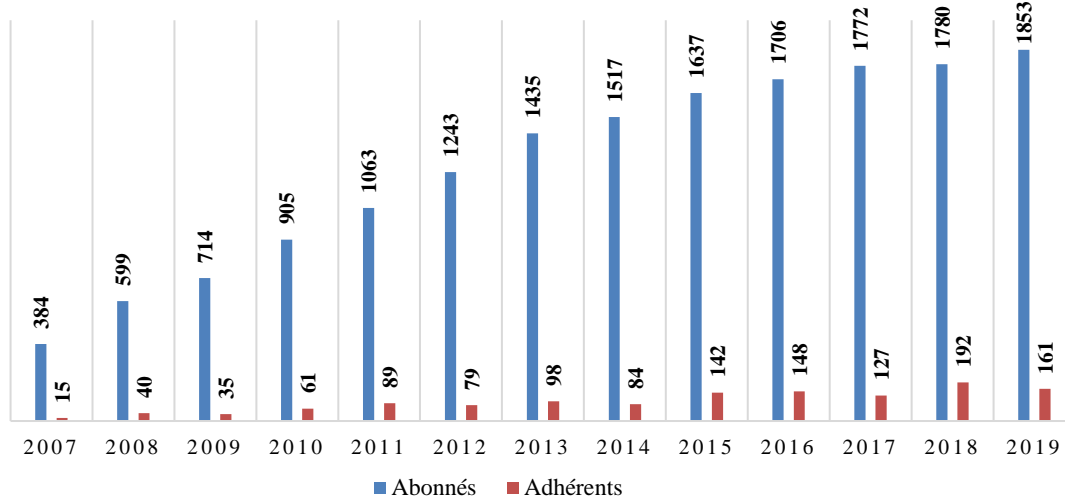


Figure 14 : Évolution du nombre d'abonnés et d'adhérents à BiblioPat (2007-2019)

⁵⁰³ Pour les années 2007 2008 et 2009, le nombre d'adhérents correspond à celui étant à jour de leur de cotisation au moment de l'AG.

Le nombre d'adhérents a baissé en 2012, 2014, 2017 et 2019. Comme nous l'a confié un adhérent et ancien membre du CA, solliciter des adhésions a toujours été compliqué pour BiblioPat⁵⁰⁴. Elle n'est d'ailleurs pas la seule association à avoir été confrontée à cette problématique. Il en est de même pour l'ADBS : le nombre d'abonnés à la liste ADBS-info a toujours cru bien plus rapidement que le nombre d'adhérents à l'association⁵⁰⁵. D'ailleurs depuis quelques années, le nombre d'adhésions à l'ADBS est en baisse constante⁵⁰⁶.

En refusant de conditionner l'abonnement à la liste à une adhésion obligatoire à l'association, BiblioPat a connu des difficultés pour encourager celles-ci, d'autant plus qu'avant l'ouverture de son site web, les avantages des adhérents par rapport aux simples abonnés n'étaient pas flagrants. Les rencontres Henri-Jean Martin puis les journées BiblioPat ont cependant été des moyens pour les encourager⁵⁰⁷.

Les adhérents n'ont jamais représenté plus de 10,8 % des abonnés de la liste⁵⁰⁸. Si cela reste faible, leur nombre est néanmoins suffisant pour que les recettes liées aux adhésions permettent d'assurer la pérennité des journées BiblioPat. C'est en 2018 que l'association atteint son plus grand nombre d'adhérents. Cette année, une campagne importante a été menée à cet effet sur la liste avec pas moins de 10 messages. Cela a permis, après une baisse significative des adhésions en 2017 (- 14,2 % par rapport à 2016), que le nombre d'adhérents reparte à la hausse (+ 49,6 % par rapport à 2017). Les appels à adhérer ont de toute évidence été entendus. En 2019, les adhésions chutent à nouveau fortement. Néanmoins, le taux d'adhérents par rapport au nombre d'abonnés à la liste reste supérieur à celui enregistré en 2017.

De 2012 à 2019, nous disposons de la part des premières adhésions et des renouvellements. Nous constatons que sur cette période, les renouvellements constituent l'essentiel des adhésions annuelles⁵⁰⁹. Notre enquête confirme ce constat avec seulement 13,6 % d'adhésions de moins d'un an⁵¹⁰. Ce taux reste le plus bas avec ceux enregistrés entre 2012 et 2019 où la part des premières adhésions variait entre 19,3 % (2017) et 44,9 % (2013). La majorité des adhérents ayant répondu à notre enquête cotise depuis au moins 2 ans (68 %) et une part non négligeable depuis plus de 10 ans, soit depuis les débuts ou presque de l'association (21,6 %).

Les adhérents ont largement participé à notre enquête puisqu'ils représentent 33,4 % des répondants alors qu'ils ne constituent que 8,7 % des inscrits à la liste de

⁵⁰⁴ Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019

⁵⁰⁵ LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., p. 39 ; Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020

⁵⁰⁶ Le nombre d'adhésions en 2018 n'est pas indiqué, mais les recettes qu'elles rapportent sont en baisse de 28 % par rapport à 2017. En 2017, l'association comptait 2558 adhérents contre 2822 en 2016. Entre 2015 et 2016, les adhésions ont également chuté de 6 % et de 12 % entre 2013 et 2014. En 2011, le réseau comptait près de 4500 adhérents. ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Documents institutionnels. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 26 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/documents-institutionnels> ; GAYON, Elisabeth et LAGNEAU, Flora. ADBS : le rôle d'une association professionnelle en matière d'emploi. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2011, vol. 48, n°2, p.62-63

⁵⁰⁷ Entretien n°22 – EU - cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019

⁵⁰⁸ Il s'agit de l'année 2018.

⁵⁰⁹ Entre 55,1 % (2013) et 80,7 % (2017) des adhésions sont des renouvellements chaque année. En moyenne, chaque année, 69,3 % sont ainsi des renouvellements.

⁵¹⁰ Sur un total de 125 adhérents ayant répondu à l'enquête.

discussion en 2019. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur l'importance de ce taux : peut-être se sont-ils sentis davantage concernés et intéressés par cette enquête qui porte sur leur association que les abonnés ; ces derniers se sont peut-être considérés moins légitimes à répondre, et ce bien que nous ayons insisté sur le fait que tous les profils nous intéressaient : abonné et adhérent de longue comme de récente date.

Les 125 adhérents ayant répondu à notre enquête ont donné plusieurs motifs à leur adhésion. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un moyen pour soutenir l'association. Pour certains, il s'agit même d'un acte militant⁵¹¹. D'ailleurs, presque la totalité a payé sa cotisation avec ses deniers propres (90,4 %) ⁵¹². Même si l'accès aux ressources réservées aux adhérents est un motif plusieurs fois évoqué, nous constatons que l'intérêt premier des adhérents est de montrer sa solidarité et son soutien à l'association et de lui permettre ainsi de poursuivre ses activités. Cela explique la forte proportion d'adhérents satisfaits et surtout très satisfaits de leur adhésion (88 % dont 63,2 % très satisfaits). Notons cependant une confusion pour certains sur ce qui nécessite une adhésion : plusieurs réponses ont indiqué que leur adhésion avait pu être motivée par la perspective de pouvoir assister aux journées d'étude ou pour pouvoir accéder aux archives de la liste⁵¹³. Il semble donc que ce qu'offre l'association librement à tous et sans condition d'adhésion n'est pas toujours compréhensible pour tous.

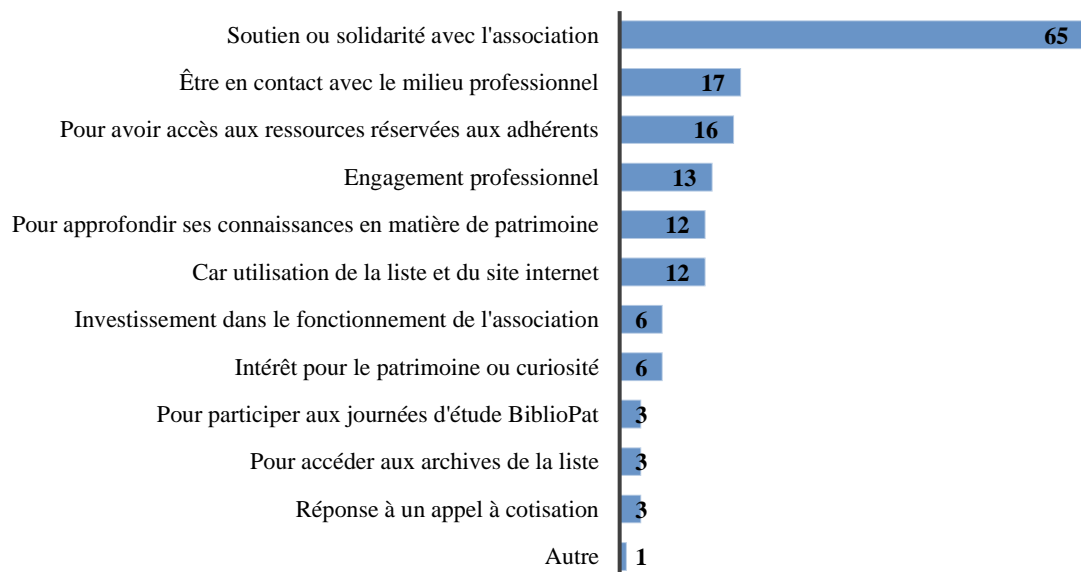


Figure 15 : Motifs d'adhésion à BiblioPat⁵¹⁴

⁵¹¹ Enquête « BiblioPat et vous » : « Militantisme professionnel » (réponse n°292) ; « Militantisme en faveur de la préservation du patrimoine documentaire » (réponse n°190) ; « J'y vois d'abord une forme de soutien et de militantisme, dans l'esprit de la coopération professionnelle, mais aussi comme une manière de valoriser le rôle patrimonial des bibliothèques » (réponse n°117).

⁵¹² Les 11 cas ayant été remboursée par leur employeur, leur collectivité ou leur tutelle, travaillent dans des établissements très divers (aucun n'est le même d'ailleurs) : bibliothèque associative, bibliothèque universitaire, bibliothèque de grand établissement, BMC, musée etc.

⁵¹³ Un meilleur accès aux archives est également proposé comme piste d'amélioration de l'offre d'adhésion.

⁵¹⁴ Un adhérent a pu fournir plusieurs motifs l'ayant convaincu d'adhérer à BiblioPat. Au total, nous avons recensé 157 motifs.

Parmi les répondants, 12 % ont déjà été adhérents, mais ne le sont plus actuellement et 54,6 % n'ont jamais adhéré à l'association. La principale raison d'une non-adhésion (renouvellement ou première adhésion) est l'absence de besoin ou d'intérêt (22,1 %). 13,6 % des réponses font également état du fait de ne pas occuper actuellement un poste en relation avec des collections patrimoniales. Pour une part non négligeable des sondés (18,6 %), l'absence d'adhésion tient à la négligence et à l'oubli de le faire (notamment dû à l'impossibilité d'adhérer et de payer sa cotisation en ligne et de ne pas recevoir de rappel pour la renouveler). Parmi les autres raisons invoquées, nous notons que pour 11,6 % des interrogés le coût de l'adhésion est un véritable frein, auquel s'ajoute parfois le fait d'être déjà membre d'autres associations professionnelles (6,2 %). En outre, certaines personnes estiment que l'adhésion ne les concerne pas, car elles ne se sentent pas légitimes ou pas assez concernées par les préoccupations de l'association, que ce soit pour des raisons géographiques (poste à l'étranger), de métiers en dehors du cercle des bibliothèques, des musées ou des archives (« Je ne sens pas complètement légitime »⁵¹⁵ ; « Je me sens un peu dans la marge du réseau, car je ne suis pas conservateur/bibliothécaire moi-même »⁵¹⁶) voire aussi statutaire. Une personne occupant un poste de catégorie C en musée écrit ainsi « je n'apporterais rien »⁵¹⁷. Une assistante spécialisée des bibliothèques (catégorie B) considère quant à elle : « [...] cette adhésion concerne les conservateurs »⁵¹⁸. Le manque d'informations sur l'association voire même l'ignorance de l'existence de celle-ci (3,1 %) ainsi que le fait d'être à la retraite ou de bientôt l'être sont également évoqués.

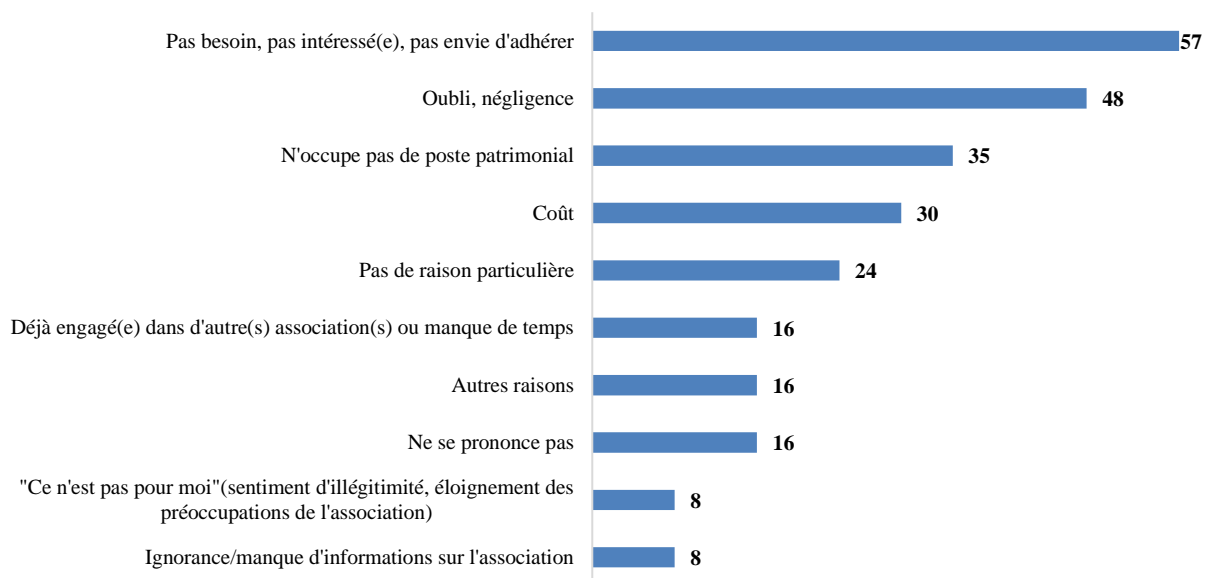


Figure 16 : Motifs de non-adhésion à BiblioPat⁵¹⁹

⁵¹⁵ Réponse n°343 de l'enquête « BiblioPat et vous » (une professionnelle de la culture, hors bibliothèques, archives et musées).

⁵¹⁶ Réponse n°71 de l'enquête « BiblioPat et vous » (un ingénieur d'étude au CNRS).

⁵¹⁷ Réponse n°280 de l'enquête « BiblioPat et vous » (un agent en catégorie C d'un musée).

⁵¹⁸ Réponse n°122 de l'enquête « BiblioPat et vous » (une assistante spécialisée des bibliothèques – cat. B).

⁵¹⁹ Au total, nous avons recensé 258 motifs qui avaient poussé les abonnés à ne pas adhérer à BiblioPat. Un abonné a pu fournir différentes raisons.

BiblioPat peine à attirer des adhérents, mais également des personnes prêtes à s'investir dans l'association. 28,3 % des personnes ayant répondu à notre enquête ne le souhaitent pas tandis que 38 % ne se sont pas prononcées, et pourtant il s'agit, comme nous l'avons vu, d'un panel plutôt bien disposée envers l'association. La forme d'investissement potentiel la plus répandue (24,1 % des sondés) consiste d'ailleurs à adhérer, c'est-à-dire à payer une cotisation annuelle mais sans participer davantage à la vie et à l'action de l'association.

Dans l'état actuel des choses, les abonnés sont majoritairement peu convaincus de l'intérêt à adhérer à BiblioPat. La plupart d'entre eux se contentent parfaitement de la liste qui est gratuite. Comme nous l'avons déjà vu, rendre celle-ci payante aurait plus pour incidence de limiter l'audience que d'accroître significativement les recettes de l'association. Pour susciter davantage d'adhésions, BiblioPat doit davantage mettre en avant les avantages liés à l'adhésion et notamment les ressources réservées aux seuls adhérents sur son site web. Même si cela est indiqué, il faut, pour en être informé, chercher vraiment à accéder à ces documents. Des adhérents lors de l'AG de 2018 avaient d'ailleurs souligné l'importance de rendre ces ressources plus visibles et connues des abonnés pour les inciter à adhérer⁵²⁰. Une meilleure visibilité est essentielle, et ce, dès la première page du site ou via un onglet consacré spécifiquement au sujet. Le site web de l'association canadienne, ABQLA, affiche ainsi dès l'accueil les avantages résultant d'une adhésion, tout en lui consacrant également un onglet spécifique⁵²¹. D'ailleurs, « la communication proactive des avantages des membres » est inscrite dans son plan stratégique pour « assurer la viabilité et la croissance de l'association »⁵²². Chez BiblioPat, les avantages des adhérents consistent en l'accès à des ressources spécifiques. Si la visibilité de celles-ci est essentielle, leur quantité est également importante. Une adhérente déclare ainsi : « pour ma part, je n'ai pas réellement perçu de changements avant et après l'adhésion. Certainement, que je n'ai pas le réflexe d'utiliser toutes les ressources du site, mais j'ai été un peu déçue de la faible quantité des ressources proposées aux adhérents »⁵²³. D'autres adhérents réclament également davantage de synthèses⁵²⁴.

Même si le CA a annoncé en 2019 accentuer sa production de documents, il nous semble que cela ne sera pas suffisant pour augmenter significativement le nombre d'adhérents. Proposer des activités et les réserver aux seuls adhérents pourrait aussi être une évolution possible. Cependant, le problème est que dans l'ordre actuel des choses, les recettes de l'association proviennent exclusivement des adhésions qui sont presque intégralement consommées chaque année par l'organisation des journées d'étude. Dans ce sens, la production de documents, n'ayant pas de coût financier, pourrait être une première action pour convaincre de nouveaux adhérents. Mais au-delà de la production de ces ressources, il faut en assurer la publicité afin de les faire connaître au plus grand nombre, ce qui n'est pas

⁵²⁰ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 22.11.2018

⁵²¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DU QUÉBEC – QUEBEC LIBRARY ASSOCIATION. Page d'accueil. In : ABQLA. *Association des bibliothécaires du Québec – Quebec Library Association*. 2018. [Consulté le 6 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://abqla.qc.ca/fr/>

⁵²² ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DU QUÉBEC – QUEBEC LIBRARY ASSOCIATION. Strategic Plan 2017-2021. In : ABQLA. *Association des bibliothécaires du Québec – Quebec Library Association*. Mise à jour en 2018. [Consulté le 6 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://abqla.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/abqla_2017stratplan_2017_2021.pdf

⁵²³ Réponse 46 de l'enquête « BiblioPat et vous »

⁵²⁴ Réponses 81 et 112 et de l'enquête « BiblioPat et vous »

le cas aujourd'hui. Il faut également garder à l'esprit que cette politique de production repose uniquement aujourd'hui, à de rares exceptions près, sur les épaules des membres du CA, ce qui la rend fragile, ceux-ci étant tous en poste et étant déjà très occupés par l'organisation des journées d'étude.

En outre, la négligence et l'oubli étant la seconde raison invoquée par notre panel pour justifier une non-adhésion, il semble important que BiblioPat intensifie ses appels à adhérer. La campagne menée en 2018 a prouvé que les abonnés de la liste avaient été sensibles aux appels à adhérer. C'est pourquoi, il serait opportun de les multiplier et ce sur l'ensemble des canaux de communication de l'association, y compris le site web, afin de toucher un maximum de professionnels⁵²⁵.

Profil des adhérents : une association de bibliothécaires

Certaines associations n'appliquent aucune restriction aux demandes d'adhésions. C'est le cas notamment de l'ADBS⁵²⁶. Celle-ci⁵²⁷, comme l'ABF⁵²⁸, l'AAF⁵²⁹, l'ADBU⁵³⁰ ou le Bouclier bleu France⁵³¹ par exemple, permet également des adhésions individuelles comme collectives. BiblioPat, pour sa part, a rejeté dès le départ l'idée d'ouvrir l'association à des institutions publiques⁵³². Comme pour les abonnements à la liste les adhésions à l'association sont ainsi prises à titre personnel et ne peuvent l'être au nom d'un établissement ou d'une association⁵³³. L'AGCCPF

⁵²⁵ Par exemple, en février 2020, sur la page d'accueil du site web de l'ADBS, un des 3 bandeaux défilants est consacré à la campagne d'adhésion. L'information est également diffusée sur les comptes Twitter, Facebook et LinkedIn de l'association. Pour le Bouclier Bleu France, la campagne d'adhésion est stipulée sur leur site web sur la page d'accueil dans l'encart « À la une ».

⁵²⁶ Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Adhésion. Modalités et tarifs. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. Mise à jour le 1er octobre 2019. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/modalites-tarifs>

⁵²⁷ *Ibidem*

⁵²⁸ L'ABF propose des adhésions à titre individuel et des adhésions pour les collectivités. Chaque adhésion ne donne droit qu'à une voix lors des votes de l'AG. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Adhésion collectivité. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. [Consulté le 21 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/189/191/825/ABF/adhesion-collectivite>

⁵²⁹ On trouve chez l'AAF 2 types de membres : les membres adhérents (personnes morales) et les membres actifs (personnes physiques). Comme chez l'ABF, le périmètre d'intervention des membres adhérents est strictement délimité et ne donne notamment droit qu'à une voix lors des AG. ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Membres adhérents / Pourquoi une cotisation membre ? In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. Mis à jour le 28 mars 2018. [Consulté le 21 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.org/Membres-adherents#pourquoi-une-cotisation-membre>

En 2019, sur les 1800 membres que compte l'association, 1/3 sont des personnes morales et deux tiers des personnes physiques (chiffres fournis par l'AAF).

⁵³⁰ En 2018, l'ADBU compte 147 adhésions individuelles (146 en 2017) et 96 adhésions groupées représentant 515 personnes. ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport financier 2018-2019. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/09/RAPPORT-FINANCIER-ADBU-2018.pdf>

⁵³¹ Outre les institutions publiques et les collectivités territoriales, les entreprises peuvent également adhérer au Bouclier bleu France. BOUCLIER BLEU FRANCE. Adhérer au CFBB. In : *Bouclier bleu France. Protéger le patrimoine en temps de crise* [en ligne]. [Consulté le 21 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bouclier-bleu.fr/blog/2019/01/09/devenir-adherent/>

⁵³² BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 22.01.2007

⁵³³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007

a d'ailleurs une politique semblable à ce sujet⁵³⁴. Quelques demandes d'adhésion ont ainsi pu être rejetées⁵³⁵.

En 2019, l'association compte 161 adhérents à jour de leur cotisation. La diversité dans les profils est moindre par rapport à l'analyse que nous avons pu faire des abonnés à la liste de discussion. Ainsi, 87 % des adhérents exercent au sein d'une bibliothèque, d'une structure dédiée au livre, à la lecture ou spécialisée dans ce domaine (Abes, IGB). Près du tiers (32,9 %) est en poste dans une bibliothèque municipale (classée ou non).

La part des professionnels des musées ou des archives reste proche de celle constatée pour les abonnés : 4,4 % des adhérents (5,4 % des abonnés). Si on y inclut les personnels des centres documentaires et bibliothèques de ces établissements, ils représentent 11,8 % des adhérents (10,2 % des abonnés).

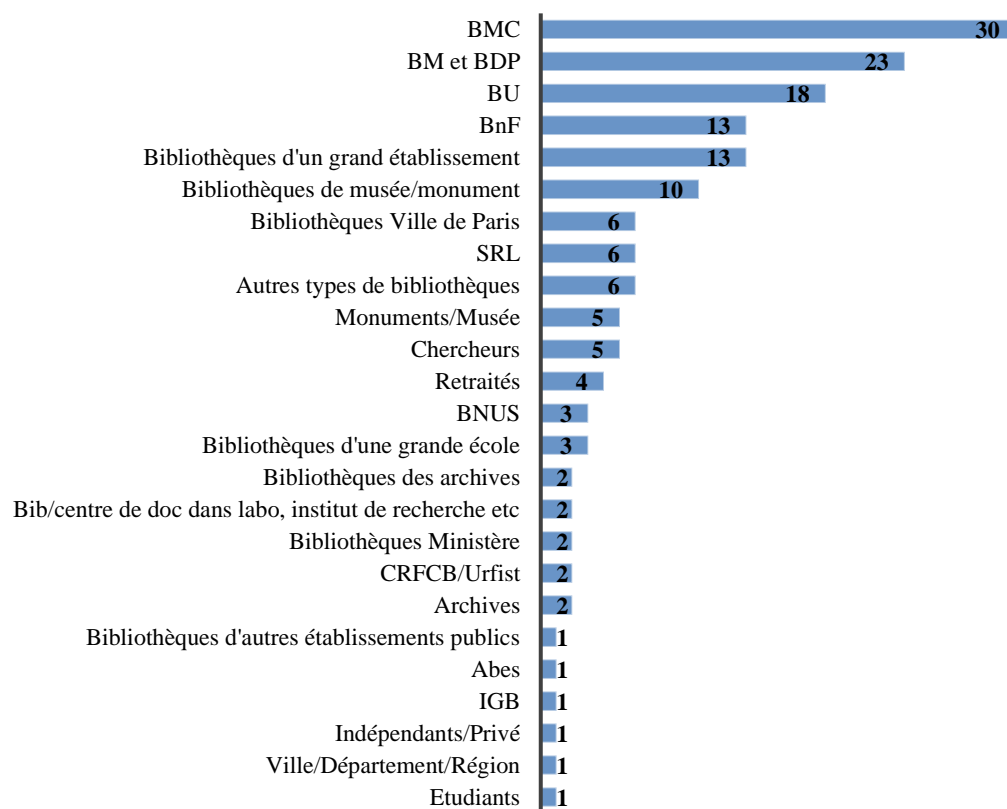


Figure 17 : Établissements de rattachement des adhérents de BiblioPat en 2019

L'association à l'origine s'adressait aux bibliothécaires. Cependant, elle s'est ouverte rapidement aux autres métiers qui sont en contact avec des collections patrimoniales. Ainsi, BiblioPat est une association interprofessionnelle. Mais malgré la volonté d'inclure tous les métiers concernés par le patrimoine écrit, ses

⁵³⁴ ASSOCIATION GÉNÉRALE DES CONSERVATEURS DES COLLECTIONS PUBLIQUES DE FRANCE. *Statuts modifiés de l'AGCCPF* [PDF]. [Consulté le 5 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agccpf.com/uploads/Statuts%20modifi%C3%A9s%20de%20l'AGCCPF.pdf>

Comme pour BiblioPat, cela doit permettre à l'association de préserver son indépendance de parole. Entretien n°37 – HI – AGCCPF - 6.12.2019

⁵³⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 11.12.2012

adhérents restent essentiellement issus du milieu des bibliothèques. En effet, malgré cette ouverture, les sujets abordés par la liste et les ressources proposées par l'association continuent de concerner très majoritairement les bibliothèques, et c'est pourquoi BiblioPat ne parvient pas à intéresser en grand nombre les autres professions. Il est vrai que celles-ci disposent souvent déjà de leurs propres associations (AAF pour les archivistes par exemple). Comme nous avons déjà pu l'évoquer dans notre première partie, cette prédominance des bibliothécaires est également visible dans la composition du CA.

PEU D'ACTIVITÉS EN DEHORS DE LA LISTE DE DISCUSSION

BiblioPat est avant tout une liste de discussion pour laquelle une association a été créée afin de lui donner une assise légale. Nous l'avons vu, en général, c'est l'inverse qui se produit : la création d'une association et ensuite la mise en place de canaux de communication. Il est vrai que ces associations (AAF, ABF et ADBS notamment) sont bien plus anciennes que BiblioPat, au point qu'au moment de leur création, les outils de communication informatiques n'existaient pas, ou étaient à l'état embryonnaire (pour l'ADBS). Néanmoins, dans le cas de BiblioPat, la création de l'association semble avoir été essentiellement motivée par un « besoin technique » et notamment pour résoudre la question de l'hébergement de la liste⁵³⁶. Ainsi, lorsque l'association a été créée, sa seule activité était la liste de discussion. Aujourd'hui encore, elle reste sa principale émanation. Preuve de la place centrale qu'elle occupe, en 2016, lors des 10 ans de l'association, un florilège des messages parus sur la liste a été présenté⁵³⁷. Le site web permet à l'association d'avoir une visibilité en dehors de la liste, mais son activité reste limitée : 1155 inscrits en novembre 2019 alors que la liste compte 1843 abonnés à ce moment⁵³⁸. 75,1 % des répondants de notre enquête se sont déjà rendus sur le site web de l'association. Mais comme nous l'avons déjà évoqué, il s'agit d'un public ayant une image positive de l'association et de son action (33,4 % des répondants sont des adhérents et 45,2 % sont abonnés à la liste depuis au moins 5 ans) et ainsi 76,5 % d'entre eux sont satisfaits voire très satisfaits du contenu du site. Lors des entretiens, cette satisfaction est également ressortie⁵³⁹. Les demandes d'amélioration portent essentiellement sur la mise à disposition de davantage de ressources, mais aussi sur des améliorations quant à la structure du site, son accès et son graphisme⁵⁴⁰.

Depuis 2007, BiblioPat s'investit dans des rencontres annuelles sur le thème du patrimoine, tout d'abord en coopération avec l'Enssib puis depuis 2012, seule.

⁵³⁶ « On avait besoin qu'il y ait une association pour pouvoir se faire héberger par l'Enssib ou un serveur institutionnel. Il fallait qu'il y ait un répondant, il fallait une personne morale ». Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁵³⁷ BIBLIOPAT. *Florilège BiblioPat 2016. Le meilleur de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://bibliopat.fr/sites/default/files/florilege_des_messages_de_la_liste.pdf

⁵³⁸ Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 7 novembre 2019

⁵³⁹ Entretiens n°18 – EA – chargé de mission (SRL) - 2.10.2019 et n°28 – MI – cat. C (bibliothèque municipale) - 13.10.2019

⁵⁴⁰ Sur les 46 propositions faites pour améliorer le site, 21 concernait les ressources (nombre, contenu et organisation), 11 la structure technique et le graphisme du site et son accès (authentification jugée peu agréable en termes de navigation), et 8 l'accès aux archives de la liste. Autres propositions faites : plus de liens renvoyant directement aux archives de la liste, mise en place d'un forum, plus d'actualités professionnelles.

Ces événements permettent à l'association d'avoir une activité plus variée, même si certains adhérents considèrent qu'ils sont un prétexte pour tenir l'AG annuelle (obligatoire) de l'association⁵⁴¹. D'ailleurs, en 2010, la tenue d'une session de remplacement des rencontres Henri-Jean Martin est annoncée ainsi :

L'assemblée générale de l'association BiblioPat, qui devait se tenir en octobre au moment des rencontres Henri-Jean Martin, n'a pu avoir lieu. Toutefois, l'association BiblioPat doit réunir son assemblée générale avant la fin de l'année civile. Nous proposons à cette occasion, à l'ensemble des abonnés de la liste, une édition allégée du programme que nous avons préparé pour les rencontres Henri-Jean Martin⁵⁴².

En, effet, depuis 2009, l'AG de BiblioPat est systématiquement organisée pendant ces événements, ce qui permet à un maximum d'adhérents d'y assister, même si leur taux de présence diminue depuis 2013⁵⁴³.

Les rencontres Henri-Jean Martin puis les journées BiblioPat connaissent un succès certain auprès de la communauté du patrimoine écrit. Néanmoins, certains professionnels considèrent qu'elles sont redondantes avec d'autres journées déjà existantes à Paris ou en région⁵⁴⁴. Une abonnée estime même, qu'en tant qu'association, BiblioPat devrait aborder des « questions plus fondamentales et dérangeantes » comme par exemple le manque de moyens financiers et humains auxquels doivent faire face les établissements pour traiter et conserver leurs collections patrimoniales⁵⁴⁵. La redondance des journées avec d'autres événements a été plusieurs fois signalée par le CA lui-même. Dès 2012, au moment où la coopération avec l'Enssib a cessé et où s'est posée la question pour BiblioPat de créer son propre événement ou non, il a été souligné : « [...] des rencontres ont lieu dans l'année, organisées par le ministère de la Culture (Journées du Patrimoine écrit), la BnF (Pôles associés) et l'Enssib, sans compter les journées sur la numérisation dans les régions, etc. ». Finalement, c'est à la demande des adhérents que la première journée BiblioPat a été organisée⁵⁴⁶. En 2018, le faible nombre de participants aux journées est imputé à une communication trop tardive, mais également au fait qu'il y avait à la même période 2 autres événements abordant des thématiques proches⁵⁴⁷. Le CA conclut ainsi : « la prolifération de journées d'études explique sans doute le succès moindre cette année »⁵⁴⁸. Notons d'ailleurs que le nombre de participants reste modeste compte-tenu de l'audience de la liste. En 2009,

⁵⁴¹ « Il y a besoin d'une AG annuelle pour faire tourner l'association et du coup on fabrique une journée professionnelle d'étude pour faire venir les gens à l'AG ». Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁵⁴² Message de Bernard Huchet, « Remplacement des rencontres Henri-Jean Martin, 7 décembre à Paris - Assemblée générale de BiblioPat » diffusé le 26 novembre 2010 sur la liste BiblioPat

⁵⁴³ En moyenne 29,5 % de présents entre 2013 et 2019 (41,8 % en 2013 et 20,3 % en 2019) contre 63,6 % entre 2008 et 2012. La forte présence lors des premières années tient au fait que le nombre d'adhérents était limité. Comme nous l'avons souligné, le nombre de présents est sensiblement le même d'année en année.

⁵⁴⁴ Entretiens n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019 et n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁵⁴⁵ Entretien n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019

⁵⁴⁶ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.01.2012

⁵⁴⁷ Journée d'étude « Revisiter le patrimoine en bibliothèque. Valorisation, médiation et démocratisation » organisée le 14 décembre 2018 à Paris par Médiadix et l'URFIST de Paris.

Journées du patrimoine écrit 2018 « De la participation à la mutualisation. Quelle(s) coopération(s) aujourd'hui ? » organisées les 11 et 12 décembre à Valence par le ministère de la Culture, la Ville de Valence, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, le département de la Drôme et Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture.

⁵⁴⁸ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 22.11.2018

alors que la liste ne compte que 714 abonnés, 130 personnes assistent aux rencontres Henri-Jean Martin. Après un record de fréquentation en 2015, le nombre de participants a été en baisse jusqu'à ne rassembler que 58 personnes en 2018, la plus mauvaise audience avec 2012. Une majorité des abonnés de la liste n'assistent pas aux journées d'étude. En 2019, les inscrits représentent ainsi 5,5 % du nombre d'abonnés à la liste. Cela est également confirmé par notre enquête où 62,3 % des sondés affirment n'avoir jamais assisté à aucun événement organisé par BiblioPat. Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre partie précédente, un certain nombre d'abonnés et d'adhérents n'assistent pas aux journées BiblioPat, car ils privilégient d'autres événements, ce qui confirme cette impression de redondance, et ce, malgré la satisfaction évidente des participants.

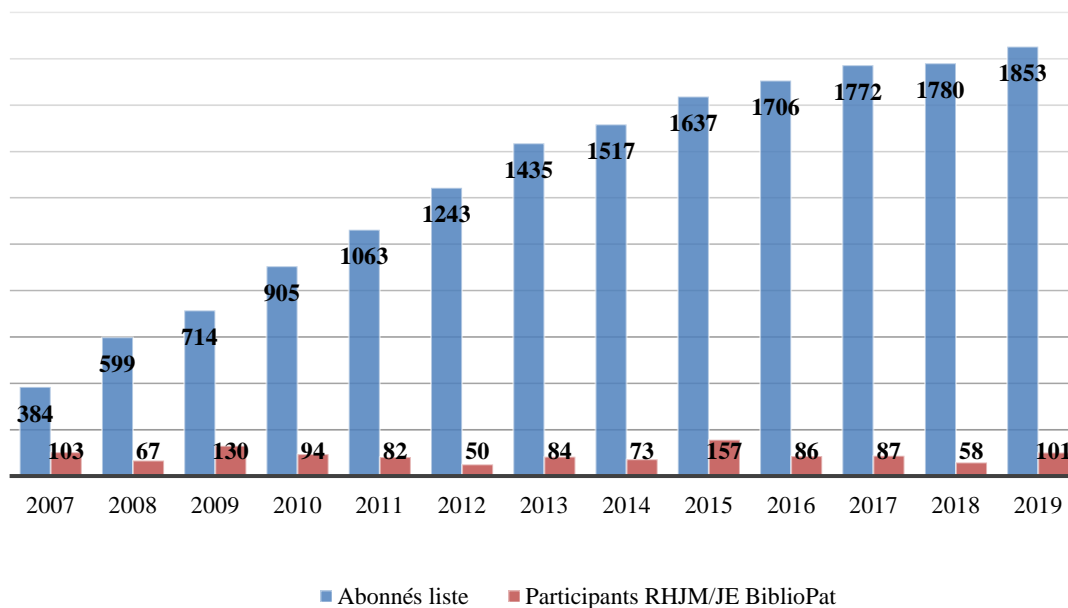


Figure 18 : Évolution du nombre d'abonnés à la liste BiblioPat et des participants aux journées d'étude (2007-2019)

En 2012, une extension des activités de l'association a été évoquée et notamment le fait de proposer des enquêtes, des formations, des visites de bibliothèques voire des voyages d'étude⁵⁴⁹. En cela, BiblioPat s'inspirait de ce que pouvait déjà proposer d'autres associations professionnelles ou des structures de formation. Par exemple, l'ADBU réalise régulièrement des enquêtes⁵⁵⁰ et les groupes régionaux de l'ABF ou les CRFCB des voyages d'étude⁵⁵¹.

⁵⁴⁹ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.01.2012

⁵⁵⁰ Par exemple, en mai 2016, la commission Pédagogie et documentation de l'ADBU a réalisé une enquête portant sur l'accueil des publics lycéens en bibliothèque, dont les résultats ont été partagés en 2017. ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Analyse / Enquête ADBU – L'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/analyse-enquete-adbu-laccueil-des-lyceens-dans-les-bibliotheques-de-lenseignement-superieur/>

⁵⁵¹ Exemples : en 2019, Mediat a proposé un voyage d'étude pour découvrir les bibliothèques néerlandaises. MÉDIAT RHÔNE ALPES. Voyage d'étude dans les bibliothèques des Pays Bas - site de Grenoble. In : *Médiat Rhône Alpes* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2020] : <http://mediat.univ-grenoble-alpes.fr/%C3%A9v%C3%A9nement/voyage-d%C3%A9tude-dans-les-biblioth%C3%A8ques-des-pays-bas-site-de-grenoble>

Le groupe Lorraine de l'ABF a quant à lui organisé un voyage d'étude au Luxembourg en 2019. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Voyage d'étude au Learning Center de Belval du 15 mai 2019. In : *abf*.

Des visites de bibliothèques sont organisées depuis 2013 lors de la journée d'étude de l'association⁵⁵². Elles sont appréciées des participants, mais cela reste un événement ponctuel qui, de plus, est réalisé par les personnels des bibliothèques accueillant les journées et non par l'association elle-même. Quant à l'offre de formation, cette idée a été évoquée dès mai 2011 par le CA avant d'être soumise aux adhérents⁵⁵³. Certaines associations, comme l'AAF⁵⁵⁴, l'ABF⁵⁵⁵ ou l'ADBS⁵⁵⁶ en proposent. Sans disposer forcément de leur propre offre, d'autres s'associent à des organismes spécialisés pour en proposer. Par exemple, la responsable scientifique de la formation « Les plans d'urgence en bibliothèque », organisée par l'Enssib en avril 2020, est Mme Jocelyne Deschaux, directrice du réseau des médiathèques de l'Albigeois, c'est néanmoins son appartenance au Bouclier bleu France, dont elle est l'actuelle présidente, qui est mis en avant⁵⁵⁷. Proposer des formations sur cette thématique est d'ailleurs une des activités de cette association⁵⁵⁸. Les avis diffèrent parmi les anciens membres du CA sur l'apport de BiblioPat en termes de formation. Ainsi, l'un regrette que l'association ne soit pas davantage impliquée dans des actions de terrain en proposant des formations voire même des interventions tarifées de traitement de collections. Il reconnaît néanmoins que cela nécessite des moyens financiers et humains que BiblioPat est très loin de posséder⁵⁵⁹. En revanche pour un autre, ce développement n'est pas souhaitable ni même utile au vu de l'offre actuelle et la présence d'organismes de formation bien établis (CRFCB, Enssib, CNFPT etc.). Les frais d'inscriptions parfois élevés de ces formations constituent néanmoins un frein et cela explique notamment le succès des journées d'étude qui sont une opportunité pour les professionnels et leurs établissements⁵⁶⁰. Une

Association des bibliothécaires de France [en ligne]. Mis à jour le 22 octobre 2019. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/15/842/2539/ABF-Region/voiage-d-etude-au-learning-center-de-belval-du-15-mai-2019>

⁵⁵² BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2013 : Transmission de la mémoire professionnelle. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/programme-des-journees-detudes-bibliopat-2013>

⁵⁵³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.01.2012

⁵⁵⁴ L'AAF possède une EURL Formation. Entretien n°35 – YA – AAF - 4.12.2019.

⁵⁵⁵ Chez l'ABF, l'offre de formation représente 30 % des recettes de l'association. Entretien n°39 – AC – ABF-19.01.2020.

⁵⁵⁶ L'ADBS a proposé 124 sessions de formation en 2018 mais seules 36 ont été réalisées (les grèves SNCF ayant entraîné un grand nombre d'annulations) contre 143 ouvertes sur les 208 proposées en 2017. D'un point de vue financier, ces formations représentent 51,5 % du chiffre d'affaire de l'association en 2018 (55 % en 2017). Face aux difficultés rencontrées par l'association, l'offre de formation a failli être supprimée. La nouvelle présidente et le nouveau bureau arrivés en 2018, ont choisi de la maintenir, en réduisant néanmoins son ampleur (38 sessions prévus en 2020). L'activité de formation est gérée par un prestataire extérieur (en 2007, lorsque l'association comptait 17 salariés, 4 étaient dévolus au département des formations). ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Documents institutionnels. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/documents-institutionnels> ; Catalogue de formations. In : *Ibidem*. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/formations>. DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. *Les réseaux formels et informels d'une organisation, l'ADBS, perspective et enjeux de la communication*. Master professionnel : Management de la Communication. Poitiers : Université de Poitiers, 2007, p. 10. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00433367/document ; Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020.

⁵⁵⁷ ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. *Formations continues 2020* [PDF]. Consulté le 2 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/sites/enssib.fr/files/inline-files/Affiche-FTLV-2020-web.pdf>

⁵⁵⁸ Entretien n°27 – OE – cat. A (bibliothèque)/Bouclier bleu France -11.10.2019

⁵⁵⁹ Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité – 7.10.2019

⁵⁶⁰ DI MÉO, Nicolas. Les Journées du patrimoine écrit en région. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2015, n° 6, p. -. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible en ligne : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-journees-du-patrimoine-ecrit-en-region_65463

possibilité, serait, à l’instar du Bouclier bleu France, de faire mentionner le nom de l’association lorsqu’un des membres du CA est sollicité pour animer une formation en lien avec le patrimoine écrit⁵⁶¹.

À défaut d’organiser des formations, BiblioPat a, à l’initiative de Mme Christelle Quillet, sa présidente d’alors, mis en place des ateliers. Ceux-ci ont lieu les après-midi après les réunions du CA et peuvent être ouverts aux adhérents. Néanmoins, le bilan actuel est très mitigé, à cause d’un manque de communication (seuls 3 messages diffusés sur la liste à ce sujet entre 2012 et 2016⁵⁶²) mais aussi, car il s’agit plutôt d’une prolongation de la réunion du CA et donc des temps peu susceptibles d’intéresser les personnes qui n’en font pas partie⁵⁶³. D’ailleurs, les sujets abordés concernent directement l’association : l’atelier du 19 mars 2012 portait sur la définition d’un outil en ligne permettant l’accès aux ressources de BiblioPat⁵⁶⁴ et celui du 11 avril 2016 était centré autour de son site web⁵⁶⁵. Leur sujet et leur intérêt trop restrictifs expliquent le nombre très limité de participants⁵⁶⁶. Pourtant, l’organisation d’ateliers autour de thématiques précises fait partie des activités que les sondés souhaitent voir développer par l’association. Ils permettraient aux membres de la communauté, au même titre que les journées d’étude, de se rencontrer physiquement et d’échanger. Se pose néanmoins la problématique du lieu d’organisation de ces ateliers. Aujourd’hui, comme ils sont un prolongement des réunions du CA⁵⁶⁷, ils ont lieu à Paris, à l’instar d’ailleurs des journées d’étude depuis 2012. Si la capitale paraît le lieu le plus commode (forte concentration d’abonnés et d’adhérents⁵⁶⁸) pour organiser de tels événements, les membres de la communauté installés en région ressentent un éloignement et une certaine frustration à ne pas pouvoir y assister⁵⁶⁹. Cela peut contribuer à terme à développer l’image d’une association parisianiste⁵⁷⁰. Sur les 28 personnes qui ont fait partie du CA, 13 au moment de leur élection étaient d’ailleurs en poste à Paris.

⁵⁶¹ L’actuelle présidente de l’association considère en effet, que si ce sont avant tout les compétences propres qui font qu’une personne est sollicitée pour faire une formation sur les questions patrimoniales., faire de partie de BiblioPat peut parfois être considéré comme un plus.

⁵⁶² 2 de ces messages se rapportent d’ailleurs à l’atelier du 11 avril 2016. Pour l’atelier organisé le 19 mars 2012, l’annonce n’a été faite qu’une semaine.

⁵⁶³ Entretiens n°2 – ALA – cat. A (bibliothèque – indépendant) - 9.09.2019 et n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019.

⁵⁶⁴ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l’atelier « Définition d’un outil en ligne permettant l’accès aux ressources » – 19.03.2012

⁵⁶⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l’atelier « Travailler en mode collaboratif sur le site BiblioPat » - 11.04.2016

⁵⁶⁶ L’atelier du 19 mars 2012 a réuni, hors membres du CA et intervenant extérieur, 4 adhérents de l’association. Parmi ces 4 adhérents, notons que 1 avait déjà fait partie du CA et 2 en sont de futurs membres. BIBLIOPAT. Compte-rendu de l’atelier « Définition d’un outil en ligne permettant l’accès aux ressources » – 19.03.2012

⁵⁶⁷ Exemple : l’atelier suivant la réunion du CA du 13 janvier 2014 porte sur l’organisation des journées d’étude BiblioPat.

⁵⁶⁸ Les personnels de la BnF et des bibliothèques de la Ville de Paris représentent déjà eux seuls 11,8 % des adhérents et 12,8 % des adhérents. En outre, 35 % des répondants à notre enquête travaillent en région parisienne (dont 29,3 % à Paris même).

⁵⁶⁹ À notre question de savoir pourquoi elle n’a jamais assisté à un événement organisé par BiblioPat, une assistante de conservation en poste à Toulouse nous répond : « C’est toujours loin. Toulouse-Paris, c’est compliqué. Si c’était organisé plus tôt ou parfois dans le sud, ce serait pratique ». Le reproche qu’elle fait également à BiblioPat est « de ne pas assez travailler avec le Sud de la France. C’est très centré sur Paris ou un peu vers l’est ou l’ouest mais ça reste dans le nord ». Entretien n°26 – NO – cat. B (bibliothèque d’un grand établissement) - 8.10.2019

⁵⁷⁰ Guillaume Alriq a démontré que dans les associations d’individus ressentent beaucoup le besoin de développer une identité régionale par opposition aux structures permanentes de leur association qui se trouvent souvent en région parisienne. ALRIQ, Guillaume. *Le management des connaissances dans les associations professionnelles et d’entreprise*. Paris : L’Harmattan, 2010, p.80. ISBN : 978-2-296-11518-7

Nous notons néanmoins que depuis quelques années, les membres du CA exercent essentiellement en région.

L'organisation de petits événements en région grâce à des sections régionales, comme il en existe à l'ABF, à l'ADBS ou encore à l'AGCCPF, pourrait être un moyen de créer davantage de lien et de proximité avec les professionnels, notamment ceux des petites structures dont les établissements n'ont pas les moyens financiers ni humains pour permettre un déplacement à Paris et qui peuvent se sentir délaissés et mis à l'écart. En 2018, les délégations régionales de l'ADBS ont ainsi organisé 33 animations et les délégations sectorielles 12⁵⁷¹. Ces événements pourraient être pensés en complémentarité de l'offre des CRFCB et des SRL ou en coopération avec ces structures.

Cela nécessite néanmoins de réussir à mobiliser les adhérents de l'association. En effet, les membres du CA de BiblioPat étant déjà largement mobilisés par l'organisation des journées d'étude, ils seraient dans l'incapacité d'assurer des événements supplémentaires. Indépendamment du coût éventuel de ces activités, leur organisation reposerait donc largement sur des adhérents bénévoles. En effet, pour ces événements en région, l'ADBS pouvait compter en 2017 sur 124 bénévoles (pour alors 2558 adhérents)⁵⁷². Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, les répondants à notre enquête, étant pourtant très bien disposés par rapport à l'association, ne souhaitent pas pour autant s'y investir fortement (28,3 % ne le souhaitent pas du tout et 38 % ne se prononcent pas). En outre, il semble très difficile dans l'état actuel des statuts de BiblioPat, qui n'envisagent pas la possibilité d'avoir des bénévoles, de mettre en place de tels événements et d'en assurer la pérennité⁵⁷³. Une modification des statuts de l'association, voire même une réorganisation pourrait donc être nécessaire.

En outre, se pose également le coût financier de la logistique de ces événements. Aujourd'hui, les recettes de l'association sont largement consommées par la journée d'étude annuelle à Paris⁵⁷⁴ et il semble difficile de dégager des marges pour des activités supplémentaires. Afin de limiter le poids financier de ces événements, on pourrait imaginer qu'à l'instar des journées d'étude, BiblioPat pourrait bénéficier de lieux d'accueil mis à disposition gracieusement (d'autant plus que le public de ces événements serait, a priori, moins nombreux que celui des journées d'étude, cela ne nécessiterait donc pas de mobiliser des espaces aussi importants). Les groupes régionaux et sectoriels de l'ADBS ont ainsi souvent

⁵⁷¹ ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport d'activité 2018. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://drive.google.com/file/d/1Z0pWYT2dcSJMTz147j2snTdRrf3ipRl/view>

⁵⁷² ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport d'activité 2017. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 20 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : https://drive.google.com/file/d/1GC9DOm_q5x2QH7_golrsYW4vUOIE3uZ9/view

En 2018, le nombre exact de bénévoles n'est pas précisé dans le rapport d'activité, mais il est indiqué que les événements sont animés par « une centaine de bénévoles ». ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport d'activité 2018. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://drive.google.com/file/d/1Z0pWYT2dcSJMTz147j2snTdRrf3ipRl/view>

⁵⁷³ Les 21 antennes régionales de l'ABF ont par exemple chacune leur CA élu par leurs propres adhérents. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Le Conseil national et les 21 groupes régionaux. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 6 août 2019. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/1/17/5/ABF/le-conseil-national>

⁵⁷⁴ En 2017, l'organisation des journées d'études (1195,27 €) représente 75,9 % du montant des recettes annuelles (1574,94 €). BIBLIOPAT. Rapport financier 2017 présenté à l'AG de l'association – 22.11.2018

recours au prêt de salles pour organiser leurs événements⁵⁷⁵. Néanmoins, pour élargir ses champs d’actions, BiblioPat doit, outre obtenir le soutien de ses adhérents, parvenir à étendre leur nombre. Réserver ces événements en région aux adhérents, (et aux personnels du lieu d’accueil si celui-ci a été mis à disposition gratuitement) ou alors d’en subordonner la participation à une adhésion pourrait être un moyen de les encourager. Cela permettrait en cas de succès d’augmenter potentiellement les recettes de l’association - ou du moins de limiter l’impact financier de ces événements⁵⁷⁶-, tout en lui assurant davantage de visibilité en région, même si réduire l’accès à ces événements à une adhésion ou à une participation financière risquerait d’en limiter l’audience⁵⁷⁷.

En outre, même dans le cas où BiblioPat parviendrait par ce biais à susciter de nouvelles adhésions, l’organisation de tels événements nécessiterait tout de même sur le long terme de repenser son modèle économique aujourd’hui uniquement basé sur les recettes liées aux adhésions. La grande majorité des adhérents est, depuis les débuts de l’association, farouchement opposée à la demande de subventions, considérant que cela assujettirait BiblioPat à ses financeurs⁵⁷⁸. Cependant, il nous semble que si l’association souhaite se développer davantage et élargir ses activités elle peut difficilement, dans l’état actuel de ses ressources, ne pas envisager cette possibilité. Concernant les craintes des adhérents et des membres du CA, rappelons que l’obtention d’un financement public ne subordonne pas l’association à réaliser

⁵⁷⁵ Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020

⁵⁷⁶ Outre la location éventuelle d’un lieu d’organisation, il faut également comprendre dans les frais occasionnés la prise en charge du transport des intervenants voire leur éventuelle rétribution.

⁵⁷⁷ Les groupes régionaux et sectoriels de l’ADBS organisent leurs propres événements et sont libres d’en choisir les conditions d’accès. La présidente actuelle de l’association considère néanmoins que la majorité des événements sont ouverts à tous sans condition ni frais. Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020. Notons cependant que l’atelier organisé en 2018 par le groupe ADBS-Pays de la Loire sur la création de cartes heuristiques qui a réuni 11 personnes a été proposé à 80 € pour les adhérents et 160 € pour les non-adhérents (repas compris). Ce tarif est sans doute justifié par les coûts d’organisation et de rémunération de l’intervenant invité ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L’INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Atelier pratique « création de cartes heuristiques ». In : *ADBS. Association des professionnels de l’information et de la documentation* [en ligne]. Novembre 2018. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l’adresse : <https://www.adbs.fr/agenda/atelier-pratique-creation-de-263989> ; Rapport d’activité 2018. In : *ADBS. Association des professionnels de l’information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l’adresse : <https://drive.google.com/file/d/1Z0pWYT2dcSJMTzI47j2snTdRrrf3ipRI/view>

⁵⁷⁸ Lors de nos entretiens, une adhérente considère même que certaines réalisations de l’ADBU sont des « commandes » du ministère de l’Enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation. Elle cite notamment l’enquête sur les indicateurs nationaux. Entretien n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 15.10.2019

L’ADBU ne cache d’ailleurs pas le rôle du ministère dans la paternité de cette étude : « L’IGB est actuellement en charge d’une étude, confiée par le MESR, qui vise à réponse à la question suivante "quels indicateurs pour évaluer l’activité documentaire des établissements, des sites universitaires et des organismes de recherche ?". Cette étude doit être achevée fin 2012. Cette étude semble donc recouper dans ses objectifs l’étude menée par l’ADBU (qui a été lancée à la demande et avec le soutien financier de la MISTRD du MESR) ». ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Étude sur l’évolution des indicateurs de l’IST – comptes rendus de réunions. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. 10 décembre 2019. [Consulté le 24 janvier 2020]. Disponible à l’adresse : https://adbu.fr/wp-content/uploads/2012/12/Etude-Indicateurs-IST-R%c3%a9union-08_10_12-v1.0-relu-IGB.pdf

En 2018, l’ADBU a publié une étude sur les indicateurs clés dans les BU européennes. A nouveau, cette enquête a pu être réalisée grâce au financement de de la MISTRD du MESRI, mais elle est une initiative de l’association et non le fruit d’une demande du ministère : ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. L’ADBU publie une étude sur les indicateurs clés des BU en Europe. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. 5 avril 2018. [Consulté le 24 janvier 2020]. Disponible à l’adresse : <https://adbu.fr/ladbu-publie-une-etude-sur-les-indicateurs-cles-des-bu-en-europe/>

un projet décidé par l'autorité qui l'attribue⁵⁷⁹. Dans le cas de BiblioPat, la demande de subvention pourrait s'inscrire le cadre du développement de ses activités⁵⁸⁰.

Outre ces points de vigilance quant aux moyens humains et financiers que nécessitent l'organisation de nouvelles activités, nous alertons également sur la potentielle redondance de ces événements avec ceux que peuvent déjà proposer des structures comme les CRFCB, les SRL ou d'autres associations. C'est pourquoi, il nous semble pertinent, qu'avant d'envisager de bouleverser son organisation et son fonctionnement, BiblioPat pourrait se rapprocher des acteurs déjà présents et investis à l'échelon régional afin de construire un partenariat ou une coopération avec eux. C'est ce que fait déjà par exemple, les sections régionales de l'ADBS pour un certain nombre de leurs événements⁵⁸¹. Cette solution permettrait à BiblioPat d'évoluer en douceur : de proposer d'autres activités sans mettre en péril l'équilibre de ses finances, de gagner en visibilité auprès des professionnels (et éventuellement de gagner de nouveaux adhérents) et d'être plus active sur la scène associative et professionnelle.

UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE REPLIÉE SUR ELLE-MÊME

Aujourd'hui BiblioPat peut sembler être une association repliée sur elle-même, tant par les sujets abordés par sa liste qui sont très centrés sur la technique que dans l'action même de l'association, peu engagée sur les questions relatives au patrimoine écrit et qui n'entretient que peu de relations avec les autres acteurs associatifs.

Une liste (trop) axée sur la pratique et la technique

Il y a peu de débats sur BiblioPat. Le rapport sur l'activité de la liste en 2010 faisait déjà ce constat : « il est à noter que les abonnés semblent assez peu portés sur la polémique ou le débat : la tentative de Juliette Jestaz pour faire émerger la question, nouvellement posée, des manuscrits coréens n'a guère provoqué de réactions enflammées »⁵⁸². En juin 2019, afin de dynamiser les échanges sur la liste, le CA décide de « soumettre de temps en temps une question à la sagacité de ses

⁵⁷⁹ « L'attribution d'une subvention n'a pas pour objet de répondre à un besoin propre exprimé au préalable par une autorité publique. Elle n'est pas la contrepartie d'une prestation de service individualisée ». MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. La circulaire du Premier ministre : les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations. Annexe 1 : Rappels sur les règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations. In : www.associations.gouv.fr [en ligne]. 24 septembre 2015. Mis à jour le 4 mai 2018. [Consulté le 24 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/la-circulaire-du-premier-ministre-les-nouvelles-relations-entre-les-pouvoirs-publics-et-les-associations.html>

⁵⁸⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. Subventions versées aux associations. In : www.associations.gouv.fr [en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/subventions.html>

⁵⁸¹ Par exemple, en 2018, le bureau ADBS Occitanie-Méditerranée a co-organisé avec le réseau MNE-RENE 30 et LIEN une journée d'interconnaissance et d'échanges et un atelier « dessiner pour mieux communiquer et mieux collaborer ». ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Découvrir et faire vivre nos réseaux professionnels dans la région à travers une journée d'interconnaissance et d'échanges et atelier « dessiner pour mieux communiquer et mieux collaborer ». Janvier 2018. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/agenda/decouvrir-et-faire-vivre-nos-40124>

⁵⁸² BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010

abonnés. L'idée étant de susciter des réactions et une discussion sur des thèmes qui n'auraient pas encore été abordés dans le cadre des échanges de la liste et qui nous semblent intéressants, ou problématiques »⁵⁸³. La première, « le constat d'état a-t-il une valeur juridique ? », est lancée le 3 septembre⁵⁸⁴. Elle n'obtient que 2 réponses dont l'une est de l'auteur même de la question⁵⁸⁵. Il est difficile d'établir un bilan sur ce premier essai. En octobre, ce n'est pas une question qui est posée, mais un sondage afin d'en savoir plus sur la communication des documents patrimoniaux en salle de lecture⁵⁸⁶. Celui-ci obtient 73 réponses et une restitution des résultats obtenus est diffusée sur la liste⁵⁸⁷. Notons qu'il s'agit à nouveau là de questions pratiques et juridiques, peu propices au débat.

Les abonnés eux aussi constatent que la liste est plus orientée vers les questions techniques et pratiques que sur une réflexion autour du patrimoine et de ses métiers :

Une chose qui m'a un peu étonnée est l'absence de débat autour de l'incendie de Notre-Dame de Paris et de tout ce que ça implique sur la modification de la loi sur les monuments historiques et la manière dont la loi a été contournée pour envisager sa restauration. Je vois plus passer des discussions techniques ou des informations sur de nouvelles collections mises en ligne, mais moins de débats autour du patrimoine, sur son statut, sa préservation, sur sa place dans la politique culturelle. Il y a des périodes qui sont plus riches techniquement, d'autres plus riches politiquement »⁵⁸⁸.

Dans ce cas précis, l'absence de discussion autour des conséquences de l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris tient sans doute au fait que cela ne concerne pas directement le patrimoine écrit qui est le principal centre d'intérêt de la liste. Les destructions de bâtiments d'archives avaient suscité plus de messages sur la liste, même s'il s'agissait surtout d'informations et qu'aucun débat ou discussion sur la gestion des bâtiments, des risques et les plans d'urgence par exemple n'a émergé⁵⁸⁹. Une abonnée considère même que la liste BiblioPat s'est tellement concentrée sur les sujets techniques qu'elle n'est plus une liste de discussion, mais une liste d'échanges de pratiques. Les réponses sont en effet essentiellement descriptives et n'invitent pas à une réflexion sur les missions et les enjeux des métiers. Elle n'impute pas cette orientation directement à la liste elle-même mais à la communauté qui s'est constituée⁵⁹⁰. La liste avec plus de 1800

⁵⁸³ Message de Rémy Cordonnier, « Lancement de la question BiblioPat du mois » diffusé le 3 septembre 2019 sur la liste BiblioPat

⁵⁸⁴ *Ibidem*

⁵⁸⁵ Messages d'Olivier Morand, « Lancement de la question BiblioPat du mois » diffusé le 5 septembre 2019 ; de Rémy Cordonnier, « Lancement de la question BiblioPat du mois » diffusé le 6 septembre 2019 sur la liste BiblioPat

⁵⁸⁶ Message de Rémy Cordonnier, « Question du mois d'octobre 2019 » diffusé le 16 octobre 2019 sur la liste BiblioPat

⁵⁸⁷ Message de Rémy Cordonnier, « Résultat de l'enquête sur la communication des documents patrimoniaux » diffusé le 4 février 2020 sur la liste BiblioPat.

⁵⁸⁸ Entretien n°3 – NU – cat. B (musée) - 10.09.2019

⁵⁸⁹ Sur les 6 messages concernant l'effondrement du bâtiment des archives de la ville de Cologne en mars 2009, 3 donnent des informations relatives à l'incident et les 3 autres concernent l'intervention du Bouclier bleu dans ce cadre.

L'effondrement du bâtiment des archives d'État de l'Aquila en avril 2009 suscite 4 messages tous informatifs.

Ces 2 catastrophes, ainsi que d'autres, ont fait l'objet d'une journée d'étude internationale « Historiens et archivistes face aux catastrophes : sauvetage, reconstitution et usages des archives sinistrées » organisée par les Archives départementales des Yvelines, l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ADEDA78 le 20 mai 2010. Programme disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.org/Historiens-et-archivistes-face-aux#i-les-catastrophes-de-cologne-de-l>

⁵⁹⁰ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

abonnés réunissant aussi bien des responsables de fonds que leurs équipes n'est effectivement peut-être pas le lieu idéal pour aborder des sujets potentiellement polémiques. Lors de nos entretiens, un cadre a ainsi renoncé à intervenir dans certaines discussions par crainte d'être en porte-à-faux vis-à-vis de ses équipes, notamment concernant le désherbage des collections patrimoniales, sujet débattu sur la liste en 2006⁵⁹¹. Elle affirme ainsi que, bien qu'y étant favorable, sous certaines conditions, elle n'interviendra jamais publiquement sur la liste pour soutenir cette position, car elle sait que beaucoup de ses collègues sont hostiles à cette démarche⁵⁹².

Si la liste est très centrée sur les questions techniques et pratiques, c'est parce qu'il s'agit là de la volonté des abonnés et que cela répond à leurs besoins. Néanmoins, malgré les échanges de la liste ainsi que la mise à disposition sur le site web de l'association de documents de référence sur certains sujets, force est de constater que BiblioPat n'intervient pas directement sur les pratiques professionnelles. Une abonnée regrette par exemple que BiblioPat ne s'engage pas dans la question du signalement des documents patrimoniaux⁵⁹³. En effet, même si les échanges sur la liste sont de qualité, l'association ne s'en empare pas pour faire évoluer les pratiques ou les harmoniser. C'est un enjeu dont se sont pourtant saisi d'autres associations. Par exemple, Bibliosuisse dispose depuis 1976 d'un groupe de travail « Manuscrits » dont le but est « d'unifier dans la mesure du possible les usages des bibliothèques suisses dans le domaine des manuscrits »⁵⁹⁴.

Si la liste BiblioPat n'apparaît pas comme le lieu pour débattre. Il semble qu'elle ne soit pas l'exception. En effet, en étudiant les archives de la liste ADBS-info, nous avons constaté qu'entre 2010 et 2019, il n'y a que 28 messages comportant le mot-clé « débat » et faisant donc référence à des « informations/questions suscitant des discussions »⁵⁹⁵ (sur 8053 diffusés)⁵⁹⁶. Certains canaux de communication d'autres associations sont cependant plus féconds en débats. Ainsi, sur le forum Agorabib mis en place par l'ABF en 2013, qui a l'ambition d'englober toutes les problématiques qui pourraient se poser aux bibliothécaires (hors patrimoine néanmoins), on trouve aussi bien des sujets techniques et pratiques que des débats. Ainsi, bien qu'ils ne représentent pas la majeure partie des sujets, ils sont néanmoins bien présents et plus fréquents que sur BiblioPat, de même qu'ils suscitent plus de réactions. Par exemple, en 2018, suite à la parution de 2 articles « consacrés à la liberté de s'informer et à la protection de la vie privée des usagers

⁵⁹¹ Message de Laure Jestaz « Jeter des livres anciens » diffusé le 20 juillet 2006 sur la liste BiblioPat

⁵⁹² Entretien n°16 – ADL – cat. A (bibliothèque d'un grand établissement) - 1.10.2019

⁵⁹³ Entretien n°34 – AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019

⁵⁹⁴ Pour plus d'informations sur ce groupe de travail et les rapports qu'il a produits voir : BIBLIOSUISSE. Manuscrits. In : *Bibliosuisse. La voix des bibliothèques* [en ligne]. [Consulté le 27 décembre 2019]. <https://bibliosuisse.ch/fr/Bibliosuisse/R%C3%A9seaux-sectoriels/Manuscrits>

⁵⁹⁵ ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Adbs-info - L'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation : in : *Listes ADBS*. [Consulté le 6 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://listes.adbs.fr/sympa/info/adbs-info>

⁵⁹⁶ Le débat ayant suscité le plus de réponses est celui autour de Refdoc en 2012 (6 messages entre le 17 octobre et le 26 octobre). En revanche, nous constatons que le sujet qui a obtenu le plus de réactions est l'annonce du choix de la BnF de recourir à la société Ebsco pour rénover son système informatique (PUB). 37 messages entre le 27 janvier et le 9 février 2012 et répertorié dans la catégorie des messages à caractère commercial (PUB). Cet exemple prouve que tous les sujets susceptibles de provoquer un débat ne sont pas identifiés comme tels par le système de mots-clés utilisé par la liste. *Archives de la liste ADBS-info*. Disponibles à l'adresse : <https://listes.adbs.fr/sympa/arc/adbs-info/2020-02/>

en bibliothèque » dans la rubrique « Le Débat » de la revue *Bibliothèques(s)*⁵⁹⁷, une discussion est initiée sur le forum⁵⁹⁸. Elle recueille, entre le 30 mai et le 17 juin 2018, 165 réponses de la part de 32 contributeurs⁵⁹⁹. Le débat est animé, les échanges musclés voire parfois même violents. L'ABF est prise à parti et est même contrainte de publier une prise de position dans laquelle elle rappelle que « le débat suppose le respect mutuel ET du temps pour en poser les termes et y réfléchir ensemble » et « propose à chacun de participer et d'enrichir le débat⁶⁰⁰, que nous espérons plus serein basé sur l'argumentation et qui se garde des attaques personnelles »⁶⁰¹. Ici, le débat s'est fait au détriment de l'association qui, au lieu d'en être l'instigatrice et de l'encadrer, l'a complètement subi. Pour éviter ce genre de débordements, BiblioPat a d'ailleurs, à une reprise au moins, souhaité qu'un débat n'ait pas lieu sur sa liste. Ce fut le cas en 2007. Des échanges importants ont alors lieu sur la liste Biblio-fr concernant l'annonce du gel des postes vacants de conservateurs d'État mis à disposition en BMC. Si la modération de BiblioPat mentionne à ses abonnés l'existence de ce débat, elle les avertit néanmoins que, cette discussion ayant donné lieu à des réactions agressives, BiblioPat ne se fera pas le relai de celle-ci et la question ne sera pas débattue sur sa liste⁶⁰².

Alors que les membres d'autres associations ou inscrits à leurs canaux de communication n'hésitent pas à s'interroger sur leur métier, sur ce qu'il est ou devrait être ainsi que sur les évolutions qui le touchent, les rares débats sur BiblioPat sont essentiellement axés sur la pratique (le port ou non de gants par exemple). La communauté du patrimoine semble assez réticente à aborder les sujets potentiellement polémiques et explosifs. Une adhérente de la première heure considère que cela tient de la profession même qu'elle juge « frileuse voire timorée »⁶⁰³. Son constat se retrouve dans le manque de prise de position de l'association.

⁵⁹⁷ LAILIC, Chloé. Devenir Bibliothécaire, devenir militante. In *Bibliothèque(s)*, juin 2018, n°92-93, p. 150-151 ; MARCUZZI, Anna. Militant de la liberté ou sentinelle du pacte républicain ? In *Bibliothèque(s)*, juin 2018, n°92-93, p.151-153

⁵⁹⁸ FOURMEUX, Thomas. Voulons-nous des bibliothèques sous surveillance en France ? In : *Agorabib. Le forum des professionnels des bibliothèques et de la documentation* [forum de discussion]. 30 mai 2018. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agorabib.fr/topic/3353-voulons-nous-des-biblioth%C3%A8ques-sous-surveillance-en-france/>

⁵⁹⁹ Bien qu'Agorabib compte près du double d'inscrits par rapport à BiblioPat (3591 contre 1852 au 24 décembre 2019), aucun sujet débattu sur la liste n'a obtenu une telle audience sur la liste : le sujet ayant obtenu le plus de réponses est celui relatif au catalogage des estampes (25 réponses) en 2007 alors que la liste ne comptait qu'entre 384 et 599 abonnés.

⁶⁰⁰ Souligné dans le texte.

⁶⁰¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. L'ABF affirme la liberté de s'exprimer et de débattre. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 8 août 2019. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/192/764/ABF/labf-affirme-la-liberte-de-s'exprimer-et-de-debattre>

⁶⁰² Message de la modération, « actualité brûlante sur Biblio-fr - postes gelés en BMC » diffusé le 14 décembre 2007.

Biblio-fr a plusieurs fois été le terrain de débats animés. Ceux-ci ont pu être critiqués pour leur manque de qualité et la violence des propos tenus : « J'ai honte de mon métier quand j'assiste à certaines joutes que je n'ose même pas qualifier d'idéologiques (ce serait leur faire trop d'honneur, compte tenu des arguments échangés) [...]. Tout le monde connaît biblio-fr. Enfin 'tout le monde', presque ! [...] oui pour ceux qui veulent balancer leurs états d'âme voire s'étriper dans des débats que je qualifierais parfois d'hallucinants (je veux bien citer des noms sous la torture, mais heureusement beaucoup comprendront ce que je veux dire !). Mais les autres ? Les professionnels en quête d'un espace d'échange vraiment professionnel ? ». CALENGE, Bertrand. J'en ai marre de biblio.fr [billet de blog]. In : *Bertrand Calenge : carnet de notes*. 29 novembre 2008. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bccn.wordpress.com/2008/11/29/jen-ai-marre-de-bibliofr/>

⁶⁰³ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

Une association peu engagée

Lors de l'assemblée constituante de BiblioPat, 2 personnes avaient proposé d'ajouter dans les statuts le fait « d'entreprendre des actions susceptibles d'aider à la valorisation et au développement des bibliothèques concernées » ce qui donnait à l'association « une mission de lobbying en quelque sorte »⁶⁰⁴. L'assemblée a rejeté cette orientation pour plusieurs raisons : position anti-militante de certains membres, peur d'effrayer les agents des petites structures, idée qu'il serait toujours possible de développer cette activité plus tard⁶⁰⁵. En 2007, lors d'une intervention relative à la carte culture professionnelle et notamment le fait que les conservateurs en poste dans des établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale n'y avaient pas accès⁶⁰⁶, la modératrice de la liste, après avoir exposé les possibilités pour faire remonter la demande d'une carte similaire pour l'ensemble des personnels et les obstacles à celle-ci, finit par écrire :

Je pense [...] que la liste BiblioPat n'est pas le lieu pour en discuter car elle ne souhaite pas jouer le rôle d'une association professionnelle pouvant mener des actions de lobbying (au bon sens du terme) et encore moins d'un syndicat. Elle n'en a d'ailleurs ni les moyens, ni l'assise. Je vous invite donc à porter la question auprès de Dominique Arot, président de l'ABF, des autres associations professionnelles et des syndicats représentatifs auprès des deux ministères⁶⁰⁷.

Ce refus de lobbying dès les débuts de BiblioPat, fait, qu'encore aujourd'hui, rien dans les statuts de l'association ne prévoit une action de ce genre⁶⁰⁸, si bien que l'association ne s'est jamais positionnée ou a été force de proposition sur de grandes thématiques.

En 2013, l'accord de numérisation signé entre la BnF et la société ProQuest⁶⁰⁹ provoque de nombreuses réactions sur la liste de discussion avec pas moins de 23 messages. Cette annonce a suscité beaucoup de débats au sein de la profession. Le président de la BnF, M. Bruno Racine, a ainsi publié plusieurs tribunes dans la presse pour justifier cet accord⁶¹⁰. BiblioPat et 5 autres associations de bibliothécaires et de documentalistes (IABD, ABF, ADBU, Acim, ADBS) sont d'ailleurs reçues par

⁶⁰⁴ Compte-rendu de l'AG constituante de l'association BiblioPat – 2.05.2006

⁶⁰⁵ *Ibidem*

⁶⁰⁶ Message d'Isabelle de Conihout, « Carte culture » diffusé le 24 mai 2007 sur la liste BiblioPat.

⁶⁰⁷ Message de Raphaële Mouren, « Carte gratuite » diffusé le 24 mai 2007.

⁶⁰⁸ BIBLIOPAT. *Statuts de l'association* [PDF]. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat-statuts.pdf>

⁶⁰⁹ Débat lancé par le message de Juliette Jestaz, « Je ne suis pas scandalisée - pour l'instant » diffusé le 23 janvier 2013

Annnonce de l'accord par le ministère de la Culture : MINISTÈRE DE LA CULTURE. Communiqué de presse : Investissements d'Avenir : Deux partenariats d'envergure conclus pour la numérisation et la diffusion des collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF). In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. Mis en ligne le 15 janvier 2013. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Communiqués-de-presse-2012-2018/Annee-2013/Investissements-d-Avenir-Deux-partenariats-d-envergure-conclus-pour-la-numerisation-et-la-diffusion-des-collections-de-la-Bibliothèque-nationale>

⁶¹⁰ RACINE, Bruno. La Bibliothèque de France au défi de la numérisation. *Le Monde* [en ligne], 1er février 2012. [consulté le 28 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/02/01/la-bibliothèque-de-france-au-defi-de-la-numerisation_1826114_3232.html ; La BnF et le défi de la numérisation. *Les grands débats*, 7 décembre 2013 ; CHAVEROU, Éric. Numérisation polémique à la BnF. In : France culture [en ligne]. 5 février 2013. [Consulté le 5 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/economie/numerisation-polemique-la-bnf>

M. Racine en présence de représentants du ministère de la Culture et de la Communication en février 2013⁶¹¹. Mais contrairement aux autres associations, elle n'a pas publié de communiqué pour indiquer sa position (l'Acim non plus d'ailleurs). Les prises de position de certains membres ou ancien membre du CA l'ont toutes été à titre personnel⁶¹². En janvier 2020, le CA de BiblioPat manifeste son souhait de prendre part à un courrier commun avec d'autres associations professionnelles afin d'être informée mais aussi associée au projet de réorganisation du Ministère de la Culture⁶¹³. Ses adhérents ayant très largement donné leur accord⁶¹⁴, BiblioPat a ainsi cosigné le 22 janvier 2020 avec l'ABF, l'ADB et l'ADBGV, une prise de position dans laquelle ces 4 associations font part de leurs « points de vigilance et d'alerte, et des propositions d'amélioration »⁶¹⁵. Cette initiative montre que l'association semble vouloir aujourd'hui prendre une direction plus engagée.

⁶¹¹ INTERASSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHÈQUES DOCUMENTATION. Accords BnF sur la numérisation : informations complémentaires. In : *IABD. Interassociation Archives Bibliothèques Documentation...* [en ligne]. 26 février 2013. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://iabd.fr/2013/02/26/accords-bnf-sur-la-numerisation-informations-complementaires/>

⁶¹² INTERASSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHÈQUES DOCUMENTATION. Domaine public : le grand emprunt jusqu'à l'absurde. In : *IABD. Interassociation Archives Bibliothèques Documentation...* [en ligne]. 22 janvier 2013. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://iabd.fr/2013/01/22/domaine-public-le-grand-emprunt-jusqua-labsurde/>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Communiqué ABF sur les deux partenariats conclus pour la numérisation et la diffusion des collections de la Bibliothèque nationale de France. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 13 juin 2017. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/1/173/320/ABF/communiqu%C3%A9-abf-sur-les-deux-partenariats-conclus-pour-la-numerisation-et-la-diffusion-des-collections-de-la-bibliotheque-nationale-de-france>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Communiqué: La numérisation des œuvres du domaine public doit permettre leur libre accès à tous. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://adbud.fr/communiqu%C3%A9-la-numerisation-des-oeuvres-du-domaine-public-doit-permettre-leur-libre-acces-a-tous/>

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. L'ADBS donne son avis sur des accords de partenariat signés par la BnF (2013) In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/groupe/ladbs-donne-son-avis-sur-22059>

⁶¹³ Les 3 directions générales dont celle des Médias et industries culturelles à laquelle sont rattachées les bibliothèques, vont être réformées. Cette réorganisation verrait notamment la création d'une nouvelle direction générale mais également l'éclatement des missions du Service Livre et Lecture et donc avoir potentiellement des conséquences sur les politiques nationales en faveur du patrimoine écrit. CASTELAIN, Jean-Christophe. Le Ministère de la Culture met en chantiers sa grande réforme. *Le Journal des Arts*, 20 septembre au 3 octobre 2019, n°529, p.3 ; GARY, Nicolas. L'industrie du livre en panique : que prépare le ministère de la Culture ? In : *AL ActuaLitté : les univers du livre*. 17 janvier 2020. [Consulté le 20 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/l-industrie-du-livre-en-panique-que-prepare-le-ministere-de-la-culture/98775> ; OURY, Antoine. Réformer le Ministère de la Culture : les propositions des bibliothécaires. In : *AL ActuaLitté : les univers du livre*. 23 janvier 2020. [Consulté le 26 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/reformer-le-ministere-de-la-culture-les-propositions-des-bibliothecaires/98895>

⁶¹⁴ 66 personnes sur 70. Chiffre au 25 janvier 2020. Ce sondage a été ouvert le 18 janvier 2020.

⁶¹⁵ ADBGV, ABD, ABF, BIBLIOPAT. Propositions des associations de Bibliothécaires sur les réformes de l'administration du livre et des bibliothèques au Ministère de la Culture. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 22 janvier 2020. [Consulté le 26 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/propositions_bibliothecaires_reforme_mc.pdf

Signalons que l'ABF et d'autres associations de bibliothécaires mais aussi du milieu de l'édition et de la création littéraire, avaient déjà envoyé le 15 janvier 2020 un premier courrier à M. Franck Riester, ministre de la Culture. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Projet de réforme au Ministère de la Culture. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 23 janvier 2020. [Consulté le 26 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/courrier_ministre_reforme_organisation_mc.pdf

Avant cette initiative récente, l'absence de prise de position forte de BiblioPat vis-à-vis des pouvoirs publics comme des grands établissements a en tout cas pu être critiquée par certains adhérents. L'une d'entre eux affirme ainsi avoir pris conscience lors de l'affaire de la destruction des archives du dépôt légal en 2016 que « l'association pouvait se trouver en difficulté dès lors que la politique de la BnF était mise en cause »⁶¹⁶. Le message d'une abonnée prenant position sur ce sujet est d'ailleurs diffusé sur la liste avec une mention de l'association : « en cohérence avec la charte de la liste gérée par l'association BiblioPat, qui mentionne que les abonnés peuvent aborder toutes les questions qui ont trait à la gestion du patrimoine des bibliothèques, nous publions le message posté par [...], qui dans le respect de la charte, intervient à titre personnel, comme tout abonné à la liste »⁶¹⁷. Une abonnée de la première heure considère ainsi : « on est restés une somme de gens, on n'a pas de poids et du coup, il n'y a pas d'action particulière ». Elle estime que la composition du CA, composé depuis le début majoritairement par des cadres et donc des personnes en position de direction, fait que l'association est « trop près du pouvoir ». Selon elle, cela entraînerait de fait une sorte de censure : ne pas s'exprimer ou prendre de position pour éviter de heurter ou de froisser des collègues. Elle conclut : « une association qui n'a pas de point de vue n'a pas d'intérêt »⁶¹⁸.

Effectivement, nous pouvons nous interroger sur la pertinence d'une association dédiée aux professionnels mais qui refuse de se positionner sur des enjeux clés des professions qu'elle touche ou d'aborder, lors de ses journées d'étude par exemple, des « questions plus fondamentales et dérangeantes »⁶¹⁹. Une abonnée souhaite notamment que BiblioPat adopte « un ton plus combatif et [soit la voix d'] une vraie défense du patrimoine »⁶²⁰.

En France, le lobbying n'est pas très développé dans le milieu des associations professionnelles de bibliothécaires. Ce terme a d'ailleurs mauvaise presse et on lui préfère largement les termes de « plaidoyer » ou d'*advocacy*⁶²¹. L'ADBS assume

⁶¹⁶ Entretien n°32 – AEO – enseignant-chercheur - 29.10.2019

⁶¹⁷ Message de Claire Haquet, « Archives du dépôt légal » diffusé le 18 janvier 2018 sur la liste BiblioPat.

⁶¹⁸ Entretien n°38 – UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019

⁶¹⁹ Entretien n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019

⁶²⁰ *Ibidem*.

⁶²¹ LIBAERT Thierry et PIERIOT Jean-Marie. *Communication des associations*. 2^e édition. Paris : Dunod, 2014, p. 62. ISBN : 978-2-10-070568-9

L'ABF dispose ainsi d'une commission *Advocacy*. Lors de notre entretien, une membre du CA de l'ABF nous a d'ailleurs déclaré qu'il était « plus judicieux de parler d'*advocacy* (intérêts communs) que de lobbying (intérêts privés) ». Entretien n°39 – AC – ABF - 19.01.2020

Marie-Laure Daridan définit ainsi le lobbying : « [...] une démarche visant à influencer la décision publique ou, plus largement, à assurer la promotion et la défense d'intérêts particuliers auprès des pouvoirs publics ». DARIDAN, Marie-Laure. *Lobbying : Les coulisses de l'influence en démocratie*. [Paris] : Pearson Education France, 2012. p 10. ISBN : 978-2-7440-6533-0

Quant à l'*advocacy*, Lena Baude le définit ainsi : « l'*advocacy* ou plaidoyer [...] consiste à ajouter à l'activité de lobbying proprement dite l'établissement de réseaux avec des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux et surtout des actions de sensibilisation, anticipant par-là les demandes d'information des institutions ». BAUDE, Lena. *À la recherche de l'intérêt général ? Les associations de bibliothécaires et l'Union européenne (1992-2015)* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2015, p. 26. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66789-a-la-recherche-de-l-interet-general-les-associations-de-bibliothe-caires-et-l-union-europeenne-1992-2015.pdf>

DARIDAN, Marie-Laure. *Lobbying : Les coulisses de l'influence en démocratie*. [Paris] : Pearson Education France, 2012. p 10. ISBN : 978-2-7440-6533-0

pour sa part son activité de lobbying et l'usage de ce terme⁶²², même si la présidente actuelle estime n'avoir pas l'impression d'en faire⁶²³. L'association répertorie en tout cas sur son site web les actions qu'elle a entreprises depuis 2013. En février 2017, elle a notamment milité pour « la création d'un cadre professionnel commun, interministériel, pour les corps ou cadres d'emploi des professionnels des bibliothèques, de la documentation, des archives »⁶²⁴. En outre, depuis de nombreuses années, elle travaille sur des référentiels métiers⁶²⁵. L'ADBU aussi affiche sa position en la matière en indiquant sur son site, dans l'encart « l'ADBU en bref » (visible quel que soit l'onglet consulté), qu'elle mène une « politique de lobbying (*advocacy*) en faveur des bibliothèques universitaires et de l'IST en France et en Europe »⁶²⁶. Dans son rapport moral de 2018-2019, seul le terme d'*advocacy* est utilisé⁶²⁷.

Les associations que nous avons contactées, comme l'AAF (1800 adhérents) ou l'AGCPF (350 adhérents), ont également l'ambition d'avoir une influence auprès des pouvoirs publics et de pouvoir peser dans les débats lorsqu'ils touchent leur champ d'action⁶²⁸, même si pour l'instant leur influence demeure limitée⁶²⁹. Cet engagement n'est en tout cas pas comparable avec ce qui se peut se pratiquer dans

⁶²² En 2017, l'ADBS travaille à son repositionnement grâce à 4 axes dont celui du militantisme. DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. ADBS : Le repositionnement de l'association au service des professionnels de l'info/doc. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2017/4 (Volume 54), p. 22-23. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-4-page-22.htm>

Sur la question de savoir si l'ADBS peut être considérée comme une association militante, Mme Danielle Dufour-Coppolani répond : « Non vue de l'extérieur car j'ai l'impression qu'elle n'est pas suffisamment connue par les non professionnels du domaine. Oui de l'intérieur par le réseau qu'elle constitue ».

DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. Sur l'engagement associatif, sur la militance. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2017/4 (Volume 54), p. 26-29. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-4-page-26.htm>

⁶²³ La présidente de l'ADBS nous a d'ailleurs confié que l'association était très sollicitée pour des partenariats. Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.20

⁶²⁴ ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Les actions d'influence et de lobbying de l'ADBS. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/groupe/actions-dinfluence-et-de-22060>

⁶²⁵ ALRIQ, Guillaume. *Le management des connaissances dans les associations professionnelles et d'entreprise*. Paris : L'Harmattan, 2010, p 81. ISBN : 978-2-296-11518-7

BAUDE Catherine. Le combat de l'ADBS pour améliorer le statut des personnels de documentation dans la Fonction publique d'État : 40 ans de militance. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2019/2 (n° 2), p. 91-102. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2019-2-page-91.htm>

⁶²⁶ Il est intéressant de remarquer que c'est d'ailleurs la première valeur mise en avant. Site web de l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbud.fr/>

⁶²⁷ ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport moral 2018-2019. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : https://adbud.fr/competplug/uploads/2019/09/ADBU_Rapport_Moral_2018-2019.pdf

⁶²⁸ Pour l'AAF, faire davantage de lobbying est clairement l'objectif affiché du mandat 2019-2021 du nouveau CA. Entretien n°35 – YA – AAF - 4.12.2019

⁶²⁹ L'AAF par exemple a pu peser sur le projet du règlement européen sur les données personnelles et obtenir une exception pour les archives. Mais la vice-présidente que nous avons interrogée à ce sujet considère que cette victoire est due au fait que l'AAF a agi conjointement avec l'ADBS qui selon elle est plus puissante. Entretien n°35 – YA – AAF - 4.12.2019

d'autres pays. En Europe, par exemple, la BBS (aujourd'hui Bibliosuisse)⁶³⁰ s'était largement investie dans ce champ entre 2003 et 2007 en participant notamment à la création d'un lobby suisse du livre suivie de la publication d'un *Manuel pour un lobby des bibliothèques suisses* (2004) et en prenant position sur la future loi sur l'encouragement à la culture (2005)⁶³¹. Mais le pays par excellence du lobbying est et reste les États-Unis où les groupes de pression et de lobbying font partie intégrante du paysage politique et sont strictement encadrés⁶³². L'ALA indique d'ailleurs sur son site web ce qui relève ou non du lobbying ainsi que les montants plafonds consacrés à cette activité. Dans son cas, cet engagement ne doit pas excéder annuellement le million de dollars. Sans donner de chiffre, l'association assure néanmoins dans un document datant de 2008 : « *ALA is operating well below that cap* »⁶³³. Notons également qu'aujourd'hui cette association préfère elle aussi utiliser le terme d'*advocacy* plutôt que celui de lobbying⁶³⁴.

Si les associations françaises n'ont pas une influence aussi développée, elles sont néanmoins capables de se rassembler pour peser dans les débats. En effet, en 2002, suite à la transcription dans la loi française de la directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI), 6 associations de bibliothécaires et de documentalistes publient un communiqué commun pour dénoncer cette loi qui, contrairement au texte d'origine, ne comprend aucune exception pour les bibliothèques. Ce rassemblement donne finalement lieu fin 2005 à la formation de l'IABD. Pour agir, celle-ci lance notamment une pétition (7020 signatures récoltées). Malgré une communication qui ne parvient pas à dépasser la sphère professionnelle⁶³⁵, elle est reçue par le ministère de la Culture et prend part aux échanges avec le Syndicat national de l'édition. Elle n'a pas non plus hésité à intervenir dans le processus de formation de la loi en rédigeant elle-même des amendements. La loi DADVSI n'aurait pas sa forme actuelle sans l'action et l'intervention de l'IABD⁶³⁶. Le 4 octobre 2010, une assemblée constituante a

⁶³⁰ L'association des Bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS) et l'Association suisse des documentalistes (ASD) ont fusionné en 2008 pour former la Bibliothèque Information Suisse. Puis en 2018, la BIS et la SAB-CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) ont à leur tour fusionné pour former Bibliosuisse.

⁶³¹ Cette loi fédérale a été votée 11 décembre 2009 et sa dernière version date de janvier 2017.

ACCART, Jean-Philippe. La « Mémoire du futur » vue de Suisse : le lobbying en point d'orgue. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2007, n° 6, p. 92-93. [Consulté le 16 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0092-004>

⁶³² En 1946, le *Federal Regulation of Lobbying Act* est registre listant tous les acteurs rémunérés pour influencer les membres du Congrès. Cette réglementation a été renforcée une première fois par le *Lobbying Disclosure Act* en 1995 puis en 2006 par le *Legislative Transparency and Accountability Act*.

⁶³³ « L'ALA intervient bien en dessous de ce plafond ». Souligné dans le texte.

THE AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. *Lobbying and ALA: Fact Sheet* [PDF]. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/aboutala/sites/ala.org/aboutala/files/content/governance/legalguidelines/alalobbying/lobbying-and-ala-fact-sheet-march-12-20081.pdf>

⁶³⁴ THE AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. *Advocacy*. In : *ALA. American Library Association* [en ligne]. [Consulté le 15 février 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/advocacy/>

⁶³⁵ L'impact dans la presse généraliste de l'action de l'IABD est nul. LAHARY, Dominique. 1. Communiquer grâce au lobbying : l'interassociation des bibliothécaires et des documentalistes (IABD). In : ACCART, Jean-Philippe (dir.). *Communiquer ! Les bibliothécaires, les décideurs et les journalistes* [en ligne]. Nouvelle édition. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2010, p. 140-145. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/396>

⁶³⁶ *Ibidem*

transformé ce « regroupement informel » en fédération régie par la loi de 1901. Aujourd'hui, elle réunit 19 associations professionnelles⁶³⁷.

Si BiblioPat pendant longtemps ne s'est pas engagée pour défendre plus activement les intérêts du patrimoine écrit et représenter ses adhérents, il serait trop simpliste d'accuser le CA d'en être le seul responsable et de faire preuve d'immobilisme et de frilosité. Ainsi, que le rappelait déjà, Mme Raphaële Mouren en 2007⁶³⁸, pour faire du lobbying, une association nécessite des ressources financières et humaines, chose dont BiblioPat ne dispose toujours pas pour l'instant. Ses recettes reposent uniquement sur les adhésions qui, comme nous l'avons vu, sont limitées. Elles sont de plus utilisées presque exclusivement pour assurer l'organisation des journées d'étude. L'AAF et l'AGCPF, même si leur action est limitée pour l'instant, ont l'avantage sur BiblioPat de disposer de ressources plus importantes⁶³⁹ et diversifiées (adhésions, subventions, mécénat, formations etc.) pour soutenir leur action. L'ABF, quant à elle, dispose d'une équipe permanente⁶⁴⁰ alors que BiblioPat ne peut compter que sur les membres de son CA constitué toujours majoritairement d'actifs qui ont donc des obligations professionnelles et sur lesquels l'organisation des journées d'étude pèse lourdement. Pour pouvoir s'inscrire davantage comme une association professionnelle et avoir une action plus militante⁶⁴¹, BiblioPat doit d'abord disposer des moyens humains et financiers suffisants, même si de par sa spécialisation, il s'agit d'une communauté restreinte qui ne pourra jamais prétendre avoir le poids et la force de frappe d'une association comme l'ABF (2000 adhérents) ou l'ADBS (1500 adhérents en 2019⁶⁴²).

En outre, pour gagner en visibilité et avoir une voix susceptible de porter auprès des instances publiques, BiblioPat doit rompre son isolement et trouver des partenaires (associations ou autres). L'exemple de l'IABD prouve que regroupées, les associations sont plus fortes et influentes que seules. Mais pour cela, BiblioPat doit obtenir l'assentiment de ses adhérents qui ne sont pas forcément ouverts à cette orientation. En 2011, l'AG a notamment conclu que « les adhérents ne désirent pas un élargissement important du champ d'action de BiblioPat ». Au cours de cette AG, mais également les années précédentes, ils ont refusé tout rapprochement avec d'autres associations⁶⁴³.

⁶³⁷ INTERASSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHÈQUES DOCUMENTATION. Qui sommes-nous ? In : *IABD. Interassociation Archives Bibliothèques Documentation...* [en ligne]. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://iabd.fr/a-propos/>

⁶³⁸ Message de Raphaële Mouren, « Carte gratuite » diffusé le 24 mai 2007.

⁶³⁹ Pour l'AAF, les subventions publiques représentent 3000 € mais ce sont les adhésions qui représentent l'essentiel de leurs ressources. Leur EURL de Formations leur permet quant à elle d'avoir des finances à l'équilibre. Entretien n°35 – YA – AAF - 4.12.2019

⁶⁴⁰ Équipe permanente de 5 personnes. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. L'équipe permanente. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 13 juin 2017. Mise à jour le 6 août 2019. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/17/7/ABF/1-equipe-permanente>

⁶⁴¹ Il faut néanmoins souligner qu'un certain nombre d'adhérents rejette tout militantisme. Entretien n°26 – NO – cat. B (bibliothèque d'un grand établissement) - 8.10.2019

⁶⁴² Chiffre fourni par la présidence de l'association. Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020. Depuis plusieurs années, cette association connaît une forte baisse des adhésions. 2558 en 2017, 2822 en 2016. En 2018, les ressources liées aux adhésions ont une nouvelle fois baissé de 28 %. ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Documents institutionnels. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/documents-institutionnels>

⁶⁴³ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.10.2011

Des relations limitées avec d'autres associations

BiblioPat a participé à des événements organisés par d'autres associations. Comme nous l'avons déjà évoqué, elle a disposé d'un stand à l'espace-rencontres lors du congrès du centenaire de l'ABF en juin 2006⁶⁴⁴ et en 2014, elle a présenté un poster lors du congrès de l'Ifla réuni à Lyon. Cependant, elle n'a pas noué de lien formel avec d'autres associations françaises ou internationales.

Pourtant dès 2007, des contacts informels avaient été pris avec l'ABF en vue d'une éventuelle coopération. Ces contacts étaient à l'initiative du président de l'ABF, M. Gilles Eboli. D'après le compte-rendu d'une réunion du CA en janvier, une convention pourrait être établie entre les 2 associations. Celle-ci pourrait prendre différentes formes : soutien logistique pour organiser des régions d'étude en région, aides pour publier des brochures techniques etc. Ce projet de convention devait être proposé aux président des groupes régionaux de l'ABF⁶⁴⁵. Quelques mois plus tard lors de son AG annuelle, BiblioPat indique attendre des nouvelles de ce projet du nouveau président de l'ABF, M. Dominique Arot⁶⁴⁶. Mais finalement, cette initiative ne mènera à rien de concret et le sujet n'est d'ailleurs plus abordé lors des AG suivantes.

En 2011, dans le cadre d'un éventuel élargissement des activités de l'association, le CA propose aux adhérents d'adhérer à l'Ifla ou à l'IABD. Ceux-ci refusent massivement ces 2 possibilités (7 personnes sur 32 pour une adhésion à l'Ifla et 14 pour une adhésion à l'IABD)⁶⁴⁷. Un rapprochement avec l'Ifla est à nouveau évoqué lors de l'AG de 2019. Le CA met notamment en avant la possibilité pour BiblioPat d'acquérir plus de reconnaissance internationale, mais aussi de pouvoir participer au lobbying et aux travaux menés par l'Ifla. Cette fois-ci, cette proposition est bien mieux accueillie par les adhérents, si bien que l'adhésion à la section *Rare Books et Special Collections* devrait être rapidement actée. Des adhérents se sont néanmoins posé la question de la pertinence d'une telle action. En effet, BiblioPat étant d'une taille modeste quel poids peut-elle prétendre avoir au sein d'une fédération qui compte parmi ses 1333 membres, pas moins de 143 associations nationales, 23 associations internationales et 851 institutions⁶⁴⁸ ? Cependant, l'acceptation d'une telle adhésion prouve que la position des adhérents est en train d'évoluer. Preuve supplémentaire, nous l'avons déjà évoqué, les adhérents ont également très majoritairement approuvé que BiblioPat s'associe avec l'ABF, l'ABD et l'ADBGV pour cosigner un courrier à destination du ministre de la Culture dans le cadre de la réorganisation de ce ministère.

Si la majorité des adhérents a souvent refusé tout rapprochement avec d'autres associations, cela n'empêche pas certains de regretter une telle décision. Les avis divergent suivant les attendus propres à chaque profession. Par exemple, une adhérente, enseignante-chercheuse (mais qui a été conservatrice des bibliothèques), déplore que BiblioPat ne se rapproche pas des associations des chercheurs qui, selon elle, « méconnaissent les métiers du patrimoine et le travail accompli par les

⁶⁴⁴ BIBLIOPAT. Formulaire d'inscription à l'espace-rencontres du congrès de l'ABF – juin 2006

⁶⁴⁵ BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 22.01.2007

⁶⁴⁶ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007

⁶⁴⁷ BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.10.2011

⁶⁴⁸ Chiffres de 2018. INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. *IFLA Annual Report 2018* [PDF]. [Consulté le 28 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/files/assets/hq/annual-reports/2018.pdf>

professionnels. Cela conduit à des incompréhensions inévitables, à une mauvaise orientation professionnelle des étudiants et à une sous-exploitation scientifique et pédagogique des collections »⁶⁴⁹.

Si BiblioPat n'a que peu de relations avec d'autres associations notamment françaises, des liens existent néanmoins. Nous l'avons déjà évoqué, des messages du Bouclier bleu France sont régulièrement diffusés sur la liste BiblioPat. De même, l'AGCCPF a relayé sur son site l'annonce des journées BiblioPat en 2019. Cette association ne serait d'ailleurs pas opposée à l'idée de nouer des liens plus forts. En effet, elle souhaite cultiver la transversalité en partageant des projets avec d'autres associations et faire entendre avec elles une voix commune. D'ailleurs, les statuts réformés de l'AGCCPF en décembre 2019 permettent désormais aux associations partenaires d'assister aux réunions de son CA⁶⁵⁰.

Le refus de BiblioPat de s'associer avec d'autres associations a longtemps perduré, car l'association était jalouse de son indépendance. Malgré des liens tissés avec quelques associations, mais qui tiennent essentiellement aux liens personnels plus qu'à une volonté réelle du CA et des adhérents, BiblioPat a longtemps paru particulièrement isolée sur la scène associative professionnelle. Si les journées qu'elle organise ont une renommée certaine, nombre de professionnels, notamment des métiers hors des bibliothèques n'ont jamais entendu parler de BiblioPat. La vice-présidente de l'AAF avec laquelle nous avons été en contact, n'a ainsi eu connaissance de son existence que parce qu'une de ses collègues avait assisté aux journées d'étude⁶⁵¹. Un rapprochement avec d'autres associations, notamment françaises ou francophones, permettrait à BiblioPat de gagner en visibilité, mais aussi de pouvoir se positionner sur les thématiques qui lui tiennent à cœur. C'est une orientation que le CA est en train d'initier en ce moment avec son adhésion future à l'Ifla et son rapprochement avec d'autres associations professionnelles afin d'être informée mais aussi entendue sur la réorganisation du Ministère de la Culture.

CONCLUSION DE LA PARTIE IV

BiblioPat depuis sa création peine à se construire une identité détachée de sa liste de discussion. Si les journées d'études qu'elle organise sont un succès et sont appréciées, certains participants regrettent qu'elles n'abordent pas des sujets plus engagés. L'association ne s'est d'ailleurs jamais positionnée sur des problématiques métiers, législatives ou autres. Même si elle a fait partie de la délégation d'associations reçue par la BnF dans le cadre de son accord avec ProQuest, son rôle est resté essentiellement passif. Les prises de parole, sur la liste notamment, ont toujours été personnelles et c'est également le cas lorsque des sujets potentiellement polémiques ont pu être abordés. À ce jour, BiblioPat est une association qui n'a ni voix ni opinion. Étant relativement seule sur le créneau du patrimoine écrit en France et bénéficiant d'une reconnaissance certaine des institutions publiques, mais aussi de la profession, elle pourrait pourtant prétendre prendre part voire même peser sur les débats entourant cette thématique. Mais pour cela, elle devra rompre l'isolement dans lequel elle se trouve. C'est une chose qu'elle

⁶⁴⁹ Entretien n°32 – AEO – enseignant-chercheur - 29.10.2019

⁶⁵⁰ Entretien n°37 – HI – AGCCPF - 6.12.2019

⁶⁵¹ Entretien n°35 - YA – AAF- 4.12.2019

souhaite notamment faire en adhérant prochainement à l’Ifla et en se rapprochant d’autres associations pour être entendue sur la réorganisation en cours du Ministère de la Culture. Grâce à ces actions, elle espère ainsi obtenir davantage de visibilité au sein des associations professionnelles. Mais BiblioPat devra aussi passer par un élargissement de ses activités qui, pour être possible, devra s’accompagner du développement de son nombre d’adhérents et de ses ressources financières.

CONCLUSION

Lorsque l'association BiblioPat a été créée en mai 2006, son but premier était d'offrir à sa liste de discussion un support juridique. Rapidement, elle a été sollicitée par l'Essib pour élaborer un événement annuel autour du patrimoine en bibliothèque. Depuis, même si l'association propose désormais ses propres journées, indépendamment de l'Essib ou de tout autre institution, elle n'a pas investi d'autres champs d'activités. La principale raison est que son cœur était et est toujours sa liste de discussion. Celle-ci, forte de plus de 1800 abonnés en 2019, est sa principale activité et d'ailleurs ce qui lui vaut le plus de reconnaissance de la part des professionnels en charge de collections patrimoniales. Grâce à elle, ils disposent d'un espace d'échanges libres. Cette liberté d'échanger sur tous les sujets concernant le patrimoine est l'ADN de la liste et ce qui a justifié sa création, même si les sujets abordés sont principalement techniques et pratiques et rarement polémiques. Aujourd'hui, l'association qui est longtemps restée renfermée sur elle-même semble être à un tournant de son histoire. Depuis plusieurs années déjà, même si elle est reconnue par les pouvoirs publics comme un interlocuteur important pour les questions autour du patrimoine écrit, elle demeure isolée sur la scène associative professionnelle. Ses adhérents, longtemps opposés à une évolution des missions de BiblioPat et à un rapprochement avec d'autres associations, ont donné leur accord, fin 2019, pour une adhésion à l'Ifla. De même, ils se sont largement prononcés pour que BiblioPat prenne part avec d'autres associations à l'action menée dans le cadre de la réorganisation du Ministère de la Culture. La communauté BiblioPat semble ainsi plus disposée à une ouverture qu'elle ne l'était il y a encore quelques années. En outre, si la liste demeure son émanation la plus appréciée, nombre d'abonnés et d'adhérents, notamment en région, souhaiteraient voir l'association davantage investie dans d'autres activités comme la production de documents pratiques ou l'organisation d'événements ailleurs qu'à Paris. L'élargissement de ses actions permettrait à BiblioPat de s'agrandir et notamment d'attirer davantage d'adhérents, dont le nombre bien que respectable, demeure faible par rapport au nombre d'abonnés à la liste. Le financement de nouvelles activités n'est néanmoins pas possible dans l'état actuel des ressources de l'association et nécessiterait d'augmenter, mais aussi de varier les sources de ses recettes ou de nouer des partenariats avec des acteurs déjà présents en région.

SOURCES

ENTRETIENS

Afin de préserver l'anonymat des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenu, leur nom et leur établissement ne sont pas diffusés. Pour la même raison, nous avons choisi de ne pas faire figurer la retranscription de ces entretiens dans nos annexes. Ces entretiens sont cités dans notre document sous cette forme :

- Entretien n°1 – GA – cat. A (bibliothèque d'un institut de recherche) – 8.09.2019
- Entretien n°2 – ALA – cat. A (bibliothèque - indépendant) - 9.09.2019
- Entretien n°3 – NU – cat. B (musée) - 10.09.2019
- Entretien n°4 – ADI – cat. A (musée) 10.09.2019
- Entretien n°5 – AA – cat. A (bibliothèque associative) - 10.09.2019
- Entretien n°6 – OO – cat. A (ministère de la Culture) - 11.09.2019
- Entretien n°7 – AI – cat. A (bibliothèque)/retraité - 11.09.2019
- Entretien n°8 – SO – cat. B (musée) - 12.09.2019
- Entretien n°9 – GA – cat. A (archives)13.09.2019
- Entretien n°10 – LH – cat. A (bibliothèque universitaire) - 13.09.2019
- Entretien n°11 – EE – cat. B (bibliothèque municipale) - 13.09.2019
- Entretien n°12 – RE – cat. B (BMC) - 20.09.2019
- Entretien n°13 – AI – cat. C (BMC) - 20.09.2019
- Entretien n°14 – AE – enseignant-chercheur - 30.09.2019
- Entretien n°15 – HU – cat. A (bibliothèque universitaire) - 1.10.2019
- Entretien n°16 – ADL – cat. A (bibliothèque d'un grand établissement) - 1.10.2019
- Entretien n°17 – EO – documentaliste (établissement de formation supérieure)- 2.10.2019
- Entretien n°18 – EA – chargé de mission (SRL) - 2.10.2019
- Entretien n°19 – AI – cat. B (bibliothèque municipale) - 3.10.2019
- Entretien n°20 – UO – cat. B (BMC) - 4.10.2019
- Entretien n°21 – AO – cat. A (bibliothèque universitaire) - 4.10.2019
- Entretien n°22 – EU – cat. A (bibliothèque)/retraité - 7.10.2019
- Entretien n°23 – OO – cat. A (archives) - 7.10.2019
- Entretien n°24 – AO – cat. A (bibliothèque municipale) - 7.10.2019
- Entretien n°25 – NT – cat. B (BMC) - 7.10.2019
- Entretien n°26 – NO - cat. B (bibliothèque d'un grand établissement) – 8.10.2019

- Entretien n°27 – OE – cat. A (bibliothèque) / Bouclier bleu France - 11.10.2019
 Entretien n°28 – MI – cat. C (bibliothèque municipale) - 13.10.2019
 Entretien n°29 – LI – conservatrice-restauratrice - 15.10.2019
 Entretien n°30 – NM – cat. C (bibliothèque municipale) - 21.10.2019
 Entretien n°31 – EE – cat. A (BMC) - 25.10.2019
 Entretien n°32 – AEO – enseignant-chercheur - 29.10.2019
 Entretien n°33 - AA – cat. A (bibliothèque)/retraité - 22.11.2019
 Entretien n°34 - AE – cat. A (EPA) - 2.12.2019
 Entretien n°35 - YA – AAF - 4.12.2019
 Entretien n°36 - AR – cat A (ministère de la Culture) - 6.12.2019
 Entretien n°37 - HI – AGCCPF- 6.12.2019
 Entretien n°38 - UE – cat. A (bibliothèque spécialisée) - 9.12.2019
 Entretien n°39 – AC – ABF- 19.01.2020
 Entretien n°40 – AUO – ADBS – 17.02.2020

ARCHIVES DE L'ASSOCIATION BIBLIOPAT

Site web

BIBLIOPAT. *Le règlement intérieur (modifié en 2014)* [PDF]. [Consulté le 29 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat-reglement-interieur2014.pdf>

BIBLIOPAT. Adhérer à l'association. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/adherer-a-lassociation>

BIBLIOPAT. Audience et rayonnement de BiblioPat. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/audience-et-rayonnement-de-bibliopat>

BIBLIOPAT. *Charte de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : [http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat - _charte de la liste de discussion.pdf](http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat_-_charte_de_la_liste_de_discussion.pdf)

BIBLIOPAT. *Florilège BiblioPat 2016. Le meilleur de la liste de discussion* [PDF]. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : [http://bibliopat.fr/sites/default/files/florilege des messages de la liste.pdf](http://bibliopat.fr/sites/default/files/florilege_des_messages_de_la_liste.pdf)

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2019 – Le patrimoine MOUVEMENTÉ. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2019-le-patrimoine-mouvemente>

BIBLIOPAT. L'association. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/lassociation>

BIBLIOPAT. Manifeste. In : *Bibliopat* [en ligne]. [Consulté le 12 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/>

BIBLIOPAT. *Statuts de l'association* [PDF]. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/sites/default/files/bibliopat-statuts.pdf>

BIBLIOPAT. Journée BiblioPat 2010 : Normes et évaluation. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journee-bibliopat-2010-normes-et-evaluation>

BIBLIOPAT, ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Rencontres Henri-Jean Martin 2011 : Publics et politiques publiques. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2011-publics-et-politiques-publiques>

BIBLIOPAT. Journée BiblioPat 2012 : Les objets en bibliothèque. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journee-bibliopat-2012-les-objets-en-bibliotheque>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2013 : Transmission de la mémoire professionnelle. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-bibliopat-2013-transmission-de-la-memoire-professionnelle>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2014 : A prendre ou à laisser ? In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-bibliopat-2014-a-prendre-ou-a-laisser>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2015 : Images à tous les étages. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2015-images-a-tous-les-etages>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2016 : Publics, médias et médiations du patrimoine. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019] Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2016-publics-medias-et-mediations-du-patrimoine>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2017 : La valeur atteint-elle le nombre des années ? In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019] Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2017-la-valeur-atteint-elle-le-nombre-des-annees>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2018 : Le patrimoine écrit dans la cité. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2018-le-patrimoine-ecrit-dans-la-cite>

BIBLIOPAT. Journées BiblioPat 2019 - Le patrimoine MOUVEMENTÉ. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/journees-detude/journees-bibliopat-2019-le-patrimoine-mouvemente>

BIBLIOPAT et ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Programme des 1^{ères} rencontres Henri-Jean Martin. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2007-2009>

BIBLIOPAT et ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. Programme, des 3^{èmes} rencontres

Henri-Jean Martin. In : *BiblioPat* [en ligne]. [Consulté le 15 décembre 2019].
 Disponible à l'adresse : <http://bibliopat.fr/rencontres-henri-jean-martin-2007-2009>

AG

- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG constituante de l'association – 2.05.2006
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 11.12.2012
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 13.10.2009
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.06.2008
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 10.10.2011
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 17.11.2016
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 2.07.2007
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association BiblioPat – 20.11.2014
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 22.11.2018
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 5.11.2015
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.12.2010
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 7.11.2019
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'AG de l'association – 9.11.2017
- BIBLIOPAT. Rapport financier 2017 présenté à l'AG de l'association – 22.11.2018
- BIBLIOPAT. Rapport financier 2013 présenté à l'AG de l'association – 20.11.2014

Réunions du CA

- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 22.01.2007
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.03.2008
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 23.07.2009
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 2.05.2011
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 10.11.2011
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.01.2012
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 4.06.2012
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 10.09.2012
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 21.01.2013
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 5.04.2013
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 17.06.2013
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 16.09.2013
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 13.01.2014

- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 31.03.2014
BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 23.06.2014
BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 23.01.2017
BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 29.01.2018
BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion du CA de l'association – 28.01.2019

Documents divers

- BIBLIOPAT. Brouillon du mail d'invitation à la réunion du 8 mars 2006 – 1.02.2006
- BIBLIOPAT. Charte du modérateur et de l'intervenant – Journées d'étude BiblioPat
- BIBLIOPAT. Compte rendu de la réunion d'information sur les nouveaux partenariats de la BnF – 23.04.2014
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'atelier « Définition d'un outil en ligne permettant l'accès aux ressources » – 19.03.2012
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de l'atelier « Travailler en mode collaboratif sur le site BiblioPat » - 11.04.2016
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de la réunion tenue à l'École nationale supérieure des beaux-arts – 8.03.2006
- BIBLIOPAT. Compte-rendu de réunion – 27.03.2006
- BIBLIOPAT. Copie des inscrits RHJM 2011
- BIBLIOPAT. Formulaire d'inscription à l'espace-rencontres du congrès de l'ABF – juin 2006
- BIBLIOPAT. Lettre de Mme Gascard Carole, présidente de BiblioPat à M. le président de l'ACB – 28.10.2008
- BIBLIOPAT. Lettre de Mme Gascard Carole, présidente de BiblioPat à M. le président de l'ACB - 23.07.2009
- BIBLIOPAT. Liste des inscrits 2013 aux journées BiblioPat
- BIBLIOPAT. Proposition de modification des statuts présentée à l'AG extraordinaire – 11.12.2012
- BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 11.12.2012
- BIBLIOPAT. Statuts de l'association BiblioPat – version du 2.05.2006

SOURCES D'AUTRES ASSOCIATIONS

AAF

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Fermeture de la liste archives-fr sur Yahoo et migration vers une nouvelle liste de discussion. In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. Mis en ligne le 7 janvier 2020. [Consulté le 8 janvier 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://archivistes.org/Fermeture-de-la-liste-archives-fr-sur-Yahoo-et-migration-vers-une-nouvelle>

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Membres adhérents / Pourquoi une cotisation membre ? In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. Mis à jour le 28 mars 2018. [Consulté le 21 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.org/Membres-adherents#pourquoi-une-cotisation-membre>

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. Statuts. In : *AAF. Association des archivistes français* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.org/Statuts,1360>

ABF

ADBGV, ABD, ABF, BIBLIOPAT. Propositions des associations de Bibliothécaires sur les réformes de l'administration du livre et des bibliothèques au Ministère de la Culture. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 23 janvier 2020. [Consulté le 26 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/propositions_bibliothecaires_reforme_mc.pdf

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Adhésion collectivité. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. [Consulté le 21 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/189/191/825/ABF/adhesion-collectivite>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Communiqué ABF sur les deux partenariats conclus pour la numérisation et la diffusion des collections de la Bibliothèque nationale de France. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 13 juin 2017. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/1/173/320/ABF/communiqu-abf-sur-les-deux-partenariats-conclus-pour-la-numerisation-et-la-diffusion-des-collections-de-la-bibliotheque-nationale-de-france>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Comptes rendus des assemblées générales et des conseils nationaux. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 13 juin 2017. Mise à jour le 27 novembre 2019. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/compte_rendu_AG/CR_AG_juin_2019.pdf

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Conseil d'administration 2019-2021. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 18 octobre 2019 [Consulté le 30 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/7/418/1176/ABF-Region/conseil-d-administration-2019-2021>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Conseil d'administration. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 6 août 2019 [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/7/418/1176/ABF-Region/conseil-d-administration-2019-2021>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. CR de la JE Quelle médiation pour le patrimoine. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 11 novembre 2019. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/314/2552/ABF-Region/cr-de-la-je-queelles-mediations-pour-le-patrimoine>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. L'ABF affirme la liberté de s'exprimer et de débattre. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 8 août 2019. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/192/764/ABF/labf-affirme-la-liberte-de-s'exprimer-et-de-debattre>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. L'équipe permanente. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 13 juin 2017. Mise à jour le 6 août 2019. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/17/7/ABF/l-equipe-permanente>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Le bureau national. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour 6 août 2019 [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/17/4/ABF/le-bureau-national>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Le Conseil national et les 21 groupes régionaux. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. Mis à jour le 6 août 2019. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/1/17/5/ABF/le-conseil-national>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Projet de réforme au Ministère de la Culture. In : *abf. Association des bibliothécaires de France* [en ligne]. 23 janvier 2020. [Consulté le 26 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/courrier_ministre_reforme_organisation_mc.pdf

ABQLA

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DU QUÉBEC – QUEBEC LIBRARY ASSOCIATION. Strategic Plan 2017-2021. In : *ABQLA. Association des bibliothécaires du Québec – Quebec Library Association*. Mise à jour en 2018. [Consulté le 6 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://abqla.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/abqla_2017stratplan_2017_2021.pdf

ADBS

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Adhésion. Modalités et tarifs. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. Mise à jour le 1er octobre 2019. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/modalites-tarifs>

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Documents institutionnels. In : *ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 26

janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/documents-institutionnels>

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. L'ADBS donne son avis sur des accords de partenariat signés par la BnF (2013) In : ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/groupe/ladbs-donne-son-avis-sur-22059>

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Les actions d'influence et de lobbying de l'ADBS. In : ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.adbs.fr/groupe/actions-dinfluence-et-de-22060>

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport d'activité 2017. In : ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 20 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : https://drive.google.com/file/d/1GC9DOm_q5x2QH7_golrsYW4vUOIE3uZ9/view

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport d'activité 2018. In : ADBS. Association des professionnels de l'information et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 19 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://drive.google.com/file/d/1Z0pWYT2dcSJMTzI47j2snTdRrrf3ipRI/view>

ADBU

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Communiqué : La numérisation des œuvres du domaine public doit permettre leur libre accès à tous. In : Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/communiqué-la-numerisation-des-oeuvres-du-domaine-public-doit-permettre-leur-libre-acces-a-tous/>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Conseil d'administration. In : Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation [en ligne]. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://adbu.fr/lassociation/conseil-dadministration/>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Étude sur l'évolution des indicateurs de l'IST – comptes

rendus de réunions. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. 10 décembre 2019 [Consulté le 24 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : https://adbu.fr/wp-content/uploads/2012/12/Etude-Indicateurs-IST-R%c3%a9union-08_10_12-v1.0-relu-IGB.pdf

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. L'ADBU publie une étude sur les indicateurs clés des BU en Europe. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. 5 avril 2018. [Consulté le 24 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/ladbu-publie-une-etude-sur-les-indicateurs-cles-des-bu-en-europe/>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport financier 2018-2019. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/09/RAPPORT-FINANCIER-ADBU-2018.pdf>

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET DE LA DOCUMENTATION. Rapport moral 2018-2019. In : *Adbu. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation* [en ligne]. [Consulté le 21 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/09/ADBU_Rapport_Moral_2018-2019.pdf

AGCCPF

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES CONSERVATEURS DES COLLECTIONS PUBLIQUES DE FRANCE. Flyer club entreprise [PDF]. [Consulté le 14 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agccpf.com/uploads/revue/Flyer%20club%20d'entreprise.pdf>

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES CONSERVATEURS DES COLLECTIONS PUBLIQUES DE FRANCE. *Statuts modifiés de l'AGCCPF* [PDF]. [Consulté le 5 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.agccpf.com/uploads/Statuts%20modifi%C3%A9s%20de%20l'AGCCPF.pdf>

Ala

THE AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. *Lobbying and ALA: Fact Sheet* [PDF]. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/aboutala/sites/ala.org.aboutala/files/content/governance/legalguidelines/alalobbying/lobbying-and-ala-fact-sheet-march-12-20081.pdf>

BOUCLIER BLEU FRANCE

BOUCLIER BLEU FRANCE. Adhérer au CFBB. In : *Bouclier bleu France. Protéger le patrimoine en temps de crise* [en ligne]. [Consulté le 21 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bouclier-bleu.fr/blog/2019/01/09/devenir-adherent/>

BOUCLIER BLEU FRANCE. Organisation et fonctionnement. In : *Bouclier bleu France. Protéger le patrimoine en temps de crise* [en ligne]. Mis à jour le 2 juillet 2018. [Consulté le 18 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bouclier-bleu.fr/organisation-et-fonctionnement/>

IABD

INTERASSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHÈQUES DOCUMENTATION. Accords BnF sur la numérisation : informations complémentaires. In : *IABD. Interassociation Archives Bibliothèques Documentation...* [en ligne]. 26 février 2013. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://iabd.fr/2013/02/26/accords-bnf-sur-la-numerisation-informations-complementaires/>

INTERASSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHÈQUES DOCUMENTATION. Domaine public : le grand emprunt jusqu'à l'absurde. In : *IABD. Interassociation Archives Bibliothèques Documentation...* [en ligne]. 22 janvier 2013. [Consulté le 25 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://iabd.fr/2013/01/22/domaine-public-le-grand-emprunt-jusqua-labsurde/>

INTERASSOCIATION ARCHIVES BIBLIOTHÈQUES DOCUMENTATION. Qui sommes-nous ? In : *IABD. Interassociation Archives Bibliothèques Documentation...* [en ligne]. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://iabd.fr/a-propos/>

Ifla

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. *IFLA Annual Report 2018* [PDF]. [Consulté le 28 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/files/assets/hq/annual-reports/2018.pdf>

CADRE LÉGAL ET ADMINISTRATIF

Lois et textes législatifs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Article 5 de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, modifié par l'Ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 - art. 4 JORF 29 juillet 2005 en vigueur le 1er janvier 2006 [en ligne]. [Consulté le 22 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570&dateTexte=20090506>

Ministères et services publics

Ministère de la culture

Archives

Note « mise en route de la liste de discussion Patrimoine-bibliothèques@culture.fr » du 21 mai 2003 d'Éric Gross, directeur du livre et de la lecture, à l'intention de Madame Elodie Ziegler-Perthuisot, conseillère chargée de la société de l'information et d'Internet S/c de Monsieur Christophe Patier, conseiller au cabinet.

Note de Mme Carole Gascard à l'intention de M. Éric Gross, directeur du livre et de la lecture – 6.05.2003

Documentation

DRAC OCCITANIE. Journée du patrimoine écrit, 27-28 juin, Albi. In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Actualites/Actualite-a-la-une/Journees-du-patrimoine-ecrit-27-28-juin-Albi>

LIVRE ET LECTURE. Charte de la conservation dans les bibliothèques. In : *Ministère de la culture* [en ligne]. [Consulté le 16 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Gerer-le-patrimoine-en-bibliotheque/Conservation-restauration/La-charte-de-la-conservation-dans-les-bibliotheques>

MINISTÈRE DE LA CULTURE. Communiqué de presse : Investissements d'Avenir : Deux partenariats d'envergure conclus pour la numérisation et la diffusion des collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF). In : *Ministère de la Culture* [en ligne]. Mis en ligne le 15 janvier 2013. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Communiqués-de-presse-2012-2018/Annee-2013/Investissements-d-Avenir-Deux-partenariats-d-envergure-conclus-pour-la-numerisation-et-la-diffusion-des-collections-de-la-Bibliothèque-nationale>

MINISTÈRE DE LA CULTURE. Livre et Lecture. Structures régionales du livre. In : *Ministère de la culture* [en ligne]. [Consulté le 5 novembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Ressources-et-action-territoriale/Action-territoriale/Les-structures-regionales-du-livre>

MINISTÈRE DE LA CULTURE. Recommandations du service du livre et de la lecture : procédure à suivre en cas de vol constaté dans une bibliothèque relevant d'une collectivité territoriale. In : *Ministère de la culture* [en ligne]. [Consulté le 18 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Securite-Surete/Fichiers/ProcEDURE-a-suivre-en-cas-de-vol-constate-dans-une-bibliotheque-relevant-d-une-collection-territoriale-2014>

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. La circulaire du Premier ministre : les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations. Annexe 1 : Rappels sur les règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations. In : *www.associations.gouv.fr* [en ligne]. 24 septembre 2015. Mis à jour le 4 mai 2018. [Consulté le 24 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/la-circulaire-du-premier-ministre-les-nouvelles-relations-entre-les-pouvoirs-publics-et-les-associations.html>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. Subventions versées aux associations. In : *www.associations.gouv.fr* [en ligne]. [Consulté le 24 janvier 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/subventions.html>

DOCUMENTATION DE BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. Rapport d'activité 2018. In : *bm-lyon.fr* [en ligne]. [Consulté le 23 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bm-lyon.fr/rapports-d-activite/rapport-d-activite-2018/article/les-chiffres-cles-2018>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. BnF-Partenariats. Rencontres avec les associations professionnelles – 23.04.2014

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Les ressources humaines. In : *BnF* [en ligne]. [Consulté le 15 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnf.fr/fr/ra2018-les-ressources-humaines>

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. Politique de conservation. In : *BnF* [en ligne]. [Consulté le 23 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bnf.fr/fr/politique-de-conservation>

BIBLIOGRAPHIE

BiblioPat

Liste et association

BOSC, Aurélie. Update on BiblioPat : A French Association for Special Collections Librarians. *International Preservation News : a Newsletter of the IFLA Core Activity on Preservation and Conservation*, octobre 2007, n°42, p. 34-35

HUCHET, Bernard. BiblioPat. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 1, p. 36-37. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0036-004>

MOUREN, Raphaële. Le patrimoine bien modéré : Entretien avec Raphaële Mouren, modérateur de la liste BiblioPat. *Bibliothèque(s)* [en ligne], octobre 2010, n°52, p.51-52. [Consulté le 29 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59894-52-nouveaux-patrimoines.pdf#page=53>

Journées d'études

BARBARO Agnès. Journée Bibliopat 2015. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2016, n° 6, [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2015_65729

BREUIL, Sandrine. Journées BiblioPat 2017 : La valeur atteint-elle le nombre des années ? De la notion de valeur appliquée aux collections patrimoniales [billet de blog]. In : *Renaissance & Patrimoine*. 28 septembre 2017. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://renapatri.hypotheses.org/2831>

DUTREMÉE, Régis. Rencontres Henri-Jean Martin. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 1, p. 100-100. [Consulté le 20 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0100-009>

GOTTELY, Alexandra. Journée BiblioPat 2012. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2013, n° 2. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0091-004>

PATRIMOINE ET NUMÉRIQUE. #BiblioPat16 : publics, médias et médiations du patrimoine. In : *Patrimoine-et-numérique.fr* [en ligne]. 18 novembre 2016. [Consulté le 26 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.patrimoine-et-numerique.fr/journees-d-etudes-evenements/44-bibliopat16-publics-medias-et-mediations-du-patrimoine>

RAPATEL, Livia. Le Patrimoine écrit dans la cité ou de l'utilité citoyenne des institutions de conservation du patrimoine. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2019, n° 17. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/le-patrimoine-ecrit-dans-la-cite-ou-de-l-utilite-citoyenne-des-institutions-de-conservation-du-patrimoine_69068

TRAINEAU-DUROZOY, Anne-Sophie. Journée Bibliopat 2014. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2014, n° 3. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2014_69068

2019]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-bibliopat-2014_65003

VALLAS, Philippe. Compte rendu des 4^{èmes} rencontres Henri-Jean Martin (Villeurbanne, 10-11 octobre 2011). *Actualités de la conservation*, 2011, n°30, p. 1-4.

WESTEEL, Isabelle. La transmission de la mémoire des bibliothèques et des bibliothécaires. *Insula : Bibliothéconomie* [en ligne], 22 novembre 2013. [Consulté le 25 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://insula.univ-lille3.fr/2013/11/transmission-memoire-bibliotheques-bibliothecaires/>

Exemples de sujets abordés par BiblioPat

Conservation

BARYLA, Christiane. Préservation et conservation. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 1, p. 42-46. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0042-006>

Numérisation

CHAUVEROU, Éric. Numérisation polémique à la BnF. In : France culture [en ligne]. 5 février 2013. [Consulté le 5 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/economie/numerisation-polemique-la-bnf>

DUFRENE Bernadette, IHADJADENE Madjid et BRUCKMANN Denis (dir.). *Numérisation du patrimoine. Quelles médiations ? Quels accès ? Quelles cultures ?* Paris : Hermann, 2013, 311 p.

JACQUESSON, Alain. *Google Livres et le futur des bibliothèques numériques. Historique du projet, techniques documentaires, alternatives et controverses*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2010, 223 p.

JESTAZ, Laure. Quels projets pour les fonds d'estampes ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2008, n° 5, p. 96-97. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0096-009>

RACINE, Bruno. La Bibliothèque de France au défi de la numérisation. *Le Monde* [en ligne], 1er février 2012. [consulté le 28 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/02/01/la-bibliotheque-de-france-au-defi-de-la-numerisation_1826114_3232.html

RACINE, Bruno. La BnF et le défi de la numérisation. *Les grands débats*, 7 décembre 2013

SCIARDIS, Nelly. *Europeana, le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library : des bibliothèques numériques internationales miroirs de leurs publics ? Le patrimoine au défi de la numérisation de masse et de la diversité culturelle* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2012, 135 p. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56775-europeana-le->

[reseau-francophone-numerique-et-la-world-digital-library-legitimite-des-communautés-instaurees-par-ces-bibliotheques-numeriques-patrimoniales.pdf](#)

Manuscrits de la Badische Landesbibliothek

GRAF, Klaus. Les manuscrits de la Badische Landesbibliothek menacés de vente [billet de blog]. In : *Archivalia*. 2 octobre 2006. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://archivalia.hypotheses.org/28845>

RYKNER, Didier. Les manuscrits de la Badische Landesbibliothek menacés de vente. *La Tribune de l'Art*, 1^{er} octobre 2006

SCHMITT, Jean-Claude. Il faut sauver les manuscrits de Karlsruhe. In : *Lemond.fr* [en ligne], 5 octobre 2006. [Consulté le 23 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/livres/article/2006/10/05/il-faut-sauver-les-manuscrits-de-karlsruhe-par-jean-claude-schmitt_820086_3260.html

Réorganisation du ministère de la culture

CASTELAIN, Jean-Christophe. Le Ministère de la Culture met en chantiers sa grande réforme. *Le Journal des Arts*, 20 septembre au 3 octobre 2019, n°529, p.37

GARY, Nicolas. L'industrie du livre en panique : que prépare le ministère de la Culture ? In : *AL ActuaLitté : les univers du livre*. 17 janvier 2020. [Consulté le 20 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/l-industrie-du-livre-en-panique-que-prepare-le-ministere-de-la-culture/98775>

Les associations professionnelles

Généralités sur les associations professionnelles

ARNAUD, Pascal. *Créer et gérer une association*. Levallois-Perret : StudyramaPro, 2019, 187 p. (ici p.90). ISBN : 978-2-7590-3925-8

BAZIN Cécile, DUROS Marie, DUFOUR Marie, PRÉVOSTAT Guillaume, FAURITTE Jacques et MALET Jacques. *La France associative en mouvement, Recherche et solidarité* [en ligne]. 17^e édition. S.l. : s.n., octobre 2019, 45 p. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la-france-associative-18-10-2019.pdf>

Les associations du patrimoine. *Bulletin du Département des études et de la prospective* [en ligne], septembre 2001, n°136, p.1-11 (ici p. 2). [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/Histoire-du-ministère/Ressources-documentaires/Collections-numerisees/La-collection-du-bulletin-d-information-Developpement-culturel-1969-2006>

Histoire des associations professionnelles des bibliothèques

DEPEYROT, Bertrand. *Histoire des assemblées d'adhérents de l'Association des bibliothécaires de France, de l'assemblée constitutive au 55e congrès : 1906-2009*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2010, 1 vol.

DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. *Les réseaux formels et informels d'une organisation, l'ADBS, perspective et enjeux de la communication*. Master professionnel : Management de la Communication. Poitiers : Université de Poitiers, 2007, p. 10. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00433367/document

GALLICHAN, Gilles. L'Association Sauver les documents en péril des bibliothèques françaises. *Documentation et bibliothèques* [en ligne], 1994, 40 (1), p. 33-34. [Consulté le 19 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.7202/1033419ar>

GICQUEL, Florence. De la création à la professionnalisation de l'ADBS. Le temps des pionniers : 1963-1983. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2003, vol. 40, n°2, p. 94-103

WILHITE, Jeffrey M. *85 years IFLA : a history and chronology of sessions 1927-2012*. Berlin : De Gruyter Saur, 2012, 359 p.

Associations et pratiques professionnelles

ALRIQ, Guillaume. *Le management des connaissances dans les associations professionnelles et d'entreprise*. Paris : L'Harmattan, 2010, 174 p. ISBN : 978-2-296-11518-7

GAYON, Elisabeth et LAGNEAU, Flora. ADBS : le rôle d'une association professionnelle en matière d'emploi. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2011, vol. 48, n°2, p.62-63

HECQUARD, Françoise. *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991*. Paris : Association des bibliothécaires français, 1991, 64 p.

LEMAÎTRE, Cyrille. *L'ABF, ses manuels et le métier de bibliothécaire*. Mémoire : Lettres modernes. Marseille : Université Aix-Marseille 1, 2005, 1 vol.

Associations, advocacy, lobbying et militantisme

ACCART, Jean-Philippe. La « Mémoire du futur » vue de Suisse : le lobbying en point d'orgue. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2007, n° 6, p. 92-93. [Consulté le 16 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0092-004>

BAUDE Catherine. Le combat de l'ADBS pour améliorer le statut des personnels de documentation dans la Fonction publique d'État : 40 ans de militance. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2019/2 (n°2), p. 91-102. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2019-2-page-91.htm>

BAUDE, Lena. *À la recherche de l'intérêt général ? Les associations de bibliothécaires et l'Union européenne (1992-2015)* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2015, p. 26. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66789-a-la-recherche-de-l-interet-general-les-associations-de-bibliothe-caires-et-l-union-europeenne-1992-2015.pdf>

DARIDAN, Marie-Laure. *Lobbying : Les coulisses de l'influence en démocratie*. [Paris] : Pearson Education France, 2012. 213 p. ISBN : 978-2-7440-6533-0

DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. ADBS : Le repositionnement de l'association au service des professionnels de l'info/doc. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2017/4 (Volume 54), p. 22-23. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-4-page-22.htm>

DUFOUR-COPPOLANI, Danielle. Sur l'engagement associatif, sur la militance. *I2D – Information, données & documents* [en ligne], 2017/4 (Volume 54), p. 26-29. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-4-page-26.htm>

LAHARY, Dominique. 1. Communiquer grâce °au lobbying : l'interassociation des bibliothécaires et des documentalistes (IABD). In : ACCART, Jean-Philippe (dir.). *Communiquer ! Les bibliothécaires, les décideurs et les journalistes* [en ligne]. Nouvelle édition. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2010, p. 140-145. [Consulté le 27 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/396>

Communication

LIBAERT Thierry et PIERIOT Jean-Marie. *Communication des associations*. 2^e édition. Paris : Dunod, 2014, 196 p. ISBN : 978-2-10-070568-9

Les communautés de pratique et les communautés virtuelles

Définitions et généralités

BOUGHZALA, Imed. Communautés professionnelles virtuelles et gestion des connaissances. In : BOUGHZALA Imed et ERMINE Jean-Louis (dir.). *Management des connaissances en entreprise*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : Hermès Science publications, Get et Lavoisier, 2007, p. 168-191. ISBN : 978-2-7462-1551-1

DAELE, Amaury, Les communautés de pratique. In : BARBIER Jean-Marie, BOURGEOIS Etienne et CHAPELLE Gaëtane (dir.). *Encyclopédie de la formation*. Paris : PUF, 2009, p. 721–730.

DAELE, Amaury. Vers un modèle de compréhension des processus et de l'expérience d'apprentissage au sein des communautés de pratique. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la*

formation. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 63-78. ISBN : 979-10-91901-18-5

FORTUN-CARILLAT, Véronique. Pratique *communautiques* au sein de communautés virtuelles dites de pratique. Nouvelles formes d'appropriation et de participation. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 227-250. ISBN : 979-10-91901-18-5

GHETTY, Cédric. Communautés virtuelles : genèse, définitions et fonctionnement. In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du XXIe siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives*. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 91-111. ISBN : 978-2-296-55369-9

HENRI France et PUDELKO Béatrice. La recherche sur la communication asynchrone : de l'outil aux communautés. In : DAELE Amaury et CHARLIER Bernadette (dir.). *Étude des communautés délocalisées d'enseignants* [en ligne]. Rapport PNER (Programme Numérisation pour l'Enseignement et la Recherche) : Observation des usages et des pratiques dans le domaine de l'enseignement scolaire. Paris : Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 2002, p. 12-45. [Consulté le 5 novembre 2019] Disponible à l'adresse : <https://edutice.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/1881/filename/rapportfinal.pdf>.

LATZKO-TOTH Guillaume et PROULX Serge. Le virtuel au pluriel : cartographie d'une notion ambiguë. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p.57-76. ISBN : 978-2-7637-8384-0

LÉVY, Pierre. *Cyberculture. rapport au conseil de l'Europe dans le cadre du projet « Nouvelles technologies, coopération culturelle et communication »*. Paris : Éditions Odile Jacob, [Strasbourg], Éditions du Conseil de l'Europe, 1997, 313 p. ISBN : 2-7381-0512-2

LÉVY, Pierre. Pour un modèle scientifique des communautés virtuelles. In : PROULX Serge, POISSANT Louise et SÉNÉCAL Michel (dir.). *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*. Laval : Presses universitaires de Laval, 2006, p.91-105. ISBN : 978-2-7637-8384-0

LÉVY, Pierre. *Qu'est-ce que le virtuel ?* Paris : La Découverte, 1998, p. 13. ISBN : 2-7071-2835-X

MARTIN Christian. Dimensions interculturelles de la communication au sein de communautés de pratique naissantes : confiance, conversations, convivialité. In : SOULIER Eddie et AUDRAN Jacques (dir.). *Communautés de pratique et management de la formation*. Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2017, p. 265-274. ISBN : 979-10-91901-18-5

Exemples de communautés

FORTUN-CARILLAT, Véronique. *Les enjeux du e-learning « communautaire » en formation continue d'enseignants* [en ligne]. Thèse de doctorat : Sciences de l'éducation. Université de Paris-Est, 2016. [Consulté le 30 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://theses.fr/2016PESC0018/document>

STASSIN, Bérengère. *La blogosphère info-doc : une communauté de savoir, une mosaïque de médiations. Étude des dynamiques sociales, socio-thématiques et*

discursives d'un réseau de blogueurs experts. Toulouse : Cépaduès-Éditions, 2016, 410 p. ISBN : 978-2-36493-563-1

La communication au sein des communautés

Listes de diffusion et de discussion

Historique et technique

DURAND, Jean-Pierre, PEYRIÈRE, Monique et SEBAG, Joyce. *Bibliothécaires en perspectives*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2006, 197 p.

PALOQUE-BERGÈS, Camille. *Les ordinateurs entrent en conférence : genèse des listes électroniques* In : *Qu'est-ce qu'un forum internet ? Une généalogie historique au prisme des cultures savantes numériques* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2018. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/oep/1846>

SIEGERT, Paul Ferdinand. *Die Geschichte der E-Mail*. Bielefeld : Transcript Verlag, 2008, 360 p. ISBN : 978-3-89942-896-4

Sympa (informatique). In : Wikipédia, l'encyclopédie libre [en ligne]. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sympa_\(informatique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sympa_(informatique))

Exemples de listes de diffusion et de discussion

BURGET, Rémy, FLAHAUT, Jean-Jacques, GUÉLY, Cécile et LEMOINE, Vanessa. *Capitalisation des connaissances et listes de discussion*. Mémoire de recherche : DCB. Villeurbanne : Enssib, juin 2000, 1 vol., 47 p.

CALENGE, Bertrand. *J'en ai marre de biblio.fr* [billet de blog]. In : *Bertrand Calenge : carnet de notes*. 29 novembre 2008. [Consulté le 20 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://bccn.wordpress.com/2008/11/29/jen-ai-marre-de-bibliofr/>

CAVIALE Olivier, BRUILLARD Éric. *Les jeux d'acteurs sur des listes de discussion institutionnelles d'enseignants*. *Réseaux* [en ligne], 2009/3, n° 155, p. 137-176. [Consulté le 15 janvier 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2009-3-page-137.htm>

GALAUP, Xavier. *Présentation de discothecaires_fr*. In *Acim. Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale* [en ligne]. 6 février 2002. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.acim.asso.fr/2002/02/presentation-de-discothecaires_fr/

HUMBAIRE Bernard et OLLIVIER Marie-Anne. *L'Internet au service d'une profession : L'offre de l'ADBS. IDT97 le Salon de l'informatique électronique. Textes des communications*, 1997, p. 21-25

KOLMAYER, Elisabeth. *Formation et capitalisation des connaissances sur une liste de discussion professionnelle*. *Réseaux* [en ligne], 2003/3, n°119, p. 177-

201. [Consulté le 17 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2003-3-page-177.htm>

LASRET, Kathia. *La liste de discussion ADBS-INFO*. Mémoire : sciences de l'information et la documentation. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 1 vol., 84 p.

LE CROSNIER, Hervé. BIBLIO-FR : quatre ans d'expérience d'une liste de diffusion francophone. In : GUÉGEN, Nicolas et TOBIN, Laurence (éd.), *Communication, société et internet. Actes du colloque GRESICO de Vannes, Université de Bretagne Sud, 10 et 11 septembre 1998*. Paris, Montréal : L'Harmattan, 1998, p. 189-212. ISBN : 2-7384-6733-4

RÉGIMBEAU, Gérard. Biblio-fr et après ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2010, n° 4, p. 88-89. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0088-007>

Forums, wikis, blogs et sites internet

BERKANI, Véronique. Internet. Les sites coopératifs : un tumulte très constructif. *Territoires*, mars 2005, n°456

CHAIMBAULT Thomas. Du blog au wiki [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2007, n° 4, p. 86-87. [Consulté le 20 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0086-002>

GARREAU, Angelina. *Les blogs, entre outils de publication et espaces de communication. Un nouvel outil pour les professionnels de la documentation* [en ligne]. Mémoire : sciences de l'information et de la documentation. Université catholique de l'Ouest, Angers, 19 septembre 2005, p.134 [Consulté le 12 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000273

LIZIARD David. Les wikis. In : QUEYRAUD, Frédéric et SAUTERON, Jacques (dir.). *Outils du web participatif en bibliothèque. Fils RSS, wikis, blogs, podcast, VOD, portails, réseaux sociaux, services mobiles, questions-réponses*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : ABF, 2013, p. 66-72

PAGANELLI Céline et CLAVIER Viviane. Le forum de discussion : une ressource informationnelle hybride entre information grand public et information spécialisée. In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du XXI^e siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives*. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 39-51. ISBN : 978-2-296-55369-9

PALOQUE-BERGÈS, Camille. *Introduction*. In : *Qu'est-ce qu'un forum internet ? Une généalogie historique au prisme des cultures savantes numériques* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2018. [Consulté le 9 décembre 2019]. À l'adresse : <http://books.openedition.org/oep/1845>.

TEXIER, Bruno. L'ABF lance AgoraBib, un forum dédié aux bibliothécaires et documentalistes. *Archimag.com* [en ligne], 6 mars 2013. [Consulté le 15 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archimag.com/article/labf-lance-agerabib-un-forum-d%C3%A9di%C3%A9-aux-biblioth%C3%A9caires-et-aux-documentalistes>

THÉVIOT, Anaïs. Les forums : un espace commun de discussion publique sur Internet. In : YASRI-LABRIQUE, Éléonore. *Les forums de discussion : agoras du*

XXIe siècle. Théories, enjeux et pratiques incursives. Paris : L'Harmattan, 2011, p. 27-29. ISBN : 978-2-296-55369-9

Réseaux sociaux

DOMENGET, Jean-Claude. La fragilité des usages numériques. Une approche temporaliste de la formation des usages. *Les Cahiers du numérique* [en ligne], 2013/2 (Vol. 9), p. 47-75. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.ezscd.univ-lyon3.fr/revue-les-cahiers-du-numerique-2013-2-page-47.htm>

THIAULT, Florence. Présentation de soi et promotion de l'identité promotionnelle sur Twitter. In : KIYINDOU, Alain, BARBEY, Francis et CORROY-LABARDENS, Laurence. *De l'éducation par les médias à l'éducation aux médias*. Paris : L'Harmattan, 2015, p.53-64. ISBN : 978-2-343-07510-5. Disponible à l'adresse : <https://hal.univ-lille3.fr/hal-01695985/document>

Événements

BÉQUET, Gaëlle. Les Premières rencontres Biblio-fr. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1998, n° 4, p. 110-114. [Consulté le 25 octobre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0110-001>

Le patrimoine écrit et graphique

Définition et généralités

BABELON, Jean-Pierre et CHASTEL, André. *La notion de patrimoine*. Paris : Liana Levi, 2008. 141 p. ISBN 978-2-86746-481-2

COHEN, Gérard et YVON, Michel. Le Plan d'action pour le patrimoine écrit. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2004, n° 5, p. 48-50. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0048-008>

DI MÉO, Nicolas. Les Journées du patrimoine écrit en région. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2015, n° 6, p. -. [Consulté le 3 janvier 2020]. Disponible en ligne : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-journees-du-patrimoine-ecrit-en-region_65463

FOUCHER Tiphaine-Cécile. *Pour que vive le patrimoine écrit* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2018, 1 vol. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces.pdf>

HEINICH, Nathalie. *La fabrique du patrimoine*. « De la cathédrale à la petite cuillère ». Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, 286 p. ISBN : 978-2-7351-1264-7

HENRYOT, Fabienne. Introduction. Le patrimoine écrit. Histoire et enjeux d'un concept. In : *La fabrique du patrimoine écrit. Objets, acteurs, usages sociaux*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2019. p. 7-31. ISBN : 978-2-37546-123-5

LAURENT, Xavier. Naissance et développement de l'Inventaire. Texte repris du hors-série n°1 de *Présence d'André Malraux*, 2004 : actes de la journée d'étude consacrée à « Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France », BnF, 23 mai 2013. [en ligne] [Consulté le 10/12/2019] Disponible à l'adresse : https://malraux.org/art181_2016_laurent/

MELOT, Michel. *Mirabilia. Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*. Paris : Gallimard, 2012. 288 p. ISBN 978-2-07-013637-7

Patrimoine écrit et bibliothèques

DESGRAVES, Louis. *Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres*. [Paris] : Ministère de la Culture, 1982, 2 vol.

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n° 3, p. 27. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>

HUCHET, Bernard. Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier ». In COQ, Dominique (dir.). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012, p. 26-36. [Consulté le 10 décembre 2019]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pressesenssib/652#tocto1n1>

MILHAT, Morgane. *Collections patrimoniales : quelles stratégies documentaires aujourd'hui ?* Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2016. 1 vol.

Les métiers des bibliothèques

BRACCO, Laetitia. *Le métier de magasinier en bibliothèque universitaire : disparition ou évolution ?* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2019, 1 vol. [Consulté le 3 février 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68898-le-metier-de-magasinier-en-bibliotheque-universitaire-disparition-ou-evolution.pdf>

DUPIN, Corinne. *Autoformation : l'apprentissage buissonnier*. Paris : Édition du Cercle de la librairie, 2017, 122 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENQUÊTE « BIBLIOPAT ET VOUS ».....	145
ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESSAGES DIFFUSÉS SUR LA LISTE ADBS-INFO.....	161
ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESSAGES DIFFUSÉS SUR LA LISTE EXLIBRIS-L.....	163

ANNEXE 1 : ENQUÊTE « BIBLIOPAT ET VOUS »

Nous reproduisons ici les résultats aux questions fermées⁶⁵² de notre enquête « BiblioPat et vous » diffusée entre le 3 juin et le 16 octobre 2019 sur la liste BiblioPat et qui a recueilli 374 réponses.

1. Comment avez-vous connu BiblioPat ?

	Effectifs	%
Pendant mes études	60	16 %
Pendant une formation	19	5,1 %
Par un(e) collègue	173	46,3 %
Par la presse professionnelle	0	0 %
Lors d'un événement professionnel (journées professionnelles etc.)	40	10,7 %
Par internet	50	13,4 %
Par les réseaux sociaux	5	1,3 %
Autre	27	7,2 %

Réponses « autre » : 12 = avoir fait partie de l'équipe qui a fondé BiblioPat ou avoir participé aux premières réunions ; 5 = non précisé ; 2 = pendant un stage ; 4 = ne se souvient plus ; 2 = par des collègues ; 1 = par la veille professionnelle ; 1 = par une liste de diffusion

2. Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous abonné(e) à la liste de discussion de BiblioPat ?

	Effectifs	%
Raisons professionnelles	353	94,4 %
Études universitaires ou scolaires	30	8 %
Recherche de niveau universitaire	12	3,2 %
Curiosité	64	17,1 %
Autre	2	0,5 %

Réponses « autre » : 1 = car a participé à création de la liste ; 1 = pour avoir des nouvelles des collègues perdus de vue

⁶⁵² Cela explique que les 58 questions composant notre questionnaire ne sont pas reproduites ici.

3. Depuis combien de temps êtes-vous abonné(e) ?

	Effectifs	%
Moins d'un mois	7	1,9 %
Moins de 6 mois	21	5,6 %
Moins d'un an	18	4,8 %
Moins de 2 ans	36	9,6 %
Entre 2 et 5 ans	123	32,9 %
Entre 5 et 10 ans	98	26,2 %
Plus de 10 ans	71	19 %

4. Lisez-vous les messages de la liste de discussion :

	Effectifs	%
À chaque arrivée de nouveau message	98	26,2 %
Plusieurs fois par jour	38	10,2 %
Une fois par jour	68	18,2 %
Plusieurs fois par semaine	105	28,1 %
Une fois par semaine	35	9,4 %
Plusieurs fois par mois	20	5,3 %
Une fois par mois	2	0,5 %
Moins d'une fois par mois	8	2,1 %

5. Avez-vous déjà posté un message sur la liste de discussion BiblioPat ?

	Effectifs	%
Oui une fois	97	25,9 %
Oui plusieurs fois	86	23 %
Non	191	51,1 %

6. Pourquoi ? (question posée uniquement à celles et ceux n'ayant jamais envoyé de message sur la liste)

	Effectifs	%
Pas eu besoin	137	71,7 %
Pas osé	35	18,3 %
Pas pensé	5	2,6 %
Craint pour la confidentialité de certains projets	7	3,7 %
Autre	7	3,7 %

Réponses « autre » : 2 = raisons hiérarchiques ou car un(e) collègue poste déjà sur la liste ; 2 = pas eu besoin ; 1 = réponses sont dans les archives ; 1 = manque de temps ; 1 = pas précisé

7. Avez-vous obtenu une réponse satisfaisante ? (question posée uniquement à celles et ceux ayant déjà envoyé un message sur la liste)

	Effectifs	%
Oui	166	90,7 %
Non	17	9,3 %

8. Les réponses apportées par la liste de discussion BiblioPat ont-elles déjà pu appuyer vos décisions par rapport à vos collègues, vos supérieur(e)s ou votre tutelle ? (question posée uniquement à celles et ceux ayant déjà envoyé un message sur la liste)

	Effectifs	%
Oui	116	63,4 %
Non	15	8,2 %
Non concerné(e)	52	28,4 %

9. Avez-vous déjà répondu à un message sur la liste de discussion BiblioPat ?

	Effectifs	%
Oui	195	52,1 %
Non	179	47,9 %

10. Utilisez-vous les archives de la liste de discussion BiblioPat ?

	Effectifs	%
Oui	150	40,1 %
Non	224	59,9 %

11. La liste de discussion BiblioPat vous sert à :

	Effectifs	%
Être en contact ou garder le contact avec la profession	234	62,6 %
Faire une veille informative, nourrir votre réflexion professionnelle	342	91,4 %
Répondre à vos interrogations, apprendre de nouvelles choses	264	70,6 %
Prendre connaissance d'événements professionnels	266	71,1 %
Prendre connaissance d'événements culturels	150	40,1 %
Prendre connaissance des offres de formation	90	24,1 %
Prendre connaissance des offres d'emploi	110	29,4 %
Prendre connaissance des offres de stage	24	6,4 %
Autre	5	1,3 %

Réponses « autre » : 1 = prendre connaissance des projets des collègues ; 1 = aider les collègues ; 1 = lancer des débats ; 1 = diffuser des offres d'emploi ; 1 = peu d'utilisation de la liste

12. Êtes-vous satisfait(e) du moyen de communication (liste de discussion) choisi par BiblioPat ?

	Effectifs	%
Très satisfait	186	49,7 %
Satisfait	146	39 %
Ni satisfait ni insatisfait	37	9,9 %
Insatisfait	4	1,1 %
Très insatisfait	1	0,3 %

13. Vous êtes-vous déjà rendu sur le site web bibliopat.fr ?

	Effectifs	%
Oui	281	75,1 %
Non	93	24,9 %

14. Que consultez-vous sur le site web bibliopat.fr ?

	Effectifs	%
Les informations relatives à l'association	71	25,3 %
La rubrique « Ressources »	149	53 %
La rubrique « Actualités »	98	34,9 %
La rubrique « Journées d'étude »	141	50,2 %
Le dépôt d'offres d'emploi/stage	99	35,2 %
Les archives de la liste de discussion	98	34,9 %
Autre	6	2,1 %

Réponses « autre » : 2 = rien ; 1 = s'inscrire ; 1 = annuaire des abonnés ; 1 = documents du « groupe de provenance »

15. Êtes-vous satisfait(e) du contenu du site web bibliopat.fr ?

	Effectifs	%
Très satisfait	116	41,3 %
Satisfait	99	35,2 %
Ni satisfait ni insatisfait	57	20,3 %
Insatisfait	6	2,1 %
Très insatisfait	3	1,1 %

16. Avez-vous déjà participé à des événements organisés par BiblioPat ?

	Effectifs	%
Oui une fois	62	16,6 %
Oui plusieurs fois	79	21,1 %
Non	233	62,3 %

17. Le(s)quel(s) ? (question posée uniquement à ceux ayant participé à des événements organisés par BiblioPat)

	Effectifs	%
Journées d'étude	138	97,9 %
Atelier	12	8,5 %
Visite de bibliothèque	50	35,5 %
Autre	4	2,8 %

Réponses « autre » : 2 = CA ; 1 = visite d'exposition ; 1 = non précisé

18. En quelle qualité ? (question posée uniquement à ceux ayant participé à des événements organisés par BiblioPat)

	Effectifs	%
Intervenant	28	19,9 %
Public	132	93,6 %
Organisateur(trice)	17	12,1 %
Autre	3	2,1 %

Réponses « autre » : 1 = membre du CA ; 1 = lieu d'hébergement des journées d'étude ; 1 = étudiant (journée intégrée dans la formation CEI Enssib)

19. BiblioPat (association, site web, liste de discussion) vous a-t-elle permis :

	Effectifs	%
D'avoir connaissance d'événements professionnels dont vous n'aviez pas entendu parler ailleurs	294	78,6 %
D'avoir connaissance d'événements culturels dont vous n'aviez pas entendu parler ailleurs	187	50 %
D'élargir votre réseau professionnel	132	35,3 %
D'acquérir des connaissances de base sur la gestion des collections patrimoniales	141	37,7 %
D'approfondir vos connaissances et vos pratiques des collections patrimoniales	288	77 %
D'avoir de nouvelles idées de médiation	147	39,3 %
D'avoir connaissance de formations sur le patrimoine	154	41,2 %
De trouver un emploi	5	1,3 %
De trouver un stage	0	0 %
Rien de particulier	8	2,1 %
Autre	14	3,7 %

Réponses « autres » : 2 = trouver un stagiaire ; 2 = suivre actualité professionnelle ; 1 = poster offres de stage ou d'emploi ; 1 = obtenir des références de prestataires et de fournisseurs ; 1 = recherche universitaire ; 1 = diffusion d'un questionnaire ; 1 = aider des collègues ; 1 = poser des questions relatives à la conservation ; 1 = recueillir des documents ; 1 = être au courant des problématiques de gestion des bibliothèques ; 1 = localiser des fonds documentaires ; 1 = retrouver des collègues perdus de vue.

20. Avez-vous adhéré à l'association BiblioPat ?

	Effectifs	%
Oui je suis actuellement adhérent(e)	125	33,4 %
Pas actuellement, mais je l'ai été	45	12 %
Non jamais	204	54,5 %

21. Qui a payé votre adhésion ? (question posée uniquement aux adhérents actuels)

	Effectifs	%
Vous-même	113	90,4 %
Remboursée par votre employeur/institution	11	8,8 %
Remboursée par votre tutelle	0	0 %
Autre	1	0,8 %

Réponse « autre » : 1 = par ma collectivité

22. Depuis combien de temps êtes-vous adhérent(e) ? (question posée uniquement aux adhérents actuels)

	Effectifs	%
Moins d'un an	17	13,6 %
Moins de 2 ans	23	18,4 %
Entre 2 et 5 ans	38	30,4 %
Entre 5 et 10 ans	20	16 %
Plus de 10 ans	27	21,6 %

23. Êtes-vous satisfait(e) de votre adhésion à BiblioPat ? (question posée uniquement aux adhérents actuels)

	Effectifs	%
Très satisfait	79	63,2 %
Satisfait	31	24,8 %
Ni satisfait ni insatisfait	11	8,8 %
Insatisfait	4	3,2 %
Très insatisfait	0	0 %

24. Seriez-vous prêt(e) à vous investir dans l'association BiblioPat ?

	Effectifs	%
En adhérant à l'association	90	24,1 %
En faisant partie du CA	20	5,3 %
En participant à la modération de la liste	10	2,7 %
En participant à la maintenance et à l'enrichissement du site web	17	4,5 %
En participant à l'organisation des ateliers	20	5,3 %
En participant à l'organisation des journées d'étude	35	9,4 %
En participant à la gestion du compte Twitter	8	2,1 %
Vous ne souhaitez pas vous investir dans l'association BiblioPat	106	28,3%
Ne se prononce pas	142	38 %
Autre	21	5,6 %

Réponses « autre » : 4 = manque de compétences ou d'expérience professionnelle ; 4 = manque de temps ou déjà investi(e) dans une autre association ; 4 = ancien membre du CA ; 3 = membre actif du CA ; 2 = fin de carrière proche ; 1 = oui ponctuellement pour des travaux administratifs ; 1 = dépend des modalités de l'investissement ; 1 = n'occupe pas un poste patrimonial actuellement ; 2 = sans avis

25. Selon vous de quelle(s) manière(s) BiblioPat pourrait faire appel aux adhérents/abonnés ?

	Effectifs	%
Augmenter la cotisation	17	4,5 %
Faire payer les journées d'étude aux non-adhérents	55	14,7 %
Réclamer plus souvent des modèles de documents et de procédure à partager	119	31,8 %
Organiser plus souvent des groupes de travail pour élaborer des guides communs	132	35,3 %
Organiser plus d'ateliers	81	24,7 %
Vous ne savez pas	173	46,3 %
Autre	9	2,4 %

Réponses « autre » : 5 = sans avis ; 1 = rappel automatique par mail de la cotisation + paiement en ligne ; 1 = demander des subventions ; 1 = dépend de la stratégie à mettre en place ; 1 = solliciter les bonnes volontés pour communiquer et travailler sur le site web

26. Savez-vous que BiblioPat possède un compte Twitter (@BiblioPat_fr) ?

	Effectifs	%
Oui	149	39,8 %
Non	225	60,2 %

27. Le suivez-vous ? (question posée uniquement à celles et ceux connaissant le compte Twitter de l'association)

	Effectifs	%
Oui	72	48,3 %
Non	77	51,7 %

28. Savez-vous que BiblioPat a un compte Diigo collaboratif ? (<https://groups.diigo.com/group/ressources-livre-ancien>)

	Effectifs	%
Oui	43	11,5 %
Non	331	88,5 %

29. Qu'en pensez-vous ? (question posée uniquement à celles et ceux connaissant le compte Diigo de l'association)

	Effectifs	%
Utile et vous l'utilisez	3	7 %
Utile mais vous ne l'utilisez pas	77	60,5 %
Inutile	1	2,3 %
Une autre manière de partager des signets serait préférable	2	4,7 %
Ne se prononce pas	10	23,3 %
Autre	1	2,3 %

Réponse « autre » : 1 = Utile mais peu pratique et les infos se trouvent ailleurs, peut-être serait-il judicieux d'envisager un partenariat avec l'Enssib pour afficher des ressources spécifiques.

30. Savez-vous que BiblioPat a un compte Zotero collaboratif ? (<https://www.zotero.org/groups/151112/bibliopat?>)

	Effectifs	%
Oui	51	13,6 %
Non	323	86,4 %

31. Qu'en pensez-vous ? (question posée uniquement à celles et ceux connaissant le compte Zotero de l'association)

	Effectifs	%
Utile et vous l'utilisez	4	7,8 %
Utile mais vous ne l'utilisez pas	37	72,5 %
Inutile	0	0 %
Une autre manière de partager des signets serait préférable	2	3,9 %
Ne se prononce pas	7	13,7 %
Autre	1	2 %

Réponse « autre » : Utile mais pas assez de documents à jour, récents, ou d'articles d'actualité

32. BiblioPat est-il le seul outil ou la seule ressource que vous utilisez dans le cadre de votre pratique professionnelle des collections patrimoniales en bibliothèque ?

	Effectifs	%
Oui	152	40,6 %
Non	222	59,4 %

33. BiblioPat est-il le seul outil ou la seule ressource que vous utilisez pour nourrir votre réflexion et votre veille professionnelles autour des collections patrimoniales en bibliothèque ?

	Effectifs	%
Oui	160	42,8 %
Non	214	57,2 %

34. Vous êtes :

	Effectifs	%
Une femme	308	82,4 %
Un homme	60	16 %
Ne se prononce pas	6	1,6 %

35. Vous avez :

	Effectifs	%
Moins de 25 ans	9	2,4 %
Entre 25 et 35 ans	86	23 %
Entre 36 et 45 ans	108	28,9 %
Entre 46 et 55 ans	107	28,6 %
Entre 56 et 65 ans	51	13,6 %
Plus de 65 ans	13	3,5 %

36. Vous êtes :

	Effectifs	%
Une(e) professionnel(le) des bibliothèques	319	85,3 %
Un(e) futur(e) professionnel(le) des bibliothèques	7	1,9 %
Une(e) professionnel(le) des musées ou des archives	45	12 %
Un(e) futur(e) professionnel(le) des musées ou des archives	1	0,3 %
Une(e) professionnel(le) du monde de la culture hors bibliothèques, musées, archives	14	3,7 %
Une(e) professionnel(le) hors monde de la culture	0	0 %
Un(e) chercheur(se)	18	4,8 %
Un(e) étudiant(e)	3	0,8 %
Un(e) retraité(e)	7	1,9 %
En recherche d'emploi	1	0,3 %
Autre	9	2,4 %

Réponses « autre » : 2 = Ingénieur de recherche ou d'études ; 2 = professionnel(le) d'une SRL ; 1 = restauratrice du patrimoine ; 1 = enseignante ; 1 = professionnelle des bibliothèques en charge aussi de collections muséales et archivistiques ; 1 = professionnelle des bibliothèques travaillant en archives ; 1 = personnel BIATS d'une université/laboratoire de recherche CNRS

37. Quel est votre niveau d'étude ? (question posée uniquement aux étudiant(e)s)

	Effectifs	%
CAP	0	0 %
Bac professionnel	0	0 %
BTS	0	0 %
Licence	2	66,7 %
DUT	0	0 %
Master	1	33,3 %
Doctorat	0	0 %
Autre	0	0 %

38. Quelle est votre fonction ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Cadre bib/doc/archives/musées (cat. A et A+)	199	56,7 %
Assistant bib/doc/archives/musées (cat. B)	98	27,9 %
Magasinier/adjoint du patrimoine/agent (cat. C)	23	6,6 %
Conservation/Restauration	8	2,3 %
Bénévole	3	0,9 %
Autre	20	5,7 %

Réponses « autre » : 2 = chargé de mission dans SRL ; 2 = indépendant ; 2 = non défini (poursuite d'études) ; 1 = conservateur non fonctionnaire (bibliothèque associative) ; 1 = agent contractuel cat. A ; 1 = agent contractuel cat. B ; 1 = chargée de documentation dans une association ; 1 = responsable des fonds patrimoniaux ; 1 = responsable des ressources documentaires dans une structure privée ; 1 = responsable de fonds en archives municipales ; 1 = documentaliste secrétaire ; 1 = consultant fonctionnel archiviste dans le privé ; 1 = enseignante ; 1 = retraité

39. Occupez-vous actuellement un poste en relation avec des collections patrimoniales ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Oui	276	78,6 %
Non	75	21,4 %

40. Est-ce votre premier poste en relation avec des collections patrimoniales ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives occupant actuellement un poste en relation avec des collections patrimoniales)

	Effectifs	%
Oui	131	47,5 %
Non	145	52,5 %

41. Avez-vous déjà occupé un poste en relation avec des collections patrimoniales ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives n'occupant pas actuellement un poste en relation avec des collections patrimoniales)

	Effectifs	%
Oui	51	68 %
Non	24	32 %

42. Quelle est votre formation initiale ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Enssib/Inet/Parcours Archiviste-paléographe de l'École des Chartes	112	31,9 %
INP	2	0,6 %
École du Louvre	16	4,6 %
Master spécialisé patrimoine	36	10,3 %
Master spécialisé métiers du livre	23	6,6 %
DUT ou formation spécialisée bac+2/+3	64	18,2 %
Licence professionnelle	34	9,7 %
Diplôme en conservation-restauration (École de Condé etc.)	2	0,6 %
Autre	129	36,8 %

Réponses « autre » : de nombreux répondants sont titulaires d'un diplôme universitaire (5 = licence ; 9 = DEA ; 5 = DESS ; 1 = DU ; 44 = Master ; 11 = Doctorat). Reste : 17 = CAFB ; 3 = EBD ; 3 = INTD ; 3 = CAP reliure ; 1 = concours chargé d'études documentaire ; 2 = concours bibliothécaire (France ou étranger) ; 4 = formation sur le tas, en interne ou continue ; 1 = muséologie ; 1 = diplôme conservation-restauration à l'étranger etc...

43. Avez-vous suivi une formation sur le patrimoine ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Oui	265	75,5 %
Non	88	25,1 %

44. À quelle occasion ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Formation initiale	137	51,7 %
Formation continue	108	40,8 %
Autre	20	7,5 %

Réponses « autre » : 8 = formation initiale et continue ; 3 = CAFB ; 2 = formation lors de la prise de poste ; 2 = non précisé ; 1 = expérience acquise sur poste ; 1 = formations École des Chartes ; 1 = certificat en histoire et technologie du livre ; 1 = stages et journées de formation en bibliothèque patrimoniale ; 1 = formation professionnelle

45. Dans quelle structure travaillez-vous principalement ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Administration centrale (MC ou MESRI)	6	1,7 %
Administration centrale (hors MC ou MESRI)	2	0,6 %
BnF	16	4,6 %
BNUS	3	0,9 %
Bibliothèque municipale	64	18,2 %
Bibliothèque municipale classée	56	16 %
Bibliothèque départementale	1	0,3 %
Bibliothèque universitaire	61	17,4 %
Bibliothèque d'un grand établissement	25	7,1 %
Laboratoire de recherche	5	1,4 %
Musée	28	8 %
Archives	24	6,8 %
Vous êtes encore en formation	1	0,3 %
Autre	59	16,8 %

Réponses « autre » : 5 = non précisé ; 5 = bibliothèque intercommunale ; 4 = CRFCB ; 3 = bibliothèque associative ; 3 = Université ; 3 = bibliothèque d'agglomération ; 3 = bibliothèque privée ; 3 = EPA ; 3 = SRL ; 2 = bibliothèque d'une grande école ; 2 = bibliothèque interuniversitaire ; 2 = bibliothèque spécialisée de la Ville de Paris ; 2 = établissement étranger ; 2 = indépendant ; 2 = bibliothèque spécialisée. Reste = Drac, association, bibliothèque d'un institut de recherche, fondation/centre culturel, en recherche d'emploi, apprenti dans une bibliothèque d'archives, retraité etc.

46. Où travaillez-vous ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
Paris	103	29,3 %
Auvergne-Rhône-Alpes	28	8 %
Bourgogne-Franche Comté	11	3,1 %
Bretagne	3	0,9 %
Centre-Val de Loire	6	1,7 %
Corse	0	0 %
Grand Est	36	10,3 %
Hauts-de-France	19	5,4 %
Île-de-France	20	5,7 %
Normandie	15	4,3 %
Nouvelle Aquitaine	29	8,3 %
Occitanie	30	8,5 %
Pays de la Loire	16	4,6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29	8,3 %
Outre-Mer	0	0 %
Étranger	6	1,7 %

Réponses « Étranger » : 2 = Suisse ; 1 = Belgique ; 1 = Égypte ; 1 = 18 ans en Suède et aujourd'hui en Bretagne ; 1 = non précisé.

47. Quelle est la taille de votre structure ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

	Effectifs	%
1 à 9 personnes	44	12,5 %
10 à 49 personnes	125	35,6 %
50 à 99 personnes	69	19,7 %
100 à 299 personnes	64	18,2 %
300 à 499 personnes	12	3,4 %
500 à 999 personnes	5	1,4 %
Plus de 1000 personnes	32	9,1 %

48. Combien de personnes dans votre structure travaillent en lien avec des collections patrimoniales ? (question posée uniquement aux professionnel(le)s et futur(e)s professionnel(le)s des bibliothèques, musées et archives)

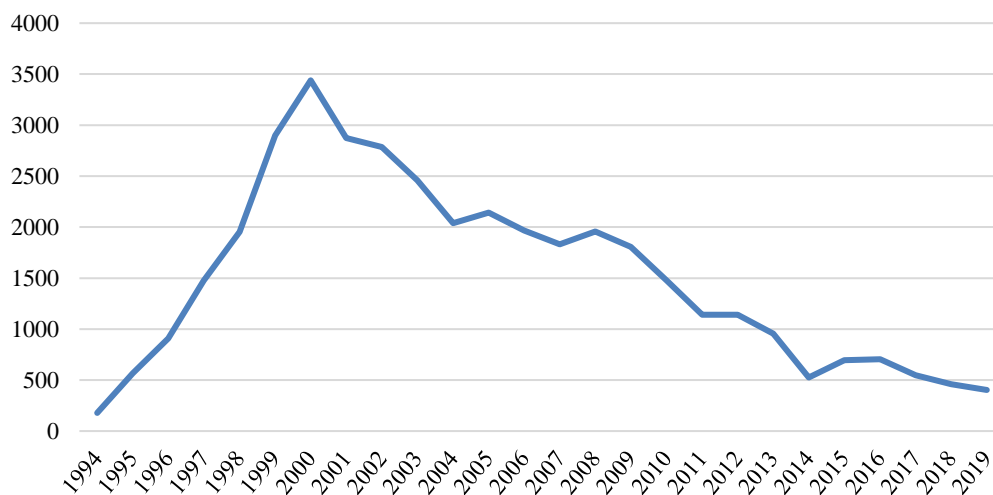
	Effectifs	%
Vous êtes la seule	59	16,8 %
De 2 à 9 personnes	161	45,9 %
De 10 à 49 personnes	82	23,4 %
De 50 à 99 personnes	9	2,6 %
Plus de 100 personnes	23	6,6 %
Vous ne savez pas	17	4,8 %

49. Acceptez-vous d'être éventuellement recontacté(e) pour un entretien approfondi ?

	Effectifs	%
Oui	141	37,7 %
Non	233	62,3 %

ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESSAGES DIFFUSÉS SUR LA LISTE ADBS-INFO

Évolution du nombre de messages diffusés sur la liste
ADBS-info
(1994-2019)



ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESSAGES DIFFUSÉS SUR LA LISTE EXLIBRIS-L

Bien que la liste Exlibris-L est active depuis 1990, seules les archives à partir de 2004 sont disponibles. Néanmoins, elles sont parcellaires pour les années 2004 et 2006 et inexistantes pour 2005, c'est pourquoi nous avons début notre analyse à 2007.

**Évolution du nombre de messages diffusés sur la liste
Exlibris-L
(2007-2019)**

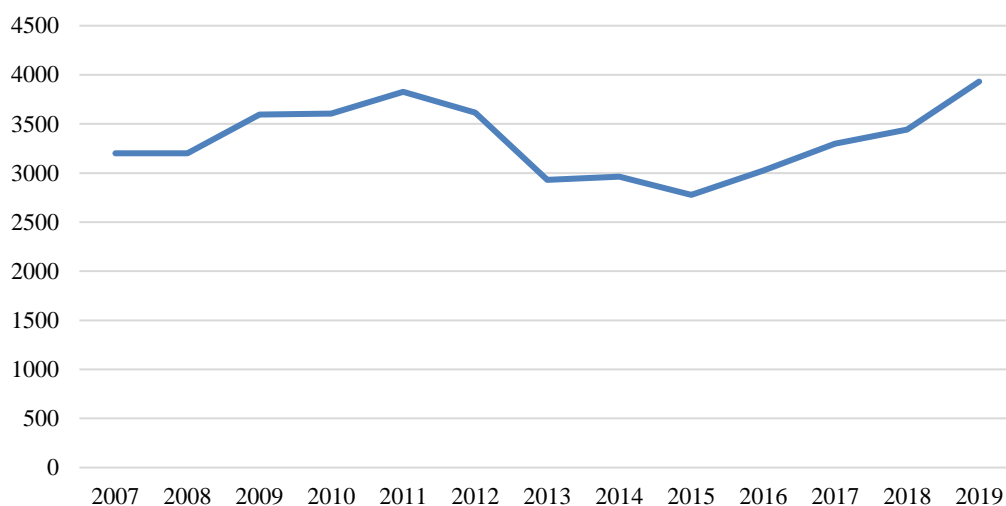


TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Évolution du nombre d'abonnés à la liste BiblioPat (2007-2019)	37
Figure 2 : Établissements de rattachement des abonnés à la liste BiblioPat en 2019	43
Figure 3 : Évolution de l'activité de la liste BiblioPat (2006-2019)	45
Figure 4 : Sujets abordés par la liste BiblioPat (2006-2019)	47
Figure 5 : Sujets abordés par la liste BiblioPat (2006-2019)	51
Figure 6 : Taux de réponse aux questions posées sur BiblioPat entre 2006 et 2019 (d'après les archives)	53
Figure 7 : Les usages de la liste BiblioPat (374 sondés)	56
Figure 8 : Les apports de BiblioPat (374 sondés)	57
Figure 9 : Évolution du nombre d'abonnés participant à la liste BiblioPat (2007-2019)	60
Figure 10 : Les abonnés de la liste BiblioPat dans le monde	71
Figure 11 : Les abonnés de la liste BiblioPat en Europe	72
Figure 12 : La production de fiches pratiques par BiblioPat (2008-2019)	83
Figure 13 : Évolution du nombre d'adhérents de l'association BiblioPat (2006-2019)	91
Figure 14 : Évolution du nombre d'abonnés et d'adhérents à BiblioPat (2007-2019)	91
Figure 15 : Motifs d'adhésion à BiblioPat	93
Figure 16 : Motifs de non-adhésion à BiblioPat	94
Figure 17 : Établissements de rattachement des adhérents de BiblioPat en 2019	97
Figure 18 : Évolution du nombre d'abonnés à la liste BiblioPat et des participants aux journées d'étude (2007-2019)	100

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
AVERTISSEMENT	13
INTRODUCTION.....	15
PARTIE I. LA RÉPONSE À UN BESOIN : HISTORIQUE ET ORGANISATION DE BIBLIOPAT	21
Les prémices de la liste de discussion et de l'association	21
L'organisation de BiblioPat.....	27
<i>Le choix d'une association.....</i>	<i>27</i>
<i>Le Conseil d'administration</i>	<i>30</i>
Organisation.....	30
Composition.....	31
<i>L'assemblée générale.....</i>	<i>32</i>
<i>Charte et règlement intérieur</i>	<i>33</i>
Le modèle économique de l'association BiblioPat.....	34
Conclusion de la Partie I	36
PARTIE II. BIBLIOPAT : UNE LISTE DE DISCUSSION COMME CŒUR ET ORIGINE DE L'ASSOCIATION.....	37
Une liste en accroissement constant	37
<i>Audience et évolution du nombre d'abonnés</i>	<i>37</i>
<i>Une ouverture progressive de la liste</i>	<i>39</i>
<i>Le profil des abonnés</i>	<i>40</i>
« L'esprit BiblioPat » : activité de la liste et typologie des sujets traités	44
<i>Activité de la liste</i>	<i>45</i>
<i>Analyse des sujets traités par la liste.....</i>	<i>46</i>
Une majorité de messages d'annonces	46
Une liste animée par les questions pratiques et techniques.....	51
<i>Usages et apports de la liste et de l'association.....</i>	<i>56</i>
<i>Le rôle de la modération de la liste</i>	<i>58</i>
Analyse de la participation des abonnés	59
<i>De nombreux « spectateurs »</i>	<i>59</i>
<i>Une parole essentiellement mobilisée par les cadres</i>	<i>62</i>
Conclusion de la Partie II.....	63
PARTIE III. LA CONSTITUTION D'UNE COMMUNAUTÉ SUR LE PATRIMOINE ÉCRIT : APPORT ET INFLUENCE DE BIBLIOPAT SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	65

Une communauté et un réseau professionnels.....	65
<i>Quel type de communauté ?.....</i>	65
<i>Un réseau actif et solidaire</i>	69
<i>Une liste francophone et surtout française</i>	71
L'influence de BiblioPat sur les pratiques professionnelles.....	73
<i>Un outil de veille professionnelle</i>	74
<i>Les journées BiblioPat.....</i>	76
Origine et organisation	76
Contenu	78
Audience et réception.....	79
<i>Une influence réelle sur les pratiques professionnelles ?</i>	81
Les relations entre BiblioPat et les institutions publiques	85
<i>BiblioPat, un interlocuteur connu et reconnu des pouvoirs publics</i>	85
<i>Relations avec les grands établissements.....</i>	87
Conclusion de la Partie III	88
PARTIE IV. LES DÉFIS FUTURS DE BIBLIOPAT.....	91
Une association qui peine à attirer des adhérents	91
<i>Évolution du nombre d'adhérents.....</i>	91
<i>Profil des adhérents : une association de bibliothécaires.....</i>	96
Peu d'activités en dehors de la liste de discussion.....	98
Une association professionnelle repliée sur elle-même.....	105
<i>Une liste (trop) axée sur la pratique et la technique</i>	105
<i>Une association peu engagée</i>	109
<i>Des relations limitées avec d'autres associations</i>	115
Conclusion de la Partie IV.....	116
CONCLUSION	119
SOURCES.....	121
Entretiens	121
Archives de l'association BiblioPat	122
<i>Site web.....</i>	122
<i>AG.....</i>	124
<i>Réunions du CA</i>	124
<i>Documents divers.....</i>	125
Sources d'autres associations	125
<i>AAF.....</i>	125
<i>ABF.....</i>	126
<i>ABQLA</i>	127

<i>ADBS</i>	127
<i>ADBU</i>	128
<i>AGCCPF</i>	129
<i>Ala</i>	129
<i>BOUCLIER BLEU FRANCE</i>	130
<i>IABD</i>	130
<i>Ifla</i>	130
Cadre légal et administratif	130
<i>Lois et textes législatifs</i>	130
<i>Ministères et services publics</i>	131
Ministère de la culture.....	131
Archives.....	131
Documentation	131
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	132
Documentation de bibliothèques	132
BIBLIOGRAPHIE	133
<i>BiblioPat</i>	133
Liste et association	133
Journées d'études	133
Exemples de sujets abordés par BiblioPat	134
Conservation	134
Numérisation	134
Manuscrits de la Badische Landesbibliothek	135
Réorganisation du ministère de la culture	135
<i>Les associations professionnelles</i>	135
Généralités sur les associations professionnelles	135
Histoire des associations professionnelles des bibliothèques	136
Associations et pratiques professionnelles	136
Associations, advocacy, lobbying et militantisme.....	136
Communication.....	137
<i>Les communautés de pratique et les communautés virtuelles</i>	137
Définitions et généralités	137
Exemples de communautés	138
<i>La communication au sein des communautés</i>	139
Listes de diffusion et de discussion.....	139
Historique et technique	139
Exemples de listes de diffusion et de discussion	139
Forums, wikis, blogs et sites internet	140

Réseaux sociaux.....	141
Événements.....	141
<i>Le patrimoine écrit et graphique</i>	<i>141</i>
Définition et généralités	141
Patrimoine écrit et bibliothèques.....	142
<i>Les métiers des bibliothèques</i>	<i>142</i>
ANNEXES.....	143
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	165
TABLE DES MATIÈRES.....	167